Digitized by Google

37.
841.

Digitized by Google

Digitized by Google

37.
841.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

SOISSONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

SOISSONS,

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS.

D'APRÈS LES SOURCES ORIGINALES,

PAR

HENRY MARTIN,

ET

PAUL-L.-JACOB, (BIBLIOPHILE.)

I.

A SOISSONS.

ARNOULD, LIBRAIRE.

A PARIS.

SILVESTRE, LIBRAIRE,

RUE DES BONS-ENFANS, 30.

TECHNER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE.

1837.

841.

Digitized by Google

Soissans. — Imp. de GILLES GIBERT.

118

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui sur l'importance des histoires de provinces et de villes; car la réunion des histoires particulières peut seule compléter l'histoire générale de France.

Au nombre de ces histoires, celle de Soissons figure au premier rang : elle n'a jamais été écrite d'une manière satisfaisante; Melchior-Regnault n'a fait qu'un abrégé très-succinct et rempli de fables; Dormay, quoique laborieux et savant, manque d'ordre, de style, de critique et d'intérêt; Lemoine, agréable à lire, mais très-superficiel, s'arrête au dixième siècle.

Nous avons dû remonter aux sources.

Tous les ouvrages imprimés, relatifs à notre sujet, ont été compulsés et analysés : les notes de notre livre témoigneront de l'étendue et de l'exactitude de nos recherches.

Les Archives communales de Soissons n'existent plus : il a fallu nous contenter des extraits inédits

Digitized by Google

et imprimés qui avaient été recueillis avant l'incendie de 1814.

La Bibliothèque royale nous a offert un grand nombre de documens précieux : les manuscrits de dom Grenier sont une mine inépuisable; on y trouve, outre les copies de chartes faites par dom Muley et dom Caffiaux, des ouvrages entiers qui n'existent que là. En outre, nous nous sommes aidés des manuscrits de Berlette, Gilleson et Jean Élie; la Bibliothèque de Soissons nous a fourni Rousseau, Cabaret, et quelques pièces locales. Nous devons à l'obligeance de M. Fiquet la communication des travaux considérables de son père, et des manuscrits de MM. P.-L. Brayer et Mezurolles; à M. Brayer, bibliothécaire de Soissons, celle des papiers de son oncle le président Brayer; à M. Guillaume-Lucas, de Reims, celle d'un manuscrit de Berlette, avec les additions de Berthin et de J. Duchesne, manuscrit ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Médard.

Nous avons recueilli à Soissons tout ce qu'on pouvait tirer de la tradition orale et de l'aspect des lieux : M. le docteur Godelle, bien connu par son zèle archéologique, nous a fait part de ses intéressantes observations.

Quant à notre collaboration, formée par notre ancienne amitié, elle s'est partagée d'après la nature de nos études : l'un de nous s'était occupé plus spécialement des premiers et du dernier siècles de l'histoire de France, l'autre avait dirigé de préférence ses travaux sur les époques intermé-

Digitized by Google

diaires; nous avons donc suivi cette division naturelle dans la composition de notre livre, en nous éclairant et nous révisant mutuellement.

Le premier volume appartient donc tout entier à M. Henri Martin; le deuxième, jusqu'en 1789, à M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob); l'Appendice est de M. Henri Martin.

Nous n'avons plus qu'à adresser nos remerciemens à toutes les personnes qui nous ont aidés de leurs lumières, de leur érudition et de leur bienveillance.

Parvenus au terme de la longue et pénible tâche que nous nous étions imposée, nous avons du moins la certitude d'avoir fait une œuvre utile et consciencieuse.

HENRI MARTIN. PAUL LACROIX.

25 décembre 1837.

Digitized by Google

beauté de ce pays *abondant en toute sorte de biens*, suivant l'expression d'un historien de Soissons*, ses forêts giboyeuses, ses prairies arrosées de mille sources vives, dûrent séduire et fixer des hordes de chasseurs et de pasteurs; les rives de l'Aisne furent sans doute occupées avant beaucoup d'autres parties de la région à laquelle le nom de *Gall-tachd* ou terre gallique (la Gaule) fut donné par les Galls, que les Grecs et les Romains appelaient *Celtes*, d'après un mot gallique signifiant *hommes des forêts*. On ne peut toutefois rien préciser à cet égard. L'histoire n'a pas conservé le souvenir du temps où les Galls, s'avançant du Levant au Couchant, sans autres guides que le soleil et les étoiles, peuplèrent l'Occident encore inhabité. Seulement, les découvertes de la philologie moderne, cette science qui cherche les titres de parenté des nations dans les racines comparées de leurs langues, croit pouvoir rattacher les divers peuples gaulois à la plus vaste et à la plus illustre des familles humaines, celle dont l'Asie centrale aurait été le berceau, et qui compterait parmi ses enfans les Indiens, les Bactriens, les Iraniens ou Perses, les Gaulois, les Teutons, les Pélasges et les Hellènes.

Aucune tradition ne nous est parvenue sur les fastes historiques des habitans primitifs du nord de la Gaule, ou plutôt ces peuples sauvages n'eurent point de fastes: marchant à peu près nus, le

* Rousseau-Desfontaines, *histoire manusc. de Soissons*, conservée à la bibliothèq. de la ville de Soissons, t. 1. p. 2.

Digitized by Google

corps peint ou tatoué, ayant pour armes des flèches garnies d'un caillou tranchant en guise de fer, des pieux durcis au feu appelés *gais*, ou des haches de pierre, qu'on retrouve parfois enfouies dans les sépultures des premiers Galls, ils s'abritaient sous des huttes de branchages ou dans des cavernes creusées au flanc des rochers et au fond des bois[1], s'adonnaient au fétichisme grossier qui caractérise l'enfance des nations, et ils végétèrent long-temps au plus bas degré de l'échelle sociale. Les Galls du nord surtout ne dûrent ressentir que faiblement l'influence lointaine des élémens de civilisation apportés aux tribus méridionales par les Phéniciens et les Rhodiens.

(631 A 587 AVANT J.-C.) Vers la fin du septième siècle avant J.-C.[2], un peu avant la fondation de

[1] Les Gaulois devenus un peu plus civilisés, et, après eux, les Romains firent de ces retraites souterraines leurs ateliers, leurs granges et leurs magasins. Les Romains les nommaient *Crepæ* ou *Cryptæ*, qu'on traduisit en vieux français par *crouptes* ou *creuttes*; les noms de beaucoup de lieux du Soissonnais et des contrées voisines ont conservé la trace de cette antique étymologie; delà les *Creuttes* de Laon, les Croutes-sous-Béthisy, les Croutes-sous-Oulchy, les Croutes-sous-Muret, le Croutoy, le Crotoy, et peut-être les deux Crépy en Valois et en Laonnois.

[2] Nous avons cru devoir suivre, pour l'époque de l'invasion kimrique, l'*Histoire des Gaulois*, de M. Amédée Thierry, qui nous paraît avoir démontré la coïncidence de cette in-

Digitized by Google

la célèbre Massalie (Marseille) par une colonie de Phocéens, les Galls septentrionaux furent assaillis et dépossédés par une horde venue d'outre-Rhin, qui faisait partie de la race des Kimris, nommés *Kimmerioï* par les grecs, et *Cimbri* (prononcez Kimbri) par les Romains. Ces Kimris ou Cimbres, qui parlaient une langue fort rapprochée de celle des Galls[1], étaient le second rameau de la souche gauloise; les Grecs et les Latins les confondaient avec raison sous les noms génériques de *Galatoï* et *Galli*. Le nord et l'ouest de la Gaule et l'île d'Albion furent envahis par les Kimris, que conduisait un homme d'un puissant génie, divinisé après sa mort, et connu dans les légendes kimriques du pays de Galles sous le nom de Hu-Cadarn (Hu-le-Fort ou le Terrible) et, chez les écrivains latins, sous le nom de Heus ou Hesus. Ce fut ce personnage mystérieux, à peine entrevu au jour douteux de quelques antiques traditions, qui apporta en Gaule la théocratie druidique, soit qu'il en fût le fondateur, soit qu'elle existât antérieurement plus ou moins développée chez les Kimris, et bientôt les conquêtes

vasion avec le débordement des Teuto-Scythes en Europe, rapporté par Hérodote, liv. IV, c. 21, 22, 23. Nous avons suivi également cette excellente histoire pour la date de l'introduction du druidisme, et de l'établissement des Belges.

[1] Nos Bas-Bretons et les Gallois d'Angleterre parlent encore le kimrique; le gallique primitif s'est conservé avec plus ou moins d'altération dans la Haute-Ecosse et l'Irlande.

Digitized by Google

religieuses du Druidisme s'étendirent plus loin que les conquêtes matérielles des Kimris. Toutes les populations gauloises adoptèrent ce culte, qui, à travers son extérieur sombre et ses rites atroces, laisse deviner le reflet lointain de la philosophie brahmanique, mère vénérable de la plupart des religions humaines.

(350 A 280 AVANT J.-C.). On ignore les détails de l'établissement des premiers Kimris dans la Gaule et dans le midi de l'île d'Albion (l'Angleterre): ils possédaient depuis deux ou trois siècles les contrées enlevées aux Galls, lorsqu'ils furent dépouillés à leur tour d'une grande partie de leur territoire, par des hommes de leur propre race. De nombreuses tribus kimriques, confédérées sous la qualification de Bolgs ou Belges[1], après avoir longtemps erré sur la rive droite du Rhin, passèrent ce fleuve comme avaient fait jadis Hésus et ses Kimris, et, chassant devant eux ou assujétissant les populations, ils s'emparèrent de tout le pays jusqu'à la Marne et jusqu'à la Seine[2]. L'époque de cet événement est incertaine: c'est vers l'année 280 avant Jésus-Christ, que les tribus belges établies en Gaule figurent pour la première fois dans

[1] Ce nom vient peut-être du radical *Bel*, guerre, qui existe également dans les langues gauloises et latine: *Bellum, Bellona.*

[2] Cœsar, liv. I, § 1. liv. II, § 4.

Digitized by Google

les écrits de Strabon, de Justin, et des autres historiens de l'antiquité ; mais l'établissement des Belges pouvait compter déjà beaucoup d'années d'existence.

La grande confédération belge n'était pas subdivisée en simples *clans* ou tribus, mais en corps de nations considérables : un des principaux de ces peuples occupa la partie inférieure du cours de l'Axona ou Aisne, et s'étendit largement au nord et au sud de cette rivière. Son nom est orthographié de diverses manières chez les historiens grecs et latins : Ptolémée l'écrit *Ouessones* ; Strabon, *Ouessiones, Ouesiones, Ouesonaï ;* César et Pline, *Suessiones* ou plutôt *Suessones*, orthographe qui a prévalu[1]. On a voulu retrouver le nom de l'Axona,

[1] Le savant Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*) pense que les éditions de Ptolémée ne portent *Ouessones* que par une erreur typographique au lieu de *Suessones*, et dom Bouquet, dans la collection des *Historiens des Gaules* et *de la France*, a ajouté l'*s* dans Strabon ; mais ces corrections sont contestées, et l'abbé Lebeuf prétend au contraire que l'orthographe véritable était *Ouessones* ou *Ouessiones*, et que les Romains ajoutèrent l'*s* par euphonie. Les auteurs du Moyen-Age écrivirent parfois le nom de Soissons *Vesona*, ce qui équivaut à *Ouesona* (entre autres le célèbre Paschase Radbert, dans une lettre à l'abbesse de Notre-Dame de Soissons), et une vieille monnaie trouvée dans le Soissonnais, et qui paraît être du temps des rois franks, porte en exergue le mot *Vesone*. Le village de Vésaponin, situé à trois lieues nord-ouest de Soissons, est nommé dans les titres latins *Vesones-ad-Ponentem*. *Vesones* se prononçait *Ouesones*. Nous n'essaierons pas de décider entre l'orthographe hellé-

Digitized by Google

qui fut écrit quelquefois Exona ou Essona, dans celui du peuple qui vint habiter les bords de l'Aisne[1]; cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, d'autant plus que le poète Lucain, dans sa *Pharsale*, nomme les Suessons *Axones*, c'est-à-dire, hommes de l'Axona; on peut présumer, mais non prouver, que le nom de la rivière fut antérieur à celui de la nation suessonne.

De l'arrivée des Suessons ou Suessions datent les véritables origines soissonnaises: ce peuple, bien que destiné à subir tour à tour la conquête romaine et la conquête franke, ne devait point être expulsé du sol qu'il avait ravi à ses devanciers, et son nom ne devait jamais être effacé des rives de l'Axona!

Les historiens grecs et latins nous ont laissé de précieux documens sur les mœurs des Suessons et des autres Belges: ces peuples, selon César, étaient

nique de Ptolémée et de Strabon, et l'orthographe latine de César et de Pline.

[1] Voyez une dissertation insérée dans le *Courrier de l'Aisne* du 7 janvier 1836, par M. le docteur Godelle de Soissons. Quant au rapprochement du nom de l'Axona avec le fleuve Axon, dans l'Asie mineure, nous ne pensons pas qu'on en puisse tirer d'inductions historiques: les traditions ne nous montrent pas les races gauloises entrant en Europe par l'Asie mineure et la Grèce, mais bien par le nord du Caucase et de la Mer-Noire; les Galls et les Kimris-belges n'ont eu de relations avec l'Asie mineure, que dans le cours du troisième siècle avant J. C., et postérieurement à l'établissement des Belges en Gaule.

Digitized by Google

les plus vaillans des Gaulois[1]; tandis que les Galls ou Celtes du centre et du midi de la Gaule commençaient à s'amollir au contact des Massaliotes (Marseillais) et des Italiens; la plupart des Belges conservaient l'âpreté des peuplades d'outre-Rhin, repoussaient comme des piéges ennemis les présens de la civilisation méridionale, et, placés entre les Galls d'un côté et les Germains de l'autre, affectaient plus de sympathie pour les Germains, type de la barbarie primitive, que pour les Galls, qui s'écartaient de la rudesse de leurs ayeux. Sans dédaigner absolument l'agriculture, ils vivaient moins de céréales que de lait et de viande, et surtout de la chair fraîche ou salée d'énormes porcs sauvages, qui, errant la nuit par bandes à travers les bois et les champs, étaient presque aussi dangereux que les loups. La haute taille des guerriers belges, leur chevelure flottante, que l'eau de chaux rougissait d'une teinte enflammée, leurs énormes moustaches, leur saie de peaux de bêtes, leurs larges braies, leur donnaient un aspect formidable; un grand sabre sans pointe était suspendu à leur flanc droit, ainsi que nous le voyons encore chez les Orientaux; l'arc et la fronde ne leur étaient pas inconnus; mais d'ordinaire une longue lance, un bouclier de bois long et étroit, un *matar* ou *matras*, sorte de javelot, et une autre arme de jet qu'ils dardaient d'un bras vigoureux plus loin que la flèche chassée par la corde d'un arc, complétaient leur

[1] Cœsar, liv. I, ch. 1.

Digitized by Google

équipage de guerre; les Suessons en portaient le poids avec une aisance et une légèreté surprenante[1]. Les chefs se couvraient de cottes de mailles, arme défensive inventée par les Gaulois, et de casques surmontés de cornes de bœufs sauvages ou d'ailes d'oiseaux de proie: ils se montraient surtout redoutables à cheval ou sur leurs chars de guerre, lourdes machines hérissées de faulx qu'ils nommaient *covinns* et qu'ils dirigeaient avec une extrême habileté; le choc de ces chars était presque aussi terrible que celui des éléphans dont se servaient les Orientaux et parfois les Romains. Quant à la cavalerie proprement dite, son organisation ressemblait beaucoup à la gendarmerie du moyen-âge; on l'appelait *trimarkisia*, ce qui signifiait *trois chevaux*, parce que chaque cavalier pesamment armé avait derrière lui deux cavaliers d'un rang inférieur, qui lui servaient, pour ainsi dire, d'écuyers.

Les Suessons professaient la religion druidique comme tous les autres Gaulois, soit qu'ils l'eussent adoptée avant ou après leur entrée en Gaule: chez eux, ainsi qu'ailleurs, la nation était dominée par les trois degrés de la hiérarchie sacerdotale. On sait que le degré inférieur était celui des Bardes, poètes inspirés qui chantaient, sur la *rotte* ou harpe

[1] *Longis que leves Axones in armis.* Lucan. *Pharsal.* L. I. v. 423.—On a mis *Suessones* dans les éditions les plus récentes. La plupart des détails qui précèdent sont tirés de Strabon, liv. IV.

Digitized by Google

gauloise, les exploits des aïeux et les *âmes héroïques enlevées par la guerre*[1], faisaient retentir tour à tour leurs voix chères aux braves sur les champs de bataille, dans les fêtes publiques, à la table des chefs, et remplissaient en outre à la guerre ces fonctions respectées qui appartenaient chez les Romains aux *Feciales* ou hérauts ; au-dessus des Bardes étaient les Ovates, Ouates ou Vates[2], sorte d'augures et d'aruspices, physiciens, médecins, devins, interrogeant l'avenir dans les entrailles des victimes, chargés de tous les soins matériels du culte et des sacrifices, et se mêlant à tous les actes de la vie civile ; enfin, au-dessus de ces deux ordres secondaires, s'élevaient les Druides proprement dit, prêtres, philosophes, arbitres souverains de la législation et de l'éducation nationale ; un noviciat solitaire de vingt années au fond des forêts saintes, pouvait seul les initier à ce haut rang ; ces prêtres redoutés, qui prenaient le titre d'*anciens*, et *d'hommes des chênes*[3], du nom de l'arbre consacré à Hésus, vivaient dans une austère

[1] Lucan. *Pharsalo*, liv. I.

[2] Analogue au latin *vates*, qui, signifiant également devin et poète inspiré, s'appliquerait aux bardes aussi bien qu'aux ovates. Les traditions galloises nomment ceux-ci Ovydds.

[3] *Senan*, analogue au latin *senex* et *senior* (ancien, vénérable, saint); *senani-veilo*; le saint-guy. (Voy. dom Martin, *Religion des Gaulois*). *Druides* vient de *derw*, chêne en langue kimrique.

Digitized by Google

retraite, voilant d'un mystère impénétrable le trésor de leur science religieuse et métaphysique, à l'exemple de ces castes sacerdotales de l'Orient auxquelles ils avaient emprunté sans doute leurs dogmes, et ne confiant qu'à la mémoire des adeptes les poèmes théologiques et cosmogoniques qui renfermaient la doctrine secrète[1]. Leur grand principe était que tout change et que rien ne s'anéantit : *Les esprits invisibles et le monde extérieur sont immortels*, disaient-ils ; *l'eau et le feu sont les deux agens suprêmes de la nature ; l'esprit impérissable passe d'un corps dans un autre, et de ce monde dans un autre monde meilleur ; la mort n'est qu'une transition entre deux vies*[2].

Mais ces hautes croyances de la philosophie brahmanique s'étaient empreintes d'un caractère sombre et barbare en passant chez les Kimris : les druides y mêlaient des superstitions sinistres, et avaient fait des sacrifices humains la base de leur culte ; ils prétendaient que la vie d'un homme en péril pouvait être rachetée par celle d'un de ses semblables, et l'on comprend quelles conséquen-

[1] Dans toutes les affaires publiques et privées, étrangères à la religion, les druides employaient les caractères grecs qu'ils avaient empruntés aux Phocéens de Marseille. (Voy. Cœsar. liv. VI, c. 14). Les Gaulois n'eurent jamais d'alphabet national, et se servaient pareillement de caractères grecs pour leurs monnaies.

[2] Strabon, liv. IV. — Cœsar, liv. VI, c. 14. — Diodor. Sicul. liv. V. — Lucan. Pharsal. l. IV.

Digitized by Google

ces ils tiraient d'un tel dogme, aux dépens des prisonniers, des esclaves et du vulgaire. Dans bien d'autres cas encore, des victimes humaines étaient réclamées par ces prêtres impitoyables[1], et tombaient sous le couteau sacré ou expiraient dans les flammes en l'honneur d'Hésus, chef déifié des druides, ou des divinités de l'ancien polythéisme gallique que les druides toléraient et incorporaient en quelque sorte dans leur religion, divinités qui avaient pour temples les plus noires profondeurs des forêts, pour autels des pierres brutes arrosées de sang[2]. Plus d'une fois, les *dolmens* du pays Sues-

[1] Les immolations humaines devinrent plus rares dans les derniers temps de l'indépendance gauloise, et, à l'époque de la conquête romaine, suivant César, on ne sacrifiait plus guère que des criminels condamnés judiciairement; il faut ajouter aussi que beaucoup de victimes se livraient volontairement aux druides par fanatisme ou par ce mépris de la vie, si commun chez les races gauloises.

[2] Le prieur Carlier, auteur de l'*histoire du Valois*, publiée en 1764, a signalé plusieurs pierres druidiques existant entre Verberie et le village de Rhuys, dont le nom évidemment gaulois se retrouve en Basse-Bretagne. « Assez près, dit-il, de la rive méridionale de l'Oise, on aperçoit trois masses d'un grès brut... La plus grande est plantée droite : elle a 9 pieds de haut, sans compter sa base enterrée de 4 ou 5 pieds. Sa largeur est de 7 pieds dans le milieu... son épaisseur d'environ 18 pouces... A 50 pas.... une autre pierre de 5 pieds de large sur 8 de haut, sans la base... Elle penche de moitié vers le midi. Deux autres pierres paraissent encore plus avant etc. » Ces *pierres-levées* de Rhuys n'étaient point des *dolmens* où autels druidiques; mais elles

Digitized by Google

son furent rougis par de cruelles hécatombes; plus d'une fois, l'affreux géant d'osier fut dressé dans les clairières des bois de l'Aisne ou de la Crise, et la flamme embrasa les flancs creux du colosse

pouvaient être des *meinhirs*, sorte d'obélisques bruts, ou faire partie de quelqu'une de ces enceintes circulaires au centre desquelles étaient placés les autels. Le nom du village de Pierrefitte dans le Valois, rappelle aussi les pierres consacrées. A Borret, non loin de Senlis, se trouve une pierre semblable à la plus grande de celles de Rhuys, et près de cette pierre, dans une butte peu élevée, mais assez large, on découvrit en 1755, trois squelettes de haute taille, dont la tête était tournée vers la *pierre-levée*, et les pieds, vers l'Orient. A Courmon, au dessus de Fère-en-Tardenois, près de la source de l'Ourcq, on voyait aussi autrefois une de ces pierres qui semblait, dit-on, porter l'empreinte d'une patte d'ours. (Voy. *histoire du Valois*, t. 1, p. 7 et 8). Les *pierres-levées* sont rares dans l'intérieur de la France, parce que les conciles des Gaules ordonnèrent à plusieurs reprises de les renverser et de les enfouir; les canons des conciles, jusque dans les premiers siècles du Moyen-Age, sont remplis d'anathèmes contre les chrétiens qui rendent des honneurs superstitieux aux pierres, aux sources, aux arbres, à tous ces objets dans lesquels le druidisme révérait les forces secrètes et les mystérieux agens de la nature; la féerie et la sorcellerie du Moyen-Age furent les héritiers des cultes antiques. Les traditions superstitieuses du Valois sur le *Mont-au-Fait* (*ad-fagum*), amas de rochers et de bancs de pierre situé au fond de la forêt de Retz, ont peut-être une origine druidique. On rapporte qu'en ce lieu solitaire apparaissaient jadis des spectres, qui, du haut des degrés naturels du *Mont-au-Fait*, interrogeaient les passans ou leur révélaient l'avenir.

Digitized by Google

pleins d'hommes vivans[1]. Les noms de divers lieux de la contrée rappellent encore les dieux de la Gaule: Bel ou Belen, le génie du soleil, fut adoré sans doute à Belleu; Ardoinna, la déesse des forêts profondes, dut régner aux bois d'Artenne ou Hartenne, qui attenaient alors aux deux grandes forêts de Brie et de Dole[2].

[1] Cœsar, liv. VI.

[2] *Ar-denn* veut dire *épaisse, profonde*, d'où le nom de la déesse, et celui de la fameuse forêt des Ardennes. Melchior Regnault, dans son *abrégé de l'histoire de Soissons*, prétend que les druides avaient un collége à Droisy ou Drusy, et qu'ils faisaient leurs sacrifices dans le bois de Taf ou Thau, ainsi nommé parce qu'ils y adoraient la croix sous la forme de la lettre hébraïque *thau*. Dormay (*hist. de Soissons*, t. 1) a rejeté avec raison cette fable ridicule; mais le nom du village de Thau ou Taux, n'en a pas moins une physionomie gauloise, de même que son voisin Hartenne; TAW, en kimrique, signifie *large, profond, étendu*. Quant à Droisy, l'hypothèse de Regnault ne repose que sur la ressemblance de ce nom avec le nom des druides. Les peuples primitifs ont toujours adoré de préférence leurs divinités sur les *hauts lieux*, et les bois de Taux et d'Artenne sont situés sur un plateau très-élevé: on les aperçoit des environs de Laon; mais l'auteur de l'*histoire des Antiquités de Soisssons*, Lemoine, observe que la butte de Taux, monticule hérissé de roches et de ces grés aux formes bizarres, si multipliés dans tout le pays, ne porte d'autres arbres que des bouleaux, des frênes ou des trembles, ce qui ne devait guère permettre aux *hommes des chênes* d'y célébrer leurs rites sacrés. Le chanoine Cabaret, dans ses *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de Soissons*, conservés à la biblio-

Digitized by Google

Cependant, par suite de révolutions qui nous sont inconnues, le pouvoir des druides avait fort diminué avec le temps : les chefs des *clans*, l'aristocratie militaire s'était émancipée de la domination sacerdotale ; des princes héréditaires s'étaient établis chez les nations galliques et kimriques ; puis les progrès de la civilisation avait introduit un nouvel élément social, l'élément urbain et démocratique ; les villes s'étaient multipliées et agrandies dans la meilleure partie de la Gaule ; l'esprit de cité était entré en lutte avec succès contre l'esprit de *clan*, et des espèces de sénats, des formes républicaines plus ou moins mélangées d'aristocratie et de démocratie, avaient renversé presque généralement les chefs héréditaires. Dans le nord de la Belgique, aux bords du Rhin, de la Basse-Meuse, du Scaldis (l'Escaut) et du Sabis (la Sambre), il n'y avait point de villes : les tribus kimriques de ces contrées, mêlées à des bandes germaniques dont elles partageaient l'humeur farouche, habitaient des cabanes éparses dans les bois ; des fourrés impénétrables, des halliers marécageux, des abattis d'arbres et de quartiers de rocher leur servaient de forteresses naturelles ; mais il n'en était point de même au midi de la Somme (Samara), aux rives de l'Aisne, de la Marne ou de la Vesle (Vidula). Les Belges méridionaux, les Suessons, les Bello-

thèque de cette ville, assure même que cette butte n'est qu'un monceau d'éclats de grès amassés en tas pour débarrasser les champs d'alentour et en faciliter la culture.

Digitized by Google

vakes (du Beauvaisis), les Rèmes (de Reims), aussi belliqueux que leurs voisins, avaient été moins fidèles à la barbarie, et les Suessons, au dire de César, comptaient jusqu'à douze villes fortifiées (*Oppida*).

Bien que César vante la fertilité de leur vaste territoire[1], ce n'était probablement pas l'agriculture qui faisait la principale ressource de leur nombreuse population, mais plutôt les troupeaux qui erraient parmi les bois ou paissaient dans les belles vallées de l'Aisne, de l'Oise (Isara, Oësia), et de la Crise, confondus avec ces vigoureux chevaux belges dont les écrivains anciens vantent tant la race. D'immenses forêts, enveloppant presque entièrement le pays Suesson, se déployaient à l'ouest le long du cours de l'Oise, et, rejoignant peut-être au nord l'extrémité méridionale des Ardennes, occupaient, au midi de l'Aisne, les trois quarts de la surface du territoire, débordaient d'un côté jusque sur les chaînes de collines qui dominent la vallée d'Aisne, de l'autre s'étendaient jusqu'à la Marne, et confinaient vers le *pays des sources* (Tardenois), à la contrée des Rèmes, alliés et confédérés des Suessons[2].

[1] *Latissimos feracissimos que agros*. Cœsar; liv. II, c. 4.

[2] Les forêts de Compiègne, de Lesgue ou Laigue, de Coucy, St-Gobain, et peut-être même une partie des bois de la Thierrache, la forêt de Retz ou Villers-Cotteretz, qui, suivant Dormay, s'étendait jadis jusqu'à la croupe de la montagne de Maupas, près de Soissons, les forêts de Dole, de Fère, de Ris, sont des restes de l'immense forêt Suessonnaise; les

Digitized by Google

Le nom de *Dole*, conservé par un débris de ces forêts gigantesques, semblerait indiquer que la partie sud-est était coupée de pâturages et peut-être déjà entamée par la culture; mais probablement les premiers champs qui se couvrirent de moissons sur la terre suessonnaise, furent ce haut plateau d'une figure si tourmentée et si irrégulière, qui, commençant à peu de distance des bois de Dole, vient mourir, après un développement de plus de quatre lieues, dans la vallée de l'Aisne, non loin de l'endroit où cette rivière reçoit les eaux de la Crise[1].

Aux alentours de ce confluent, ramené aujourd'hui à peu près à sa situation première, la vallée de l'Aisne, large d'une lieue au moins, s'ouvre plus

noms de Fère et de Dole sont gaulois. Voy. *Ducange*, *Glossar*. Aux mots *fara* et *dola*; et Vales. *Notitia Galliarum*. *Dol*, en kimrique, veut dire soit un champ cultivé, soit un pré, mais toujours un lieu plane et bas. La racine *Tard* (Tardenois) indique un pays arrosé de sources.

[1] Le centre de ce plateau porte le nom de *Mont-de-Soissons*: cette plaine élevée, et, plus à l'ouest, le plateau de Chaudun, nom certainement gaulois, passent encore pour les meilleures terres à blé du pays au sud de l'Aisne. Ces hautes terres dominent des vallons d'une verdure et d'une fraîcheur délicieuses, formés par la Crise et par d'autres ruisseaux affluens de l'Aisne. La petite rivière de Crise, très anciennement, et sans doute sous les Romains, fut détournée de son embouchure naturelle, et amenée à travers le faubourg de Crise, vers la *cité* gallo-romaine dont elle entoura les remparts. Elle a été rendue à peu près à son cours primitif en 1551, du temps de Henri II.

Digitized by Google

spacieuse et plus riante que partout ailleurs : la rivière au cours lent et doux, abondante en poisson, navigable pour les plus grands bateaux, se replie avec grâce sur elle-même du nord-est au sud-ouest, puis du sud-est au nord-ouest, avant de se diriger presque en ligne directe sur l'Oise, où elle va perdre, quelques lieues plus loin, son nom et ses eaux; elle divise la vallée en deux parts inégales, l'une plus étroite au nord, l'autre plus étendue au sud, et, des deux côtés de l'Aisne, de longues collines aux formes accidentées et pittoresques, s'avançant en promontoires, se creusant en gorges verdoyantes d'où jaillissent des fontaines et de clairs ruisseaux, embrassent dans leurs replis la plaine abritée contre les vents du nord.

C'était dans cette belle vallée, sur la rive méridionale de l'Aisne, que s'élevait la principale ville des Suessons, Nowedun ou Noviodun (*Noviodunum*), destinée à jouer, sous des noms divers, un grand et remarquable rôle dans l'histoire de la Gaule-Belgique[1]. L'époque de sa fondation est

[1] Après avoir mûrement comparé toutes les opinions des commentateurs, des géographes, et des historiens provinciaux, nous avons cru devoir nous ranger au sentiment de Nicolas Sanson, de d'Ablancourt, de D. Bouquet, d'Adrien de Valois, de Dormay, de Colliette, etc., qui identifient l'antique *Noviodunum* avec son héritière, la cité gallo-romaine d'*Augusta Suessonum*, et ne pensent pas que la capitale du Soissonnais ait jamais changé d'assiette. L'un des auteurs de ce livre regrette d'avoir, dans un autre ouvrage (*Histoire de France* par Henry Martin, t. 1), attribué

Digitized by Google

entièrement inconnue ; mais on peut supposer que les avantages de cet heureux site n'avaient pas

à Noyon le nom de *Noviodunum*: la ressemblance trompeuse de ces deux noms, et une autorité très grave relativement à tout ce qui tient à l'ancienne Gaule, celle de M. Amédée Thierry (*Hist. des Gaulois*; t. 2), l'avaient entraîné dans cette erreur, rectifiée au reste sur la carte de Gaule qui accompagne la deuxième édition de l'*Histoire de France* citée plus haut. Une étude sérieuse des textes a convaincu les auteurs, que Noyon, toujours appelé *Noviomum*, *Noviome*, *Noviomagus*, et jamais *Noviodunum*, dans l'Itinéraire d'Antonin et chez les plus anciens chroniqueurs, n'a rien de commun avec la capitale Suessonne qu'assiégea César, quoiqu'en aient dit Raymundus Marlianus, Brower, D. Nic. Lelong, et beaucoup d'autres. Nous ne devons pas dissimuler qu'une troisième opinion, celle de l'abbé Lebeuf (*dissertation sur l'état des anciens habitans du Soissonnais*, etc.), opinion que paraît adopter Lemoine dans ses *Antiquités de Soissons*, nous a fait quelque temps balancer. Lebeuf place *Noviodun* non point au bord de l'Aisne, comme le Soissons *actuel*, mais sur la montagne de Noyan, qui, commençant à une bonne demie-lieue sud de Soissons, déploie du nord-est au sud-ouest un plateau à peu près ovale d'une demie-lieue d'étendue, se rattache vers l'est à la haute plaine dite le *Mont de Soissons*, et domine à l'ouest la vallée de la Crise. Le rapprochement des deux noms de Noviodun et de Noyan et le sens originaire de la syllabe *dun*, favorisent au premier abord cette hypothèse : le mot *dun* qui subsiste encore dans notre langue avec l'orthographe *dune* et le sens restreint de *butte de sable amoncelée par la mer*, signifiait incontestablement *colline*, *élévation*; mais il est certain toutefois qu'entre les nombreuses villes gauloises dont le nom se terminait par cette syllabe, plusieurs n'étaient point situées sur des terrains élevés, ainsi *Cæsarodunum* (Tours);

Digitized by Google

échappé aux tribus qui précédèrent les Suessons, et qu'il y eut en ce lieu des groupes d'habitations humaines dès l'antiquité la plus reculée [1]. L'étendue

Lugdunum Batavorum (Leyden), etc. C'était une exception; mais l'exception a pu s'appliquer à Soissons comme à ces autres cités. On présume que, la plupart des places gauloises étant bâties sur des collines ou *duns*, le nom de ville et celui de *dun* s'étaient confondus dans les langues gallo-kimriques. Il ne reste ainsi, en faveur de Noyan, qu'une ressemblance de noms qui n'est corroborée par aucune tradition, par aucun monument. L'abbé Lebeuf, pour expliquer comment la capitale des Suessons aurait été transférée de Noyan à *Augusta*, prétend que, les Romains ayant bâti des maisons de plaisance au bord de l'Aisne dans la vallée, les Gaulois suivirent cet exemple, et que Nowedun, délaissé de tous, devint promptement un *cadavre de ville* aux dépens de qui s'enrichit la nouvelle cité d'*Augusta*. Il existe à Soissons un monument curieux, qui réfuterait invinciblement l'hypothèse de l'abbé Lebeuf, si ce monument, dont nous parlerons bientôt, et qui fut trouvé dans l'intérieur de la ville au XVIIe siècle, attestait le passage d'Auguste à Soissons, comme l'ont avancé beaucoup d'érudits. Mais, même en laissant de côté tout argument contestable, nous nous croyons suffisamment fondés à nous ranger parmi les défenseurs de l'antique héritage de Soissons, à l'exemple du savant D. Grenier, qui, dans ses immenses travaux inédits sur l'histoire de Picardie, a étudié cette question comme toutes celles qui touchent aux fastes de la province, et qui est revenu au sentiment que nous embrassons, après s'être montré un peu ébranlé par les argumens de Lebeuf. (Mémoires de D. Grenier, paquet 20, n° 6, *pagus Suessonicus*).

[1] Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter les chimères

Digitized by Google

de Noviodun ne nous est pas plus connue que son origine : cette ville devait renfermer une population assez considérable, mais la construction de ses édifices était certainement fort simple et d'une architecture tout-à-fait primitive. De grandes rotondes de bois, fermées de claies, et surmontées de hauts toits coniques, telles étaient les demeures des hommes de la Gaule, et l'ameublement, du moins dans la rude Belgique, répondait à la simplicité du dehors ; des peaux de bêtes servaient de lits, de tapis et de siéges[1]. Si l'on connaissait le luxe, c'était seulement dans les armes, dans les ornemens d'or et les vêtemens de couleurs éclatantes que portaient les chefs, et dans le costume sacerdotal des druides, qui, si l'on en croit une tradition assez répandue, auraient eu un collége dans Noviodun, à peu de distance de la rivière d'Aisne[2]. Le sénat ou conseil des anciens de la na-

des écrivains du seizième siècle ; Thevet le cosmographe, Belleforest, Charron, etc., ou des premiers historiens soissonnais, Berlette et Regnault, sur l'étymologie et l'origine de Soissons ; Dormay en a écarté quelques-unes, et Lemoine a fait justice du reste.

[1] Strabon, liv. IV. — Diodor. Sicul. pasim.

[2] Cette tradition s'appuie sur une découverte fort curieuse faite à Soissons en 1732. En démolissant un vieux bâtiment de l'Hôtel-Dieu de Soissons, on trouva, dans l'intérieur d'une fausse poutre servant de linteau à une porte, un petit coffret en bois de chêne, qui renfermait deux ceintures tressées de fil d'or et de soie cramoisie, et ornées d'agraffes

Digitized by Google

tion Suessonne, s'assemblait aussi, sans aucun doute, dans cette capitale, défendue par de larges fossés et par de hautes murailles[1] bâties selon le mode particulier de fortification qu'avaient inventé les

et de médaillons d'or massif émaillé de diverses couleurs et représentant des figures de divinités et de sacrificateurs. De ces ceintures pendaient nombre d'anneaux d'argent de diverses grandeurs et de diverses formes, destinés sans doute à supporter des instrumens de sacrifice. On regarda ces ornemens inconnus, comme des ceintures de druides : peut-être ces ceintures appartinrent-elles plutôt aux prêtres d'Isis, qui eurent plus tard un temple en ce lieu, et, même dans ce cas, la conservation de la soie *cramoisie* et de la boîte de chêne, incluse dans une poutre creuse, durant tant de siècles, serait assez extraordinaire; malheureusement pour la science, il n'est plus possible de vérifier le caractère de ce monument problématique; les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, peu soucieux d'archéologie, vendirent 115 livres tournois ces ceintures à des juifs, qui les fondirent impitoyablement. Voy. Cabaret; *Mémoires pour servir à l'histoire de Soissons*, t. 1, p. 334. Le chanoine Cabaret parle de cette découverte en témoin oculaire. Voyez aussi Lemoine, *hist. des antiquités de Soissons*. Si ce fut là réellement un vestige du druidisme, la destinée de l'Hôtel-Dieu de Soissons a été bien singulière; à l'hypothétique collége des druides aurait succédé, sur le même emplacement, un temple gallo-romain d'Isis et Sérapis, dont l'existence est attestée par un monument qui, grâce à Dieu, nous a été conservé parce qu'il n'était pas de nature à passer au creuset israëlite; du temple d'Isis hérita à son tour la *maison de l'Aumône* chrétienne, devenue l'Hôtel-Dieu de Soissons au commencement du treizième siècle.

[1] Cœsar, liv. II, c. 12.

Digitized by Google

Gaulois. Ces remparts se composaient de plusieurs étages de grandes poutres, ne présentant au fossé qu'une de leurs extrémités, posées horizontalement à deux pieds de distance les unes des autres, et liées ensemble par des traverses: les intervalles étaient comblés par de la terre et des fascines à l'intérieur, et par de grosses pierres à l'extérieur. Ces rangées alternatives de quartiers de roches et de pièces de bois, disposées avec une parfaite régularité, formaient *un ouvrage agréable et singulier à voir, et très-ingénieusement combiné pour la défense des places, parce que le revêtement de pierres défie l'incendie, et que le reste des matériaux n'a rien à craindre du bélier, qui ne saurait enfoncer ni renverser ce solide assemblage*[1].

L'assiette des onze autres villes que possédaient les Suessons, ou du moins de la plupart, est impossible à fixer, et les limites précises du territoire de ce peuple ne sont guère plus faciles à déterminer. A l'est, les Suessons confinaient aux Rèmes, avec lesquels ils étaient liés par une de ces fraternités de peuple à peuple qui ont beaucoup d'exemples dans l'histoire de la Gaule, et qui étaient revêtues d'un caractère religieux et sacré; l'alliance était si étroite que les Suessons et les Rèmes se gouvernaient par les mêmes lois et par les mêmes magistrats en temps de paix[2]. L'endroit appelé depuis *Fines* par les

[1] Cœsar, liv. VII, c. 23.

[2] Cœsar, liv. II, c. 3. — *Fines* est aujourd'hui Fimes.

Digitized by Google

Romains, marquait déjà sans doute les limites des deux territoires du côté de la Vesle ; mais on ignore tout-à-fait quelles étaient ces limites du côté du nord. Loon, Lugdun ou Lawdun (Laon), appartenait aux Rèmes, à ce qu'on pense assez généralement[1] ; mais les Suessons débordaient cependant, selon toute apparence, par-delà la petite rivière d'Aiglette ou Ailette (*Aquila*), mal nommée chez divers auteurs *Elette*, *Delette* ou *Lette*, de même qu'ils s'étendaient au nord-ouest un peu au-delà de l'Oise, et comptaient entre leurs places-fortes *Noviomagh* (Noyon), que de vieux titres latins qualifient de *castrum Suessonense*. Peut-être touchaient-ils, vers le nord, à l'extrémité du pays des sauvages Nerviens, entre les frontières des Rèmes et celles des Véromandues[2], qui bornaient les terres suessonnes au nord-ouest. Après les Véromandues, se trouvaient par-delà l'Oise, à l'ouest, les puissans Bellovakes ; puis, au sud-ouest, l'extrémité du pays des Parises ; car les Sylvanectes (Senlis), appelés *Ulmanetes* par Pline et *Ulbanetes* dans l'Itinéraire d'Antonin, ne sont point cités par César entre les nations gauloises, et ne formaient probablement, avant la conquête romaine, qu'un canton suesson;

[1] Cependant la carte de Gaule, insérée dans le premier volume des historiens des Gaules et de la France, donne Laon aux Suessons.

[2] La Thierrache, où l'extrémité de la forêt de Cuise joignait les Ardennes, devait être le point de contact de ces quatre peuples.

Digitized by Google

la Marne, au sud, séparait la Belgique de la Gaule centrale, et les Suessons, du vaste territoire des Sénonais et de celui des Catalauniens (Châlons) et des Tricassiens (Troyes), si toutefois les Meldes (Meaux) n'étaient pas dès lors indépendans des Sénonais, et ne se plaçaient pas entre eux et les Suessons.

Des onze villes suessonnes, on en peut retrouver au moins deux près de l'Oise, l'une delà, l'autre deçà cette rivière, à savoir Noviomagh (Noyon) et Verbria ou Vernbria (Verberie), située primitivement non point au pied, mais sur la cîme de la montagne qui domine au loin la belle vallée de l'Oise[1]. Fara ou Fère sur l'Ourcq put être également de fondation belge, ainsi que Brana (Braine), où l'on a découvert des monnaies gauloises, mêlées aux vestiges de la domination romaine; plusieurs autres bourgades et villages portent encore des noms dont l'origine gauloise n'est pas contestable; mais, comme le latin n'expulsa que par degrés la vieille langue indigène après la conquête, les noms de ces divers lieux n'autorisent point à les mettre entre les douze villes existant au temps de l'indépendance, et il est inutile de s'épuiser en conjectures arbitraires pour répartir les places suessonnes entre les rives de l'Aisne ou de lOurcq, de la Marne ou de la Vesle[2].

[1] *Hist. du Valois*, t. 1, p. 6.

[2] Le nom de *Nanteuil*, si commun dans le Soissonnais et les cantons voisins, vient de la racine gallique *nant*, eau

Digitized by Google

Les habitations des Gaulois, leurs villes de bois et de roseaux, n'étaient pas assez fortement assises sur le sol pour y laisser des traces profondes. Leurs monumens funèbres ont eu plus de durée que leurs cités : les premiers chrétiens, qui renversèrent avec acharnement les pierres druidiques, respectèrent les *buttes* élevées de main d'homme à la mémoire des chefs gaulois, et ces monticules coniques, qui s'élévent çà et là dans les plaines de l'ancienne Belgique, révélent encore par le nom de *tombelles* leur destination première[1].

courante, torrent, rivière. Les torrents des Alpes, dans le patois savoyard, s'appellent encore des *nants*. — Litanobriga ou Latinobriga, placée par l'Itinéraire d'Antonin à 18 milles de Cœsaromagus (Beauvais) et à 4 milles d'Augustomagus (Senlis), pouvait aussi appartenir aux Suessons : Cluvier et d'autres en font Verneuil-sur-Oise; Mabillon veut que ce soit Lagneville, sur la petite rivière de Brèche, en latin *Briga*; l'historien du Valois se prononce pour Pont-Ste-Maxence. Il y a probablement une erreur dans l'Itinéraire d'Antonin, et il faut substituer les lieues gauloises, qui valent une demi-lieue française, aux milles romains, qui ne valent qu'un tiers de lieue. Les distances seraient très erronées sans cette substitution.

[1] Le code théodosien interdit de détruire ces *tumuli* ou buttes artificielles : *terram sollicitare et cespitem vellere, proximùm sacrilegio*. Les *tombelles* sont nombreuses dans le département de l'Aisne, et l'ancien territoire suesson en compte plusieurs pour sa part : une dans la forêt de St-Gobain; une autre entre Sincenis et Rouy, près de l'Oise; une troisième à Hartenne.

Digitized by Google

(113 AVANT J.-C.) L'histoire n'a pas gardé le souvenir des faits qui se passèrent chez les Suessons depuis leur établissement en Gaule jusque vers l'an 113 avant J.-C. ; mais, à cette époque, la menace d'une formidable invasion appela aux armes la Belgique entière. L'arrière-ban des Kimris, qui, tandis que les Belges pénétraient dans la Gaule, étaient demeurés dans la presqu'île nommée de leur nom *Chersonnèse Cimbrique* (le Jutland) et sur les côtes de la Baltique, s'associant à une nombreuse fédération de peuples teutons ou germains, se jetèrent à leur tour sur la Gaule et s'avancèrent vers le territoire belge. Les envahisseurs rencontrèrent devant eux, la levée en masse des nations Belgiques, prête à soutenir le choc de 300,000 ennemis. Cette effroyable lutte n'eut pas lieu : les Kimris d'outre Rhin et ceux de Gaule, se reconnaissant pour des frères d'origine, entrèrent en négociation, et la grande horde *cimbro-teutonne,* se détournant des frontières belges, alla fondre sur la Gaule centrale et méridionale, avant de se briser contre les légions romaines de Marius.

Le principal rôle dans cette crise appartint sans doute aux Suessons ; car ils tenaient incontestablement alors le premier rang entre les Belges, et, peu d'années après [1], s'éleva parmi eux un illustre chef de guerre nommé Divitiac, qui devint *le plus*

[1] *Nostrâ etiam memoriâ*, fait dire César aux députés des Remes, qui, en parlant de la venue des Cimbres et des Teu-

Digitized by Google

puissant de toute la Gaule, dit César, et réunit sous son épée victorieuse une grande partie des peuples belges, puis tenta à leur tête une éclatante expédition dont les détails n'ont malheureusement point été conservés à la postérité, mais dont les conséquences furent d'un haut intérêt pour les nations gauloises. Divitiac, que César qualifie de *roi*, mais qui devait porter chez les siens le titre de *brenn* ou chef militaire, passa le *détroit gallique* (le Pas-de-Calais) avec une armée de Suessons, de Parises, d'Atrébates, de Ménapes, etc.; descendit chez les Kimris d'Albion, et, suivant l'expression de César, *obtint l'empire de la Bretagne*, ce qui ne doit probablement pas s'entendre de l'île entière, mais seulement des cantons de l'est et du midi [1]. Des colonies belges se fixèrent dans le pays conquis, où César les retrouva un demi-siècle plus tard avec le costume et les mœurs de leur ancienne patrie, et se répandirent jusque dans l'île d'Erin (l'Irlande), où les traditions locales leur donnent le nom de *Fir-Bolgs*.

tons, emploient les termes: *Nostrorum patrum memoriâ;* liv. II, c. 4.

[1] Suivant M. Amédée Thierry, ce fut la presqu'île comprise entre la Tamise et la Saverne qu'occupa Divitiac. (*Hist. des Gaulois*, 2e partie, c. 7.) Nous avons cité les Parises ou Parisiens, les Atrébates (Artésiens) et les Ménapes (du Brabant), parmi les peuples qui suivirent Divitiac, parce qu'on possède la preuve de l'établissement de Parises

Digitized by Google

L'expédition du *brenn* suesson jetait un élément nouveau dans les populations des îles d'Albion et d'Erin, et resserrait le lien de famille qui rattachait cette Gaule insulaire à la Gaule continentale : l'entreprise de Divitiac eut des suites importantes, quoique l'espèce de monarchie militaire qu'il avait fondée, ne lui survécût pas ; les Suessons rentrèrent dans leurs limites après la mort de ce grand chef ; sans doute, leurs exploits mêmes et leurs conquêtes lointaines les avaient un peu affaiblis, car, à l'arrivée de César en Gaule, c'étaient les Bellovakes qui se voyaient à leur tour les premiers entre les Belges par leur crédit et le nombre de leurs guerriers.

(57 AVANT J.-C.) Tandis que les Belges manifestaient ainsi, pour la dernière fois, l'activité conquérante des vieux Gaulois, la Gaule était déjà entamée par les armes de Rome ; le jour approchait où la Belgique allait avoir à se défendre contre un adversaire plus opiniâtre que les Cimbres et les Teutons ; où la vaillance indisciplinée des Belges allait être aux prises avec la civilisation guerrière la plus fortement organisée qui eût jamais paru dans le monde.

Dans les premiers mois de l'an 57 avant Jésus-Christ, la Belgique fut en proie à une agitation extrême : de graves nouvelles avaient semé le trouble

et d'Atrébates en Angleterre, et de Ménapes en Irlande. Voy. Ptolémée.

Digitized by Google

dans tous les esprits ; à la faveur des discordes des peuples galliques, les Romains et les Germains s'étaient immiscés dans les affaires de la Gaule centrale ; le Germain Ariowist, chef des Suewes, s'étant établi par force en deçà du Rhin, chez les Edues et les Séquanes, le proconsul romain César l'avait assailli et expulsé à la prière de ces nations ; mais, suivant les bruits qui arrivaient en Belgique, les peuples galliques d'outre Seine et d'outre Marne s'étaient donné un maître en appelant un libérateur étranger, et l'indépendance belge ne pouvait tarder à être aussi en péril. Chaque jour, des Galls accouraient chez les Belges pour les exciter à s'armer contre l'ennemi commun, et à ne pas souffrir que les Romains se cantonnassent au cœur de la Gaule. La plupart des peuples belges résolurent d'aller au-devant du danger, et, se donnant des ôtages les uns aux autres pour s'assurer de leur foi mutuelle, ils décrétèrent que la confédération se leverait en masse comme au temps des Kimro-Teutons. Les Bellovakes, qui pouvaient mettre sur pied jusqu'à 100,000 combattans, en promirent 60,000 d'élite ; les Suessons et les Nerviens (Hainaut et Flandre), chacun 50,000; les Véromandues (Vermandois) et les Vélocasses (Vexin), 10,000; les Ambiens (Amiénois), 10,000; les Calètes (pays de Caux), 10,000; les Atrébates (Artois), 15,000 ; les Morins (Picardie et Flandre maritimes), 25,000 ; les Ménapes (Brabant), 9,000; les Aduatiques (Namur et pays voisins), 29,000, ce qui formait une

Digitized by Google

armée de 268,000 combattans, sans compter 40,000 intrépides et sauvages guerriers qu'envoyèrent aux Belges les tribus des Germains cis-rhénans, leurs voisins et leurs alliés.

On a peine à comprendre comment la Gaule septentrionale, avec une civilisation si peu avancée et un sol si peu et si mal cultivé, pouvait nourrir de telles multitudes. Ces 300,000 guerriers ne représentaient pas même au complet les forces de la Belgique, car les contingens de deux des principales nations manquaient à l'appel de leurs confédérés. L'une de ces nations était les Trévires (Trèves), qui se trouvaient liés avec César, à qui ils avaient demandé des secours contre les Germains d'outre Rhin; l'autre était les Rèmes, les frères des Suessons, qui vivaient sous les mêmes lois et sous les mêmes magistrats. L'alliance inter-nationale fut rompue: les Rèmes, soit infériorité de courage, soit penchant pour la civilisation romaine, refusèrent de combattre les Romains et s'apprêtèrent à recevoir César sans résistance, tandis que les Suessons envoyaient à l'armée fédérale leurs nombreux guerriers commandés par le *brenn* Galba[1]. Le renom de

[1] Suétone dit que *galba* signifiait le *gros*, le *gras* (*præpinguis*). César le qualifie de *rex*, roi, comme Divitiac; mais, puisque, d'après César lui-même, les Suessons et les Rèmes étaient régis par les mêmes magistrats, et que Divitiac et Galba sont appelés rois des Suessons seulement, il est évident que ces rois n'étaient que des généraux élus par les Suessons, les deux peuples-frères s'étant réservé le droit de

Digitized by Google

prudence et d'équité, dont jouissait ce chef dans toute la Belgique[1], valut aux Suessons l'honneur de ressaisir, à la tête des confédérés, le rang qu'ils avaient occupé sous Divitiac. Malgré les prétentions des Bellovakes, qui réclamaient la préséance, la direction suprême de toute la guerre fut décernée au *brenn* des Suessons.

Cependant César, au commencement de l'été, était venu se mettre à la tête de son armée cantonnée chez les Séquanes (Franche-Comté): la rapidité de ses mouvemens devança toutes les prévisions ; en quinze jours, les légions romaines arrivèrent du Doubs sur la Marne et sur la frontière des Rèmes. Ceux-ci députèrent aussitôt vers le proconsul, se remirent, dit César, *eux et tout ce qui était à eux, en la foi et puissance du peuple romain*, livrèrent des ôtages, ouvrirent les portes de leur capitale Durocortore (Reims) et de leurs autres villes, et fournirent aux ennemis tous les vivres que ceux-ci réclamèrent, conduite qui fit obtenir aux Rèmes le titre de *frères et alliés* (*fœderati*) *du peuple romain*, en compensation de la haine des Belges.

César, joyeux de la défection des Rèmes, entra sur leur territoire, chargea les troupes auxiliaires des Edues, autre peuple séduit par l'alliance romaine, d'aller ravager les terres des Bellovakes

guerroyer isolément, tout en se soumettant aux mêmes magistrats civils.

[1] Cœsar, liv. II, c. 4.

Digitized by Google

pour faire diversion, et, sur le bruit de l'approche des confédérés, il s'avança vers la frontière suessonne, traversa l'Aisne et assit son camp sur un côteau, près de la rive droite ou septentrionale, couvrant ainsi Durocortore, et laissant à l'autre bord de la rivière un de ses lieutenans, Quintus Titurius Sabinus, et six cohortes, pour assurer ses relations avec les Rèmes et la Gaule centrale; le corps de Sabinus communiquait avec le gros de l'armée par un pont qui existait en cet endroit, et qu'occupait un détachement romain. L'Aisne protégeait un des côtés du camp de César : le reste fut défendu par un retranchement de douze pieds de haut et un fossé de vingt-deux pieds de profondeur [1].

Cependant, la grande armée belge, dont le lieu de rassemblement n'est point connu (peut-être les vas-

[1] 22 pieds à partir de la crête du retranchement jusqu'au fond du fossé : ces 22 pieds romains n'en faisaient que 20 des nôtres, le pied romain étant de 11 pouces, comme le pied anglais moderne. « Les retranchemens ordinaires des Romains étaient composés d'un fossé de 12 pieds de large sur 9 de profondeur, en cul-de-lampe : avec les déblais, ils faisaient un coffre de 4 pieds de hauteur, 12 pieds de largeur, sur lequel ils élevaient un parapet de 4 pieds de haut, en y plantant leurs palissades et les fichant de 2 pieds en terre, ce qui donnait à la crête du parapet 17 pieds de commandement sur le fond du fossé. La toise courante de ce retranchement, cubant 324 pieds, était faite par un homme en 32 heures ou trois jours de travail, et par 12 hommes en 2 ou 3 heures. » Napoléon : *Précis des campagnes de J. César.*

Digitized by Google

tes plaines au nord de Laon), avait pris l'offensive, envahi la partie du territoire rémois située au nord de l'Aisne, et marchait contre les Romains. Sur le passage des Belges, à huit milles du camp de César, s'élevait la ville rémoise de Bibrax : ils l'assaillirent avec impétuosité, l'environnant tout entière, suivant la tactique gauloise, d'une vivante enceinte de guerriers, et faisant pleuvoir de toutes parts, sur ses murs, une grêle innombrable de pierres et de traits, afin d'écarter des remparts les assiégés et de pouvoir s'approcher des portes et attaquer la muraille en se couvrant de leurs boucliers comme d'une carapace (*testitudinem facientes*). Bibrax, où commandait un des principaux chefs de la nation rémoise, soutint l'assaut à grand'peine jusqu'à la fin du jour, et dépêcha vers César pour réclamer instamment son assistance, sans laquelle la perte de la ville était certaine. César fit partir en toute hâte, vers le milieu de la nuit, sa cavalerie-légère numide, ses archers crétois et ses frondeurs baléares, qui s'introduisirent dans Bibrax avant le jour et rendirent l'espoir et le courage aux habitans.

Les Belges ne s'opiniâtrèrent point à continuer le siége, et, saccageant à l'entour les campagnes des Rèmes, brûlant les bourgades et les habitations isolées, ils allèrent droit au camp romain, et s'établirent à deux milles de l'armée ennemie ; la nuit, on vit briller leurs feux sur un espace de plus de huit milles (3 lieues de poste).

Digitized by Google

L'armée de César était forte de huit légions, dont chacune peut s'évaluer à 5 ou 6,000 fantassins et 400 à 500 chevaux: elle comptait 45,000 à 50,000 soldats romains, et probablement, selon l'usage accoûtumé, à peu-près autant d'auxiliaires fournis par les alliés et les sujets de la république. César pouvait donc opposer aux 300,000 barbares qu'il avait en tête, 90,000 à 100,000 hommes des meilleures troupes du monde. Néanmoins la masse énorme de ses adversaires, et la haute opinion qu'il avait de leur valeur, l'engagèrent à beaucoup de circonspection: il se tint d'abord rénfermé dans son camp durant plusieurs jours, tâtant l'ennemi par des escarmouches de cavalerie, puis il quitta ses retranchemens, laissant deux légions à la garde du camp, et disposant les six autres en ligne de bataille sur le côteau, qui n'offrait que la place nécessaire pour ranger l'armée; c'était un terrain légèrement exhaussé au-dessus de la plaine, dont il reprenait le niveau à droite et à gauche par une pente douce. Mais là, César resta encore sur la défensive, et, de peur d'être tourné, il protégea ses deux flancs par des fossés transversaux de 300 pas environ, aux extrémités desquels s'élevèrent des fortins munis de machines de guerre.

Entre les deux armées se trouvait un marais de médiocre étendue: César espérait que les barbares s'y précipiteraient avec la fougue gauloise pour venir à lui; mais le général suesson, le prudent Galba, quoique désirant vivement la bataille, retint les

Digitized by Google

Belges et les empêcha de commettre cette faute : il n'y eut donc qu'un combat de cavalerie où les Romains obtinrent quelque avantage. César, ne voyant pas moyen d'attirer son rival dans le piége, ramena ses six légions au camp; alors Galba, qui montra dans cette courte campagne une rare intelligence, au lieu de se heurter de front contre les retranchements romains, évita le camp de César, et, s'avançant vers l'Aisne, voulut faire traverser la rivière à gué par une partie de ses guerriers (les eaux étaient basses ; c'était la saison des grandes chaleurs), afin d'enlever la division de Titurius-Sabinus, cette arrière-garde laissée sur la rive gauche par César, et de couper le pont qui assurait les communications des Romains avec Durocortore.

Mais toute la cavalerie romaine et tous les gens de trait (archers et frondeurs) repassèrent rapidement le pont d'Aisne et joignirent Titurius au moment où les Belges commençaient à franchir la rivière : ceux qui étaient déjà sur le bord opposé, furent enveloppés et taillés en pièces ; une foule d'autres, criblés de flèches, comblèrent de leurs corps le lit de l'Aisne, et le reste fut contraint d'abandonner l'entreprise après d'inutiles et sanglants efforts.

Les suites de cet échec furent bien plus fatales que l'échec lui-même : on n'avait pu ni prendre Bibrax, ni passer l'Aisne, ni entraîner les Romains dans une bataille générale ; le découragement

Digitized by Google

commença de se glisser parmi cette multitude levée en masse, qui avait eu promptement épuisé ses provisions et les ressources de la contrée ; on avait appris que les frontières des Bellovakes étaient menacées par les Edues, sous les ordres du druide Divitiac, qui, fasciné par les prestiges de la civilisation étrangère, avait abandonné les intérêts de son pays et de sa religion. Les Bellovakes déclarèrent que rien ne les détournerait d'aller au secours de leur patrie et de leurs familles, et le chef suprême Galba ne put empêcher qu'on décidât, dans un grand conseil de guerre, la séparation de l'armée fédérale, chaque peuple étant impatient de se retirer sur son territoire, sauf à se réunir de nouveau pour défendre le premier d'entre eux qui serait attaqué par César.

Cette décision arrêtée, *durant la seconde veille* (entre dix heures et minuit), les Belges levèrent leur camp, avec un tumulte et une confusion extrêmes, chacun reprenant le chemin de son canton, sans s'astreindre à aucun ordre ni à aucune précaution dans leur retraite semblable à une fuite. Cette apparence de déroute se changea bientôt en une déroute trop réelle : à la pointe du jour, César ayant lancé sa cavalerie, appuyée par trois légions, à la poursuite de ses ennemis, la queue de l'armée belge fut rompue et menée battant plusieurs milles avec un grand carnage ; les premiers groupes de cette arrière-garde se retournèrent enfin et firent face avec vigueur ; mais les masses qui étaient en avant, se

Digitized by Google

croyant hors de péril et ne songeant qu'à gagner pays, se débandèrent malgré leurs chefs, au lieu d'imiter l'exemple de l'arrière-garde; les fuyards furent bientôt atteints par la cavalerie romaine, qui les suivit en les frappant sans résistance ; le coucher du soleil mit seul fin au massacre[1].

[1] Nous avons traduit le plus littéralement possible, dans le cours de ce récit, les passages des *commentaires de César* relatifs à la configuration du terrain, à la position du camp romain et aux mouvemens des armées entre Bibrax et l'Aisne, afin de mettre ceux de nos lecteurs qui connaissent le pays, à même d'asseoir leur opinion sur le théâtre véritable de ces importans événemens, question tant controversée entre les géographes et les historiens provinciaux. Voici à cet égard le sentiment du seul commentateur qui ait jamais pu juger César d'égal à égal :

« Les commentateurs ont supposé que la ville de Fimes ou de Laon était celle que les Belges avaient voulu surprendre avant de se porter sur le camp de César. C'est une erreur : cette ville est Bièvre ; le camp de César était au-dessous de Pont-à-Vaire (ou Pontavert, arrondissement de Laon, canton de Neuchâtel) ; il était campé, la droite appuyée au coude de l'Aisne, entre Pont-à-Vaire et le village de Chaudarde, la gauche à un petit ruisseau ; vis-à-vis de lui étaient les marais qu'on y voit encore. Galba avait sa droite du côté de Craonne, sa ganche au ruisseau de la Mielle, et le marais sur son front. Le camp de César à Pont-à-Vaire se trouvait éloigné de 8,000 toises de Bièvre, de 14,000 de Reims, de 22,000 de Soissons, de 16,000 de Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions du texte des commentaires. »

Napoléon ; *précis des campagnes de J. César.*

L'abbé Lebeuf, avant Napoléon, s'était déclaré pour

Digitized by Google

Le lendemain, César, avant que les Belges eussent le temps de se reconnaître, entra sur les terres

Bièvre et Pont-à-Vaire ; mais il pense qu'après être sorti du camp, César rangea ses six légions sur la montagne qui domine Craonne, Craonelle, Ouche, Vauxclair et le bout du bois de Cuissy. « Le marais, dit-il, est celui où l'Ailette prend sa source, dans la vallée où fut bâtie l'abbaye de Vauxclair. Les Belges étaient à une demi-lieue des Romains vers Bouconville, s'étendant en largeur sur les territoires de St-Jean de Pency, Neuville, Chermicy et Bouconville, jusqu'auprès des bois de Corbeny. C'est la montagne la plus apparente des environs de Pont-à-Vaire. » Cette position donnée aux Romains ne nous semble pas très compatible avec le texte de César. Nous devons faire observer aussi que les 8,000 toises de Bièvre au camp, ne *satisfont pas tout-à-fait* aux conditions du texte, 8,000 pas romains, distance marquée par César, ne revenant qu'à un peu plus de 6,000 toises, ou 2 lieues et demie de 25 au degré ; le mille romain, selon Danville, Sanson et tous les meilleurs géographes, valait 755 toises 3 pouces. Le village de Berrieux, autrefois appelé *Bébrieux*, au-dessus de Corbeny et un peu plus près de Pont-à-Vaire que Bièvre, pourrait bien disputer à cette bourgade le nom de Bibrax, et conviendrait parfaitement à la position que Napoléon donne aux deux armées.

Quoiqu'il en soit, le débat ne nous semble sérieux qu'entre Bièvre et *Bébrieux* : Laon, qui a toujours été appelé *Loon*, *Lawdun* ou *Lugdun*, est tout-à-fait hors de cause par la distance d'au moins 5 grandes lieues qui séparent cette ville du cours de l'Aisne, distance plus que double de celle indiquée par César. Des hommes d'un vrai savoir ont été entraînés dans cette erreur de vieille date, par un chroniqueur du commencement du dixième siècle, le cha-

Digitized by Google

des Suessons, et conduisit ses légions d'une seule traite jusqu'au pied des murs de Noviodun[1] : il comptait emporter d'un coup de main cette capitale, qu'il savait à peu près dénuée de combattans; mais la largeur des fossés et la hauteur des remparts arrêtèrent l'effort des Romains, et le petit nombre d'hommes valides qui étaient restés dans la ville suffirent à repousser l'assaut. César, alors,

noine Dudon de St-Quentin, qui confond Laon et Bibrax : un témoignage aussi ancien pourrait faire quelque impression, si on ne lui opposait les paroles de César, qui ne sont nullement susceptibles d'équivoque; mais peut-être trouverait-on d'ailleurs l'origine de l'erreur de Dudon dans le nom de *Vieux-Laon* que conserve encore aujourd'hui la hauteur qui domine le village de Berrieux; si l'on admettait cette hypothèse fort acceptable à notre avis, à Berrieux resterait définitivement l'héritage de Bibrax.

Nous ne discuterons pas l'inconcevable opinion du géographe Sanson qui place Bibrax à Fimes, sur la Vesle et au midi de l'Aisne : le texte si lucide de César deviendrait incompréhensible en partant de cette donnée, ou de celle de d'Ablancourt, qui met Bibrax à Braine; quant à Bray-en-Laonnois ou Bray-en-Rethelois, le nom gallique *Bray*, que portent une multitude de bourgs et de villages, et qui signifie *vase*, *limon*, *terrain humide et fangeux*, n'a jamais eu le moindre rapport avec Bibrax.

[1] Ce fut une marche d'environ neuf lieues, assez forte étape pour une armée dont une grande partie devait être fatiguée des événemens de la veille. Du camp de Pont-à-Vaire à Noyon, il y aurait eu au moins quatorze lieues : ce n'est pas là une des moindres raisons qui doivent faire rejeter l'identité de Noviodun et de Noyon.

Digitized by Google

assit son camp devant les murailles, et fit les préparatifs d'un siége en forme : il n'eut pas le temps d'enclore la ville dans des lignes de circonvallation et de contrevallation ; Galba, pendant la journée, était parvenu à rallier les Suessons dispersés, et, la nuit suivante, le gros de leurs bataillons entra dans Noviodun. César ne se prépara que plus vivement à entamer le siége : les légions tout entières se mirent à l'œuvre avec cette activité et cet ensemble admirables qui caractérisaient les armées romaines, et les assiégés virent bientôt s'élever les terrasses, s'ébranler les *vignes* ou mantelets mobiles de bois couvert de cuirs frais, à l'abri desquels la sape et la mine s'approchaient des murailles, et se dresser plus haut que les remparts ces tours roulantes à triple étage d'où la mort allait pleuvoir sur les défenseurs de Noviodun.

La célérité merveilleuse des Romains, et la grandeur de ces ouvrages, inconnus même de nom aux hommes de la Gaule septentrionale, frappèrent les assiégés d'une sorte de terreur superstitieuse : abandonnés à leurs propres forces, sans nul espoir d'un prochain secours de la part des autres Belges, ils crurent devoir céder à un ennemi qui leur semblait armé d'une puissance surhumaine, et ils envoyèrent des députés à César pour solliciter une capitulation au nom de la nation suessonne.

Les Rèmes, dont les troupes auxiliaires accompagnaient l'armée romaine, et qui avaient été si coupables envers la cause fédérale belge, ne furent pas

Digitized by Google

du moins infidèles au souvenir de leur fraternité avec les Suessons, et intercédèrent instamment, auprès de César, en faveur de leurs anciens alliés. Les conditions cependant furent dures pour un peuple fier et courageux : tous les guerriers enfermés dans Noviodun, remirent leurs armes au vainqueur, et César exigea en outre qu'on lui livrât en ôtages les *premiers de la nation*, entre autres les deux fils du *brenn* Galba, qui, le deuil dans le cœur, quitta le commandement de son peuple après avoir essayé vainement de sauver l'indépendance nationale[1].

Les Suessons en effet avaient achevé leur rôle de peuple indépendant : ils allaient être emportés désormais dans le tourbillon des destinées de Rome. César toutefois ne toucha ni aux terres, ni aux lois du peuple conquis, et le laissa se gouverner à sa guise, selon ses vieilles coûtumes, pourvu qu'il ne refusât point le tribut de soldats et d'argent dû à la souveraineté de Rome ou plutôt au proconsul qui

[1] Bouteroue, dans ses *Recherches curieuses des monnaies de France*, dit que Galba, et son prédécesseur, le conquérant Divitiac, firent fabriquer des monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Il est impossible de vérifier cette assertion, les monnaies gauloises n'ayant point de caractère assez spécial pour qu'on puisse distinguer les pièces suessonnes de celles de telle autre nation belge ou gallique. Le cheval *libre*, le sanglier ou porc, *l'aurochs* ou bœuf sauvage, et les autres figures représentées sur ces monnaies, n'appartiennent spécialement à personne, que l'on sache.

Digitized by Google

voulait devenir le souverain de Rome aussi bien que de la Gaule.

(56 A 51 AV. J.-C.). Presque toute la Belgique se soumit dans la même campagne, après la destruction à peu près complète des deux nations nervienne et aduatike, dont la résistance désespérée faillit anéantir la fortune de César : les Kimris *armorikains* ou maritimes (entre Seine et Loire), furent subjugués à leur tour l'année suivante (56 av. J.-C.), et, lorsque César (l'an 54 avant notre ère), convoqua à Samaro-Brive[1] les députés des nations gauloises, comme pour autoriser sa domination, la conquête de la terre gallique semblait terminée. Cependant de terribles efforts furent encore tentés pour reconquérir la liberté gauloise, et les peuples gallo-kimriques du centre et de l'ouest, réunis soudain sous les étendards du fameux chef Arverne Vercingétorigh, appelèrent la Belgique à reprendre les armes pour la cause commune. Les Suessons relevèrent un moment la tête au cri de guerre de Vercingétorigh, et expédièrent des délégués à une assemblée générale de la Gaule, convoquée par les

[1] Samaro-Briva veut dire *Pont-sur-Somme*. Amiens et St-Quentin se disputent ce nom, et la question est fort difficile à résoudre : le texte de César paraît très favorable à St-Quentin ; Ptolémée au contraire et l'Itinéraire d'Antonin, le premier explicitement, le second implicitement, par les distances et les stations qu'il indique entre Samarobrive et *Suessiones* ou Soissons, appuient les prétentions d'Amiens.

Digitized by Google

chefs gaulois à Bibracte (Autun), capitale des Edues, qui avaient abjuré l'alliance tyrannique de Rome. Les Rèmes et les Lingons (de Langres) demeurèrent seuls attachés aux Romains, et les Suessons, adhérant à la ligue universelle formée du Rhin aux Pyrénées pour l'expulsion de l'étranger, envoyèrent 5,000 hommes d'élite à la grande armée gauloise qui marcha au secours de Vercingétorigh assiégé dans Alésia par César.

On sait qu'après une effroyable lutte de trois jours, la valeur et le désespoir des Gaulois se brisèrent contre les retranchements inexpugnables de César et contre la discipline romaine. Les Suessons, voyant la grande bataille perdue et le héros de la Gaule captif, jugèrent inutile d'attirer de nouvelles calamités sur leur pays, en partageant plus longtemps l'hostilité opiniâtre d'une partie de leurs voisins contre Rome : ils se mirent sous la protection des Rèmes [1], qui les préservèrent, pour la seconde fois, des vengeances romaines. Les populations de la Belgique occidentale, les Bellovakes, les Atrébates, les Ambiens, les Calètes, les Vélocasses, qui continuaient à se défendre avec fureur contre César, enveloppèrent les Suessons dans la haine qu'ils portaient aux Rèmes, et se disposèrent à envahir les terres suessonnes et rémoises. César, averti par les pressans messages des Rèmes, et *ju-*

[1] *Remis attributi* ; Hirtius ; continuation des comment. de César, liv. VIII, c. 6.

Digitized by Google

geant qu'il était non-seulement de son honneur, mais de son salut, que les alliés, qui avaient bien mérité de la république, ne souffrissent aucun dommage, accourut avec quatre légions vers le territoire menacé; il se fit renforcer par la cavalerie des Rèmes, des Lingons, et de quelques autres peuples plus ou moins volontairement soumis, entre lesquels on doit compter les Suessons, puis il marcha contre les Bellovakes et leurs alliés.

La résistance des Bellovakes fut héroïque, et digne d'un peuple qui prétendait être le *plus vaillant de toute la Gaule*: ils obtinrent l'avantage dans plusieurs combats, attirèrent dans une embuscade et taillèrent en pièces la cavalerie rémoise avec son chef Vertiske, premier magistrat de la république des Rèmes; mais les exploits des derniers soutiens de l'indépendance gauloise ne firent que retarder une catastrophe inévitable, et toute la Gaule courba définitivement le front durant l'année 51 avant J.-C., et fut réduite en province romaine.

(51 A 12 AV. J.-C.) César ménagea la race guerrière qu'il venait d'assujétir et qu'il voulait rendre l'instrument de ses vastes projets: il se contenta d'imposer à la Gaule un tribut annuel assez modique, et dont il exempta les nations qui portaient le titre d'*alliées* (les Rèmes par exemple), et celles qui avaient *bien mérité* de Rome. Les Suessons purent être de ce

Digitized by Google

nombre[1]. Aucun peuple conquis par les Romains ne fut moins opprimé que les Gaulois : César, grâce à sa modération intéressée, se concilia les vaincus et attira sous ses aigles l'élite des populations, et les Suessons, suivant le témoignage de Lucain, se distinguèrent parmi les auxiliaires gaulois qui aidèrent César à fonder sa dictature sur les ruines de l'aristocratie romaine. César fut reconnaissant : il prodigua aux Gaulois les droits de citoyens romains, et l'on vit même des Gaulois admis dans le sénat. Les peuples de Gaule avaient été divisés en trois catégories : les *alliés*, francs de tout tribut et ne devant à Rome que l'assistance de leur épée ; les *libres*, susceptibles d'être frappés d'impôts, mais se gouvernant suivant leurs anciennes coûtumes ; enfin, les *sujets*, soumis directement aux officiers romains, à l'autorité des *faisceaux*. Les Suessons appartenaient à la catégorie des *libres* ou *autonomes* (se gouvernant eux-mêmes), et les Rèmes, à celle des *alliés* ou *confédérés* (*socii*, *fœderati*[2]).

Cependant, même chez les nations alliées ou libres, les usages et les lois antiques ne tardèrent pas à s'effacer sous le niveau de la civilisation étrangère : les arts, les idées, la langue de Rome se propagèrent peu à peu en Gaule ; l'agriculture prit un

[1] C'est l'opinion de D. Grenier : M. ss. de la bibliot. royale, paquet 20, n° 6, *pagus Suessonicus*.

[2] Plin. liv. IV c. 17.

Digitized by Google

grand développement, et, après qu'Octavien eut enlevé la Gaule à Marc-Antoine, durant leur lutte pour l'héritage de César, le lieutenant d'Octavien, l'illustre Agrippa, ouvrit en deçà des Alpes les quatre premières de ces fameuses voies militaires, qui devaient sillonner toute la terre gauloise de leurs indestructibles chaussées (an 37 av. J.-C.). Ces innovations, qui en annonçaient d'autres plus radicales encore, ne s'exécutèrent pas sans obstacles; de violentes révoltes éclatèrent parmi les populations les plus attachées au vieil esprit national, mais les Suessons ne participèrent point aux mouvemens qui eurent lieu en Belgique, et se montrèrent dévoués à Octavien devenu l'empereur Auguste, malgré les grands changemens opérés par ce prince dans la constitution politique et territoriale de la Gaule, et malgré l'accroissement considérable d'impôts, qui suivit le recensement ou dénombrement général, ordonné par Auguste après l'assemblée des députés gaulois qu'il présida à Narbonne, l'an 27 avant J.-C.

Auguste, afin de briser le vieux fédéralisme gaulois et d'assimiler les *provinces transalpines* au reste de l'Empire, bouleversa le régime intérieur des peuples gallo-kimriques respecté par César, et, substituant aux divisions naturelles de sang et de race certaines divisions administratives purement arbitraires, il partagea la Gaule en quatre grandes provinces, la Narbonnaise, l'Aquitaine, la *Lugdunaise* (Lyonnaise), et la Belgique, diffé-

Digitized by Google

rente par ses dimensions et ses limites de l'ancienne Belgique indépendante. Ces provinces furent divisées en soixante-quatre *cités* (*civitates*)[1], ou chefs-lieux commandant chacun à plusieurs villes secondaires et *pagi* ou cantons[2]; il y eut des petits peuples qui se virent réduits à la condition de simples cantons, et des cantons, des fragmens de peuples, qui montèrent au contraire au rang de cités. Le territoire suesson subit, selon toute apparence, d'importantes modifications : il perdit, du côté du nord, ce qu'il pouvait posséder au-delà de l'Ailette, et le terrain qu'on lui enleva fut attribué à la *cité* des Rèmes[3]; la *cité* des Suessons perdit aussi Noviomagh (Noyon), et ce qui était par-delà l'Oise fut réuni aux Véromandues; le canton qui s'étendait en deçà de l'Oise vers les frontières des Parises, et qui formait l'extrémité sud-ouest du territoire, fut, à cette époque ou un peu plus

[1] Soixante-quatre, suivant Tacit. *Annal.* liv. III; Strabon, liv. IV, ne parle que de soixante. Par suite des démembremens territoriaux opérés à diverses époques, on compta jusqu'à cent quinze cités vers la fin de l'Empire.

[2] De *pagus*, *pagi*, nous avons fait *pays*.

[3] Le Laonnois entier et la Thierrache appartinrent à la cité rémoise. Noyon et peut-être Chauny passèrent des Suessons aux Véromandues. Le Vermandois primitif devait être peu étendu, à en juger par le petit nombre de combattans que mirent sur pied les Véromandues dans la levée en masse des Belges.

Digitized by Google

tard, détaché de la cité suessonne pour former un peuple *libre* et égal en droit aux Suessons, sous le nom de cité des *Sylvanectes* ou *Ulmanectes* (diocèse de Senlis); mais, par compensation, la cité suessonne franchit la Marne, cette limite primitive des peuples belges, et reçut de ce côté un accroissement de territoire assez considérable, sans doute aux dépens des Tricassiens (Troyens) et des Catalauniens (Châlonnais); elle s'étendit de la Marne jusqu'à la rivière du Petit-Morin, englobant tout le cours du Sourmelin.

Si le peuple, ou, pour parler le langage latin, la *cité* des Suessons ne gagna point en domaines à ces changemens, la ville de Noviodun y gagna en importance; car l'influence des chefs-lieux devint bien plus dominante dans le système romain que dans les mœurs politiques gauloises. Noviodun, ressortissant elle-même de la cité-métropole de toute la Belgique[1], avait au-dessous d'elle plusieurs cantons dont quelques-uns ont conservé leurs noms jusqu'aux temps modernes; le *pagus suessonensis* ou pays suessonnais proprement dit (le Soissonnais), dépendance immédiate du chef-lieu, le *pagus tardanisus* ou Tardenois, l'*urcensis*, Ourcoois ou plutôt Ourcquois (canton de la rivière d'Ourcq), le *vadensis* ou Vadois, appelé par corruption Va-

[1] C'était Trèves; cependant, suivant Strabon, qui écrivait sous Auguste et Tibère, les préfets romains résidaient souvent à Durocortore, chez les Rèmes.

Digitized by Google

lois[1]; les dénominations anciennes des autres cantons sont incertaines, et l'on ne peut préciser avec exactitude les limites précises du *pagus suessonensis* ou Soissonnais proprement dit, qui déborda plusieurs fois par-delà l'Ourcq aux dépens de l'Ourçois, et vers la forêt de Dole aux dépens du Tardenois.

Ces modifications dans l'étendue et la configuration du territoire n'étaient pas les seules que dût subir le peuple suesson : Noviodun allait changer jusqu'au vieux nom qu'elle tenait de ses premiers fondateurs, et, recevant de l'étranger de nouvelles mœurs et des dieux nouveaux, elle allait se faire romaine par le nom comme par l'aspect et par les croyances.

Auguste, durant ses longs séjours en Gaule, et surtout entre les années 16 et 12 avant J.-C., époque où il ne quitta guère les provinces transalpines, dut parcourir plus d'une fois la Belgique, et visita probablement Noviodun ; un monument découvert à la fin du XVIIe siècle a fait penser que ce prince, favorisant par système un polythéisme large et tolérant au détriment du druidisme, qu'il n'espérait pas gagner à la civilisation étran-

[1] Le Valois paraît avoir pris son nom du bourg de Vez, appelé en latin *Vadum*. *Hist. du Valois*, t. 1. Quant aux Sylvanectes, Pline l'ancien, contemporain de Vespasien et de Titus, est le premier auteur qui parle d'eux ; mais il est bien probable que leur existence, comme cité, date de l'organisation donnée à la Gaule par Auguste.

Digitized by Google

gère, avait signalé son passage à Noviodun par la pose de la première pierre d'un temple érigé à Isis-Myrionyme, *la déesse aux mille noms*, la mystérieuse nature mère de toutes choses, et au dieu Sérapis, qu'on associait ordinairement à Isis en le confondant avec le Jupiter romain et avec l'Osiris égyptien, le mari d'Isis, c'est-à-dire l'esprit divin qui féconde la nature[1].

[1] Ce monument a été trouvé en 1685, en fouillant sous d'anciennes fondations pour asseoir les fondemens de la *Salle des femmes* dans ce même Hôtel-Dieu où furent découvertes les singulières ceintures dont nous avons parlé plus haut. C'est une pierre haute de deux pieds onze pouces, large de deux pieds trois pouces, épaisse de deux pieds trois pouces quatre lignes, et portant l'inscription suivante :

I...I
MYRIONYMAᵉ
ET SERAPI
EXSPECTA.....
METIS. AUG. D.
V. S. L.

On lisait autrefois *Isi* et *Exspectatus* (Rousseau-Desfontaines ; *hist. M. S.* de Soissons, écrite en 1707). Un accident a altéré ces deux mots. Mabillon (*iter germanicum*), dom Martin (*hist. de la religion des Gaulois*), et d'autres érudits du dernier siècle ont décrit dans leurs ouvrages la pierre de Soissons. On a cru assez généralement y lire : *Isi Myrionymæ et Serapi Exspectatus Metis Augustus Dicavit, Vovit, sacravit, locavit* (à Isis Myrionyme et à Sérapis, Auguste attendu à Metz a dédié, a voué, a consacré, a posé cette pierre). Cette explication soulève cependant des objec-

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit de cette problématique fondation d'Auguste, ce fut vers ce temps que Novio-

tions fort graves : le surnom d'*Augustus* n'apparaît jamais, dans les monumens du premier des empereurs, isolé du nom patronymique de César. L'*Exspectatus Metis* (attendu à Metz) n'offre ni une bien pure latinité, ni un sens complètement satisfaisant, et il serait d'ailleurs assez étrange qu'Auguste eût élevé un temple à Isis au fond de la Gaule, vers le même temps où son gendre Agrippa, remplissant les fonctions d'édile, comprimait à Rome les cultes égyptiens, et en défendait l'exercice dans les murs de la cité et à cinq cents pas à l'entour : comment expliquer cet hommage rendu aux divinités de l'Egypte vaincue par le vainqueur d'Antoine, par l'homme qui avait été le représentant de l'Occident contre l'Orient dans sa lutte contre l'amant de Cléopâtre? Les dieux orientaux n'ont été admis officiellement dans le Panthéon romain que long-temps après Auguste.

L'abbé Lebeuf (*dissertat. sur l'état des anciens habit. du Soissonnais*, *etc.*, 1735) a proposé une autre version, dans laquelle *Exspectatus* eût été un nom propre : *Isi* etc. *Expectatus Hermetis Augusti Dispensator vovit*, *sacravit*, *locavit*, prétendant que la première syllabe de *Hermetis* avait été effacée comme la dernière d'*Exspectatus* : l'examen du monument repousse cette supposition, et il n'y a jamais eu d'*Auguste* ou d'*empereur* Hermès dont un Exspectatus eût pu être le *Dispensateur*; pourquoi changer le mot *Metis* et ne pas écrire : *Expectatus*, *Metis Augusti Dispensator*, *Vovit*, *etc.*? C'est-à-dire : Exspectatus, *Dispensateur* de l'empereur à Metz (intendant des *villas césariennes* de la cité de Metz), a voué, etc. La version de Lebeuf, ainsi modifiée deviendrait peut-être acceptable. Nous ne pouvons que soumettre cette question à la seule autorité compétente en pareille matière, à l'Académie des Inscriptions.

Digitized by Google

dun, à l'exemple de beaucoup d'autres villes, se plaça solennellement sous le patronage du prince qui renouvelait la face de la Gaule, et prit le titre d'*Augusta* des Suessons; Augusta, et non plus Noviodun, figura, par ses représentans, dans cette fameuse assemblée de Lugdunum, où les soixante cités gauloises décrétèrent l'érection d'un temple gigantesque en l'honneur de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône; la statue d'Augusta des Suessons fut une des soixante statues qui s'élevèrent autour du colosse de la Gaule, et son nom, l'un des soixante noms gravés sur l'autel du César romain, qui, divinisé de son vivant, remplaça le vieil Hésus au sommet de l'Olympe gaulois, emblême du triomphe de la société romaine sur la société druidique (an 12 av. J.-C.).

La pierre d'Isis, quelle qu'ait été la main qui la posa, est un monument précieux pour l'histoire. Elle gisait depuis des années, oubliée parmi des décombres et abandonnée aux injures de l'air dans la cour de l'Hôtel-Dieu, lorsque M. le docteur Godelle, de Soissons, la signala de nouveau, en 1821, à l'attention de ses concitoyens et des amis de la science. Grâce au zèle de cet honorable archéologue, la pierre d'Isis fut préservée d'une dégradation et d'une destruction à peu près inévitables, et figure maintenant au Musée de Soissons.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

AUGUSTA DES SUESSONS, OU SOISSONS SOUS L'EMPIRE ROMAIN.

(DE L'AN 12 AV. J.-C. A L'AN 486 AP. J.-C.)

On sait avec quelle facilité la vive et flexible intelligence des populations gauloises s'appropria les arts, les sciences et les lumières des conquérans, et entra, sans perdre toute originalité nationale, dans le sein de la civilisation gréco-romaine. La

Digitized by Google

classe inférieure du peuple, surtout dans les campagnes, plus rétive aux innovations, et plus soumise à l'influence sacerdotale des druides, défendit long-temps ses vieilles mœurs et sa langue primitive; mais les classes élevées, les familles riches et aristocratiques, entre les mains desquelles était l'administration des cités, se précipitèrent avec ardeur dans le mouvement romain, et secondèrent les vues du gouvernement impérial, moins par servilité que par une préférence raisonnée pour le nouvel ordre de choses. Le latin devint partout la langue des gens lettrés, et les noms propres latins se substituèrent peu à peu dans toutes les familles distinguées, aux noms galliques et kimriques. Pour mieux identifier les Gaulois avec les Romains, on fit courir une prétendue tradition suivant laquelle les deux peuples auraient été issus d'une commune origine, et l'on assura gravement que *quelques Troyens, échappés à la fureur des Grecs, s'étaient établis dans la Gaule vide encore,* tandis que d'autres fugitifs se fixaient dans le Latium avec Enée [1].

[1] Ammian. Marcellin. l. XV. — Ammien, historien du quatrième siècle, rapporte cette tradition comme une conjecture d'*anciens écrivains*. Lucain, 300 ans auparavant, avait déjà fait allusion, dans sa *Pharsale*, l. I, v. 427, aux prétentions des Arvernes, qui *osaient se supposer frères des Latins*. Telle est la source de toutes les fables du Moyen-Age et de la renaissance sur nos prétendues origines troyennes. Les Franks voulurent plus tard être Troyens comme les Gaulois.

Digitized by Google

Si quelque frère d'armes de Divitiac ou de Galba, sous le règne des Césars, fût revenu visiter la capitale des Suessons, il n'eût pas reconnu, dans la cité d'Augusta, les moindres vestiges de l'antique Noviodun. Une ville nouvelle était sortie du flanc des collines suessonnaises, creusées en carrières profondes : l'architecture romaine avait trouvé d'inépuisables matériaux dans la riche nature minérale du pays suessonnais, et surtout dans les vastes bancs de calcaires coquilliers, débris étranges d'une création détruite, qui se prolongent au loin, des deux côtés de l'Aisne, sous le sol de ces contrées; aux groupes de cabanes formées d'ais et de claies, couvertes de joncs et de roseaux, avaient succédé de larges rues, des places régulières, bordées d'élégantes maisons aux toits de tuiles rouges, aux blanches parois construites avec cette belle espèce de pierres qui abonde dans la province, et que le temps ne noircit pas, mais revêt de pittoresques teintes jaunes et brunes d'une singulière harmonie[1]. Les vieux remparts gaulois,

[1] On ne saurait fouiller à quelques pieds le sol actuel de Soissons et de la plaine St-Crépin-en-Chaye, où s'avançaient jadis les vastes faubourgs d'Augusta, sans en extraire, parmi des restes plus précieux, mille fragmens de ces tuiles *à rebords* qui participaient à la solidité de tous les objets de fabrique romaine, mêlés à des pierres coquillières taillées de main d'homme. Le ciseau n'a pu y effacer les empreintes des êtres organisés dont l'industrie humaine utilise les débris. On remarque surtout, entre les coquillages de toute espèce engagés dans ces calcaires, des nérites ou vis d'une

Digitized by Google

malgré l'estime que César lui-même témoignait pour leur ingénieuse construction, avaient fait place à des murailles romaines offrant des cordons alternatifs de briques, de blocs bruts et de petites pierres taillées et carrées, liés par l'indestructible ciment romain. Les vestiges qui ont subsisté jusqu'à nos jours ont fait croire que cette enceinte n'enfermait que le centre de la ville moderne, et laissait en dehors de vastes et populeux faubourgs. Les quartiers du centre, vers la fin du Moyen-Age, se nommaient encore la *Petite-Cité*[1].

grandeur surprenante. Les meilleures pierres à bâtir des environs de Soissons paraissent être celles de la montagne de Crouy, au nord de l'Aisne, et des hauteurs de Belleu et de Septmonts, au midi de la rivière. Ce fut là sans doute que les architectes gallo-romains allèrent chercher leurs premiers matériaux : ils purent mettre aussi à contribution, en s'écartant un peu vers l'est, les collines qui environnent Vailly-sur-Aisne.

[1] *Ancien ordinaire de la cathédrale*; cité par Cabaret (*Mém. M. SS.*). t. I, p. 71. L'abbé Lebeuf (*dissertation de* 1735), et le chanoine Cabaret, dont les *mém. M. SS.* ont été achevés vers 1785, mentionnent également les fondations et les pans de murs romains qui se voient encore dans le palais épiscopal et dans quelques maisons de la rue des Minimes. Lebeuf prétend, ce dont nous doutons fort, que les murs romains subsistèrent de ce côté jusqu'au XIIe siècle et que ce fut seulement en reconstruisant la cathédrale, qu'on les perça et qu'on poussa la façade de l'édifice vers l'occident à quelques toises hors de la vieille enceinte. Il dit que, d'une tour carrée dont il signale les vestiges dans le palais épiscopal et qui était, suivant lui, à l'angle sud-

Digitized by Google

La rivière de Crise, selon toute apparence, entourait la *cité* et lui servait de fossé, et c'était pour cette destination qu'on avait détourné son cours.

Augusta déployait, aux bords de ses deux rivières, le luxe et la splendeur dont la civilisation antique, plus somptueuse et plus artiste que la nôtre, décorait ses brillantes cités. Les principaux citoyens d'Augusta, initiés à toutes les jouissances intellectuelles et matérielles de la vie romaine, eurent dans leurs riches habitations des pavés de mosaïque aux éclatantes couleurs, des péristyles ornés de bas-reliefs et de statues dignes des palais de l'Italie, des thermes alimentés par l'Aisne, la Crise et les sources des environs [1]. Par-

ouest de la cité, le mur descendait le long du côté gauche de la rue des Minimes jusqu'à l'endroit où est l'entrée principale de l'abbaye Notre-Dame; puis il fait partir *l'autre longueur parallèle des remparts*, d'un coin de la rue des Cordeliers, près de la fontaine de la Grosse-Tête, et la fait continuer derrière les maisons du côté gauche de la rue St.-Nicolas pour rejoindre la rivière vers la Tour des Comtes, n'assignant ainsi à la ville qu'une enceinte carrée, ou plutôt parallèlogramme, de quelques cent cinquante toises d'est en ouest, sur cent trente environ du nord au sud. Le quartier nord-ouest de la ville actuelle et toutes les constructions romaines groupées au bord de la rivière et dans la plaine St.-Crépin-en-Chaye, aujourd'hui déserte, alors couverte d'habitations, eussent été hors des murs.

[1] Les restes d'antiquités qu'on a trouvés et qu'on trouve encore chaque jour à Soissons attestent assez l'éclat de

Digitized by Google

mi les demeures particulières s'élevaient des monuments publics, des établissements impériaux qui

l'époque romaine. Vers 1692, suivant Rousseau-Desfontaines, M. Antoine Quinquet, avocat (parent de ce Quinquet de Soissons, qui, dans le cours du siècle dernier, attacha son nom à l'utile invention des lampes à double courant d'air), faisant creuser un puits chez lui, découvrit, à 22 pieds de profondeur, un beau *pavé à la Romaine*. Ce morceau curieux fut détruit ainsi que bien d'autres. Au mois de septembre 1836, les ouvriers du génie militaire, en travaillant aux fortifications du côté du Mail, mirent à découvert, à 6 ou 7 pieds du sol, une mosaïque longue de 10 pieds et large de 4, et dont la bordure, intacte d'un côté, est surtout remarquable par la richesse de ses couleurs et l'élégance de ses arabesques entremêlées d'animaux. Le musée de Soissons a recueilli ce beau fragment; heureux s'il avait pu sauver de même un autre monument plus intéressant encore, et qui, après avoir traversé seize ou dix-sept siècles peut-être, n'échappa aux dévastations de 93 que pour disparaître sous le canon de l'invasion. Nous voulons parler du bas-relief gravé dans le t. 4 des antiquités de Caylus, et qui, provenant d'une origine inconnue, avait été placé jadis au-dessus de la porte de la *Procure* de l'Abbaye St-Médard. Ce bas-relief, d'environ 6 pieds de long sur plus de 2 de hauteur, était fait d'une pierre très dure et polie comme le marbre : au milieu, se voyait un homme vêtu à la romaine et levant deux doigts comme pour bénir; ce personnage était encadré à mi-corps dans un médaillon soutenu par deux génies ailés; deux autres génies tenant des flambeaux renversés contre terre terminaient la partie supérieure de cette composition destinée à orner la sépulture du personnage dont elle offrait le portrait. Au-dessous du médaillon et des génies, étaient représentés des sujets de moindre dimension; un enfant se jouant parmi des chè-

Digitized by Google

répandaient dans la ville et dans les faubourgs une vie animée et bruyante : un des arsenaux de la Gaule avait été placé à Augusta, et un grand nombre d'esclaves du domaine impérial y desservaient une triple manufacture d'*écus* ou boucliers, de machines à lancer des traits (*balistæ*, sorte de grandes arbalètes), et d'armures en écailles de fer pour la cavalerie (*clibani*) [1]. La proximité des forêts qui fournissaient le bois nécessaire à la con-

vres, une figure de l'abondance, un fleuve, l'Aisne sans doute, les pieds appuyés sur un cheval marin. M. de Caylus qualifie d'*anges* les figures ailées qui supportaient le médaillon, et croit ce monument chrétien et contemporain de Constantin ou de ses premiers successeurs ; cependant aucun signe irrécusable de christianisme ne se remarquait dans le bas-relief, et le fleuve et les génies aux torches renversées avaient la physionomie quelque peu payenne. Après la révolution, cette œuvre de l'art gallo-romain, avec beaucoup de débris *gothiques* de St-Médard, passa des mains de M. Brayer (aujourd'hui bibliothécaire de Soissons) dans celles de M. Beuvry, qui donna asyle dans son jardin à ces restes des monumens soissonnais. Ce jardin était situé près des remparts, et tout ce qu'il renfermait fut réduit en poudre par le canon de 1814.

[1] *Fabrica Suessonensis scutaria, balistaria et clibanaria. V. Notit. dignitat. Imperii.* Le *clibanus* ou *clibanum* consistait en un étroit pourpoint et des pantalons de toile matelassée entièrement couverte d'écailles de fer : le cheval était enveloppé dans un caparaçon semblable. Les Romains avaient emprunté aux Perses cet accoutrement étrange et imposant, dont ils revêtirent des cavaliers d'élite.

Digitized by Google

fection des machines, le voisinage de la rivière par laquelle on expédiait les convois d'armes vers les pays de l'Oise et de la Seine, avaient fait placer à Augusta le siége de ces importantes fabriques, régies par le *Maître des offices de l'Empire*, sous l'autorité supérieure du préfet du prétoire.

Selon toute apparence, lorsque le Maître des offices était appelé à Augusta par les devoirs de sa charge, ou lorsque le préfet des Gaules ou l'empereur lui-même visitait la ville, ces hauts personnages logeaient dans un château ou palais fortifié qui était situé au dehors et à l'ouest de la ville. Une tradition immémoriale a conservé le souvenir de cet édifice, en l'entourant d'une sorte de merveilleux qui a fait souvent douter de son existence; mais les massifs de maçonnerie romaine, les tronçons de colonne, les marbres, les débris de tout genre, les monnaies des premiers Césars, et même les belles statues antiques, découverts à l'endroit indiqué par cette tradition, ne permettent plus de la révoquer en doute. La plus considérable des trois fabriques, la *Balistaria*, ou manufacture de machines de jet, fut vraisemblablement établie dans ce château[1].

[1] Du latin *Balistaria* provient probablement le nom de château d'*Albastre* ou *Alebastre*, sous lequel la tradition soissonnaise désigne cet édifice. On a souvent extrait des morceaux d'albâtre ou de marbre blanc dans les fouilles exécutées en ce lieu, et on a voulu attribuer le nom du château à un prétendu revêtement d'albâtre dont il aurait

Digitized by Google

Ainsi, dans cette plaine aujourd'hui verdoyante et silencieuse que l'Aisne embrasse à l'occident,

été décoré. Notre étymologie nous paraît plus sérieuse et plus satisfaisante. L'emplacement supposé du château romain a été le théâtre de découvertes d'un puissant intérêt. Dès le milieu du XVIe siècle, lorsque les remparts furent reconstruits, sous Henri II, *dans cet espace proche la ville du côté de St-Crespin-en-Chaye*, disent Dormay et le continuateur de Berlette, Michel Bertin, on trouva de vastes caves, la statue mutilée d'une divinité payenne en marbre blanc, et des médailles à l'effigie de Drusus, beau-fils d'Auguste, de Tibère, de Néron, etc. En 1762, M. de Meillant, intendant de la généralité de Soissons, fit faire des fouilles pour tâcher de déterminer la situation précise du château d'Albâtre; les ouvriers rencontrèrent, à 4 et 6 pieds du sol, des massifs de maçonnerie tellement solides qu'on n'*en put rien détacher*, entre autres les fondations de plusieurs tours rondes; dans la terre était enfouis une grande quantité de fragmens de jaspe, de porphyre et de marbre de toute couleur. En 1793, un pavé de mosaïque fut mis au jour dans le même lieu. Enfin, sans parler d'une quantité de médailles, de fragmens d'architecture et de sculpture, etc.; une découverte plus précieuse couronna toutes les précédentes en 1835. Les ouvriers du génie militaire trouvèrent, à quelques pieds sous terre, hors des remparts, à peu près à la hauteur de la rue de Guise, un groupe de figures plus grandes que nature, appartenant au plus beau temps de la statuaire romaine, et représentant un des enfans de Niobé et son pédagogue. Le sentiment avec lequel le sculpteur a traité cet épisode d'un tragique sujet si souvent reproduit par les arts antiques, est aussi élevé que son exécution est correcte et pure. Ce n'est point une copie, mais une variante du fameux groupe de Florence. Le pédagogue, ou plutôt l'esclave chargé de la surveillance de l'enfant, et qui porte,

Digitized by Google

les arts étalèrent jadis leurs merveilles, et l'Empire forgea ses armes conquérantes[1].

La tradition veut qu'un second château romain ait été bâti à l'extrémité opposée d'Augusta, fort au-delà des remparts et près de la petite rivière de Crise, avant l'endroit où elle se détournait pour entrer dans la ville ; mais cette autre forteresse, si elle a existé, fut moins importante que la première : ce put être l'emplacement de la *Scutaria* ou de la *Clibanaria*[2]. Le *château de Crise*, en tous

comme dans le groupe de Florence, le manteau court et les braies des barbares, paraît moins occupé de son propre salut que de celui de son élève, et semble, avec un geste rempli d'angoisse et de sollicitude, s'efforcer de protéger l'enfant qui prend la fuite. Ce beau groupe, dont les têtes sont malheureusement brisées et n'ont pu être retrouvées, appartient maintenant au Musée du Louvre.

[1] On a trouvé parmi les ruines un anneau de bronze sur lequel était gravé ce vers :

Non tituli prétium, sed amantis accipe curam.

C'est-à-dire : « Accepte ce présent, non pour son prix, mais en souvenir de la personne aimée. »

La délicatesse intraduisible des expressions latines, et jusqu'à la faute de quantité que renferme l'hexamètre, attestent assez que ce vers sortit du cœur d'une femme et non du cerveau d'un poète. Cet anneau dut être le gage d'amour d'une Romaine à quelque officier de l'empire envoyé des bords du Tibre ou de l'Anio sur ceux de l'*Axona*.

[2] On n'a jamais fait de trouvailles de ce côté comme au château d'Albâtre : seulement dom Grenier et le chanoine Cabaret rapportent avoir vu un *morceau de maçonnerie*

Digitized by Google

cas, n'eût point été isolé, mais situé au milieu du faubourg qui existait certainement au sud-est, bien que très inférieur sans doute en étendue à celui de la plaine du nord-ouest.

La nouvelle religion des Gallo-Romains ne cachait pas, à l'exemple de l'ancienne, ses solennités au fond des forêts de chênes et de hêtres, et Augusta voyait surgir, dans ses murs, plusieurs temples consacrés à ce polythéisme cosmopolite qui avait vaincu le druidisme, et qui mêlait dans son Panthéon les dieux de la Grèce, de l'Asie et de l'Egypte aux vieilles divinités gauloises. Il y a quelques années, on remarquait encore, dans la ville qui fut Augusta, une petite rotonde de pierre dont le style romain ne se pouvait méconnaître : c'était le dernier *sacellum* du paganisme[1]. Le principal sanc-

dans le goût romain, à la droite du chemin de Reims, vis-à-vis St-Pierre-le-Vieil et au bord du fossé qui *faisait jadis la clôture du faubourg* St-Crépin-le-Grand. Ils regardent ces vestiges antiques comme un reste du château de Crise, ce qui est bien hypothétique (M. SS. de D. Grenier ; paquet 20, n°6, *pagus Suessonicus*).

[1] Le culte chrétien se l'était approprié à une époque inconnue, et, l'annexant à des constructions d'un autre style, en avait fait l'église St-Pierre-à-la-Chaux. Les travaux de fortifications, repris depuis la révolution de 1830, ont entraîné la destruction bien regrettable de ce dernier débris d'*Augusta Suessonum*. Ce *sacellum*, situé presque à l'angle nord-est des remparts, non loin du Mail et de la rivière d'Aisne, devait être, ainsi que le fameux château d'*Albastre*, hors de l'enceinte romaine. La rotonde payenne était devenue l'abside d'une église chrétienne.

Digitized by Google

tuaire d'Augusta était sans doute ce temple d'Isis, dont il ne nous reste qu'une seule pierre! Entre les diverses croyances répandues dans l'ancien monde, le dogme isiaque se distinguait par son caractère général et philosophique: Isis, sous son épithète grecque de *Myrionyma* ou *déesse aux Mille Noms*, était prise collectivement pour toutes les déesses, c'est-à-dire pour le principe féminin ou passif de l'univers, pour la nature, comme Osiris, identifié par les Grecs et les Romains à Sérapis et à Jupiter, était pris pour le principe mâle et actif, pour la force divine; Horus, leur fils, personnifiait le résultat de l'action de l'esprit divin sur la nature. On allait même plus loin parfois, et on absorbait Osiris dans Isis. *Je suis tout ce qui fut, est et sera, et nul des mortels n'a encore levé mon voile*, était-il dit dans la fameuse inscription du temple de Saïs, rapportée par Plutarque. — *A toi, Isis, qui es une et toutes choses*, dit une autre inscription. Apulée appelle Isis la *nature mère des choses, la souveraine de tous les élémens, la fille ainée des siècles, la reine des divinités, la face uniforme des dieux et des déesses, dont la divinité unique est révérée par toute la terre sous mille aspects, avec mille rites et mille noms divers.*

Mais la vie intérieure de ces dogmes s'éteignait déjà lorsque les religions de l'Egypte entrèrent en Occident, et le culte d'Isis ne put avoir à Augusta une physionomie bien imposante: cette

Digitized by Google

société de l'Empire, à la fois superstitieuse et sceptique, avide de jouissances présentes, et appelant avec une douloureuse aspiration un avenir inconnu, ce n'était point aux prêtres mendians d'Isis, rejetons dégénérés de la sagesse orientale, qu'elle pouvait demander cet avenir; car ils ne savaient même plus le passé ni le sens véritable des anciens mystères. Ignorans et avides, ils n'étaient plus bons qu'à amuser la multitude avec leurs processions, leurs *sistres* sonores et leurs vaines cérémonies. En dépit de l'inscription de Saïs, chaque soir, au retour de leurs quêtes[1], ils ouvraient le sanctuaire, et découvraient devant tout le peuple leur mystérieuse déesse; mais ce n'était qu'un simulacre muet et mort qu'ils présentaient ainsi aux hommages de la crédulité populaire.

Les jeux et les fêtes des Romains s'étaient naturalisés dans Augusta comme leurs arts et leurs cultes, et l'on croit qu'il exista un amphithéâtre hors les murs, dans la plaine du nord-ouest, entre la rivière et le château d'*Albastre*. De nombreuses médailles des empereurs et une dent d'éléphant ont été trouvées en fouillant dans cette di-

[1] On sait que les prêtres d'Isis quêtaient par les villes et les campagnes, comme firent depuis nos Ordres Mendians. Leur cérémonie du soir, dans laquelle ils faisaient *saluer* par le peuple la statue de leur déesse, offre une analogie assez curieuse avec le *salut* chrétien: au reste, plus d'un *rite* antique dut être ainsi emprunté et transformé par la religion chrétienne.

Digitized by Google

rection[1]. Peut-être même Augusta, outre l'amphithéâtre destiné aux combats de gladiateurs et d'animaux, posséda-t-elle un cirque pour les courses de chars et de chevaux[2].

[1] Adrien de Valois, dans sa *notitia Galliarum*, place l'amphithéâtre hors de la ville, près de l'Aisne, sans doute dans le voisinage du Mail. Le nom de *Chaye*, que porte la plaine au nord-ouest de Soissons, dériverait de *Cavea*, cage, caveau où l'on enfermait les animaux de combat, et par extension, *arène*, partie inférieure de l'amphithéâtre où se livraient les combats et autour de laquelle étaient les caveaux des bêtes. Cette étymologie est cependant contestée, et quelques auteurs du pays, entre autres Rousseau-Desfontaines, dans son *Histoire manuscrite*, sans nier que *Chaye* vienne de *Cavea*, donnent une autre acception à ce mot, et lui attribuent le sens de *chartre*, de prison, parce que les prisons romaines, suivant la tradition, étaient de ce côté, et le champ des exécutions était entre les prisons et la rivière. A l'extrémité opposée de la ville, dans le jardin du séminaire, près des remparts, une espèce de petite éminence demi-circulaire évidemment faite de main d'homme, a depuis long-temps attiré les regards des antiquaires. On a trouvé à peu de distance quelques médailles des premiers Césars, mais les fondations mises à découvert par les fouilles tentées en ce lieu, quoique assurément fort anciennes, ne paraissent point d'origine romaine. Voyez plus loin Chap. 3.

[2] On s'étonnera peut-être que nous n'ayons point attribué le changement des mœurs et de l'aspect de la capitale suessonaise à la colonie romaine qui, dit-on, y fut envoyée par Auguste. Mais, malgré l'autorité des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. III, p. 252, malgré celle de D. Grenier, qui fait rebâtir Augusta par les colons ; enfin, mal-

Digitized by Google

L'aspect général du pays suessonnais n'avait pu changer aussi rapidement ni aussi complètement que celui de la ville; néanmoins la civilisation romaine y avait bientôt marqué sa puissante empreinte: la hache avait entamé la région des forêts, l'immense *Sylvacum*[1], qui s'étendait sans interruption des frontières parisiennes jusqu'aux plaines de Loon, et, malgré les prédictions menaçantes des druides, le fer n'avait point rebondi contre les troncs sacrés des chênes, et ne s'était

gré l'opinion assez généralement accréditée à cet égard, nous avouons que l'établissement d'une colonie à Augusta nous paraît plus que problématique: la liste des peuples gaulois donnée par Pline dans ses 3e et 4e livres, nous semble même décider négativement la question; Pline, distinguant les villes selon leur condition politique, qualifie les unes de *colonies*, les autres de *villes latines* (jouissant des droits attribués aux habitans du Latium), celles-ci de *confédérées*, celles-là de *libres*; un nombre plus considérable encore n'a point de qualification, c'est-à-dire point de priviléges, et forme la masse des sujets proprement dits. Les Suessons portent dans cette liste le titre de *libres*, incompatible avec l'application du droit colonial à leur chef-lieu, ce qui eût fait d'eux, non plus des vassaux libres, mais des citoyens romains. Au surplus, ces distinctions ne tardèrent pas à perdre leur importance.

[1] L'auteur de l'*Histoire du Valois*, fait dériver de ce nom, imposé par les Romains à la région forestière, le nom de deux petits pays qui en formaient les deux extrémités, savoir: le *Servais* en Laonnois, où les rois franks eurent une métairie célèbre, et le *Servais* entre Senlis et Louvres.

Digitized by Google

point retourné contre les bras sacriléges qui s'en servaient. L'agriculture élargissait ses conquêtes : la vigne, autrefois inconnue hors des limites de la province Narbonnaise, avait remonté, à travers la Gaule orientale, jusques aux confins de la Belgique, et commençait à tapisser les côteaux de la Marne, de l'Aisne et de la Vesle; d'élégantes *villas* s'élevaient dans ces vallons verts dont les Romains admiraient la fraîcheur et la fertilité (*Vallis-Bona*; Vaux-Buin; *Vallis-Serena*; Val-Sery, et ça); des bourgades nouvelles, des *vics* (vici) aux noms latins se formaient de toutes parts, surtout dans le voisinage des chaussées dont la construction immortalisa les loisirs laborieux des légions aidées par les populations des provinces. Le légionnaire ne croyait point se déshonorer en exécutant des travaux plus durables que les triomphes de Rome, et d'un bout à l'autre de la Gaule on voyait se dérouler ces routes dont les vestiges sillonnent encore la France moderne.

Les voies romaines étaient de deux sortes : 1° les grands chemins, appelés *levées* ou *chaussées publiques militaires*, que suivaient les armées, et où étaient établis les relais des postes impériales et les étapes (*mansiones*) des légions ; 2° les chemins de traverse, pratiqués pour la commodité des relations entre les villes et les provinces de l'intérieur, et un peu moins *forts* et moins *fournis de matière* que les grands chemins [1]; toutes les routes étaient

[1] Bergier ; *Hist. des grands chemins de l'Empire romain.*

Digitized by Google

entretenues par voie de corvées aux dépens des cités dont elles traversaient le territoire. Aucune des régions soumises jadis à l'Empire, ne présente peut-être plus de traces des chaussées romaines que l'ancienne Belgique : elle est coupée dans tous les sens par ces voies, moins larges que les fastueuses routes royales de Louis XIV, mais construites avec une solidité qu'aucune nation moderne n'a jamais essayé d'égaler. Suivant la nature des lieux, on les voit tantôt planes, unies et rampant au niveau du sol, tantôt s'élevant avec les hautes terres, s'enfonçant entre deux collines comme entre deux murailles ou s'ouvrant un passage dans les flancs des rochers, tantôt exhaussées sur des terrasses de dix, quinze et vingt pieds au-dessus des campagnes voisines, et se déroulant, durant cinq ou six lieues, comme *des cordons verdoyans étendus à perte de vue à travers les champs, à cause que la pente desdites levées est quasi toute chargée d'herbes et de mousses*[1]. Dans cette sorte de chaussées, la levée (*agger*) était généralement large d'environ vingt pieds, et bordée de deux *marges* ou pentes aussi de vingt pieds chacune, faites de grosses pierres et de cailloux alignés au cordeau et *alliés d'un fort assemblage, afin d'empêcher les éboulemens et crevassemens*. La construction de la levée était plus compliquée : elle comptait ordinairement jusques à quatre couches dans les grandes routes militaires ;

[1] Bergier, *ibidem*.

Digitized by Google

le *statumen* ou fondement consistait en gros cailloux ou pierres larges et plates liés avec chaux et ciment; puis venait un second lit nommé *rudus*, formé de cailloux concassés, de tessons, de petites pierres; ensuite une couche très épaisse d'un ciment (*nuclerus*) fait avec de la craie mêlée de chaux, et enfin une dernière *croûte* (*summa crusta*) de gravois. « Le peuple des campagnes, dit Bergier, les appelle *chemins ferrés*, soit pour la dureté et fermeté de l'ouvrage qui résiste au froissement du charroi depuis 15 ou 1600 ans, soit pour la couleur des petits cailloux, dont leur surface est composée, noirâtres pour la plupart et tirant à la couleur du fer [1]. »

[1] On leur donne aussi, dans le Nord, le nom de *Chaussées-Brunehaut*, que l'usage a fait prévaloir. On a cherché l'origine de cette dénomination dans des traditions fabuleuses sur un prétendu roi de Hainaut, Brunehaldus ou Brunehault, inventé, dit-on, par un poète du XIIIe siècle. L'abbé Lebeuf a donné une autre étymologie tudesque ou soi-disant telle qui n'est guère plus admissible; nous ne voyons pas là matière à tant de discussions : la reine Brunehilde ou Brunehaut, qui aimait et défendait de tout son pouvoir les débris de la civilisation, fit réparer les voies romaines dans la partie de l'ancienne Belgique qui dépendait du royaume d'Austrasie, et le nom de *chaussées-Brunehaut* fut appliqué plus tard par extension aux anciennes routes même dans la Belgique neustrienne, où Brunehilde n'avait pas régné. Le nom d'Estrées, que portent plusieurs villages du Soissonnais, du Laonnois, du Vermandois, etc.; vient du latin *strata*, chemins.

Digitized by Google

Suivant le précieux document, qu'on a mal à propos surnommé l'*Itinéraire d'Antonin* et qui paraît être du IVe siècle, trois grandes routes impériales traversaient le territoire des Suessons : la première était la fameuse voie de *Mediolanum* à *Gessoriacum* (de Milan à Boulogne), *la plus admirable de toutes celles de la Gaule en sa longueur*, dit Bergier. Elle passait la Marne à *Durocatalauni* (Châlons), gagnait *Durocortorum* (Reims), en sortait par la porte de Mars, tirait à gauche, et se dirigeait vers Augusta par *Fines* (Fimes) et *Basilica* (Basoche-sur-Vesle), où étaient les magasins de blé, les greniers de la réserve impériale (on transportait les blés soit par la grande route, soit par la Vesle, qui était alors navigable au moins depuis Fimes jusqu'à son confluent avec l'Aisne). De Basilica, la chaussée, laissant *Brana* (Braine) sur la gauche, allait traverser la Vesle au pont romain de *Quinque-pagi* (Quincampoix), dont les derniers vestiges n'ont disparu qu'au XVIIIe siècle[1], et, suivant la rive méridionale de l'Aisne, entrait à Augusta par le faubourg de Crise[2], puis en ressortait

[1] Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 25. Le nom de *Quinque-pagi* indiquerait que ce lieu était situé sur les confins de cinq cantons. Braine existait certainement sous les Romains: on y a trouvé des médailles d'Auguste, d'Agrippa, et de divers empereurs avec d'autres antiquités. Voy. la dissertation de M. Jardel sur Braine, t. 1, des *nouvelles recherches sur la France*.

[2] Par la porte l'Archer, suivant D. Grenier, qui prétend

Digitized by Google

à l'ouest par la porte de Crise, située près de l'endroit où la Crise, tournant autour des remparts, faisait un coude pour s'aller jeter dans l'Aisne, et à quelque distance de l'angle méridional du château romain (*chât. d'Albâtre*). La grande route, arrivée à Pont-Archer, avait un embranchement au travers des forêts, vers le pays des Sylvanectes, puis franchissait l'Aisne au lieu dit le *Pont-Vert* dans les anciens titres, près de *Riparia* (Berny-Rivière) où était établi un péage impérial, traversait la prairie de *Vicus* (Vic-sur-Aisne) et tirait droit à *Noviomagus* (Noyon) pour rejoindre *Ambiani* (Amiens) et la mer.

Le *fondement* de cette route, du moins au sortir de Reims où il fut mis à découvert en 1618, avait environ dix pouces d'épaisseur : la seconde couche, ou *rudus*, à peu près huit pouces ; elle était si compacte et si dure que *les manœuvres n'en pouvaient tirer en une heure autant qu'ils en eussent pu porter* ; le *nuclerus* ou ciment qui formait le troisième lit avait un pied de profondeur, et la croûte supérieure, six pouces [1]. On a retrouvé, il y a peu d'années, le pavé de cette fameuse voie à sa sortie de Soissons, près et à droite du point de départ de la moderne route de Paris : sa con-

qu'Augusta n'en avait que deux, la porte l'Archer, au sud-est, du côté de Reims, et la porte de Crise, dite depuis porte l'Evêque ou de la Grosse-Tête, à l'ouest de la ville.

[1] Bergier, *Hist. des Grands Chemins*, etc.

Digitized by Google

struction différait peu de la précédente description.

Une seconde voie militaire, celle de *Taruenna* (Térouenne), chef lieu des Morins, à Durocortorum, passant par *Nemetacum* (Arras), *Camaracum* (Cambray), *Augusta* des Véromandues (St-Quentin), et *Contraginnum*[1], rejoignait la première route dans la capitale des Suessons.

La troisième voie *publique* était cet embranchement qui partait, à Pont-Archer, de la route de Gessoriacum, et gagnait la cité des Sylvanectes (Senlis) par le *pagus vadensis* ou Valois. De Senlis, cette chaussée allait passer l'Oise du côté de *Litanobriga* (place dont l'assiette est contestée), rejoignait *Cæsaromagus* (Beauvais), *Curmiliaca*, lieu incertain aujourd'hui, et Samarobriva[2].

Outre ces routes impériales, le pays était coupé

[1] *Contraginnum* fut, suivant Adrien de Valois, le nom primitif de Chauny : un camp romain fut établi à demeure, au IVe siècle, dans un lieu voisin de cette ville, lequel a conservé le nom de Condren. De là la voie romaine passe par Folembray et Pont-St-Mard pour gagner Soissons.

[2] Voy. la note 34 du chap. 1er. Quand à Samarobrive, on sait que deux rivales se disputent son héritage ; l'Itinéraire d'Antonin est plus favorable à Amiens qu'à St-Quentin par les *mansiones* intermédiaires qu'il indique entre la cité des Suessons et Samarobrive, mais il est assez singulier que Amiens et St-Quentin soient nommées ailleurs toutes deux dans l'itinéraire, par leurs noms bien connus d'*Ambiani* et d'*Augusta* des Véromandues, comme si Samarobrive n'était ni l'une ni l'autre.

Digitized by Google

par plusieurs chemins de traverse, dont les traces apparaissent en maint endroit : il y en avait un qui se dirigeait au sud vers la Marne [1]; un second quittait probablement la chaussée de Senlis pour aboutir à *Crispéium* ou Crépy, où l'on a trouvé beaucoup de monnaies des empereurs, et où, suivant la tradition, s'élevait une forteresse romaine ; d'autres encore se détachaient des grandes routes en divers sens ; mais il ne serait guère possible aujourd'hui d'en suivre les sinuosités, ni d'en décrire le parcours.

Ces vastes travaux avaient été l'œuvre de plusieurs générations, et, avant qu'ils fussent achevés, la cité des Suessons avait vu son existence civile et politique modifiée par d'importans événemens; beaucoup d'empereurs avaient occupé le trône d'Auguste, en laissant une mémoire tour à tour odieuse ou chère aux peuples que l'Empire avait absorbés. Après la mort d'Auguste, le sombre Tibère, rapace et cruel à froid, et l'insensé Caligula, avaient tyrannisé successivement la Gaule ; elle respira sous le bon empereur Claudius, le protecteur des provinciaux, des pauvres, des esclaves et de tous les opprimés. Claudius, en même temps qu'il défendait les esclaves contre la barbarie de leurs maîtres par des lois où semble déjà briller le

[1] Il passait près de Noyan, Berzy-le-Sec, Rosières, Aconin, Buzancy, Thau, Artenne, à Oulchy, Rocourt, etc., et aboutissait à Château-Thierry.

Digitized by Google

reflet de l'Évangile, ouvrait le sénat et confiait toutes les plus hautes charges de l'Empire aux fils d'affranchis adoptés par des chevaliers romains, et aux principales familles des cités gauloises, qui prirent dès lors le titre de familles *Sénatoriales* (an 48 ap. J.-C.). Ces mesures, par lesquelles Claudius s'efforça de diminuer, autant qu'il était en son pouvoir, les inégalités sociales et politiques, lui ont valu la réprobation des historiens du patriciat romain; mais son souvenir dut inspirer d'autres sentimens aux Gaulois qu'aux patriciens de Rome. On peut seulement lui reprocher d'avoir employé des moyens violens pour extirper le druidisme: Auguste s'était contenté de déclarer la profession de cette farouche religion, incompatible avec la qualité de citoyen romain; Claudius en proscrivit le culte sous peine de mort.

Le règne de Néron offrit un lugubre contraste avec celui de ce bon prince: ce fut de la Gaule centrale et orientale que partit le signal de la chûte du tyran et la proclamation de l'empereur Galba, dont le nom indique une origine gauloise; mais la Belgique tint une conduite différente. Les cantons belges situés près du Rhin, avaient été, peut-être dès le temps d'Auguste, séparés de la Belgique et divisés en deux provinces appelées *Germanies supérieure* et *inférieure*: les huit légions romaines qui étaient cantonnées dans ces provinces frontières, furent blessées de voir les Galls imposer un maître à l'Empire, s'y opposèrent par la force, et

Digitized by Google

entraînèrent avec elles les cités belges, voisines de leurs cantonnnements, animées par de vieilles rivalités contre les *Galls* du centre[1]. Galba monta cependant au trône pour quelques mois : il témoigna sa reconnaissance à toutes les cités gauloises qui s'étaient déclarées en sa faveur (c'était le plus grand nombre), et leur accorda le droit de *cité romaine*, qui les assimilait complètement aux colonies sorties du sein du peuple romain. Les cités belges qui s'étaient montrées hostiles, ne participèrent point à cet avantage; on ne peut établir avec certitude si les Suessons figurèrent parmi les exclus.

Cette exclusion, accompagnée d'autres rigueurs, laissa de l'irritation dans l'esprit des Belges, et, lorsque les légions du Rhin se soulevèrent de nouveau contre Galba et proclamèrent Vitellius, la Belgique orientale les seconda énergiquement; mais bientôt, Galba étant mort, Vitellius étant aux prises au-delà des Alpes avec Othon, puis avec Vespasien, une insurrection d'une autre nature succéda à cette révolte militaire. Les Cattes de Batavie et d'autres tribus germaniques, transportées en-deçà du Rhin par les Romains eux-mêmes pour garder la frontière contre les autres Germains, prirent les armes, appelèrent les Germains trans-rhénans, et invitèrent les Gaulois à s'unir à eux pour chasser les Romains de la Gaule. L'ordre proscrit des druides

[1] Tacit. *Histor.*, l. 1, c. 8.

Digitized by Google

embrassa avec ardeur cette dernière chance d'affranchissement et de vengeance, et insurgea tout ce qui lui restait de partisans dans le nord et dans l'ouest : les druides et les bardes sortirent de leurs asiles sauvages, reparurent en triomphe, le front couronné de verveine, chantant la ruine prochaine de Rome, et annonçant que la domination du monde allait passer aux nations transalpines. La vieille Gaule sembla un moment prête à renaître ; mais les cités qui s'étaient accoûtumées aux mœurs et aux idées de la civilisation nouvelle, sentirent toute la portée d'une révolution qui n'eût arraché la Gaule à l'empire de Rome que pour la livrer aux barbares d'outre-Rhin : les Rèmes, toujours fidèles à l'*alliance* romaine, convoquèrent à Durocortorum les députés de toutes les cités, pour délibérer sur les intérêts communs, et, dans cette assemblée, où les Suessons appuyèrent l'avis des Rèmes, la Gaule décida de conserver les liens qui l'unissaient à Rome (70 ap. J.-C.). Cette résolution arrêta les progrès des Germains et assura l'empire à Vespasien.

Le seul fait qui intéresse les Suessons sous le règne de la famille Vespasienne, c'est le singulier édit par lequel Domitien ordonna d'arracher les vignes dans la Gaule-Chevelue, vers 95 ap. J.-C. Cet édit impopulaire paraît avoir été maintenu durant près de deux siècles, jusqu'à l'empereur Probus, qui, l'an 281, non-seulement autorisa la culture des vignes, mais, suivant l'expres-

Digitized by Google

sion d'un auteur latin[1], *remplit la Gaule de vignobles.*

La mort du tyran Domitien ouvrit ce dernier beau siècle de l'antiquité, qui vit la philosophie, l'art et la vertu sur le trône, et qui dura depuis le vieux Nerva jusqu'au sage Marc-Aurèle. Les grandes voies de communication commencées sous Auguste furent reprises et continuées par Trajan. Sévère et son fils Caracalla réparèrent ou achevèrent les chemins, après l'extinction de la race impériale des Antonins, et y firent poser des bornes milliaires, non pas de mille en mille, comme dans l'Italie, mais de lieue en lieue, suivant la manière de compter des Gaulois (la lieue gauloise valait une demi-lieue de 25 au degré). On a retrouvé plusieurs de ces bornes dans le Soissonnais ; deux, entre autres, dont les inscriptions étaient fort lisibles encore : la première, découverte en mars 1708 à une demi-lieue de Soissons, et fort loin de l'endroit où elle avait dû être posée, portait ces mots :

Imp. Cœs. L. Septimo. Severo. Pio. Pertinace. Aug. Arabico. Adiabeni. Parthico. Max. PP. III. Et Imp. Cœs. M. Aurelio. Antonino. Pio.... Ce.... G.... Curante L. P. Postumo. Leg. Augg. PP. Aug. Ab. Suess. Leug. VII.

C'est-à-dire : « par l'ordre du César Lucius-Septimus-Sévérus-Pius-Pertinax Auguste, vainqueur

[1] Aurelius Victor; *de Cæsaribus*, c. 37.

Digitized by Google

des Arabes, des Adiabènes, des Parthes, très-grand, père de la patrie, pour la troisième fois (consul, sans doute), et par les ordres du César Marcus-Aurelius-Antonius-Pius, Heureux, Auguste; par les soins de Lucius Publius Postumus, lieutenant des Augustes, Propréteur; depuis Augusta des Suessons, lieue septième. »

On sait que Sévère avait donné à son fils aîné le nom de Marc-Aurèle Antonin, par reconnaissance pour la mémoire de cet illustre empereur; Caracalla n'était qu'un surnom, comme Caligula.

La seconde borne, trouvée en 1700, à Vic-sur-Aisne, où elle avait été plantée, portait l'inscription suivante :

« *Imp. Cœs. M. Aurelio. Antonino. Pio. Aug. Britannico. Max. Trib. Pot. XIV. Imp. II. Cos. III. P. P. Procos. Ab. Aug. Suess. Leug. VII.* »

« Par les ordres du César Marc. Aurel. Antonin. Pius, Auguste, vainqueur des Bretons, très grand, (revêtu) de la puissance tribunitienne pour la XIVe fois, *Imperator* (triomphateur) pour la IIe, consul pour la IIIe, père de la patrie, proconsul; depuis Augusta des Suessons, lieue septième. »

La première borne est de l'époque où Caracalla régnait avec son père comme assossié à l'Empire (de 199 à 211); la seconde date de l'année où Caracalla fut tribun pour la XIVe fois : les empereurs

Digitized by Google

se faisant accorder le tribunat tous les ans par le peuple, c'était donc la XIVe année de son règne, ou l'an 213 de notre ère. Ces colonnes milliaires étaient des blocs de pierre aplatis, de cinq pieds de haut sur autant de circonférence[1].

Caracalla, que l'histoire a justement flétri pour ses crimes et ses folies sanguinaires, fut cependant l'auteur d'une mesure qui, au premier abord, impose par une apparence de grandeur et de génie : il couronna l'œuvre de Jules César, de Claudius, de Galba, de tous les princes qui avaient travaillé à l'unité de l'empire, en accordant le droit de cité romaine à tous les habitans de l'Empire sans distinction, de sorte qu'il n'y eut plus désormais qu'une seule loi et un seul droit pour tous. Mais ce grand décret fut peut-être inspiré moins par l'amour de l'ordre et de l'unité que par celui de la fiscalité. L'empereur ne voulut par là que créer de nouveaux tributaires en assimilant aux citoyens romains les *confédérés* exempts de tribut par leurs anciens pactes avec Rome. La décadence de

[1] *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. III, p. 253. — Carlier, *hist. du Valois*, t. I, p. 45. — D. Martenne et D. Durand; *voyage littér.* — Rousseau-Desfontaines; *hist. ms. de Soissons*, t. I. M. Arnauld de Pomponne, abbé commendataire de St-Médard, fit placer la deuxième de ces bornes dans la basse-cour du château de Vic-sur-Aisne, dépendance de St-Médard : l'autre était dans un petit jardin de cette abbaye. M. Cabaret prétend qu'elle avait été trouvée, comme la première, à Vic-sur-Aisne.

Digitized by Google

l'Empire avait commencé, et ce n'était plus déjà chose bien désirable que le droit de cité romaine.

Quoiqu'il en soit, à partir de Caracalla, l'organisation des cités de la Gaule et du reste de l'Empire, fut complètement uniforme. Chaque cité avait son sénat formé par cette aristocratie, par ces familles *sénatoriales*, qui avaient droit de participer aux grandes charges impériales et se recrutaient à volonté par voie d'adoption : au-dessous du sénat fonctionnait la *curie*, sénat inférieur ou conseil municipal composé de tous les citoyens jouissant d'une certaine fortune, et élisant, dans son sein, des magistrats revêtus de divers titres. Le reste des hommes libres se subdivisaient en deux classes, les *possesseurs* ou petits propriétaires sans droits civiques, et les artisans réunis en *colléges* ou corporations industrielles : cette dernière classe, peu nombreuse, car l'industrie était presque exclusivement livrée aux esclaves, ne comptait guère que des affranchis ou fils d'affranchis, et n'avait encore que peu d'importance sociale ; la classe des petits propriétaires n'en avait plus. Après avoir été la force et la vie de la société antique, elle avait disparu en Italie et décroissait partout, devant la plaie croissante de l'esclavage et les envahissemens de l'aristocratie territoriale. Là était le mal qui rongeait l'Empire, mal incurable, qui ne gisait pas seulement dans des formes politiques et administratives, et qui survivait et

Digitized by Google

grandissait à travers toutes les révolutions de palais et de prétoire. Rien n'était moins complexe que l'administration impériale : l'empereur n'avait pour tout délégué civil dans chaque cité qu'un comte, magistrat qui réunissait les attributions administratives, judiciaires et financières, et relevait du recteur ou président de la province, subordonné à son tour au préfet du prétoire des Gaules. Le comte représentait l'empereur auprès du sénat, qui avait la haute main dans les affaires de justice et d'administration de la cité, et auprès de la curie, chargée des fonctions municipales, de la répartition et perception des impôts, de la levée des contingens militaires, etc. Une telle organisation ne semble pas bien oppressive, et pourtant le monde romain était en proie à des misères bien profondes, et ces misères remontaient peu à peu des rangs inférieurs jusqu'à la classe des *curiales*, qui devait être ruinée et annihilée à son tour, les charges de l'état augmentant sans cesse en proportion inverse des ressources des citoyens. La population libre des Gaules, si considérable lors de la conquête et sous les premiers empereurs, diminuait sensiblement ; beaucoup de petits propriétaires, accablés par les impôts et évincés de leurs terres saisies par le fisc lorsqu'ils ne pouvaient payer, rompaient tout lien avec une société qui ne savait plus protéger l'existence de ses membres, se jetaient dans les bois et dans les montagnes, pêle-mêle avec des esclaves fugitifs, et faisaient la

Digitized by Google

guerre aux officiers de l'empereur, aux riches, aux grands, à tous les privilégiés[1].

Quant à l'aristocratie, à l'abri des souffrances matérielles des autres classes, elle avait ses souffrances et ses angoisses à elle : blasée, usée, dévorée d'ennui au milieu de sa gigantesque opulence, elle flottait du matérialisme le plus morne aux folles exaltations de la magie et de la théurgie, cherchant des émotions partout et à tout prix, dans les nobles jouissances des arts et des lettres comme dans des orgies féroces, dans le délire du crime comme dans le sentiment du danger, comme dans l'aspect du glaive de Damoclès éternellement suspendu sur toutes les hautes têtes par la défiance du prince ou par la fureur aveugle des guerres civiles.

Cependant, grâce à la situation générale de la société, une religion nouvelle, qui promettait aux pauvres et aux opprimés la liberté et le bonheur, sinon dans la vie présente, du moins dans une autre, et qui offrait un but d'activité au scepticisme douloureux des puissans, marchait de progrès en progrès, et étendait chaque jour ses conquêtes pacifiques. Le christianisme avait, dit-on, compté quelques confesseurs en Gaule dès l'année 177 de notre ère, vers le temps où les célèbres martyrs Gervais et Protais furent suppliciés à Milan ; mais

[1] On les appelait les *bagaudes*, du gallique *bagad*, attroupement, rassemblement.

Digitized by Google

ce ne fut que plus d'un siècle après, que l'Evangile pénétra dans la Belgique avec éclat pour n'en plus être expulsé. Les noms des hommes qui furent les instrumens de la révolution religieuse dans la cité des Suessons et dans les contrées voisines, sont parvenus jusqu'à nous, et ne sauraient être révoqués en doute; mais les circonstances et les dates sont beaucoup moins certaines, et il est assez difficile d'établir si les apôtres de la Belgique subirent le martyre au commencement ou à la fin du règne de Dioclétien et de son collègue Maximien-Hercule; l'opinion de la plupart des écrivains ecclésiastiques et des historiens locaux se partage entre deux époques distantes l'une de l'autre d'une quinzaine d'années: 287-288, et 302-303. On rencontre des deux côtés quelques sérieuses difficultés: suivant le témoignage du célèbre Eusèbe de Césarée, Dioclétien, proclamé empereur en 284, fut très favorable aux chrétiens dans les premières années de son règne, et leur donna long-temps accès à toutes les fonctions de la cour et de l'état, ce qui semble repousser l'hypothèse d'une persécution cruelle en Belgique, vers 287. On pense généralement que le fameux édit de proscription contre le christianisme ne fut publié qu'en 303, et cette date favoriserait la seconde opinion; mais, en cette année, c'était le César Constantius-Chlorus qui commandait dans la Gaule, sous l'autorité des deux Augustes Dioclétien et Maximien, et l'humanité de ce prince, sa bienveillance pour les chrétiens, font croire qu'il dut se borner à interdire

Digitized by Google

le culte public en exécution de l'édit, sans poursuivre avec acharnement les sectateurs de la foi nouvelle; on pourrait avancer, pour justifier la première date (287), que Maximien, qui séjourna presque toujours en Gaule de 285 à 290, persécuta les chrétiens en Occident, tandis que Dioclétien les tolérait et les accueillait encore en Orient, si le bon accord qui régna toujours entre ces deux empereurs, n'éloignait cette supposition. Une troisième version, moins accréditée, mais plus satisfaisante peut-être que les deux premières, s'interpose entre elles, et place le supplice des apôtres de la Belgique, en 296-297, lors d'un voyage de Maximien en Gaule; alors, les bonnes dispositions de Dioclétien avaient été changées par l'influence du César Galérius, son fils adoptif, et, quoique Constantius fût déjà César en Gaule, son autorité dut s'effacer temporairement en présence de l'*Auguste* Maximien, qui put sévir sans obstacle contre les chrétiens[1].

Les faits, tels que nous les ont transmis les légendes religieuses, n'ont pas une certitude plus absolue que les dates : l'histoire doit néanmoins se garder de les négliger; les circonstances extérieures de ces faits ont été altérées par le temps et transfigurées, pour ainsi dire, par l'imagination des

[1] Les auteurs du *Gallia Christiana*, Tillemont, Baillet, D. Grenier, l'auteur de l'*hist. du Valois*, placent le martyre des apôtres de la Belgique en 287-288; Marlot, Dormay, etc. Vers 303; Colliette, auteur des *Mémoires sur le Vermandois*, et quelques autres, en 296 297.

Digitized by Google

légendaires ; chacune des *églises-mères* de Belgique voulut que son fondateur n'eût rien à envier aux patrons des églises voisines en fait de souffrances et de miracles; une sorte de merveilleux uniforme enveloppa donc les *actes* de ces saints personnages, dont les *passions* se ressemblent comme autant de calques d'un type unique ; mais, à travers cette espèce de poétique convenue, brille l'esprit des premiers âges religieux, conservé avec fidélité par les vieux agiographes monastiques. On n'a d'ailleurs nulle raison de rejeter le fond des traditions de toutes nos villes du Nord, traditions qui se prêtent un mutuel appui, et qui présentent un ensemble fort admissible.

Ce fut donc, selon les légendes religieuses, avant la fin du troisième siècle, qu'un certain nombre de jeunes gens, romains ou italiens (ils étaient douze, dit-on, en mémoire des douze premiers apôtres), allèrent demander à l'évêque de Rome, auprès du tombeau de l'apôtre Pierre [1], l'impo-

[1] *Ad sanctum Petrum apostolum in episcopum benedictus*, etc. Acta sancti Memmii, *ap. Bolland.* — C'est-à-dire, *béni comme évêque* ou *consacré évêque près de St-Pierre apôtre*, pour signifier *près du lieu où étaient les restes de St-Pierre*. Des manuscrits des Actes de St-Memme, apôtre de Châlons, où se trouvent ces paroles, portaient fautivement : *à sancto Petro* pour *ad sanctum Petrum*, ce qui jeta dans une lourde erreur le vieil historien de l'église de Reims, Frodoard, et lui persuada que St-Memme, ainsi que St-Sixte et St-Synice, premiers évêques de Reims et de Soissons,

Digitized by Google

sition des mains et le bâton de voyage. Après cette simple et auguste cérémonie, qui leur avait conféré la mission apostolique, ils prirent le chemin de la Gaule, en recrutant sur leur route des hommes enthousiastes et dévoués comme eux. Quelques-uns s'arrêtèrent dans le Midi, où leurs noms sont demeurés fameux, tels que Trophime à Arles, Martial à Limoges, etc.; les autres gagnèrent la Seine, l'Aisne, la Somme, et se partagèrent la Belgique. Deux frères appelés Crispinus (Crépin) et Crispinianus (Crépinien), qui, sans avoir reçu le caractère de prêtrise, s'étaient joints aux premiers missionnaires, s'établirent à Augusta des Suessons, et commencèrent à y prêcher la foi : ils n'eurent pas d'abord grand succès; personne ne voulait les héberger ni les fréquenter, de peur d'encourir l'animadversion des officiers impériaux; car les temps étaient durs pour les chrétiens. L'hostilité de Maximien et de Galérius, qu'ils avaient fini par inspirer à Dioclétien, était d'autant plus redoutable qu'elle ne reposait point sur un caprice despotique; ces deux princes voyaient avec effroi les progrès d'une doctrine qui tendait à renouveler la face du monde, et ils persécutaient le christianisme par la même raison qu'Auguste et Claude avaient persécuté le druidisme, comme in-

avaient été envoyés par St-Pierre en personne dans la Gaule, dès le milieu du Ier siècle. Baronius, Marlot, etc., ont copié l'erreur de Frodoard.

Digitized by Google

compatible non-seulement avec la foule de dieux entassés dans le Panthéon romain, mais avec les bases de la civilisation romaine ; ils cherchaient à étouffer la religion de l'avenir, comme d'autres avaient détruit la religion du passé.

Le gouverneur qui, sous le titre de *Consulaire*, régissait la Belgique, Riccius-Varus, secondait avec un zèle impitoyable les intentions de Maximien, et chacun tremblait de s'exposer à sa vengeance. Crépin et Crépinien, ne trouvant l'hospitalité nulle part, résolurent de vivre du travail de leurs mains, *selon le précepte de l'apôtre*, et apprirent le métier de cordonniers. La légende, voulant faire de ses héros des hommes extraordinaires en toutes choses, prétend qu'ils surpassèrent tellement les autres cordonniers, que beaucoup de gens les eurent en admiration, surtout parce qu'au lieu de faire valoir leur talent, ils ne fixaient point de prix à leur travail, se contentant de ce qu'on leur offrait. Quiqu'il en fût de cette vogue, les deux frères profitèrent des relations que leur donnait leur profession pour insinuer leurs croyances à tout ce qui les approchait, et acquirent peu à peu bien des prosélytes. Ils n'exercèrent pas long-temps en paix leur mission, et de sinistres nouvelles leur arrivèrent de toutes parts : les rigueurs du pouvoir devenaient de jour en jour plus cruelles ; une légion entière de chrétiens d'Egypte (la Thébaine) avait été passée au fil de l'épée dans la vallée Pennine (le Valais) par l'armée de Maximien, pour avoir re-

Digitized by Google

fusé de concourir à l'oppression des chrétiens gaulois qui étaient très nombreux dans les provinces méridionales. La Belgique fut bientôt ensanglantée à son tour ; c'était parmi les classes inférieures des grandes villes que le christianisme se propageait plus rapidement, et Trèves, métropole de la Belgique, et la plus populeuse cité de la Gaule, s'était remplie de sectateurs du Christ. Riccius-Varus y porta la terreur par des exécutions multipliées ; puis il continua de poursuivre les novateurs dans l'intérieur de la province. Quintinus ou Quentin, jeune homme appartenant à une famille sénatoriale, qui avait prêché avec succès dans les cantons riverains de la Somme, fut supplicié avec des circonstances effroyables, à Augusta des Véromandues ; Piaton eut le même sort chez les Nerviens (à Tournay) ; beaucoup d'autres encore périrent ; le prêtre Maur, Timothée, Apollinaire, avaient été mis à mort chez les Rèmes avec une cinquantaine de néophytes ; la persécution franchit bientôt les limites de la cité des Suessons.

Riccius, suivant les actes de Sainte-Macre, étant venu sur le territoire de la cité d'Augusta, fut averti qu'une vierge, appelée Macra, *enseignait incessamment le Christ aux incrédules* : il la manda devant son tribunal.

— J'apprends, femme, que tu prêches aux hommes des superstitions nouvelles, comme si un crucifié pouvait être à la fois Dieu et homme. Je veux

Digitized by Google

bien que tu saches qu'une loi a été portée par les très augustes empereurs, laquelle condamne à des tourmens insupportables quiconque refuse de saluer et d'adorer les images de Jupiter. C'est pourquoi prends-garde à toi, de peur de perdre la fleur de ta jeunesse. Si tu acquiesces à mes avis, et que tu sacrifies aux dieux invincibles, tu recevras honneurs et richesses en récompense.

— Mes trésors sont le Christ, fils de Dieu, auprès de qui tu es déjà condamné : que ton or et ton argent soient avec toi en perdition !

Riccius alors la fait torturer, puis l'invite derechef à *se tourner vers le Capitole et à sacrifier*.

— Le Christ est mon capitole : ma passion me vaudra la couronne de la vie éternelle ; je vais voir les biens du Seigneur dans la terre des vivans !

Le *Consulaire*[1], lassé de cette constance, demande alors à ses assesseurs (apparemment les sé-

[1] Les Actes de Ste-Macre, *ap. Bolland.* 6 janvier, d'où ce récit est tiré, qualifient Riccius de *président* (*prœses*); mais c'est une faute du légendaire. Les gouverneurs des provinces viennoise, lugdunaise, belgique et germaniques, portaient le titre de *consulaires*, et ceux des autres provinces, le titre de *présidens*. Voy. la *Notit. dignitat. Imperii.* Les actes de Ste-Macre, insérés dans le recueil des Bollandistes, furent extraits par Nicolas Beaufort, chanoine de St-Jean-des-Vignes de Soissons, d'un vieux manuscrit conservé à Braine.

Digitized by Google

nateurs de la cité suessonne) ce qu'il faut faire d'une chrétienne si obstinée. Macra est condamnée à être brûlée vive : on la conduit dans une île nommée *Litia*, où le ruisseau d'*Arida* (la Nore) se jette dans la Vesle, tout près de *Fines* ou Fimes, sur l'extrême frontière des Suessons et des Rèmes ; là, on la dépouille de ses vêtemens et on lui coupe les mammelles ; puis on la ramène en prison jusqu'au lendemain. Mais la nuit, voici qu'une grande lumière éclaire le cachot ; les murs tremblent et chancellent, les gardes s'enfuient et vont raconter ces prodiges au gouverneur. Pendant ce temps un vieillard, couvert de long cheveux blancs, portant un onguent d'une merveilleuse odeur, se présente à la captive, et lui dit : — Voici que je suis envoyé vers toi par mon seigneur Jésus-Christ pour guérir ton sein avec cet onguent.

Mais elle refuse de se laisser guérir, de crainte de perdre la couronne du martyre.

— Le Seigneur sait que nul remède charnel, ni aucune chose inventée par l'art des hommes à l'usage de ceux qui souffrent, n'a jamais touché mon corps. Si ta volonté, Seigneur, est que je sois guérie, je sais que ta parole suffit pour une telle œuvre.

A peine a-t-elle parlé, que ses blessures sont cicatrisées, et que la trace même en a disparu. Le lendemain, elle reçoit la palme du martyre.

Cette légende est très curieuse, non pour son

Digitized by Google

merveilleux qui se retrouve dans mille autres histoires du même genre, mais pour son caractère moral. On y voit jusqu'à quel excès les premiers chrétiens, ou du moins certains d'entre eux, poussaient la réaction contre le sensualisme des payens. Macra paraît regarder comme péché tout recours à la science humaine contre les maux physiques[1].

Crépin et Crépinien apprirent, peu de temps après, que deux de leurs amis et compagnons, établis à Basilica (Basoche) près de Fimes, étaient devenus aussi victimes des bourreaux de Macra. Rufinus et Valérius, employés aux magasins de la réserve publique (greniers d'abondance) de Basilica, figuraient parmi les plus ardens propagateurs de l'Evangile. Riccius, en passant par ce lieu où se trouvait un palais destiné à loger les préfets des Gaules et les gouverneurs de Belgique, ordonna l'arrestation des deux préposés rebelles à la volonté impériale : Rufinus et Valérius se cachèrent en vain dans une crypte voisine de la grande route; ils n'échappèrent point aux recherches des satellites du gouverneur, et Riccius les fit décapiter[2].

[1] Les restes de la sainte, inhumés au lieu même où elle avait été suppliciée, furent transférés plus tard dans une chapelle consacrée à St-Martin, et ce ne fut pas avant le règne de Charlemagne qu'on érigea à Fimes une basilique sous l'invocation de Ste-Macre. *Gallia christiana*, t. IX, p. 3.

[2] Sur l'emplacement du château de Basoche, selon l'opi-

Digitized by Google

Crépin et Crépinien attendaient leur sort sans tenter de s'y soustraire : Riccius vint à Augusta, et les envoya prendre par ses soldats, qui les trouvèrent *occupés à coudre les chaussures des pauvres gens*. Ils déclarèrent hautement qu'ils adoraient le seul vrai Dieu, et non Jupiter, Apollon, Mercure ou telles autres *monstruosités* (*portenta*). Riccius les envoya devant Maximien, qui était arrivé en personne à Augusta des Suessons, et descendu au château de la *Balistaria* (ou d'Albastre); mais la présence de l'Empereur ne les intimida pas et ils confessèrent à haute voix leur croyance.

— Issus d'une famille honorable de Rome, nous sommes venus en Gaule pour l'amour du Christ, qui est, avec le Père et l'Esprit-Saint, un seul Dieu créateur de toutes choses, régnant dans les siècles des siècles!

Maximien, conformément à l'invariable usage des tyrans payens du martyrologe, emploie tour-à-tour promesses et menaces afin d'obtenir une apostasie; mais les deux frères :

— Tu ne nous épouvanteras point, nous pour qui le Christ est la vie, nous pour qui la mort est un bien : donne aux tiens les biens et les honneurs que tu nous offres ; nous avons depuis long-temps méprisé toutes ces choses à cause du Christ, et nous nous réjouissons de les avoir méprisées. Toi

nion commune; à Quincampoix, suivant une autre version.

Digitized by Google

aussi, si tu connaissais et si tu aimais le Christ, tu dédaignerais non-seulement les richesses et l'empire même, mais aussi le vain culte des démons! Mais, si tu persistes dans ces vanités, tu seras précipité au fond du *Tartare* avec ces méchans démons dont tu adores les simulacres.

— Cessez de corrompre mes peuples, reprend l'empereur: qu'il vous suffise d'avoir causé la perte de tant de gens par vos maléfices et vos séductions!

— Ah! malheureux, tu renies le Dieu de bonté, qui t'a laissé, toi indigne, t'élever à l'empire, tandis que tu t'efforces inutilement de détruire sur la terre son règne immortel! »

Maximien les rend à Riccius-Varus qu'il charge de leur châtiment, et le *Consulaire* déploie à leur égard un luxe de tortures extraordinaire. Les agiographes ont fait de ce persécuteur des chrétiens belges un être d'une cruauté vraiment fabuleuse. Riccius ordonne d'abord qu'on batte de verges les deux frères: eux, *contemplant dans leurs âmes les choses célestes*, implorent l'assistance du Christ. Riccius, irrité de les entendre prier au lieu de pousser des hurlemens de douleur, commande qu'on leur enfonce des aiguilles entre les ongles et la chair, et qu'on leur découpe la peau du dos en courroies.... Les aiguilles sautent des doigts des victimes avec tant de violence qu'elles blessent ou tuent plusieurs des *tourmenteurs*. Riccius alors fait jeter les martyrs dans l'Aisne froide

Digitized by Google

et glacée (c'était le 24 octobre), avec de grosses pierres au cou : ils surnagent, et, au lieu d'être glacés par le froid, se sentent *ravivés comme par un bain d'été ;* ils se débarrassent des meules qu'on leur avait attachées au cou, et gagnent l'autre rive. Riccius, insensible à ces merveilles, fait rattraper et plonger dans du plomb fondu Crépin et Crépinien. Alors, du milieu de la cuve ardente, ils s'écrient : « Secours-nous, Dieu notre sauveur, et, pour l'honneur de ton nom, délivre-nous, de peur que les nations ne disent : où est leur Dieu ? »

Une goutte de plomb brûlant jaillit aussitôt dans l'œil de Riccius-Varus et l'éborgne. Le gouverneur n'en devient que plus furieux : loin de se rendre à ce rude avertissement et *de chercher le remède de son corps et de son âme*, il fait bouillir pêle-mêle de la poix, de l'huile et du souffre ; on y rejette les deux confesseurs ; mais un ange les en tire sains et saufs. Riccius, pour lors, tourne sa rage contre lui-même, et prend le parti de se précipiter dans le feu qui n'a pas voulu consumer ses victimes.

On reconduisit Crépin et Crépinien en prison ; mais, dans la nuit, *il leur fut révélé d'en haut qu'ils recevraient, à l'aurore suivante, la récompense de leur labeur* ; en effet, Maximien, peu touché du sort de Riccius-Varus, donna ordre le lendemain de leur trancher la tête, ce qui fut exécuté, suivant la tradition, derrière le château, dans la plaine dite depuis de St-Crépin-en-Chaye, entre les prisons de la cité et la rivière d'Aisne.

Digitized by Google

Leurs corps furent laissés sur la grève pour être dévorés par les chiens et les oiseaux de proie; mais, *étant sous la garde du Christ, ils ne souffrirent nul outrage.* Tandis qu'ils étaient là gisans, un ange apparut en songe à un vieillard de la ville, appelé Roger[1], et l'avertit d'aller recueillir les restes des saints martyrs pour leur donner la sépulture. Roger se leva sans balancer, et s'en alla avec sa sœur Pavia, qui était aussi de grand âge, au champ de l'exécution : la demeure de Roger et de Pavia n'étant pas éloignée de la rivière[2], les corps saints pouvaient être transportés par eau; mais ces pauvres vieillards n'avaient point de barque, et n'eussent point eu d'ailleurs la force de

[1] Ce nom tudesque de Roger ou Rotgher nous avait paru d'abord assez suspect; cependant les relations qui existaient entre les Germains des deux provinces germaniques et leurs voisins belges, peuvent expliquer cette circonstance; d'ailleurs, Maximien avait récemment transporté beaucoup de Franks et d'autres Germains, en qualité de *létes* ou colons, dans l'intérieur de la Belgique, sur les terres incultes des cités tréviroise et nervienne.

[2] La maison de Roger était, dit-on, à l'endroit où fut établie l'église des Filles de la congrégation Notre-Dame, en 1622; quant au logis des deux saints, le chanoine Dormay, qui écrivait il y a près de deux siècles, se raillait déjà de *ces gens qui vous montrent des maisons où ils croient que les saints ont eu leur boutique, et des caves où ils disent qu'ils ont prêché l'évangile.* Du temps de dom Grenier, quelques années avant la Révolution, on montrait encore une prétendue maison *Crespinet.* La critique n'a rien à voir là.

Digitized by Google

diriger une barque contre le courant du fleuve. Ils allèrent cependant, trouvèrent les corps et aperçurent une nacelle abandonnée près de la rive. *Saisis de grande confiance*, ils prennent chacun un des cadavres, et animés d'une vigueur miraculeuse, ils marchent d'un pas si assuré qu'*ils semblent non point porter des fardeaux, mais être portés par leurs fardeaux*; ils déposent les corps dans le bâtelet, vont contre le fil de l'eau sans gouvernail et sans rames, débarquent en face de leur logis, et y ensevelissent clandestinement *à grande joie* les bienheureuses reliques [1].

Telle est la légende des apôtres du Soissonnais : le lecteur éclairé distinguera facilement le fond vrai et touchant de cette vieille tragédie chrétienne sous le merveilleux qui le voile; mais il était du devoir de l'historien d'exposer la tradition dans toute sa naïveté, telle que l'ont crue nos pères, telle que l'ont reproduite les monumens de la religion, des arts et de la littérature catholiques [2], telle enfin qu'elle passa dans la mémoire, et, pour ainsi dire, dans la vie de tant de générations.

Cinq habitans de la cité des Suessons, convertis par Crépin et Crépinien, imitèrent, dit-on, la

[1] *Acta SS. Crispini et Crispiniani, ap. Surium; de Probatis Sanctorum Vitis*; au 25 octobre.

[2] Un des plus anciens drames du Moyen-Age est le *Mystère de St.-Crespin et St.-Crespinien*, publié, en 1836, par MM. Dessales et Chabaille.

Digitized by Google

constance de leurs maîtres au milieu des tourmens: la tradition, dont l'authenticité est contestée par les agiographes les plus distingués, nomment ces prétendus martyrs Quadratus, Claudianus, Rogatus, Carisius et Mercurius.

La violence de la persécution ne tarda point à se ralentir: si le supplice des apôtres de la Belgique eut lieu dans les années 296-297, durant le séjour de Maximien en Gaule, il est probable qu'aussitôt après le départ de l'empereur, la tolérance du César Constantius-Chlorus permit aux chrétiens de respirer, quoique ce prince ne pût s'opposer ouvertement au redoutable édit qui fut rendu au commencement du IVe siècle, et qui frappa tant de victimes en Orient. Ce fut selon toute apparence, dans l'intervalle écoulé entre la mort des martyrs et l'abdication de Dioclétien et de Maximien (an 305), que deux saints personnages, Sixte et Synice, arrivèrent dans le pays des Rèmes et des Suessons; ils avaient été revêtus du caractère *épiscopal*, soit par le *pape* de Rome[1], soit par quelque évêque du midi de la Gaule, et chargés d'aller réconforter les fidèles des cités rémoise et suessonnaise privés des apôtres qui les avaient convertis au Christ. Il est raconté, dans

[1] *Episcopos, surveillant*; le prêtre qui *surveille* et dirige les autres prêtres; *papa*, *père*; ce titre, dans les anciens temps, n'était point l'apanage exclusif du pontife romain, et se donnait à tous les évêques.

Digitized by Google

les Actes de Saint-Sixte et de Saint-Synice[1] que les deux martyrs Crépin et Crépinien, « malgré leur assomption dans le repos céleste, s'intéressant à ce que leur œuvre ne demeurât point inachevée sur la terre, se montrèrent par vision au pontife romain, et l'invitèrent à envoyer, vers les brebis gagnées au Seigneur par leur sang, des pasteurs actifs et courageux pour en prendre soin. » Le pape, tout ému de cette apparition, convoque les prêtres de Rome afin de choisir ceux qui seraient envoyés en Gaule, et, de l'avis de tous, Sixte est ordonné évêque à cause de sa grande prudence et de sa mansuétude; on lui adjoint le prêtre Synice, et ils se rendent ensemble à Durocortorum et à Augusta[2].

[1] *Ap. Bolland, Februarii*; t. 1. — Ces actes furent rédigés sur de vieux manuscrits conservés à Notre-Dame de Reims et à St-Nicaise de Reims; un autre manuscrit, qui se trouvait à St-Crépin-le-Grand de Soissons, fut détruit lors du sac de cette abbaye par les huguenots, suivant Michel-Bertin et Rousseau-Desfontaines.

[2] Un manuscrit de St-Jean-des-Vignes, cité par Dormay, nomme Marcellus le pape qui aurait envoyé les deux saints. Ce dut être plutôt le prédécesseur de Marcellus, Marcellinus, qui exerça le pontificat de l'an 296 à l'an 308. L'époque de la mission de Sixte et Synice a été vivement controversée. L'opinion qui fait des deux missionnaires les délégués de St-Pierre lui-même, est insoutenable; mais une autre version, qui place leur venue dans le courant du IIIe siècle, avant le martyre de Crépin et Crépinien, compte assez de

Digitized by Google

Mal reçus d'abord, à ce qu'on prétend, dans la cité des Rèmes, ils se rendirent à Augusta des Suessons, et y trouvèrent pleine de vie et d'ardeur la petite église fondée par Crépin et Crépinien. Les deux vieillards Roger et Pavia, qui avaient quelque temps caché avec soin aux *impies* le trésor enfoui au fond de leur demeure, l'avaient joyeusement révélé aux fidèles aussitôt que le plus grand péril fut passé, et les chrétiens affluaient dévotieusement dans cette humble maisonnette (*tugurium*), *plus honorée que cour ou palais de roi.* Ce fut la première *maison-de-prière* qu'eut le christianisme dans la ville des Suessons : cette maison fut changée en un oratoire ou chapelle dédiée sous l'invocation des deux frères martyrs (remplacée au XVII$_e$

partisans, et s'appuie sur le témoignage du célèbre Hincmar, archevêque de Reims au IXe siècle, qui, dans sa lettre à son neveu Hincmar de Laon, dit *Sixte de Reims envoyé par Sixte de Rome.* Le pape Sixte II, désigné sans doute par Hincmar, remplit les fonctions apostoliques en 257-258. Dormay s'est rangé de ce sentiment, inconciliable, quoiqu'il en dise, avec les traditions consignées dans les Actes de St-Crépin, tout aussi bien qu'avec les Actes de St-Sixte et St-Synice, recueillis par les Bollandistes. Il y aurait une distance inexplicable entre ces premiers évêques et leurs successeurs du IVe siècle. Nous avons adopté sans hésiter l'opinion qui n'amène ces deux prélats qu'après le supplice des martyrs; elle a été embrassée par les Bollandistes, par les auteurs du *Gallia Christiana*, par Tillemont, Baillet, Sirmond, de Launoy, Lebeuf, ainsi que par Michel-Bertin, dans sa *continuation manuscrite de Berlette.*

Digitized by Google

siècle par l'église des Filles de la Congrégation). Quelques années s'étaient écoulées : Constantin, fils de Constantius-Chlorus, était devenu empereur dans la Gaule en 306, et, quoique ce prince n'eût point encore publiquement embrassé la foi chrétienne, le culte s'exerçait librement partout, et l'évangile triomphant se propageait avec rapidité. Les premiers chrétiens avaient les cimetières en grande vénération et s'y réunissaient souvent pour prier, soit parceque ces lieux funèbres et les pensées qu'ils inspirent étaient en harmonie avec le génie mélancolique de la religion nouvelle, soit parceque les magistrats, avant la pleine liberté du culte, toléraient plus volontiers les assemblées religieuses dans des endroits situés hors des murs que dans leur enceinte (on sait que les lois romaines interdisaient l'établissement des cimetières dans l'intérieur des villes). Les chrétiens d'Augusta avaient un cimetière dans le faubourg de Crise, au sud-est de la ville : peu de temps sans doute après l'avènement de Constantin, ils y transférèreut par eau les restes de leurs apôtres Crépin et Crépinien, et les vénérables reliques voyagèrent cette fois sur l'Aisne, non plus dans l'ombre et le silence de la nuit, mais au grand jour, au chant des psaumes et aux acclamations populaires. La légende raconte qu'au moment où la *nef* qui portait les corps saints aborda au rivage, un enfant, aveugle, sourd et muet, ayant touché la couverture de la bière des

Digitized by Google

martyrs, *fut guéri incontinent, et se joignit, en louant Dieu, à la foule des fidèles*[1].

Les reliques furent déposées dans une crypte ou caveau, au-dessus duquel on érigea un oratoire, et, chaque année, au 25 octobre, on célébra la commémoration des deux martyrs.

On pense que Sixte et Synice présidèrent à cette translation, et que les deux pasteurs gouvernèrent indivisément le troupeau des fidèles rémois et suessonnais[2], jusqu'à la mort de Sixte, qui ne tarda guère. Synice, voyant alors le nombre de ses ouailles infiniment accrû et jugeant nécessaire de séparer les deux églises, se fixa à Durocortorum des Rèmes, et, du consentement des chrétiens suessonnais, conféra l'épiscopat dans leur cité à Divitien ou Divitianus, qui était, dit-on, son neveu. Synice ne survécut pas long-temps à Sixte, car, en 314, l'évêque des Rèmes se nommait Bétausius, et un autre prélat, Amantius, avait siégé entre Synice et lui.

Cependant la victoire de l'évangile était complète : Constantin, après avoir embrassé le christianisme, avait vaincu ses compétiteurs et réuni

[1] *Acta SS. Crispini et Crispiniani*, *ap. Surium*. Dormay prétend que, de son temps, une croix plantée près de la rivière, marquait encore l'endroit où l'on débarqua les corps; *Histoire de Soissons*, t. 1. p. 108.

[2] C'est le sentiment de Tillemont et des auteurs du *Gallia Christiana*. D'autres font de Sixte le premier évêque de Reims, et de Synice le premier évêque de Soissons.

Digitized by Google

l'Empire tout entier dans sa main : les vieux insignes de Rome, l'aigle de Jupiter et la louve de Romulus, disparaissaient devant le *labarum* et le monogramme du *crucifié*; la nouvelle société religieuse, investie d'une existence légale, s'organisa en face de la société politique qu'elle tendait à absorber dans son sein. A chaque *cité*, régie par un comte, correspondit un *diocèse* épiscopal[1] : à chaque *province*, administrée par un gouverneur (*consularis*, *præses* etc.), correspondit un évêché métropolitain, dont le titulaire avait le privilége de conférer l'*ordination* épiscopale aux autres évêques ses comprovinciaux, de les convoquer en synodes pour délibérer des affaires de l'Église, etc.

Vers la fin du règne de Dioclétien[2] ou l'avènement de Constantin, la Belgique, dont on avait déjà retranché les deux Germanies dès les premiers temps de l'Empire, avait été partagée en deux provinces, la première et la seconde Belgiques,

[1] Le terme de *diocèse*, grec d'origine, ne désignait d'abord que les grandes divisions administratives ou religieuses comprenant plusieurs provinces; on l'appliqua ensuite à tous les districts épiscopaux, appelés très long-temps *paroisses* (*parochiæ*).

[2] Si l'on s'en rapporte aux légendes religieuses, (et nous ne voyons pas pourquoi l'on repousserait leur témoignage), la Belgique ne formait encore qu'une seule province du temps de Riccius-Varus, puisque ce persécuteur des chrétiens est représenté comme exerçant ses fonctions à Treves aussi bien qu'à Reims et à Soissons.

Digitized by Google

ayant pour métropoles Augusta des Trévires et Durocortorum des Rèmes, ou, comme on les appela plus brièvement, Trèves (*Treviri*) et Rèmes ou Reims (*Remi*). L'évêque de Durocortorum fut le métropolitain (ce qu'on nomma plus tard l'archevêque), des douze évêques de la seconde Belgique, et l'évêque d'Augusta des Suessons tint le premier rang après lui, de même que la cité des Suessons tenait le premier rang après la cité métropolitaine des Rèmes entre les douze cités de la province : les dix autres étaient, par ordre de préséance : 1° celles des Catalaunes ou Catuellaunes (Châlonnais) ; 2° des Véromandues (Vermandois); 3° des Atrébates (Artois); 4° des Camaracensiens (Cambraisis); 5° des Turnacensiens (Tournaisis)[1]; 6° des Sylvanectes (Senlis); 7° des Bellovakes; 8° des Ambiens ; 9° des Morins ; 10° des Bononiens (Boulonnais)[2].

Vis-à-vis des autorités impériales et municipales, s'éleva donc un pouvoir nouveau, qui devait leur survivre, et dans lequel se réfugia, en quelque sorte toute la vie de la société. L'organisation de ce pouvoir, qui, durant le IVe siècle, se renferma exclusivement dans la sphère intellectuelle et morale, fut d'abord purement démocratique : les évêques

[1] La cité des Nerviens avait été partagée en deux pour former celles des Cambraisiens et des Tournaisiens.

[2] Le Boulonnais était un démembrement de la cité des Morins.

Digitized by Google

étaient élus par l'assemblée des *fidèles* du diocèse, c'est-à-dire des chrétiens baptisés et vivant dans la communion de l'église, tant laïques que clercs [1], engagés dans les divers degrés des ordres sacrés (lecteurs, sous-diacres, diacres, *prêtres* ou anciens); l'évêque élu recevait ensuite l'ordination des mains du métropolitain, qui lui-même avait été élu par les fidèles de la cité métropolitaine et par les évêques comprovinciaux, et qui reconnaissait une certaine suprématie à l'évêque patriarche. On sait que la chrétienté était divisée en quatre, puis en cinq patriarchats; le plus vaste était le patriarchat d'Occident ou de Rome, dont l'évêque, successeur de l'apôtre Pierre, et fixé dans la vieille capitale du monde, devint le chef de l'église catholique. Les évêques, sauf ces différences honorifiques, étaient égaux entre eux, dans ce sens qu'ils ne pouvaient empiéter les uns sur les autres, ni être déposés que par les conciles provinciaux.

Au-dessous des évêques étaient les archidiacres, chargés d'attributions très-importantes : ils tenaient en éveil la charité des fidèles vis-à-vis de leurs frères malheureux, dirigeaient la distribution des aumônes faites, soit avec les revenus de l'Église, soit avec le produit des collectes et des dons publics et particuliers, et prenaient soin des

[1] Clercs; clergé; du grec *clèros*; sort, part, lot; « parce qu'ils ont la bonne part, parce que le Seigneur est leur part, » disent St-Jérôme et St-Isidore.

Digitized by Google

infirmes, des veuves, des orphelins dont les noms étaient inscrits sur un registre appelé *matricule;* car la primitive société chrétienne croyait devoir à ses membres le pain de la vie matérielle comme celui de la vie spirituelle. Les archidiacres veillaient aussi aux besoins des clercs, qui vivaient généralement sous une règle commune et à une même table, dite *table canonicale* (*mensa canonica*), ce qui fait que les écrivains des premiers siècles confondent fréquemment le titre de *clercs* avec celui de *moines*: l'instruction des clercs, comme leur entretien, était du ressort des archidiacres, qui cumulaient, avec leurs autres fonctions, la charge d'*écolâtres* (*scholastici*), c'est-à-dire la direction des écoles ecclésiastiques. Chaque évêché fut divisé en plusieurs archidiaconnés: l'évêché des Suessons en compta quatre : 1° le grand archidiaconné (archidiaconné de Soissons), comprenant le cœur du pays suesson ou soissonnais proprement dit; 2° l'archidiaconné de Brie, formé des cantons voisins de la Marne, pays forestier appelé, dans la Basse-Latinité, *Brieium* et *Brigeium*; 3° l'archidiaconné de Rivière (de *Ripariâ*), ainsi nommé parce qu'il avait son chef-lieu à Berny-Rivière, où était une *villa cœsariana* (maison du domaine impérial) et le bureau du péage de l'Aisne; il renfermait les cantons occidentaux; enfin 4° l'archidiaconné de Fère ou *Fara* (Tardenois et Ourcois).

Les clercs, qui régissaient les églises des campa-

Digitized by Google

gnes, ne portaient encore que le titre de *prêtres*, et même de simples diacres remplissaient parfois cette fonction : les noms de curés et de paroisses n'étaient point encore en usage. Ceux de ces prêtres qui avaient autorité sur les autres se qualifiaient d'*archiprêtres*. Il semble que ce fut là l'origine des *doyens*; les archidiaconnés furent subdivisés plus tard en doyennés [1]. Les églises paroissiales où l'on conférait le baptême et les autres sacremens, s'appelaient *titres* (*tituli*), désignation commune aux édifices religieux et aux édifices du domaine public, et l'on nommait *prêtres-cardinaux*, c'est-à-dire *principaux*, les clercs qui desservaient les principaux *tituli* ou paroisses, et formaient en quelque sorte le conseil de l'évêque. Le *sacré-collége* des cardinaux romains n'était donc originairement que la réunion des curés des paroisses de Rome. Tandis que l'usage de la dénomination de *cardinal* disparaissait dans presque toute la chrétienté pour se concentrer à Rome, les curés soissonnais continuèrent de s'appeler *cardinaux* jusqu'à nos jours,

[1] Le grand-archidiaconné fut partagé en quatre doyennés; 1° de Soissons ou de *chrétienté* (parce qu'il était au siége de l'évêché); 2° de Vailly; 3° de Chacrise, et 4° de Viviers; l'archidiaconné de Brie, en doyennés de Châtillon-sur-Marne, de Château-Thierry, Orbais, Chézy, Dormans et Montmirail; l'archidiaconné de Rivière, en doyennés de Vic-Sur-Aisne, Collioles, Béthizy et Blérancourt; l'archidiaconné de Fère, en doyennés de Basoche, d'Oulchy, de Neuilly-St-Front et de Fère.

Digitized by Google

particularité curieuse qui a produit mille hypothèses bizarres ou absurdes, faute de remonter aux vieilles origines ecclésiastiques. Les *tituli* ou églises paroissiales avaient pour succursales des *oratoires* ou *diacreries* dans lesquelles on célébrait seulement la messe. L'importance des curés cardinaux diminua, lorsque les évêques commencèrent d'avoir près d'eux, dans leurs maisons, non plus seulement des diacres, mais des colléges de prêtres qu'on appela *chanoines* (*canonici*); les *cardinaux* de Soissons conservèrent toutefois quelques traces de leurs relations primitives avec l'évêque, et continuèrent de siéger au-dessous de lui dans le sanctuaire de la cathédrale, lors de certaines fêtes annuelles, entre autres celle des patrons Gervais et Protais.

On ignore l'année de la mort de l'évêque Divitianus: selon le *Gallia Christiana*, il fut inhumé à St-Crépin, c'est-à-dire apparemment dans la crypte où reposaient les restes de St-Crépin, sous l'oratoire récemment bâti dans le cimetière du faubourg de Crise. On ne sait que les noms de ses deux premiers successeurs Rufin et Fillan; quant au troisième, Mercure, Mercurin ou Métaire, sa mémoire est associée à une phase importante de l'histoire de l'Église. Le christianisme, à peine vainqueur, était déjà en proie à de violentes querelles intestines: la chrétienté s'était divisée sur la grande question de la nature de son fondateur, et, malgré la décision du concile de Nicée (an 325),

Digitized by Google

les Ariens, reconnaissant dans Jésus-Christ le verbe de Dieu, mais croyant ce verbe créé dans le temps comme les autres créatures et par conséquent inférieur au Père-Eternel, les Ariens luttaient avec opiniâtreté contre les catholiques. En 346, eut lieu à la *Colonie Agrippinienne* (Cologne), un concile d'évêques gaulois, où Mercure, évêque des Suessons, se fit représenter par un délégué : immédiatement après, Mercure se mit en route pour le concile œcuménique convoqué à Sardique en Thrace par les empereurs Constans et Constantius, successeurs de Constantin-le-Grand ; car, depuis que les empereurs étaient chrétiens, c'était le pouvoir impérial qui convoquait les conciles généraux, à la différence des conciles particuliers assemblés par les métropolitains. Mercure prit part aux actes de ce concile, où les évêques occidentaux firent la loi, condamnèrent les principaux évêques d'Orient comme fauteurs des Ariens, et vengèrent St-Athanase et ses amis des persécutions que leur avaient infligées les partisans de l'Arianisme (an 347). Au reste, cette secte, si puissante dans d'autres provinces de l'Empire, se répandit peu chez les populations gallo-romaines.

Le bâton pastoral passa des mains de Mercure dans celles d'Onésymus, que l'Église a placé au rang des saints : il est difficile de savoir lequel de Mercure ou d'Onésyme fut témoin du dernier effort tenté en faveur du paganisme par l'empereur Julien (an 361-363) ; mais, d'après la *vie de St-Onésy-*

Digitized by Google

me[1], cet évêque aurait extirpé de son diocèse les restes de l'idolâtrie; c'est-à-dire sans doute qu'il présida, dans le territoire soissonnais, à la fermeture des temples et à la proscription des cultes antiques décrétées par l'empereur Théodose, de 392 à 395.

Les édifices payens furent détruits ou appliqués à d'autres usages; au temple d'Isis succéda une *maison de l'aumône* chrétienne (aujourd'hui l'Hôtel-Dieu), et, près de l'emplacement du temple ruiné, fut peut-être construit dès ce temps-là un oratoire, une chapelle, sous l'invocation de la Ste-Vierge et de St-Gervais et St-Protais, martyrs célèbres dont les reliques, à la grande joie de toute la chrétienté, venaient d'être découvertes à Milan, par St-Ambroise. Les chrétiens choisissaient de préférence, pour élever les autels du vrai Dieu, les endroits consacrés naguère à ces divinités vaincues qu'ils traitaient de *démons*, et ceux honorés par la mort ou la sépulture des martyrs. Ainsi on bâtit une église au Mont-de-Mars (Martimont, du côté de Pierrefonds); une autre dans le lieu où Rufin et Valère avaient été décapités[2]; le pays se couvrit ainsi de *basiliques* (églises) et d'oratoires (chapelles), édifiés en partie avec les matériaux des

[1] *Ap. Bolland*, t. 3; *Maii*, p. 204, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Longpont.

[2] Carlier, *Hist. du Valois*, t. I, p. 23, dit que ce bourg ne prit le nom de *Basilica* ou Basoche, qu'après la construction de la *basilique* de St-Rufin et St-Valère.

Digitized by Google

temples renversés ; mais le plus considérable des monumens chrétiens de la contrée dut être la *basilique* qui remplaça bientôt le simple oratoire érigé sur la crypte de St-Crépin et St-Crépinien, et qu'on nomma l'église de St-Crépin-le-Grand, pour la distinguer de St-Crépin-le-Petit, chapelle située dans l'intérieur de la ville où avait été la maisonnette de Roger[1]. Aucun historien ou chroniqueur n'a parlé de St-Crépin-le-Grand antérieurement au VIe siècle ; mais il est presque certain que cette basilique existait dès le IVe, et que ce fut là qu'habitèrent l'évêque et son clergé au moins jusqu'au VIe siècle. Quant à la cathédrale de St-Gervais, elle est mentionnée pour la première fois, à la date de 646 ou 647, dans la légende de St-Éloy[2]. On a cru, chose assez vraisemblable, mais impossible à prouver, que l'évêque et ses clercs ou chanoines transférèrent leur résidence et le siége cathédral à cette église dans l'intérieur de la ville, vers le milieu du VIe siècle, abandonnant St-Crépin à des religieux de la règle de St-Benoît récemment instituée.

Ces premiers monumens du christianisme, bien qu'ils aient été le point de départ de la grande

[1] *Gallia Christiana ;* t. IX, p. 395.

[2] *Audoënus ; in vitâ S. Eligii.* Nous avions, à la page 389, donné à la cathédrale le nom de *Ste-Marie*, *St-Gervais* et *St-Protais ;* mais nous nous sommes convaincus depuis, que cette église n'avait été dédiée à la vierge qu'au XIIe siècle ; la question est fort obscure et a donné lieu à beaucoup de controverses.

Digitized by Google

architecture catholique, différaient presque autant des édifices du Moyen-Age que des temples payens. Les étroits sanctuaires des religions antiques, ouverts seulement aux hommes du sacerdoce, et entourés de vastes parvis où l'on retenait le peuple, ne convenaient point à une foi plus large et plus égalitaire, qui voulait admettre tout le monde dans ses temples : les chrétiens, rejetant donc l'architecture religieuse des payens, cherchèrent leurs modèles dans l'architecture civile, et empruntèrent le plan et le nom de leurs constructions aux *basiliques*[1] gréco-latines, longues salles entourées de galeries, précédées d'un péristyle et terminées par une abside arrondie, dans lesquelles se rendait la justice et se traitaient les affaires politiques, municipales et commerciales. L'emploi des arcades sur colonnes, usitées chez les Romains dans les cirques, les amphithéâtres, etc. ; mais non dans les *basiliques* primitives, et surtout l'interposition d'une seconde nef ou galerie transversale jetée en forme de croix entre la grande salle et l'abside, furent les innovations les plus importantes adoptées d'abord par les chrétiens. La grande nef (*capsus*) était occupée par les *fidèles* : la *croisée* transversale paraît avoir été nommée d'abord *presbyterium* et réservée aux prêtres, jusqu'à l'introduction du *chœur* entre la *croisée* et l'abside.

[1] *Basileus*, roi ; *oikos*, maison ; maison royale ; palais.

Digitized by Google

Les basiliques des premiers siècles, étant généralement d'une construction peu solide, et recouvertes d'une simple toiture en bois, n'ont laissé que peu de vestiges dans la Gaule.

Soissons posséda, presque jusqu'à nos jours, deux précieux débris du vieil art chrétien : c'étaient deux sarcophages d'une pierre très dure et presque semblable au marbre ; autour de l'un courait une guirlande de pampres ombrageant le fameux *Chrésimon* ou monogramme du Christ, placé entre l'alpha et l'oméga. L'autre, plus riche et plus varié de sculpture, était couvert de figures diverses : au milieu se trouvait également le monogramme du Christ, avec une croix près de laquelle étaient assis deux soldats vêtus à la Romaine[1].

[1] Ces deux tombeaux, que Mabillon pense être du IVe siècle, avaient été placés de temps immémorial dans l'église de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. On les appelait les tombeaux de St-Drausin et de St-Wouël, peut-être parce que les restes de ces deux personnages du VIIe siècle avaient été déposés dans ces monumens, demeurés vides à la suite de quelque irruption des barbares. Nous n'avons pu acquérir aucune lumière sur le sort du plus beau des deux, celui de St-Wouël, qui a disparu lors de la ruine de l'abbaye Notre-Dame à la Révolution. Le second, dit le tombeau de St-Drausin, après être resté long-temps dans le jardin de MM. Brayer, fut transféré au musée national des Petits-Augustins par M. Lenoir. Depuis la destruction à jamais déplorable de ce musée, il n'a pas été rendu à la ville de Soissons.

Digitized by Google

St-Onésyme, qui avait été contemporain du grand St-Martin, de St-Hilaire, etc., qui avait vu le triomphe définitif de la foi et sans doute l'érection de la basilique St-Crépin, mourut vers la fin du IVe siècle, et fut inhumé, non point dans cette basilique ni dans le cimetière environnant, mais dans un autre cimetière, situé au nord de la rivière d'Aisne, où l'on avait érigé une chapelle sous l'invocation de St-Georges. Ce cimetière attenait à une *villa cœsariana*, ou propriété impériale, qu'on nommait le *fisc* ou le domaine de Crouy (*Croviacum*, *Croniacum*, *Crociacum*[1]).

Aucun souvenir ne se rattache aux trois évêques qui se succédèrent après St-Onésyme; le catalogue de l'église soissonnaise les nomme Vincentius, Lubéranus et Onésymus II.

Sous leur pontificat, la cité des Suessons ressentit le contre-coup des malheurs de la Gaule.

Les incursions des Germains trans-rhénans en Gaule avaient été toujours grandissant depuis la fin du IIIe siècle, et le christianisme, malgré sa puissance, ne pouvait sauver le monde romain de l'immense péril qui le menaçait : il avait pu adoucir la condition des esclaves, mais non supprimer l'esclavage, ni rendre instantanément la vigueur

V. Mabillon; *Annales Ordin. Benedict.*; Martenne et Durand, *Voyage littéraire;* Lebeuf, *Dissertation sur l'établissement du christianisme dans le Soissonnais.*

[1] *Vita S. Onesymi; ap. Bolland.* A St-Georges succéda la fameuse abbaye St-Médard.

Digitized by Google

et la vie à une société en dépérissement, et même il avait dû contribuer, par son mépris des intérêts terrestres, à affaiblir l'esprit militaire et la force de résistance qui restait à l'Empire. La décroissance de la population libre continuait, et l'aristocratie municipale des *Curiales* succombait à son tour sous la fatalité qui avait ruiné les petits propriétaires. Les *Curiales*, chargés de la répartition des impôts et rendus solidaires, par les décrets impériaux, avec leurs concitoyens de la classe inférieure pour la quotité imposée à la cité, se débattaient en vain sous cette solidarité écrasante : on en voyait beaucoup, pour s'y soustraire, abandonner leurs foyers, et les empereurs furent obligés de promulguer des lois afin de les enchaîner à leurs *honneurs* comme à une glébe de servitude, de même qu'on enchaînait les artisans à leurs corporations, et que, pour remplir les cadres toujours incomplets de l'armée, on forçait les fils des gens de guerre à suivre la profession paternelle, sans leur laisser la liberté d'y renoncer par l'abandon des *bénéfices* territoriaux ou solde en fonds de terre accordés aux soldats [1]. Les empereurs tentèrent d'arrêter la dépopulation et la décadence de l'agriculture, en transplantant ou en attirant de bon gré dans le nord et jusqu'au centre de la Gaule des bandes nombreuses de Germains, qualifiés de *lœti* ou *létes* (les *contens*), parcequ'on les avait *satisfaits* en leur donnant des

[1] Ces *bénéfices* romains sont l'origine primitive des fiefs.

Digitized by Google

terres à charge de service militaire ; mais ces barbares colonisés, dont on établit des essaims sur les terrains qui étaient en friche chez les Rèmes, les Bellovakes, les Sylvanectes, etc., furent une faible barrière contre les autres barbares. Une fatale mesure de Constantin avait d'ailleurs supprimé l'obstacle le plus efficace qui eût jusqu'alors contenu les Germains : cet empereur, afin d'obvier aux révoltes militaires, sépara la belle armée cantonnée à demeure sur la ligne du Rhin, et la dispersa dans l'intérieur de la Gaule, où il n'y avait jamais eu jusqu'alors garnisons de troupes régulières ; l'intérêt à venir de la société, fut ainsi sacrifié à l'intérêt immédiat du pouvoir[1]. C'est au temps de Constantin, selon toute apparence, qu'il faut rapporter la construction de la plupart des *castra stativa* ou *camps permanens* dont les vestiges sont si communs dans nos départemens septentrionaux. Les principaux, situés sur les confins du Soissonnais, étaient, 1° le camp de Condren (Contraginnum) près Chauny, occupé au IVe siècle par un corps de *létes* ou colons bataves transférés un peu plus tard à Noviomagus ou Noyon ; 2° le camp du Vieux-Laon, prés Berrieux ou Bébrieux (peut-être *Bibrax*); 3° le camp de Champlieu, entre Verberie et Crépy, près de la chaussée romaine d'Augusta des Suessons à Senlis ou *Sylvanectes* ; ce camp pouvait être la résidence du préfet des Létes payens, répartis

[1] *Zozym. hist.*, lib. II.

Digitized by Google

sur les territoires sylvanecte et rémois, suivant la *Notice de l'Empire*, rédigée sous Honorius au V. siècle. On y a trouvé beaucoup de médailles impériales, des tuiles romaines et un grand nombre de sépultures qui devaient être le cimetière du camp. On pense que d'autres camps purent exister à Muret, près des sources de la Crise, et à Pasly, près de Soissons, au nord de l'Aisne : le corps de Sarmates, payens à la solde impériale, que la *Notice de l'Empire* dit établis entre les *Rèmes et les Ambiens*, devait avoir des détachemens chez les Suessons. La 25. légion fut fixée à demeure sur le territoire suessonnais. Tous ces corps étaient sous la dépendance du *duc* ou chef militaire de la Seconde-Belgique, lequel avait sous lui, dans chaque cité, un *comte* ou tribun distinct du comte civil.

Mais les jours de deuil et de terreur s'étaient levés avec ce Ve siècle, qui fut comme le tombeau sanglant du monde antique : les Franks, nom collectif adopté par les tribus germaniques qui habitaient la rive droite du Rhin depuis le Mein jusqu'à l'Océan, les Franks avaient fait récemment une irruption terrible dans les pays de la Meuse et de la Moselle, et saccagé Trèves, résidence du préfet du prétoire des Gaules. Ce fut le prélude de l'épouvantable invasion de l'an 406 : des masses énormes de barbares de toute race se précipitèrent à la fois sur la Gaule et sur l'Italie ; en vain les Franks, dont les Romains venaient d'acheter mo-

Digitized by Google

mentanément l'alliance, voulurent-ils arrêter le torrent; les Alains, les Wandales, les Suewes, les Gépides, etc. leur passèrent sur le corps et se ruèrent en Gaule. La Seconde-Belgique se vit en proie à des calamités inouïes; les villes aussi bien que les campagnes furent ravagées par le fer et la flamme, et une partie de la population fut traînée en esclavage au-delà du Rhin par les barbares qui ne restèrent pas deçà le fleuve. St-Jérôme, dans une lettre où il raconte les misères de la Gaule, nomme les cités des Rèmes, des Nerviens et des Ambiens parmi celles qui furent pillées et saccagées; mais les documens contemporains sont si rares et si incomplets qu'ils nous laissent ignorer le destin d'Augusta des Suessons au milieu de ces affreuses catastrophes : fut-elle du nombre des villes, qui, *assiégées par le glaive au dehors, par la faim au dedans*, suivant l'expression de St-Jérôme, échappèrent du moins aux horreurs du pillage? On ne peut rien affirmer à cet égard: ce qui est certain, c'est qu'après que le flot dévastateur des Alains, des Suewes et des Wandales eut roulé de Gaule en Espagne, lorsque les provinces du *Tractus armoricanus* ou *commandement maritime* (qui comprenait toute la Gaule occidentale et une partie de la centrale) renoncèrent à l'obéissance du pouvoir impérial qui n'avait pas su les défendre[1], la cité des Suessons resta fidèle au gouver-

[1] *Zozym. hist.*, lib. VI, c. 3. Le *Tractus armoricanus*

Digitized by Google

nement romain : le fameux maître des milices Aëtius et son lieutenant Majorien, depuis empereur, la préservèrent des armes de Chlodion, chef d'une tribu de Franks qui avait poussé ses incursions des bords de la Meuse à ceux de la Somme, et qui fut refoulé par Aëtius au fond de la Tongrie (le pays de Liége), vers 447.

Mais ce ne fut point par l'épée que la cité des Suessons fut aussi préservée d'un conquérant plus terrible que Chlodion; la tradition attribue aux prières de l'évêque Edibius, secondées par les mérites de St-Crépin et St-Crépinien, le salut de la ville à l'époque de l'invasion d'Attila : on sait que ce farouche Khacan des Huns, en 451, désola une partie de la Belgique avant de succomber, dans les champs Catalauniens, sous l'effort d'une vaste ligue de Gallo-Romains et de Germains. Edibius, évêque des Suessons, alla, dit-on, avec son clergé, au-devant d'Attila, désarma, par ses paroles et son aspect vénérable, le *fléau de Dieu*, et obtint de lui qu'il se détournerait de la cité des Suessons. Ce fait, consigné seulement dans une vie manuscrite du saint évêque[1], n'a rien de bien authentique;

comprenait les deux Aquitaines, la 2e, la 3e et la 4e Lugdunaise, et la partie maritime de la 2e Belgique. La 1re Aquitaine et la 4e Lugdunaise, toutes deux éloignées de la mer, figuraient dans le *commandement maritime* à cause des stations navales de leurs rivières.

[1] *Gallia christiana*; t. 9, p. 335, et du Saussay; *martyrologe français*.

Digitized by Google

mais, il n'est point invraisemblable : les historiens citent beaucoup d'événemens analogues ; les chefs des barbares payens sentaient confusément quelque chose de puissant et d'auguste dans la nouvelle religion des Romains, et les pontifes de cette religion leur inspiraient souvent une sorte de terreur superstitieuse. La reconnaissance des Suessons entoura Edibius d'une auréole merveilleuse : on dit qu'il guérissait les possédés et les malades, qu'il faisait des miracles, et on le plaça au rang des bienheureux.

St-Edibe eut pour successeur, avant l'année 460, Principius ou St-Prince, issu d'une famille sénatoriale de Laudunum ou Laon, alors château-fort (*castrum*) dépendant de la cité rémoise. Principius était le frère aîné du célèbre Remigius, que nous appelons St-Remy : il avait été marié et avait un fils appelé Lupus ou Loup, qui entra aussi dans les ordres sacrés. Sans avoir le génie politique de son frère, Principius était un prélat recommandable par ses bonnes mœurs et ses lumières : il fut lié d'amitié avec Sidonius-Apollinaris, le dernier représentant de la belle littérature et du goût antique en Gaule. On a conservé deux lettres de Sidonius à l'évêque des Suessons : le poète y loue Principius et son frère Remigius du zèle avec lequel ils s'acquittent tous deux des fonctions épiscopales, l'un chez les Suessons, l'autre chez les Rèmes [1]. Ces

[1] Voy. *Epistolæ Sidonii Apollinaris*; lib. VIII, ép. 14, et lib. IX, ép. 8.

Digitized by Google

lettres paraissent avoir été écrites de l'an 472 à 482.

Le pontificat de St-Prince fut signalé par les plus grands événemens dont la cité suessonnaise eût jamais été le théâtre.

Augusta des Suessons, ou plutôt Suessons ou Soissons (car ce nom payen d'Augusta, qui rappelait l'apothéose d'Auguste, était tombé en désuétude depuis Constantin) eut pour comte, vers le milieu du Ve siècle, un homme d'un rare mérite et d'un grand caractère, appelé Ægidius-Afranius-Syagrius, issu de la famille Syagria de Lyon ou Lugdunum, race sénatoriale qui avait fourni un consul à l'Empire en l'année 382[1]. Ægidius s'était signalé pour la première fois dans une des campagnes d'Aëtius et de Majorien contre celles des populations armorikaines qui persistaient dans leur rebellion (an 446) : tandis que Majorien protégeait contre les insurgés la cité fidèle de Tours, Ægidius assiégea le château de Chinon (*Cainonense*) qui avait pris le parti des rebelles, mais ne put s'en emparer[2]. Il fut plus heureux dans d'autres entreprises, acquit une très grande influence en Gaule, et en usa pour aider le brave Majorien à obtenir la couronne impériale (an 457) : Majorien, par reconnaissance, lui conféra la plus haute dignité mili-

[1] Grégoire de Tours le dit sorti d'*entre les Romains*, sans doute parcequ'il était de l'ancienne colonie romaine de Lugdunum.

[2] *Gregor. Turon. de Gloriâ Confessorum*, c. 2.

Digitized by Google

taire de l'empire d'Occident ; il le nomma maître de la milice du prétoire des Gaules, c'est-à-dire chef-suprême de toutes les forces impériales dans la Gaule, l'Espagne et l'île de Bretagne. Le comte de Soissons était digne de cet honneur, que les circonstances rendaient un effrayant fardeau. Sidonius, dans ses poésies, le compare un peu emphatiquement à tous les héros de l'ancienne Rome: « Sylla, s'écrie-t-il, lui céderait dans l'art de ranger les armées ; Fabius lui était inférieur en ressources ; Métellus, en piété ; Appius, en éloquence ; Fulvius, en énergie ; Camille, en science guerrière... » Un autre contemporain le qualifie d'*homme illustre par sa valeur, mais plus encore par ses vertus, et grand par sa foi qui l'élève au-dessus des autres hommes* [2].

Ægidius avait besoin en effet d'une force d'âme et d'une intelligence extraordinaires : comme Stilicon [3], comme Aëtius, comme Majorien, comme tout ce qui fut grand parmi les hommes civilisés en ce siècle funèbre, Ægidius usa sa vie à retarder la ruine du grand édifice romain crevassé de toutes parts et toujours prêt à crouler sur la tête de ses défenseurs. L'une des trois régions dont le comte

[1] *Ex Carmine V ; panegyrico Majoriani Augusti.*

[2] *Paulin. Pétroc. de vitâ S. Martini*, lib. VI.

[3] M. Fauriel, dans sa savante *histoire de la Gaule Méridionale*, a démontré la fausseté de l'opinion accréditée, touchant la prétendue trahison de Stilicon.

Digitized by Google

de Soissons était censé posséder le commandement, en qualité de maître des milices, la Grande-Bretagne, était entièrement perdue pour l'Empire, et évacuée par les troupes impériales : la meilleure partie de l'Espagne était occupée par les Wisigoths qui tenaient, du consentement forcé des empereurs, trois provinces gauloises presque entières, la première Narbonnaise (Languedoc), la Novempopulanie (Gascogne) et la seconde Aquitaine (partie de la Guyenne, Saintonge, Angoumois, Poitou) : les Burgondes ou Bourguignons, autre peuple teutonique, avaient envahi trois autres provinces, la Grande-Séquanaise (Suisse et Franche-Comté), la première Lugdunaise (Lyon, Bourgogne, Langrois, etc.), et une portion de la Viennoise (Dauphiné, Savoie, etc.) ; une nombreuse tribu d'Alains était cantonnée sur la Moyenne-Loire ; les Franks, la plus vaillante des races tudesques, pesaient sur le nord de la Gaule comme les Wisigoths sur le midi et les Burgondes sur l'est ; leur principale tribu, sans être découragée par la défaite de Chlodion, était rentrée, de la seconde Germanie, presque toute franke, dans la seconde Belgique, sous la conduite d'un jeune chef appelé Childerik (ou plutôt, en aspirant rudement l'*h*, Hilderik), et s'était peut-être déjà emparée de la cité de Tournay. Enfin la pointe occidentale de l'Armorike (la Basse-Bretagne), où le latin n'avait jamais pu détrôner la vieille langue ni les vieilles mœurs kimriques, était retournée au régime gau-

Digitized by Google

lois antérieur à la civilisation romaine, et beaucoup d'autres cités du *Tractus armoricanus* (Bretagne, Normandie, Anjou, Touraine, Orléanais, pays Chartrain, Parisis, etc.), ne reconnaissaient plus, depuis bien des années, l'autorité des gouverneurs et des comtes impériaux.

Ægidius concentra tous ses efforts en Gaule, parcequ'il jugeait que le sort de l'Empire dépendait du raffermissement de la puissance romaine dans cette contrée. Trèves, ancien séjour du préfet du prétoire ou premier magistrat et du maître des milices ou généralissime des Gaules, Trèves avait été quatre ou cinq fois prise et horriblement dévastée par les Franks, et se trouvait d'ailleurs trop écartée dans le nord-est. Il fallait que le chef romain fût plus rapproché du centre de la Gaule, alors que le péril n'était plus seulement sur le Rhin, comme autrefois, mais partout! Ægidius conserva donc, comme maître des milices, la résidence qu'il avait eue à Soissons en qualité de comte: le *château d'Albastre* fut la dernière citadelle de la civilisation gallo-romaine, et Soissons devint véritablement, sous Ægidius, la capitale de la Gaule; car l'autorité civile du préfet du prétoire, retiré à Arles, était effacée de fait devant celle du guerrier-diplomate en qui les amis de l'Empire avaient placé toutes leurs espérances.

Ægidius déploya une activité plus surprenante encore dans les négociations que dans les combats: sentant l'impossibilité d'exterminer ou d'expulser

Digitized by Google

les barbares, ce chef romain tenta de les faire entrer dans l'ordre politique et social qu'ils venaient détruire. Ægidius, d'un côté, parvint à convaincre les Armorikains rebelles qu'ils se perdaient en se séparant de l'Empire, et les amena, sinon à se soumettre à ses ordres, du moins à s'unir à lui pour le salut de la Gaule, ainsi qu'ils s'étaient associés à Aëtius contre Attila : d'une autre part, il travailla si habilement l'esprit des Franks de Tournay, et obtint tant de crédit parmi eux, que cette tribu redoutable, ayant chassé son chef national Childerik, qui lui avait donné de graves sujets de mécontentement, déféra le titre de *Koning* ou roi au maître des milices romaines, et, se retournant, pour ainsi dire, contre la barbarie, servit à couvrir la Belgique dont elle avait été l'effroi. Pendant ce temps, les Alains de la Loire, excités sans doute par les Wisigoths, et révoltés contre le pouvoir romain qui avait autorisé leur établissement, désolaient les pays voisins de leurs cantonnemens : l'empereur Majorien se mit en route pour aider Ægidius à réduire ces barbares ; mais ce prince fut assassiné au mois d'août 461 à Tortone par ses propres soldats, qu'avait soulevé le perfide Rikimer, maître des milices d'Italie. Rikimer, dont l'ambition égoïste devait achever la ruine de l'Empire d'Occident, mit sur le trône un fantôme d'empereur appelé Sévérus. Ægidius refusa de reconnaître Sévérus : alors Rikimer, craignant que le chef gallo-romain n'entreprît de ven-

Digitized by Google

ger Majorien et de porter la guerre en Italie, poussa, par ses intrigues, les barbares contre Ægidius, fit donner le titre de maître des milices de Gaule à un roi des Burgondes, et encouragea Théodorik II, roi des Wisigoths, à assaillir les cités encore *romaines* et indépendantes dans le midi. Ægidius accourut à leur secours.

On connaît peu les détails de cette guerre : Ægidius perdit Narbonne, livrée à Théodorik par un traître du parti de Rikimer, mais se défendit si bien dans Arles que les Wisigoths ne purent la prendre. Sur ces entrefaites Ægidius fut rappelé dans le nord par une révolution menaçante. Les Franks de Tournay s'étaient bientôt repentis d'avoir chassé, au profit d'un chef de sang étranger, leur *koning chevelu,* l'héritier de la race héroïque des Mérowingiens, dans laquelle, à ce qu'il semble, toutes les tribus frankes avaient coutume de choisir leurs chefs. Childerik, qui s'était retiré dans la *Grande-Germanie*, fut rappelé par eux, l'an 462 ou 463, et ramena probablement des bandes nombreuses de Franks des bords du Rhin ; car son retour coïncide avec une violente aggression, faite sans doute d'un commun accord par les Franks d'outre Rhin et les Franks *ripuaires* d'entre le Bas-Rhin et la Basse-Meuse, contre les villes *romaines* des deux provinces germaniques et de la première Belgique. Cologne, où Ægidius s'était jeté en toute hâte, fut forcée par les Franks avec un grand carnage malgré les exploits du maître des

Digitized by Google

milices, qui s'échappa de la ville emportée d'assaut, et n'évita qu'à peine la mort ou la captivité[1]. Trèves et tout son territoire furent également saccagés.

Les événemens postérieurs sont encore plus obscurs que tout ce qui précède; car on a perdu les histoires de Renatus-Profuturus-Frigeridus, de Sulpitius-Alexander, et d'autres qui avaient écrit en témoins oculaires les fastes de la Gaule au Ve siècle. Grégoire de Tours, très-bref et très-sec dans le récit des faits antérieurs à la mort de Chlovis, dit qu'Ægidius et Childerik vécurent en bonne intelligence après le rétablissement du chef mérowingien, et même commandèrent ensemble aux Franks: Frédegher (Fredegarius), abréviateur et continuateur de Grégoire de Tours, raconte au contraire que Childerik livra plusieurs combats à Ægidius, et tailla plusieurs fois les Romains en pièces; ces deux versions opposées ont été adoptées par deux historiens modernes[2]. Ce qui est certain, c'est que dès l'année 463, date fixée par les chroniques de Marius et d'Idatius, Ægidius retourna sur la Loire pour s'opposer aux Wisigoths qui envahissaient le pays armorikain, secondés par les Alains de l'Orléanais et par une flotte de pirates saxons: une rencontre sanglante eut lieu, dit la chronique de Marius, *auprès d'Orléans, entre la Loire et le Loiret*; Ægidius défit

[1] *Gesta Francorum*, c. 8.

[2] L'abbé Dubos et M. Fauriel.

Digitized by Google

et tua Fréderik, frère du roi wisigoth Théodorik, et Childerik avec ses Franks prit part aux combats livrés dans l'Orléanais[1]; mais en quelle qualité, ami ou ennemi? Grégoire de Tours ne nous l'apprend pas.

On peut croire qu'Ægidius, hors d'état de tenir tête en même temps aux Franks et aux Wisigoths, avait abandonné aux premiers Cologne et une partie des places qu'ils venaient d'envahir, et s'était réconcilié avec Childerik pour obtenir l'alliance des tribus frankes, qui ne demandèrent pas mieux que d'aller combattre les Goths sur la Loire. Suivant la vie de St-Remy, écrite au IXe siècle par l'archevêque Hincmar, d'après des documens très anciens, Childerik entra dans Orléans et pilla cette ville; mais les Franks étaient bien capables de piller leurs alliés. Quoiqu'il en soit, Ægidius ne put profiter de sa dernière victoire sur les Wisigoths; il mourut, sans doute à Soissons, dans le courant de l'année 464, empoisonné, dit-on, par les agens du traître Rikimer, et dut emporter au tombeau la triste conviction que l'Empire ne lui survivrait pas.

Les chroniques frankes le qualifient de roi ou *prince des Romains*, parceque, n'ayant pas voulu reconnaître l'usurpateur Sévérus, il commanda pendant trois années en Gaule sans recevoir d'or-

[1] *Childericus Aurelianis pugnas egit. Grégor. Turon.* lib. II, § 18.

Digitized by Google

dres supérieurs de Rome, mais il ne porta jamais d'autre titre que celui de *maître des milices*. Il n'est pas nécessaire de démontrer l'impropriété du titre de *roi de Soissons* que lui donne l'historien Dormay.

Ægidius avait laissé à son fils Syagrius, le gouvernement de la cité soissonnaise, mais non la haute fonction de maître des milices ou généralissime des troupes gallo-romaines. La mort d'Ægidius fut suivie d'une déplorable anarchie : les cantons voisins de la Loire-Inférieure se virent obligés d'acheter au poids de l'or la retraite des pirates saxons; les Wisigoths reprirent le cours de leurs conquêtes, pendant que l'Italie était en proie à la tyrannie de Rikimer. Enfin, le dernier prince qui ait porté avec quelque honneur la couronne impériale à Rome, Anthémius, envoyé en Italie par l'empereur d'Orient après la mort de Sévérus (an 467), tenta encore une fois de sauver la Gaule romaine. Le maître des milices Ecdicius, et le comte Syagrius, qui avait conservé au nord de la Loire quelque chose du crédit de son père, secondèrent l'empereur avec zèle; une coalition, se forma, grâce à Syagrius, contre les Wisigoths et contre les Saxons, qui venaient par mer des bouches de l'Elbe et remontaient la Loire avec leurs flottilles dévastatrices. On vit se réunir sous les mêmes étendards les Gallo-Romains, les Franks de Childerik, et les Kimris de l'Armorike occidentale, qu'on commençait à nommer Bretons, parce-

Digitized by Google

que des flots d'émigrés de l'île de Bretagne, fuyant l'invasion saxonne, accouraient chaque jour se mêler à la population armorikaine. Les Bretons furent battus par les Wisigoths; mais les *Romains* de Syagrius et les Franks de Childerik écrasèrent les Saxons, pendant qu'Ecdicius disputait pied-à-pied au fameux Eurik (Ewarik), roi des Wisigoths, les restes de l'Aquitaine romaine et surtout l'Arvernie.

Ces courageux efforts demeurèrent inutiles: l'Empire s'éteignait en Italie tandis qu'on défendait ainsi dans les Gaules sa cause expirante. Rikimer traita Anthémius comme Majorien : il le déposa et le fit assassiner; mais il le suivit de près dans la tombe (an 472); quatre impuissans et ineptes monarques, dont l'un céda aux Wisigoths l'Arvernie et le reste de l'Aquitaine, se succédèrent dans l'espace de quatre années, puis les cohortes d'*auxiliaires barbares*, qui avaient eu pour chef Rikimer, barbare de cœur aussi bien que de race, et qui tyrannisaient dès long-temps l'Italie, se lassèrent de cette ombre d'Empire, proclamèrent roi un de leurs capitaines, l'Hérule Odoacre (Odowaker), et s'emparèrent du tiers des propriétés territoriales dans toute la Péninsule, comme avaient fait les Wisigoths et les Burgondes dans la partie de la Gaule qu'ils possédaient (476). A cette nouvelle, les cités gauloises fidèles au pouvoir impérial, envoyèrent des députés à Constantinople, proposer à l'empereur Zénon d'agir simultané-

Digitized by Google

ment contre Odoacre et contre les Wisigoths pour délivrer la Gaule et l'Italie. L'empereur d'Orient ne jugea point à propos de hazarder une telle entreprise, et préféra s'accommoder avec Odoacre qui offrait de lui reconnaître une sorte de suzeraineté honorifique [1].

Ainsi furent brisés les liens de la Gaule avec Rome après plus de cinq siècles d'union sous un même gouvernement. L'agonie de l'Empire avait duré 70 ans, depuis l'invasion de 406 et la première prise de Rome par les Wisigoths en 410!

Après cette grande catastrophe, une sorte de tréve s'établit en Gaule: les Wisigoths, maîtres de presque toute l'Espagne et de plus du tiers de la Gaule, se reposaient sur leurs armes; les Burgondes, la moins active des nations teutoniques, restaient tranquilles dans les provinces de l'est et du sud-est; quant aux Franks, ils avaient des bandes établies dans la première Germanie et la première Belgique, sans être maîtres des grandes villes de ces deux provinces, où se tenaient encore des officiers gallo-romains [2]; ils occupaient entièrement la seconde Germanie, et trois de leurs principales tribus étaient en avant dans la seconde Belgique, sur l'Escaut et la Lys; la plus importante des trois était celle de Childerik, fixée sur le territoire de

[1] *Biblioth. Photii*, p. 175.

[2] On voit, par les lettres de Sidoine Apollinaire, qu'il y avait encore un comte *romain* à Trèves.

Digitized by Google

Tournay, et appelée communément par nos chroniqueurs la *tribu des Saliens*, quoiqu'il faille probablement la distinguer des anciens Saliens cantonnés en Toxandrie dès le milieu du IVe siècle ; les deux autres étaient dans le Cambraisis et la Morinie. Les Franks passèrent quelques années sans tenter de nouveaux envahissemens, et les contrées gauloises encore libres du joug teutonique, respirèrent un peu. Il n'y avait plus de préfet du prétoire, plus de maître de la milice, plus d'autorité centrale ni même provinciale : chaque cité portait, avec effort, le fardeau de son indépendance éphémère et forcée. Ici dominaient les anciens comtes ou les tribuns militaires, là les sénats et curies locales, presque partout les évêques, qui, depuis un siècle, s'immisçaient de plus en plus dans les affaires publiques, et voyaient croître leur influence à mesure que tous les autres pouvoirs s'affaissaient.

Le seul chef politique qui eût encore une importance notable dans la Gaule indépendante, était Syagrius : réunissant entre ses mains l'autorité civile et militaire avec les vastes propriétés du fisc impérial dans la cité de Soissons, il commandait peut-être également aux cités de Troyes [1] et de Vermandois, si cette dernière n'était point déjà occupée par la tribu franke du Cambraisis. C'était là que le fils d'Ægidius, suivant l'expres-

[1] Suivant l'abbé Dubos; mais cela est incertain.

Digitized by Google

sion d'un historien latin, *avait recueilli les épaves du grand naufrage de l'Empire, et conservait, dans les étroites limites du Soissonnais, quelque ombre de la vaste puissance romaine.* Les dernières espérances, ou, si l'on veut, les dernières illusions des défenseurs du passé reposaient sur sa seule tête, et, suivant les traces de son père, il travaillait avec beaucoup de persévérance et d'habileté à étendre son crédit non-seulement chez les Gallo-Romains, mais chez les barbares, qui le qualifiaient de *roi des Soissonnais* ou même *de roi des Romains.* Une lettre fort curieuse de Sidoine Apollinaire, seul monument qui nous donne quelques lumières sur le caractère de Syagrius, montre ce chef usant de sa supériorité intellectuelle d'homme civilisé pour se mêler aux intérêts des Franks et des Burgondes, pour leur imposer son intervention et les balancer les uns par les autres.

« Sidonius à Syagrius, salut : Comment vous, descendant d'un consul, et qui plus est, d'un excellent poète, comment avez-vous pu conquérir avec si peu de peine la science du jargon germanique? C'est vraiment une chose merveilleuse ! Je savais bien votre jeunesse nourrie dans les études libérales ; je savais que vous possédiez tous les secrets de la déclamation et de l'éloquence latines, mais comment avez-vous pu apprendre si bien la prononciation et l'accent de la langue des barbares?... Je ne puis vous dire combien nous rions tous lorsqu'on nous conte que devant vous les barbares

Digitized by Google

tremblent de faire des barbarismes dans leur propre langue ! Les vieux Germains au dos voûté[1] vous entendent avec étonnement leur traduire les lettres écrites en latin, et vous prennent pour arbitre et intermédiaire dans leurs différens. Nouveau Solon des Burgondes, vous leur expliquez leurs propres lois; et l'on vous aime, on vous recherche, on vous écoute, on fait foule autour de vous; vos décisions sont des oracles ! Ces barbares, aussi étrangers aux arts qui forment l'intelligence qu'à ceux qui développent les grâces du corps, vous parvenez à vous en faire admirer, et à leur insinuer des sentimens de respect pour la race dont vous sortez, pour la *nation romaine* (Romain est ici pour Gaulois, pour quiconque est de *langue romaine*).... Continuez donc à vous faire aimer et d'eux et de nous.... Et entretenez-vous toujours dans l'usage de leur langue, *afin de la posséder assez pour ne prêter à rire à personne, et d'en tirer un parti qui vous permette de rire des autres !*[2] »

Cette dernière phrase paraît une allusion à des projets politiques que nous ignorons : peut-être Syagrius visait-il à pousser les Franks et les Burgondes contre les Wisigoths ; peut-être, à l'exem-

[1] Par *Germains*, Sidonius, sans doute, entend ici les Franks qui étaient, aux yeux des Romains, les Germains par excellence.

[2] *Sidon. Apollinar.* lib. v. *Epistola* v.

Digitized by Google

ple de son père, aspirait-il à se faire élire chef de quelque tribu germanique au détriment des princes nationaux. Sidonius-Apollinaris, alors évêque des Arvernes et sujet, bien malgré lui, des Wisigoths, avait horreur de la domination barbare et devait embrasser avec ardeur les vues du comte de Soissons, qu'il eût voulu voir libérateur de la Gaule romaine. Mais la plupart des évêques ne partageaient pas ces chimères d'une âme généreuse, et le célèbre Remigius de Reims (St-Remy), ainsi que son frère Principius de Soissons, s'étaient peut-être dès lors rattachés secrètement à d'autres desseins. Aux yeux de tout homme qui jugeait de sang-froid la situation de la Gaule, il était évident que les cités encore indépendantes seraient plus ou moins prochainement envahies, et qu'on ne parviendrait point à créer un centre de résistance capable de repousser l'invasion. Ce n'est pas que les forces des peuples germains fussent très considérables; mais celles des cités gauloises étaient à peu-près nulles: la campagne n'avait presque plus d'autres habitans que des esclaves (*mancipia*) groupés dans les *villas*, ou des *colons*, espèce de serfs de glébe qui avaient peu d'intérêt à la défense du territoire; dans les villes mêmes, la masse de la population était dans une condition trop précaire et trop souffreteuse pour redouter beaucoup une révolution quelconque. Voilà ce que la civilisation romaine avait fait de la belliqueuse Gaule! Il était loin, le temps où 50,000 hommes libres se

Digitized by Google

levaient en armes au premier signal sur le seul territoire des Suessons !

La plupart des évêques comprirent qu'il ne restait plus qu'à opter entre les Franks, les Wisigoths et les Burgondes : ces deux derniers peuples étaient Ariens zélés, et les Wisigoths surtout montraient un zèle ardent de prosélytisme ; les Franks étaient payens, mais assez tièdes, et ne persécutaient pas les catholiques dans les cités dont ils étaient maîtres ; ce fut pour eux que le clergé gaulois se décida, et une sorte de conjuration générale se forma peu-à-peu dans toute la Gaule au profit des Franks contre les deux autres nations teutoniques.

Syagrius ne fut donc point secondé par la seule classe de la société qui eût de l'énergie et de la vitalité : ses menées chez les barbares échouèrent, et, quand il eut besoin d'appui, il n'en trouva pas hors du territoire soumis directement à ses ordres.

En 481, Childerik avait eu pour successeur dans le commandement des Franks du Tournaisis son fils Chlodowig (*Chludowicus, Chlodovæchus*), que nous appelons *Chlovis*, âgé d'environ quinze ans. A l'audace de la jeunesse, ce nouveau chef joignait une ambition et une intelligence singulièrement précoces. Autant qu'on peut le juger de si loin et sur des documens si incomplets, Chlovis était né avec toutes les qualités politiques et militaires, sans aucun des défauts qui eussent pu entraver sa

Digitized by Google

fortune; invariable dans ses projets, toujours maître de lui-même, il n'avait ni la mobilité d'impressions, ni la brutalité féroce ordinaires aux barbares; mais aucun sentiment moral, aucune notion du juste et de l'injuste ne modifiait ses plans et ses actions, et il ne connaissait ni scrupule, ni pitié, ni remords.

Tel était le redoutable rival contre lequel Syagrius eut bientôt à se défendre. L'envie de s'agrandir, le désir de posséder une des plus belles contrées de la Gaule, suffisaient pour motiver l'aggression de Chlovis: peut-être le prince mérowingien eut-il encore d'autres raisons pour prendre l'offensive, et, se sentant circonvenu par les menées du comte *romain* parmi les populations germaniques, peut-être voulut-il employer la force contre la ruse. Bref, dans le cours de l'année 486, Chlovis, alors âgé de 20 ou 21 ans, se prépara à la guerre, et, ne croyant pas pouvoir à lui seul dépouiller Syagrius, il sollicita l'alliance des deux tribus voisines, dont l'une occupait le Cambraisis et une portion du Vermandois; l'autre habitait la Morinie (partie de l'Artois, de la Picardie maritime et de la West-Flandre). Ragnaker, chef des Franks du Cambraisis, se réunit à Chlovis: Cararik, chef des Franks de Morinie, demeura neutre au contraire, et *se tint à l'écart, attendant l'événement pour lier amitié avec le vainqueur;* on ne sait si Grégoire de Tours indique, par ces termes, que Cararik accompagna Chlovis en Soissonnais,

Digitized by Google

mais le laissa combattre sans prendre part au combat.

Quoiqu'il en soit, Chlovis, *s'avançant avec son parent Ragnaker*, envoya défier Syagrius, et, suivant la vieille coûtume des temps héroïques, remise plus tard en vigueur par la chevalerie, il invita le comte *romain* à désigner le champ de bataille où le sort des armes déciderait de la possession de Soissons. Syagrius répondit au défi sans hésitation et sans crainte, et l'on fut, des deux côtés, fidèle à ce terrible rendez-vous. Les Franks de Chlovis et de Ragnaker, qui habitaient le long du cours de l'Escaut, avaient dû s'assembler près des sources de ce fleuve, aux environs de Cambray, et suivirent, selon toute apparence, la voie romaine de Térouenne à Reims (qui passait par Cambray, St-Quentin, Chauny et Soissons). Il est assez probable que le choc eut lieu aux bords de la rivière d'Ailette, peut-être dans la plaine au-dessus de Juvigny (*Juviniacum*) et de Mont-Escouve; Syagrius put se couvrir de l'Ailette, petite rivière marécageuse. L'abbé Guibert de Nogent, qui écrivait au commencement du XIIe siècle, rapporte que, de son temps, on découvrit auprès de Nogent-sous-Coucy un très grand nombre d'anciennes sépultures qui pouvaient indiquer l'emplacement d'une bataille meurtrière.

Les deux armées n'étaient pas fort nombreuses: les troupes de Syagrius se composaient vraisemblablement de la 25e légion, des milices de Soissons

Digitized by Google

et de quelques villes voisines, et des restes de ces cohortes *létiques* ou barbares d'origine établies dans les *camps permanens* de la contrée, au Vieux-Laon, à Champlieu, à Noviomagus ou Noyon, peut-être à Vermand près de St-Quentin. Il avait sans doute attiré à son service d'autres débris de troupes régulières des cités du nord, et rallié sous ses enseignes quelques escadrons (*alæ*) de ces invulnérables *clibanaires* dont les armures en écailles d'acier se fabriquaient à Soissons. Quant à Chlovis, sa tribu, suivant des indices assez positifs, ne comptait guère que 5 ou 6,000 combattans : celle de Cararik était certainement moins considérable encore; mais une foule d'aventuriers de toutes les tribus frankes avaient nécessairement grossi la petite armée conquérante. On peut croire qu'il n'y eut pas 30,000 combattans dans cette journée si célèbre par ses conséquences.

Les détails n'en sont point parvenus jusqu'à nous : on sait seulement que l'impétuosité des barbares l'emporta sur la tactique des hommes civilisés; la hache des Franks brisa l'épée gallo-romaine; l'armée de Syagrius fut anéantie. Ce brave et malheureux chef, quand il jugea tout perdu, abandonna enfin le champ de bataille couvert des cadavres des siens, et, n'espérant point être secouru, après sa défaite, par les cités qui lui avaient dénié leur assistance lorsque le sort était incertain, il quitta non-seulement le Soissonnais, mais la Gaule indépendante, et alla chercher un asile à Toulouse,

Digitized by Google

chez le roi des Wisigoths, Alarik II, successeur du conquérant Eurik.

Tandis que le général vaincu fuyait par la route du midi, les habitans de Soissons voyaient avec effroi s'approcher de leurs murs les farouches vainqueurs; il n'y eut ni résistance ni massacre: la consternation était trop grande pour qu'on songeât encore à se défendre; la ville n'en fut pas moins livrée au pillage; les églises, le château, tous les édifices publics et particuliers furent saccagés; le butin, entassé en masse sur la place publique, fut, suivant l'usage germanique, divisé en lots et partagé par la voie du sort entre les deux *Konings* ou chefs de tribus, leurs *antrustions*[1] ou *leudes* et tous les guerriers de la nation franke[2], qui avaient assisté à la bataille. Il ne dépendait pas de Chlovis d'empêcher ce résultat de la victoire, lors même que ce chef eût désiré traiter la ville avec moins de rigueur par ménagement pour l'évêque Principius, dont le frère St-Remy, métropolitain de Reims, avait un immense pouvoir sur l'esprit des populations gauloises.

Chlovis s'établit ensuite dans la résidence des comtes romains, tandis que Ragnaker s'en retournait au nord de la Somme, emportant sa part des

[1] Guerriers d'élite attachés à la personne des chefs, vivant à leur table et formant leur escorte habituelle.

[2] Frankene Liude.

Digitized by Google

dépouilles de Soissons pour prix de sa coopération dans cette guerre.

Peu de temps après, un acte sanglant, qui eut lieu dans les murs de Soissons, fut le dénouement de cette lugubre tragédie. Syagrius s'était retiré à la cour du roi des Wisigoths, et s'efforçait sans doute de l'exciter contre les Franks : Chlovis envoya vers Alarik, le somma de lui rendre Syagrius, et lui signifia qu'un refus équivaudrait à une déclaration de guerre ; le jeune prince goth, qui n'avait ni l'énergie ni l'intelligence politique de Chlovis, était engagé dans une guerre contre les Burgondes, qui tâchaient de profiter de la mort du fameux Eurik pour s'agrandir ; il ne voulut point s'attirer sur les bras un nouvel adversaire, pour protéger un homme qui avait été l'ennemi héréditaire des Wisigoths, et, cédant à de lâches conseils, il remit le malheureux comte chargé de fers entre les mains des *hommes* de Chlovis. On ramena Syagrius à Soissons, et ce dernier défenseur de la civilisation gallo-romaine fut jeté dans cette même prison où avaient été enfermés jadis les apôtres du christianisme, Crépin et Crépinien : il ne subit point, comme eux, le martyre au grand jour ; Chlovis, se croyant mal affermi dans sa victoire tant que vivrait le vaincu, et n'osant le livrer publiquement au supplice, de peur que la population conquise ne tentât d'arracher son ancien chef aux bourreaux, fit secrètement égorger Syagrius au fond de son cachot.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

SOISSONS SOUS LES ROIS MÉROWINGIENS.

(DE L'AN 486 à 638 AP. J.-C.)

(AN 486). L'établissement des Franks dans le Soissonnais et dans les autres cantons qui avaient obéi à Syagrius, fut accompagné de grands bouleversemens: ce ne fut point une simple conquête politique ainsi que celle de César; mais une con-

Digitized by Google

quête territoriale. Ragnaker, ayant agi seulement comme auxiliaire, n'eut part, à ce qu'il semble, qu'au butin mobilier : Chlovis, en qualité de chef de l'expédition, et d'héritier du pouvoir *romain* détruit, prit pour lui les châteaux, les *villas*, les métairies, les haras du domaine impérial et toutes leurs dépendances en terres, bois, esclaves artisans ou agriculteurs, *colons* ou cultivateurs attachés à la glébe. Ces possessions, dont une partie était affermée, et le reste, exploité directement par les délégués impériaux, formaient une masse très considérable, accrue par les misères mêmes de l'Empire, et par la ruine des petits propriétaires dont les biens avaient été réunis au fisc pour cause de déshérence ou de non-paiement des impôts. Chlovis se servit de ces richesses pour augmenter sa *truste*, c'est-à-dire pour attirer à son service immédiat et attacher à sa personne l'élite des aventuriers de toutes les tribus frankes, auxquels il donna viagèrement des champs et des métairies comme *terre confiée* (*terra commendata*) autrement dite *bénéfice* ou *propriété-solde* (*feh-od*), à charge de service militaire.

Mais les biens du fisc ne furent certainement pas les seuls dont se saisirent les Franks : les historiens ne nous apprennent pas qu'il y ait eu, dans les cantons de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne, un partage régulier des terres pareil à celui qui fut opéré par les Wisigoths et les Burgondes dans le sud-est et le midi de la Gaule; les leudes victo-

Digitized by Google

rieux s'emparèrent violemment des propriétés particulières, au même titre que leur chef s'emparait des propriétés publiques, et ce fut là l'origine des *all-ods* ou *francs-aleux*, propriétés primitivement libres de toute obligation envers la couronne, et identiques, selon toute apparence, à la fameuse *terre salique*, *terre des ayeux*, ou *patrimoine* (*terra aviatica, terra paterna*), dont les femmes étaient exclues.

L'aristocratie soissonnaise, les familles sénatoriales, furent donc dépouillées d'une grande partie de leurs possessions : avec la constitution de la propriété alors existante, cette spoliation ne frappa point directement la majorité des habitans du Soissonnais ; ce dut être néanmoins un étrange et triste spectacle que l'installation des barbares aux crins fauves enduits de beurre rance, dans ces belles *villas* bâties pour les enfans de la civilisation la plus élégante et la plus rafinée. D'ailleurs l'esprit de charité et de fraternité introduit par le christianisme, avait allégé jusqu'à un certain point l'autorité des riches sur les pauvres et des maîtres sur les esclaves ; la domination brutale et fantasque des nouveaux venus rendit donc plus dure la condition des classes inférieures, en même temps qu'elle annulait le pouvoir civil et politique de l'aristocratie. Le sénat et la curie étaient désorganisés, un grand nombre de propriétés sénatoriales et curiales se trouvant occupées par des Franks, qui ne connaissaient d'autre assemblée politique que leur *mall*

Digitized by Google

national. Le pouvoir religieux, à qui les lois du dernier siècle de l'Empire avaient déjà octroyé une part notable d'influence administrative, conserva seul une attitude imposante vis-à-vis des conquérans, et devint l'unique appui des populations et leur seul organe respecté par l'étranger. Chlovis, tout payen qu'il fût, sentait la nécessité d'avoir des égards pour les évêques dans l'intérêt de ses projets ultérieurs, et, par l'intermédiaire de Principius, il était déjà en relations avec St-Remy, écoutait ses avis en mainte occasion, et *s'abstenait de beaucoup de méchancetés* pour lui complaire[1].

C'est vraisemblablement dans les premiers temps qui suivirent la conquête de la cité qu'il faut placer l'anecdote fameuse du vase de Soissons. Les Franks, sans se soucier si cela convenait ou non à leur chef, pillaient les églises partout où ils passaient. Un jour, Chlovis et ses guerriers, revenant de quelque expédition contre les cités voisines, traversaient le territoire de Reims et côtoyaient les remparts de cette ville, qui n'avait point encore reconnu la royauté du vainqueur de Syagrius: Chlovis, par déférence pour St-Remy, n'y voulut point mettre le pied, *de peur que quelque chose de mal n'y fût commis par son armée*; mais des gens de guerre, indociles à ses ordres, y pénétrèrent sans résistance, *nulle puissance temporelle*

[1] Hincmar. *in vitâ S. Remigii.*

Digitized by Google

ne s'opposant à eux, entrèrent dans les églises, et enlevèrent beaucoup d'ornemens et de vases sacrés, entre autres une *buire*[1] d'une grandeur et d'une beauté merveilleuses. St-Remy, affligé de cette perte, envoya vers Chlovis, et pria ce prince de lui faire rendre au moins la *buire*, s'il n'était pas possible de recouvrer le reste.

Le roi répliqua aux clercs de Remy :

— Suivez-nous jusqu'à la cité de Soissons, parceque là sera partagé tout ce qui aura été *acquis*, et, quand cette *buire* sera tombée dans mon lot, je remplirai le désir du *pape*[2].

De retour à Soissons, les Franks mirent en commun *toute la proie*, et, quand la masse du butin fut réunie, Chlovis dit à ses leudes :

— Je vous prie, mes braves guerriers, de ne pas me refuser ce vase hors part.

Tous acquiesçaient d'une commune voix, lorsqu'un Frank, d'*esprit léger*, levant sa *frankiske* (hâche à deux tranchans) avec une clameur sauvage, s'écria :

— Tu n'auras rien, ô roi, que ce que le sort te donnera !

Et il frappa la *buire* d'un grand coup de hâche.

[1] *Urceus*. Vase dans lequel on met le vin destiné à la consécration ; aujourd'hui *burette*.

[2] *Papa* ; Gregor. Turon. lib. 2. — Nous avons dit plus haut que ce titre équivalait à celui d'évêque.

Digitized by Google

Le roi souffrit cette injure avec patience, et, de l'aveu de tous les autres guerriers, mécontens d'une telle action, il prit le vase fracassé et le rendit dans cet état aux clercs de Reims; mais il *garda sa colère enfermée en son cœur*. Chaque année, suivant l'antique usage des Germains, à la fin de l'hiver, la tribu des Saliens se réunissait sous les armes en assemblée générale pour délibérer touchant les expéditions à entreprendre, les affaires d'intérêt public et les procès civils ou criminels les plus graves. Ce sont ces assemblées, nommées *mall, mallen*, dans le dialecte des Franks, que nos chroniqueurs latins, contemporains des Mérowingiens, appellent *campus martius, Champ-de-Mars*, parcequ'elles se tenaient communément au mois de mars. L'année suivante, le *mall* étant formé, Chlovis commença l'inspection des armes de tous les guerriers: arrivé devant celui qui avait brisé le vase:

— Nul ici, lui dit-il, n'a des armes aussi mal entretenues et aussi sales que les tiennes; ni ton bouclier, ni ta *lance* (framée; *pfriem*, en dialecte frank) ni ta frankiske ne sont en état de service!

Il lui arracha sa frankiske, et la jeta par terre. Comme l'autre se baissait pour la ramasser, Chlovis leva sa propre hâche, et lui fendit la tête:

— Qu'il te soit fait, s'écria-t-il, comme tu as fait au vase l'an passé dans la cité de Soissons!

Cet événement si connu arriva probablement

Digitized by Google

dans la plaine qui s'étend au nord de l'Aisne, entre la rivière, la montagne et le village de Crouy, et le village de Bucy. Cette partie de la vallée de l'Aisne a conservé jusqu'aux temps modernes le nom de *Champ-de-Mars*[1], et ce fut là que le *mall* eut lieu maintes fois sous les rois mérowingiens. Suivant l'historien du Valois, Mail ou May-en-Multien, sur l'Ourcq, tirerait son nom de *mall* et aurait été aussi le théâtre des assemblées frankes.

Rien ne révèle mieux que l'histoire du vase de Soissons, ce qu'était l'autorité toute militaire d'un roi frank : Chlovis n'avait pas osé distraire du butin un seul objet sans l'aveu des leudes, ni se venger de l'opposition violente et injurieuse d'un d'entre eux ; mais il put le mettre à mort pour avoir laissé rouiller ses armes, sans que personne osât se plaindre. A la vérité, les Franks n'eussent peut-être pas souffert une justice si expéditive de la part d'un chef moins redouté.

Quelques lignes éparses dans les chroniqueurs et les légendaires sont tout ce que nous possédons sur l'histoire du petit royaume Salien, depuis la conquête de Soissons jusqu'au mariage de Chlovis vers 493. *Chlovis fit beaucoup de guerres et remporta mainte victoire*, dit Grégoire de Tours : de ces guerres, les unes furent dirigées contre des ci-

[1] Voy. Cabaret ; *mém. MSS. pour servir à l'hist. de Soissons*. Il cite, à cette occasion, les chartes de la cathédrale, qui était propriétaire d'une partie de ce terrain.

Digitized by Google

tés gallo-romaines que le prince mérowingien voulait assujétir à sa domination, les autres, contre des tribus germaniques, par exemple, les Thuringiens (*Thoringen*). C'est sans doute dans cet intervalle que les Franks firent le blocus de Paris, mentionné dans les *Actes de Ste-Geneviève.*

Mais tout porte à croire que les progrès de Chlovis dans l'intérieur de la Gaule ne furent pas bien étendus pendant ces premières années. Quelques milliers de barbares ne suffisaient point à soumettre les provinces encore indépendantes, même dans l'espèce d'atonie où elles se trouvaient, et ce n'était point le glaive qui devait assurer la haute fortune de Chlovis. Soissons était un vaste foyer d'intrigues politiques et religieuses : la plupart des évêques, non-seulement dans la Gaule indépendante, mais dans les états wisigoths et burgondes, tournaient les yeux vers le roi des Saliens, et *souhaitaient son règne avec une passion indicible*, (dit Grégoire de Tours), ne doutant pas qu'il n'embrassât quelque jour la foi catholique. Les nobles gallo-romains du Soissonnais et des environs se faisaient aussi les agens dévoués du nouveau maître, pour conserver leurs biens ou être dédommagés de les avoir perdus : un certain Aurélianus joua surtout ce rôle avec grand succès, et devint le confident et le favori du conquérant ; on ne sait pas s'il était Soissonnais, mais un lieu appelé Ville-d'Arlaines, et dont le nom semble dériver de *Villa-Aureliana*, pourrait bien avoir été sa rési-

Digitized by Google

dence. Ce fut cet Aurélianus qui négocia la grande et difficile affaire du mariage de Chlovis avec la seule fille catholique qui existât alors parmi les princes teutons de la Gaule, mariage plus profitable au héros frank que dix victoires. Aurélianus, après avoir obtenu avec peine pour Chlovis Chlothilde, nièce catholique de Gondebald (Gondebaud), le roi arien des Burgondes, la ramena de Chalon-sur-Saône jusqu'au territoire de Troyes, limitrophe du royaume burgondien; Chlovis, qui s'était rendu maître de cette cité après la défaite de Syagrius, attendait à la frontière sa fiancée, qu'Aurélianus avait déjà épousée en son nom *par le sol d'or et le denier d'argent*, selon l'usage des Franks, analogue à la coûtume romaine touchant l'*emption* fictive de l'épousée (notre *denier de mariage* en est un dernier vestige). Chlovis reconduisit triomphalement Chlothilde à Soissons, et recueillit sur-le-champ les fruits de cette alliance : toutes les cités des provinces au nord de la Seine, entraînées par leurs évêques et surtout par St-Remy, cessèrent de résister aux Franks et subirent l'autorité du *Koning* des Saliens.

En ces jours là, dit l'auteur de la vie de St-Remy, *Chlodowig élargit son royaume jusqu'à la Seine*: dans ces pays au nord de la Seine, il faut comprendre probablement les cités de l'est, comme Trèves, Metz, Toul, Verdun, Mayence, etc. (An 493).

L'espoir du clergé ne fut pas réalisé tout de suite;

Digitized by Google

cependant Chlothilde acquit une grande influence sur son mari, qui lui laissa librement exercer sa religion et en protéger les ministres. Les rois franks, qui donnaient à la chasse presque tout le temps qu'ils ne passaient pas à la guerre, se plaisaient peu dans les villes: Chlovis devait préférer habituellement au château romain de Soissons les *villas* et les métairies des alentours, et l'on croit que ses résidences les plus ordinaires étaient Juviniacum ou Juvigny, et Croviacum ou Crouy, anciennes *Villas-Césariennes* ou terres du fisc; on pense que la terre de Crouy comprenait toute la partie de la vallée de Soissons qui s'étend au nord-est depuis l'Aisne jusqu'à la montagne de Crouy; il y avait déjà sur cette terre un oratoire du nom de St-Georges. Chlothilde érigea, dans l'intérieur de la *villa*, un second oratoire pour son usage personnel et celui des chrétiens de la *truste* et de la domesticité royale, alors même que Chlovis était encore payen. La jeune reine prêchait incessamment le Dieu des chrétiens à son époux, et l'assiégeait d'argumens fournis sans doute par St-Prince et par St-Remy; mais elle avait beau disserter sur les vanités du paganisme et sur l'unité de Dieu, Chlovis secouait la tête et répliquait que le monde était l'œuvre de ses divinités et non du Dieu de Chlothilde: — Il est certain, disait-il, que votre Dieu ne peut rien: ce n'est pas même un Dieu; car il n'est pas de la *race divine*.

Cette race des Dieux dont parlait Chlovis, de-

Digitized by Google

vait être la race des Ases, famille héroïque dont le chef Odin ou Woden, venu jadis du fond de l'Asie, avait été divinisé chez les peuples teutons comme Hésus chez les peuples gaulois. Les Franks adoraient en outre le Dieu Teutsch, père des Teutons, et Irminn ou Arminn (Arminius), héros qui avait guidé leurs ayeux à la victoire contre les Romains.

Chlovis néanmoins accorda aux instances de Chlothilde la permission de présenter au baptême leur premier né : la reine, toute joyeuse, fit orner l'église de voiles et de riches tentures, et préparer une cérémonie pompeuse *afin de toucher le cœur du roi et de l'incliner à croire.* On ne saurait déterminer si cette église fut la grande basilique de St-Crépin, ou quelque *titre* paroissial de l'intérieur de la ville ; car il y en avait certainement plusieurs dont la situation ne se peut guère préciser. Quoiqu'il en soit, l'enfant fut baptisé en présence du roi et nommé Ingomer ; mais il mourut étant encore *dans les aubes* (in albis), c'est-à-dire dans la robe blanche que portaient les nouveaux baptisés durant la semaine qui suivait leur baptême, en signe de régénération et de pureté. Le roi fut fort chagrin de cette perte et prétendit que l'enfant ne fût point mort s'il eût été consacré au nom de ses Dieux ; Chlothilde toutefois ne se découragea pas, et, ayant enfanté un second fils, elle parvint encore à le faire baptiser. Le nouveau-né, Chlodomir, tomba malade à son tour.

Digitized by Google

— Il en sera de celui-ci comme de l'autre, s'écriait déjà Chlovis ; il va mourir pour avoir été arrosé d'eau au nom de votre Christ !

(An 496). Si cette prévision se fût vérifiée, l'accomplissement des vœux de Chlothilde et des chrétiens eût été rejeté fort loin; mais l'enfant recouvra la santé, et bientôt un événement imprévu amena Chlovis à *confesser le Dieu qu'il avait nié jusqu'alors.* Les Allemans (*Allemannen*, peuples qui habitaient la Souabe et une partie de la Suisse), avaient autrefois ravagé cruellement la Gaule sans tenter de s'y établir: jaloux des conquêtes des Franks, ils s'unirent avec les tribus Suewes restées en Germanie et avec les Boiowares ou Bavarois, et envahirent tout-à-coup les cantons situés entre le Bas-Rhin et la Basse-Meuse, et occupés par la tribu franke des Ripuaires. Sighebert, roi des Ripuaires, appela à son aide les autres chefs mérowingiens, et surtout le roi des Saliens, le plus puissant et le plus illustre de tous. La confédération franke et la confédération allemane, se heurtèrent près de Tolbiac, (Zulpick), à quelques lieues de Cologne. On sait les détails de cette fameuse journée : suivant les légendes de St-Remy et de St-Arnoul, ce fut le Gallo-Romain Aurélianus, qui, au moment où l'issue de la bataille semblait désespérée, suggéra au roi frank l'idée d'invoquer le Dieu de Chlothilde. Chlovis, au plus fort de la mêlée, fit vœu de devenir chrétien *s'il était délivré de ses ennemis* : la chance tourna après un horrible carnage; le roi des

Digitized by Google

Allemans fut tué, leur armée, mise en déroute, et Chlovis, poursuivant les vaincus au fond de la Grande-Germanie, obligea les chefs des Allemans, des Suewes et des Bavarois, à reconnaître sa suzeraineté et à lui promettre le service militaire.

Le roi Chlovis revint victorieux, selon sa coûtume, à Juvigny dans le canton de Soissons[1], et raconta les circonstances de la bataille *à sa reine*, qui, de concert avec St-Prince, manda aussitôt l'évêque de Reims pour décider le roi à tenir parole au Christ; car Remy, *singulièrement adonné à l'étude de la rhétorique*[2], était doué du don de persuasion au plus haut degré. Chlovis d'ailleurs n'était plus arrêté que par la crainte de mécontenter sa tribu, *qui ne voulait point abandonner ses Dieux :* après avoir en secret disposé les leudes

[1] *Victor remeavit, sicut solitus erat, ad Juviniacum in pago Suessonico; vita S. Arnulfi; ap. Bolland*, au 18 juillet. L'abbé Lebeuf a prouvé l'identité de *Juviniacum* et de *Juvigny,* village situé à deux lieues nord de Soissons, près de la chaussée romaine de *Contraginnum* ou Condren. Au temps où écrivait l'abbé Lebeuf, on voyait encore à Juvigny deux bornes milliaires qui avaient été transportées de la chaussée dans le village. On distinguait sur l'une les noms de *Severus* et de *M. Aurelius* (Caracalla); l'autre n'avait d'intacts que les mots *vias* et *absariis*. Voy. Lebeuf: *Recueil de dissertations* publiées en 1741; t. 2 p. CXIII. Les objections du chanoine Cabaret (*Mém. MSS.*) contre l'identité de *Juviniacum* et de Juvigny, nous ont paru tout à-fait sans fondement.

[2] Gregor. Turon. lib. 2.

Digitized by Google

saliens à seconder ses intentions, il les réunit tous en un *mall* extraordinaire, tous ceux au moins qui habitaient le Soissonnais et n'étaient pas retournés dans leurs anciennes demeures du Tournaisis, et il commença de les exhorter *à confesser le Dieu qui leur avait donné la victoire, tandis que leurs Dieux n'avaient pu rien faire pour eux dans le péril.* L'assemblée, suivant les chroniqueurs, s'écria tout d'une voix qu'elle consentait à croire *au vrai Dieu immortel prêché par Remy;* cependant l'auteur de la vie de St-Remy avoue que beaucoup de Franks, renonçant à leur chef plutôt qu'à leurs Dieux, abandonnèrent leurs terres du Soissonnais et se retirèrent au nord de la Somme, quittant la *truste* de Chlovis pour celle de Ragnaker, le roi du Cambraisis.

La conversion de Chlovis ne s'en accomplit pas moins, et ce grand acte, auquel durent assister St-Prince et tous les évêques de la Gaule septentrionale, fut consommé à Reims par les mains de St-Remy, métropolitain de la province ecclésiastique où résidait le roi. Plus de trois mille guerriers saliens reçurent le baptême en même temps que leur chef, le jour de Noël de l'an 496. L'entrée du héros mérowingien dans le giron de l'église catholique eut un retentissement immense dans la chrétienté : les princes de toutes les autres nations barbares étant ariens, et l'empereur d'Orient lui-même ayant une orthodoxie très suspecte, le clergé, comprimé par les souverains hérétiques, montra

Digitized by Google

partout une allégresse menaçante, lorsqu'il apprit qu'une si redoutable épée s'était mise au service de la foi, et Chlovis obtint en récompense quelque chose de mieux que des félicitations ; les Gaulois des provinces entre Seine et Loire, qui avaient jusqu'alors résisté opiniâtrement aux aggressions des Franks, et qui avaient même fait essuyer des échecs aux lieutenans de Chlovis, cédèrent enfin à des adversaires devenus chrétiens comme eux, au moins de nom, et reconnurent Chlovis pour leur roi ; les restes des légions romaines cantonnées dans les places de la Loire, sur la frontière des Wisigoths, passèrent au service de ce prince, et il n'y eut, au nord de la Loire, que les Kimro-Bretons de l'extrémité de l'Armorike (Basse-Bretagne), qui ne se réunirent point aux Franks et conservèrent leur nationalité indépendante[1] (an 497).

Chlovis et les principaux des leudes saliens témoignèrent leur reconnaissance à St-Remy, leur *père spirituel* et leur puissant auxiliaire temporel, en lui attribuant des terres et des métairies considérables, que le prélat partagea entre diverses églises de la province. Ce fut la première source de la richesse ecclésiastique dans toute la contrée. Le petit pays de Mége ou Mègre, situé sur les confins des territoires de Reims, de Soissons et de Vermandois, fut donné par Chlovis à l'évêque de Reims : l'histoire de cette donation, telle que la

[1] Procop. *de bello gothico* ; lib. 1.

Digitized by Google

rapporte Hincmar, est assez curieuse: St-Remy venait de démembrer le vaste diocèse de Reims (an 500) pour établir à Laon le siége d'un nouvel évêché, formé du Laonnois et de la Thierrache, et il avait cédé à l'évêché de Laon et à d'autres *maisons de Dieu* les *villas* (*villæ*) que lui avaient octroyées le roi et les Franks, entre autres Anizy; il ne possédait plus auprès de la cité de Soissons qu'une petite métairie (*villula*); alors les *colons* du pays de Mège, qui dépendaient du fisc royal et se voyaient accablés d'exactions, supplièrent le roi de les *donner* à St-Remy, *afin de payer dorénavant à l'église de Reims ce qu'ils devaient au roi.* A la sollicitation de Chlothilde, Chlovis, qui se trouvait probablement dans sa maison de Juvigny, promit à St-Remy tout le terrain dont ce prélat pourrait faire le tour, pendant que lui-même ferait sa méridienne. St-Remy monta à cheval, et le roi dormit si long-temps, ou bien le saint chevaucha de telle vîtesse, que la promenade équestre de Remy enferma dans son circuit une grande et belle terre, dont les principales *villas* ou villages furent Codiciacum, depuis si célèbre sous le nom de Coucy, et Luliacum ou Leuilly. Le vieil historien de Reims, Frodoard, enchérissant sur son devancier Hincmar, raconte que St-Remy poussa son coursier jusqu'à Chavignon, et voulut enclore cette *villa* dans son *bénéfice*, mais que les habitans s'y opposèrent, ne se souciant point d'être serviteurs de l'Eglise; Remy alors leur prédit qu'eux et leurs

Digitized by Google

descendans *travailleraient toujours sans être jamais riches.*

Ce qui ne saurait être révoqué en doute, c'est la donation de Coucy et Leuilly par Chlovis à l'église de Reims : ce fut peut-être une sorte de consécration religieuse de sa première victoire; car sa bataille contre Syagrius avait eu probablement pour théâtre les environs de ces terres. Chlovis dut aussi faire des dons notables à St-Prince et à l'église de Soissons; mais l'histoire n'en a point gardé la trace.

(An 507). Le Soissonnais avait été le berceau du nouveau royaume, déjà bien agrandi au commencement du VIe siècle; c'était là que Chlovis avait jeté les fondemens de sa puissance; mais Soissons allait perdre, après vingt et un ans, ce rang de capitale qu'elle avait acheté si cher. La position de Soissons n'était plus assez centrale pour un prince qui aspirait à la couquête de la Gaule entière, et Chlovis, en 507, transféra de Soissons à Paris sa résidence et le chef-lieu de la nouvelle terre franke (*Frankene-land*, en tudesque; *Francia*, en latin), dont la portion située entre l'Aisne, l'Oise, la Seine et la Marne, la seule où les Franks se fussent établis en grand nombre, conserva le nom d'*Ile-de-France*[1]; puis le conquérant catho-

[1] Ce fut là la primitive Ile-de-France : les délimitations de la province désignée sous ce nom ont été étendues ou resserrées à plusieurs reprises dans les temps modernes.

Digitized by Google

lique, après avoir reçu solennellement *la bénédiction de Dieu par la main de l'évêque Remy*, partit pour aller vaincre, tuer et dépouiller le roi des Wisigoths ariens, ce même Alarik qui lui avait autrefois livré l'infortuné Syagrius. On sait que le triomphe de Vouglé, quoique rendu incomplet par l'assistance que les Wisigoths reçurent des Ostrogoths, alors maîtres de l'Italie, valut à Chlovis la possession de toute la région entre la Loire, les Cévennes et les Pyrénées. Vers le même temps, Chlovis, qui avait sans doute, par l'intermédiaire des évêques, engagé des négociations avec la cour impériale de Constantinople, et qui voulait légitimer en quelque sorte sa domination aux yeux des Gallo-Romains par l'aveu de l'empereur d'Orient, reçut du monarque byzantin un diplôme (*codicellus*) qui lui conférait ou le consulat, ou du moins les honneurs consulaires, et lui reconnaissait le pouvoir civil et militaire en Gaule. Chlovis se qualifia dès-lors de consul et même d'*Auguste*, et, tandis qu'il affermissait ainsi son autorité sur les Gallo-Romains, il employa la hache et le poignard pour réunir sous son commandement immédiat toute la nation franke : séduisant par sa gloire et ses richesses les *antrustions* des divers chefs de tribus, il dépossédа et massacra ceux-ci les uns après les autres. Ces chefs étaient tous parens de leur meurtrier : la race mérowingienne fut exterminée presque tout entière. Toutes les tribus passèrent sous l'empire de la branche salienne, sans

Digitized by Google

se fondre complètement avec les Saliens ; car la tribu des Ripuaires, la plus considérable d'entre elles, et qui tenait Cologne et les deux rives du Rhin, conserva sa loi particulière, différente de la loi salique, et les tribus inférieures se partagèrent entre les deux coûtumes. La division postérieure de la Gaule septentrionale en Nioster-Rike ou Neustrie (royaume de l'ouest) et Oster-Rike ou Austrasie (royaume de l'est) correspondit, jusqu'à un certain point, à la distinction des Franks de loi salique et des Franks de loi ripuaire; on sait que les Franks orientaux furent toujours bien moins attachés à la postérité de Chlovis que les Franks occidentaux.

Quant aux Gallo-Romains sujets du monarque frank, comme dans toutes les contrées soumises aux rois barbares, ils gardèrent leur propre loi, la loi romaine, le code théodosien, promulgué en 438; mais les hommes de langue latine n'étaient pourtant pas sur le pied d'une égalité réelle avec les hôtes farouches de la Gaule: c'était un Frank qui régnait à la fois sur les Franks et sur les *Romains*; c'étaient des Franks qui présidaient à la fois, comme *graafs* (magistrats germaniques) à l'exécution des lois salique et ripuaire, et, comme successeurs des comtes *romains*, à l'observation du code théodosien dans les comtés, qui ne correspondaient plus aux anciennes cités, car il y avait presque autant de comtes que de *pagi* ou cantons. Quelques Gallo-Romains étaient cependant admis

Digitized by Google

dans la *truste*, dans le vasselage du roi, et occupaient des emplois élevés; Aurélianus, par exemple, avait eu la ville et le canton de Melun en bénéfice avec le titre de duc, qui, sous les empereurs, ne s'était donné qu'aux généraux chargés des grands commandemens militaires; mais ces Gallo-Romains étaient considérés par la loi salique comme gens de moindre valeur que les barbares de même rang, et leur meurtre était puni par une amende moindre de moitié que l'amende imposée au meurtrier d'un officier frank. Quant à la distinction du pouvoir civil et du pouvoir militaire, établie jadis par Constantin et annulée de fait du temps d'Ægidius et de Syagrius, elle avait entièrement disparu, ou plutôt le pouvoir civil n'existait plus, et ses attributions étaient disputées entre l'autorité militaire et l'autorité ecclésiastique.

(An 511). A côté ou au-dessus de la double législation romaine et tudesque, s'élevait un autre droit, le droit ecclésiastique, formé par les canons ou décisions des conciles généraux et provinciaux, et admis également chez les barbares récemment *chrétiennés* et chez les Gallo-Romains: cette loi religieuse, interprétée et modifiée incessamment, du moins dans ses dispositions réglementaires, par le corps des évêques, tendait naturellement à se superposer à la loi civile, à l'absorber, pour ainsi dire, dans son sein; mais, par une sorte de compensation, elle-même n'était nullement indépendante du pouvoir temporel; les rois barbares, à

Digitized by Google

l'exemple des empereurs, convoquaient les conciles ou synodes dans les provinces soumises à leur couronne. On ne contestait point à l'*évêque de Rome* sa prééminence sur les évêques d'Occident; mais on n'en tenait nul compte, et on ne le consultait pas pour réunir les évêques gaulois. Ce fut Chlovis, et non le pape ou un vicaire du pape, qui rassembla, en 511, à Orléans trente évêques de la Gaule franke, et le synode présenta ses *canons* à la ratification du roi. Ces *canons* confirmèrent et étendirent le *droit d'asile* accordé aux églises par les empereurs, droit aussi bienfaisant dans une société violente et désordonnée qu'il eût été anarchique dans un autre ordre de choses. On confirma aussi la juridiction épiscopale dite *cour* (*curia*) *de chrétienté*, sur tous les clercs et leurs enfans, ce qui enlevait une classe nombreuse de citoyens à la juridiction des comtes royaux; car la cléricature était héréditaire chez beaucoup de familles, dont les membres s'engageaient de génération en génération dans les rangs inférieurs de l'Eglise et vivaient à l'ombre des basiliques. Les évêques s'obligèrent à ne pas conférer les ordres aux laïques fils de laïques, sans l'aveu du roi ou de ses comtes, de peur que trop de gens ne cherchassent à se soustraire à l'autorité militaire et civile.

St-Prince n'assista point au concile d'Orléans: il était mort, à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe; son frère St-Remy, et son fils, Lupus ou Loup, qui fut élu évêque à sa place,

Digitized by Google

lui avaient rendu les derniers devoirs, et l'avaient enseveli dans la crypte de la chapelle Ste-Thècle-hors-les-murs[1], qui paraît avoir été une dépendance de la grande basilique St-Crépin. La tradition attribue beaucoup de fondations religieuses à St-Prince et à Loup son fils, canonisé comme lui: sans doute en effet ces deux prélats reçurent de Chlovis des *bénéfices* francs d'impôts en tout ou en partie, et employèrent cet accroissement de richesse à agrandir et orner les édifices religieux existans et à bâtir de nouvelles églises; mais les monumens contemporains ne fournissent guère de documens précis à cet égard. On a dit que St-Prince et St-Loup firent venir du fameux monastère de Lerins (Iles-Ste-Marguerite) des cénobites qu'ils installèrent à St-Crépin-le-Grand[2]; on a dit que St-Prince transféra le siége épiscopal de la basilique St-Crépin à l'église dédiée sous l'invocation de la Ste-Vierge, de St-Gervais et de St-Protais, et qu'il fonda les églises ou chapelles de St-Victor près la porte de Crise, de St-Christophe, de St-Quentin, de St-Adrien dans l'île d'Aisne (depuis St-Waast); mais tout cela est fort obscur; seulement, il est vraisemblable que St-Prince fut le fondateur de la chapelle bâtie dans l'enceinte de l'édifice public qui devint le château des comtes, et desservie par six clercs réguliers qui conservè-

[1] Entre St-Germain et Milempart, suivant Dormay.
[2] *Gallia Christiana*; t. IX, p. 393.

Digitized by Google

rent le nom de *chanoines de St-Prince*; il est à peu près certain que St-Loup établit à Basoche, dans l'église St-Rufin et St-Valère, un chapitre de soixante-douze clercs réguliers, en mémoire des soixante-douze disciples de Jésus-Christ; ce chapitre subsistait encore au Xe siècle, du temps de Frodoard, l'historien de Reims; c'était une sorte de séminaire de l'église de Soissons. Le nom de St-Loup figure entre les noms des prélats qui siégèrent au concile d'Orléans : Chlovis ne survécut que peu de semaines à cette célèbre assemblée, et mourut à Paris au mois de novembre 511.

On a prétendu[1] que ce prince, après sa victoire sur Syagrius, avait fait frapper des monnaies d'or à Soissons, et l'auteur du *Traité des monnaies royales de France* (Leblanc) lui attribue trois tiers-de-sol (*triens*) d'or, dont deux portent le nom de Soissons ortographié barbarement *Soecio* et *Suesio*. L'une de ces deux médailles représente un profil chevelu sans couronne ni diadême, avec la légende *Soecionis*, et, sur le revers, une figure en pied tenant une espèce de hache ou de massue, avec la légende BETTO M. (*Betto, monetarius*), qui se retrouve sur diverses monnaies. Les autres pièces frappées par ce *monétaire* Betto, directeur de la monnaie royale de Soissons, portent une croix; mais le *triens* de l'homme à la hache n'offre aucun

[1] Bouteroue; *Recherches curieuses des monnaies de France.*

Digitized by Google

insigne de christianisme, ce qui a paru, sans fondement, à quelques auteurs une preuve de la fabrication de cette pièce avant le baptême de Chlovis; les croix manquent également, bien que par exception, sur d'autres pièces mérowingiennes[1]. La seconde médaille représente une tête barbue et coiffée d'une couronne radiée, avec la légende *Suesionis*, et, au revers, une croix haussée sur plusieurs degrés.

Lors même qu'il n'y aurait point d'objection plus radicale à faire, il serait peu probable qu'un monétaire, au temps du conquérant de Soissons, eût inscrit son nom sur les monnaies : cet usage, inconnu avant la conquête, ne s'introduisit qu'après que les monnaieries, peu nombreuses sous le gouvernement romain, se furent multipliées sous les successeurs de Chlovis. Mais on conteste à Chlovis bien autre chose que nos pièces soissonnaises frappées ou non par Betto : on refuse au monarque frank, et cela avec raison, toutes les médailles qui lui ont été attribuées. Chlovis ne battit jamais monnaie à son image, qu'il eût pris ou non à cet égard des engagemens positifs avec la cour de Constantinople en recevant la pourpre consulaire. Les premiers rois franks, comme les autres princes barbares, se contentèrent d'abord d'imiter le type monétaire romain sans chercher à en créer un qui leur fût particulier, et, jusque vers le milieu

[1] Voy. Lelewel; *Numismatiq. du Moyen-Age*; pl. III et IV.

Digitized by Google

du VIe siècle, ne placèrent ni leur nom ni leur figure sur les monnaies, toujours marquées de l'image impériale qui faisait encore une sorte d'illusion aux Gallo-Romains devenus sujets des barbares. Procope, historien grec du VIe siècle, précise l'époque à laquelle les fils de Chlovis commencèrent d'avoir une monnaie à eux : après que Justinien eut confirmé, vers 540, la cession faite aux Franks par les Ostrogoths des provinces que ceux-ci tenaient en Gaule (la Provence), les rois franks frappèrent à Arles des monnaies d'or à leur effigie, *et non plus à l'effigie de l'empereur, ainsi qu'il est d'usage même chez les rois barbares.* Ainsi disparut le dernier vestige de la domination impériale! Les premières pièces frankes ne portèrent toutefois encore que le nom des princes qui les avaient fait frapper, car les bustes gravés sur ces médailles gardèrent pendant quelque temps le caractère romain et le costume impérial[1].

[1] Théodebert, roi d'Austrasie, petit-fils de Chlovis, est le premier roi frank dont on possède une médaille incontestable. M. Lelewel a fait, pour la numismatique des barbares, ce qu'a fait M. Aug. Thierry, dans un ordre d'idées plus vaste, pour leurs mœurs, leur caractère et leur vie sociale ; il a débrouillé le chaos et porté la lumière au sein des ténèbres. Voy. *Numismatique du Moyen-Age*, t. 1, et atlas. L'abbé Dubos (*Hist. critique de l'établissement de la monarchie française*, *t.* III, *c.* 10), et l'abbé Lebeuf (*Dissertation sur Chlovis et sur quelques monnaies de Soissons*) avaient levé un coin du voile que M. Lelewel a déchiré.

Digitized by Google

(An 511). « Le roi Chlodowig (*Chlodowechus*) étant donc mort, dit Grégoire de Tours, ses quatre fils, à savoir: Theuderik (ou Théodorik), Chlodomir, Childebert et Chlother (*Chlothacharius, Chlotharius*), reçurent son royaume, et se le partagèrent également (*æquâ lance*); » c'est-à-dire qu'ils divisèrent en quatre lots les trésors amassés par leur père durant ses conquêtes, et les serfs, les colons, les terres, les bois, les palais, les *villas*, les métairies, dont Chlovis s'était emparé dans les provinces gauloises. La *royauté* n'était point, pour ces chefs de barbares, une fonction abstraite; le *royaume* (*regnum*) était une propriété patrimoniale, un *bien* partageable comme tout autre bien, et le pouvoir de commander aux Franks et aux *Romains* dans chaque canton ne leur semblait en quelque sorte que l'appendice nécessaire et naturel de la possession des fiscs royaux.

Le partage ne fut point égal, quoiqu'en dise Grégoire de Tours. Théodorik, l'aîné des fils de Chlovis, né d'une autre mère que Chlothilde, était déjà connu par ses exploits, tandis que ses trois frères étaient trop jeunes pour avoir participé aux victoires de leur père: Théodorik s'appropria le lot le plus considérable; il prit pour lui toutes les contrées entre la Meuse et le Rhin, qui furent appelées *Osterrike* ou *Ostrie*, (par corruption, *Austrasie*), avec le vieux pays frank d'outre Rhin et la suzeraineté des peuples germains vassaux des Franks, et en outre, deçà la Meuse, les diocèses de

Digitized by Google

Reims, Châlons et Troyes ; Chlodomir, le second, eut les diocèses de Sens, d'Auxerre, l'Orléanais, l'Anjou, la Touraine, le Maine, etc. ; au troisième, Childebert, échurent Paris, Meaux, Senlis, Beauvais, la seconde Lugdunaise (Normandie), Nantes, Rennes, Vannes, etc. ; le quatrième enfin, Chlother, âgé d'environ quatorze ans[1], obtint les diocèses de Soissons, Laon, Vermandois, Amiens, et la région située entre la Somme et la Meuse. Chacun eut de plus sa part dans les possessions frankes d'outre Loire.

Les quatre *Konings* établirent leurs principales résidences au cœur du nouveau *pays frank* ; Théodorik, à Reims ; Chlodomir, à Orléans ; Childebert, à Paris ; Chlother, à Soissons. Les quatre capitales étaient ainsi resserrées dans un rayon de cinquante à soixante lieues, si l'on peut employer l'expression de *capitale* en parlant de tels royaumes et de tels rois. On vit donc reparaître à Soissons un prince *chevelu*, et le plus jeune des héritiers de Chlovis promena sa cour barbare, du *fisc* de Crouy au palais de Soissons, du palais romain aux *villas* éparses dans les vallées et les forêts soissonnaises.

Ces métairies, enlevées à l'ancien domaine im-

[1] Chlother était le quatrième fils de Chlothilde, dont le premier né n'avait pas vécu : Chlothilde s'étant mariée en 493, Chlother ne pouvait avoir plus de quatorze ans en 511.

Digitized by Google

périal ou aux propriétaires gallo-romains, acquirent une importance toute nouvelle dans l'ordre de choses amené par la conquête. Sous le régime romain, les officiers impériaux et les sénateurs ou *curiales* étaient retenus dans les cités par leurs goûts et leurs habitudes autant que par leurs fonctions; les chefs germains au contraire ne se montraient que par exception dans l'intérieur des cités, et passaient le temps à errer de *villa* en *villa*, avec ceux des leudes qui vivaient à la table royale et ne s'étaient pas fixés sur leurs propres terres; l'hiver, loin de les ramener dans les palais urbains, était pour eux la saison de la vie forestière par excellence, la saison de ces grandes chasses qui duraient des semaines et des mois entiers. Les métairies, qui servirent alternativement de gîtes aux princes franks et à leur *truste*, furent donc agrandies, rebâties, peuplées d'un plus grand nombre d'esclaves: ces édifices ne ressemblaient en aucune façon aux châteaux féodaux qui leur succédèrent; c'étaient généralement de grands bâtimens non fortifiés, construits en bois plus ou moins élégamment travaillé par les artisans gaulois, et entourés de portiques d'un style emprunté à l'architecture romaine. Autour de la demeure du roi étaient disposés les logemens de ses officiers et des leudes de sa *truste*; puis les haras, les étables, les bergeries, les granges, et enfin les cabanes habitées par les *fiscalins* ou esclaves du fisc royal, que les Franks, dans leur langue, nommaient *lites*, c'est-à-dire

Digitized by Google

les *petits*, les *petites gens*, (*minores personæ*)[1]. Ces *lites* ou *fiscalins* n'étaient pas seulement des cultivateurs ou des gardeurs de troupeaux, mais des artisans des deux sexes exerçant, au profit du roi, toute espèce d'art manuel depuis l'orfèvrerie et l'armurerie jusqu'à la tisseranderie et la mégisserie, depuis la fabrication des étoffes les plus grossières jusqu'à la broderie en soie et en or. La plupart étaient gaulois, nés sur le domaine royal ou enlevés soit dans les expéditions des princes franks contre les Goths et les Burgondes, soit dans leurs luttes intestines : d'autres, faits prisonniers et réduits en esclavage, appartenaient à toutes les races diverses que la guerre mettait en contact avec les Franks[2].

Il y avait donc, dans chaque *villa*, outre la population mobile que le roi amenait à sa suite et remmenait avec lui, une population permanente de petites gens, d'hommes de condition servile, que surveillaient et dirigeaient quelques hommes libres choisis par le roi. Des *villas* royales et des *villas* seigneuriales, organisées sur le même pied que les premières, sont sortis tous ceux de nos villages et même de nos villes qui ne doivent pas leur origine aux *cités*, aux *oppida*, aux *castra* ni aux *vici* gallo-romains. De là, tous ces noms de

[1] En Anglais moderne, *little* signifie encore *petit*.

[2] Voy. les *Nouvelles lettres sur l'Hist. de France*, par M. Aug. Thierry (1re lettre); *Revue des deux Mondes* (1833).

Digitized by Google

villette (*villula*), de *villers* (*villare*) de *villiers*, de *villaine* et *violaine* (*villena*), que portent tant de bourgs, tant de villages, tant de familles, et tous ces noms de lieux terminés en *ville* qui couvrent la carte de la France[1].

Malgré les progrès de l'agriculture en Gaule sous la domination impériale, la plus grande partie du Soissonnais et des cantons voisins, était encore couverte de bois : les Romains avaient défriché quelques coins de ces forêts ; ils les avaient sillonnées de chaussées publiques et de chemins de traverse ; mais ils ne les avaient pas détruites. Vers l'ouest surtout, les *chênaies* druidiques étaient encore aussi denses, aussi sauvages qu'aux temps primitifs de la Gaule. Cette portion la plus importante des vieilles forêts soissonnaises, s'appelait, sous les Mérowingiens, et probablement dès l'époque romaine, la forêt de Cuise (*Cotia Sylva*), du nom d'une métairie cachée dans ses profondeurs les plus solitaires, à l'endroit où fut depuis St-Jean-aux-Bois, à trois lieues environ de Compiègne[2].

[1] Sauf toutefois les *Villeneuves* et les *Villefranches* qui datent de l'ère communale du XIIe siècle. Les noms en *court* ont la même origine que les noms en *ville* : *curtis* et plus anciennement *cors* ou *coors*, signifiait un *manoir*, une maison rustique avec ses dépendances ; voyez, dans le Glossaire de Ducange, les mots *villa* et *curtis*.

[2] Et non pas à Cuise près Attichy, comme l'a dit A. de Valois. Voy *de re diplomaticâ ;* p. 278.

Digitized by Google

Cotia, *Cota*, *Colta* (de *Colere*, *Cultum*) désignait les *villas* bâties dans des clairières pratiquées parmi les bois avec la hache, et entourées de quelques défrichemens. La maison de Cuise (*domus Cotiæ*) avait probablement été le séjour d'un conservateur impérial des forêts, et fut celui d'un forestier des rois mérowingiens, que les Franks appelaient *graaf*, et les *Romains*, juge (*judex*), parce qu'il *jugeait* sommairement les malheureux qui s'avisaient de prendre du poisson dans les viviers et les étangs ou de poursuivre les bêtes fauves à travers les futaies, crime irrémissible aux yeux des chefs germains, plus jaloux de la possession exclusive de leur chasse que de toutes les prérogatives royales ensemble[1]. La forêt de Compiègne, telle qu'elle existe aujourd'hui, formait à peu près le centre de la forêt de Cuise, qui franchissait au nord l'Aisne, l'Ailette, la Serre, et allait se confondre avec les bois de la Thierrache, et avec la forêt *Charbonnière*, attenant aux immenses Ardennes; tandis qu'au sud-ouest, elle s'étendait jus-

[1] Aussi les forestiers étaient-ils des personnages importans: les fameux comtes de Flandre ne furent d'abord que les forestiers du *tractus nervicanus*. Lors de la décadence des rois karolingiens, les forestiers ou *juges* de Cuise se rendirent héréditaires sous le titre de *Gruyers*, qui passa dans la maison des Cherisy, seigneurs de Béthisy; la forêt fut alors démembrée entre les maisons féodales de la contrée, sauf quelques portions conservées par la couronne (Voy. *Hist. de Valois*, t. 1, l. 1).

Digitized by Google

qu'aux confins du Parisis et du Vexin, vers Chantilly et Luzarches, et, au sud-est, embrassait presque tout le pays de *Vadois* ou Valois avec la bourgade de *Vadum* (Vez), son chef-lieu, et même Villers-Cotteretz, premièrement appelé Villers-en-Cuise. Une foule de métairies royales, situées dans l'intérieur ou sur la lisière de la grande forêt, portaient, comme la résidence du *juge* frank, ce même nom de *Cotia*, lequel s'altéra de mille manières dans la latinité corrompue des temps barbares; ce fut *Cauciacum* (Choisy) et *Cociacum* ou *Codiciacum* (Coucy), et *Cotiola* (Coyoles ou Collioles); ailleurs *Cuiciacum-in-alto-monte* (Cuisy-en-Almont), *Cuisa* ou *Cuisia* (le village de Cuise près Attichy), *Coysa* (Coye près Luzarche). La ville de Guise n'a pas non plus d'autre origine[1]. Les souvenirs de la région forestière et de ses sauvages habitans, sont partout écrits dans les étymologies locales : vingt endroits ont emprunté leurs noms aux loups, aux cerfs, aux bêtes fauves qui avaient été leurs premiers hôtes[2]; les *Breuils* (*Brolia*) étaient les bois les plus giboyeux, les plus propices pour la chasse, les bois qu'on entoura de haies et plus tard de murs, pour en faire des *plessis* (*plexitia*) ou parcs. Les épais taillis qui bordaient

[1] Le mot anglais *cottage*, ferme, maison rustique, doit dériver aussi de *cotia* ou *cota*.

[2] Cerfroid, Huleu, Pisseleu, Damleu, Louvry, Louatres, Betz, Béthisy, etc.

Digitized by Google

la grande forêt et qui formaient à eux seuls de véritables forêts, s'appelaient *haies* (en tudesque, *hagen*; en latin barbare, *hagæ*); de là proviennent la forêt de Hallate (*Haga-Lata*), le bois des Ageux, etc.[1].

Au midi de la forêt de Cuise, vers la Marne et bien au-delà de la Marne, se déployait une vaste contrée, dont les bois, moins touffus et moins sombres[2], étaient entrecoupés d'une multitude de bourgades, de métairies, de cultures, de labours, de vergers; on la nommait *Bricium* ou *Brigeium* (la Brie), du vieux mot gallique *Bria*, *Briga*, *Briva*, (pont, passage de rivière), peut-être à cause des ponts de la Marne, qui servaient autrefois de communication entre deux des grandes régions de la Gaule, la Belgique et la Celtique ou Gaule centrale. Une partie considérable de la forêt de Brie dépendait du *vicus* ou bourgade gauloise de Nant (*Nantolium*, Nanteuil-le-Haudouin) : s'il en fallait croire la vie de St-Walbert[3], Chlovis aurait donné Nant et ses dépendances en bénéfice *héréditaire*

[1] La *haie l'Abbesse*, qui joint la forêt de Retz à celle de Compiègne, n'a été plantée que sous François Ier, mais sur un terrain anciennement défriché et dépendant jadis de la forêt de Cuise. *Hist. de Valois*, t. 1, p. 58.

[2] Les écrivains de la basse latinité la qualifiaient de *Saltus*, et non de *Sylva*, comme la Cuise. Nous n'avons pas de terme qui exprime nettement cette nuance en français. Voy. Festus; de *verbor. signif. in Saltus*.

[3] Duchesne, *Rerum francicarum scriptores*; t. 1, p. 556; *Acta SS. ord. S. Bened.* Sæc. 3, pars 2.

Digitized by Google

au chef frank Chagnerik. Quoiqu'il en soit, sous la domination franke, le forestier royal de la Brie, qualifié de *juge* ainsi que celui de Cuise, résidait dans une métairie du petit pays de Multien, appelée *Mall* (aujourd'hui Mail ou May), soit que les assemblées nationales ou *malls* généraux s'y fussent quelquefois réunis, soit à cause des *malls* hebdomadaires ou *plaids* particuliers que tenait le *juge* du lieu sous les ormes de la plaine de Jarrion, voisine de la métairie. La forêt de Brie, couvrant au nord de la Marne presque tout l'Ourcéois, le Multien et une partie du Valois, se développait à l'est jusque vers Coincy, et au midi par delà Jouarre (*Jotrum*), et par delà les deux Morins : sur une longue ligne du nord au sud-ouest, elle touchait à la forêt de Cuise, presque depuis les portes de Soissons jusqu'à celles de Senlis : Micy-aux-Bois et Breuil-sous-Saconin étaient annexés à la forêt qui venait sans interruption jusqu'à Vauxbuin et Maupas. La forêt de Brie fut subdivisée plus tard en forêts de Retz, de Crépy et de Brie proprement dite : celle de Retz subsiste seule, et a hérité de quelques terrains autrefois englobés dans la forêt de Cuise ; elle finissait jadis à Cœuvres (dit premièrement *Queue* ou *Queuve*), et à Villers-en-Cuise ou Villers-Queue-de-Retz (*Villare-ad-Caudam-Resti*; Villers à l'extrémité de Retz), que nous nommons par corruption Villers-Cotteretz[1]. La métairie de

[1] Ce mot de Retz (*Restum*, *Redum*, *Retium*), dérivé du

Digitized by Google

Retz en Multien, où fut établi un monastère vers le VIIe siècle, a donné son nom à ce grand bois.

La forêt de Brie enfin, était bornée à l'est par la forêt de Dole, comme à l'ouest par celle de Cuise : la forêt de Dole couvrait le Tardenois, et s'étendait sur les deux rives de l'Ourcq vers la Marne d'un côté et la Vesle de l'autre ; les bois de Dole, de Fère et de Ris en sont encore les vestiges.

Plusieurs des *villas* établies dans les forêts et sur les rivières du diocèse de Soissons, contenaient des ateliers monétaires qui ont laissé à la science numismatique quelques traces de leur existence. Sous les Romains, il n'y avait de monnaieries que dans un petit nombre de grandes cités : les rois franks, tout en conservant les ateliers des villes, qui dépendaient des ducs et des comtes, fondèrent une foule de monnaieries nouvelles dans les principales métairies du fisc ; on en compta jusqu'à cent-cinquante ou environ [1]. Les économes ou intendans des *villas* faisaient vendre au profit

latin barbare *Rothus* ou *Rotia*, ne différait guère, quant au sens, de Cuise, *Cotia* ou *Colta*. Le duché de Retz en Bretagne en tire son nom comme notre forêt de Retz.

[1] Voy. Lelewel ; *Numismatiq. du Moyen-Age : monnaie mérowingienne* ; voy. aussi une excellente dissertation de M. Cartier, l'un des directeurs de la *Revue Numismatiq.* ; insérée dans le n° 6 de cette Revue ; novembre 1836.

Digitized by Google

du roi une partie des produits de la terre qu'ils administraient, et refondaient et frappaient aux types nouveaux, les anciennes monnaies que ces ventes amenaient entre leurs mains. Il existait aussi vraisemblablement un atelier ambulatoire à la suite des rois, sous la direction immédiate du trésorier royal, et de cet atelier sortait la monnaie proprement appelée *palatiale*. Les lieux du diocèse de Soissons qui possédaient des monnaieries étaient les *villas* de Kiersy (*Carisiacum*), de Vailly-sur-Aisne (*Valliacum*, *Velliacum*), de *Tidericiacum* (probablement Château-Thierry), et le bourg ou *Vic* sur Aisne, dans lequel la grande voie militaire traversait l'Aisne[1]. Les noms de trois monétaires de la cité de Soissons, sont arrivés jusqu'à nous avec leurs monnaies; ce sont Elalius, Betto et Ragnola; mais on ne peut dire sous quels rois mérowingiens vivaient les deux derniers de ces personnages[2]; les

[1] Près de Vic étaient la métairie royale de *Verniacus* ou Berny, qui fut donnée, vers le milieu du VIIe siècle, aux religieuses de Marchiennes, et la maison de l'officier fiscal appelé *Riverain* (*Riparius*), préposé au double péage de la rivière et de la grande route. Cette maison était qualifiée de *Rivière* ou *Cour-de-Rivière*, et donna son nom à l'un des archidiaconnés de l'évêché de Soissons.

[2] M. Lelewel croit qu'Elalius fonctionnait vers l'an 640 : la pièce frappée par ce monétaire porte autour de la face le mot SUESSIONIS, écrit dans la direction rétrograde, et, au revers, un calice surmonté d'une croix avec la légende ELALIUS MONET. Elle appartient à M. Chalon, de Mons. Une

Digitized by Google

princes barbares attachaient peu d'importance au droit d'imprimer leur nom sur les monnaies; ils punissaient de mort la moindre usurpation sur les chasses royales, et souffraient que de simples monétaires usurpassent la légende des *sols* et des *triens* d'or, au profit de leurs noms obscurs.

Les monétaires de la cité de Soissons étaient subordonnés aux comtes, dont le pouvoir ne dépassait pas les limites du pays soissonnais (*pagus suessonicus*): les pays ou cantons de Valois, d'Ourceois et de Tardenois, avaient aussi leurs comtes, résidant à *Vadum* ou Vez, à *Ulcheium* (Oulchy) et à *Fara* ou Fère: l'autorité de ces officiers devait souvent se heurter contre celle des forestiers.

nouvelle pièce de Betto a été trouvée dans un jardin de Soissons et donnée au Musée de la ville par M. Laurendeau; la légende locale porte : SUESSIONIS FIT; la légende monétaire : BETTO. M. O.; au revers est une croix latine portée sur un globe ; c'est un tiers de sol d'or. Une autre monnaie soissonnaise, gravée dans la *Numismatiq. du Moyen-Age*, pl. IV. fig. 18; porte un profil chevelu sur la face, une croix sur le revers, avec le mot SUESSIONIS des deux côtés sans nom de roi ni de monétaire. Les monnaies usuelles des Franks, sous la première race, étaient le sol (*solidus*) d'or, pesant 85 grains, et valant 40 deniers d'argent (15 francs 36 c.), le demi-sol (*semis*); le tiers-de-sol (*triens*; ce dernier est le moins rare), et le *saïga*, denier d'argent pesant 21 grains et se rapportant à un sol de 12 deniers, qui n'était qu'une monnaie de compte. Ce denier d'argent, qu'on ne doit pas confondre avec le denier romain, devint la monnaie dominante sous les Karolingiens.

Digitized by Google

Au reste, tout n'était que désordre, confusion et violence, depuis l'établissement des Franks : le conquérant Chlovis avait eu sur ses compagnons une certaine supériorité de génie qu'il ne légua point à ses fils ; les Mérowingiens n'empruntèrent à l'ancien gouvernement romain, que quelques titres et quelques formes extérieures ; ils n'étaient guère moins barbares sous la pourpre, l'or et les pierreries dont ils se couvraient, que les vieux Germains sous leurs saies de peaux de bêtes, et ils ne comprenaient pas mieux la religion chrétienne que la civilisation romaine. La morale évangélique était aussi incompatible avec leurs passions effrénées que le dogme était inaccessible à leur grossière intelligence. Chlother, le roi de Soissons, entretenait plusieurs femmes épousées *par le sol et le denier* sans l'intervention de l'Église, et les gynécées de ses *villas* étaient de véritables harems : il avait épousé à la fois les deux sœurs, Ingonde et Arégonde ; il épousa ensuite Gontheuke, veuve de son frère Chlodomir, puis ramena de Thuringe une quatrième femme à la suite d'une expédition qu'il avait faite dans cette contrée avec son frère aîné Théodorik (vers 531).

Cette quatrième femme était Radegonde, fille d'un des chefs ou rois des Thuringiens vaincus par les Franks. Chlother et Théodorik avaient failli se battre pour sa possession, puis l'avaient tirée au sort avec le reste du butin ; elle tomba dans le lot de Chlother, qui l'envoya dans sa *villa* d'Athies

Digitized by Google

(*Ateiæ*) en Vermandois, où elle *fut instruite aux lettres* et à la religion chrétienne. L'éducation que reçut la jeune Thuringienne porta des fruits que Chlother n'avait pas prévus : une exaltation ascétique et un ardent désir de la vie contemplative s'emparèrent de son esprit, et fortifièrent la répugnance qu'elle éprouvait à vivre avec le prince frank, ennemi de sa race et destructeur de son pays. Lorsque Chlother voulut l'épouser solennellement, elle s'échappa d'Athies pendant la nuit : elle fut reprise, et conduite à la *villa* de Micy (*Miciacum*), à deux lieues de Soissons, qui a conservé le nom de Micy-Ste-Radegonde[1]. Elle se résigna enfin à accepter l'anneau du roi; mais ils ne vécurent pas long-temps en bon accord : la nature élevée et spiritualiste de Radegonde ne pouvait sympathiser avec l'humeur brutale, luxurieuse et sanguinaire du roi frank, qui *disait avoir pour femme non point une reine, mais une nonnain.* Un juste et terrible grief décida Radegonde à se séparer de son farouche époux : un frère de cette princesse avait été amené captif avec elle de Thuringe ; Chlother conçut quelque ombrage sur les

[1] Au siècle dernier, on allait encore en pélerinage dans ce lieu pour obtenir, par l'intercession de Radegonde, la guérison de la gale : les galeux se lavaient à la fontaine de Micy. C'était sans doute en mémoire des bonnes œuvres de Radegonde, qui soignait et pansait les malades de ses propres mains, sans s'inquiéter de la nature de leur mal.

Digitized by Google

desseins de ce jeune homme, et le fit égorger : alors Radegonde quitta le roi, courut se réfugier dans la basilique de Noyon, et pria le célèbre Médard, évêque de Vermandois, de la consacrer au Seigneur. Les *antrustions* du roi, qui avaient poursuivi Radegonde, faisaient retentir l'église de leurs menaces, criant à Médard qu'il ne donnât pas le voile à la femme du roi, et qu'il n'eût pas la présomption d'enlever au prince sa reine *légitime* (*publicam*; épousée publiquement). L'évêque hésitait.

— Si tu différes davantage de me consacrer, s'écria-t-elle, et que tu craignes plus un homme que Dieu, le *pasteur* te demandera compte de l'âme de sa brebis!

Médard céda, et, lui imposant les mains, la consacra *diaconesse*[1]. Elle se retira en Aquitaine, et fonda un monastère à Poitiers, où elle passa le reste de ses jours[2]. Chlother n'osa ni reprendre sa femme de vive force, ni punir l'évêque Médard, qui lui inspirait un respect mêlé de frayeur, et qu'il croyait doué d'un pouvoir surnaturel. Médard, fils d'un père frank et d'une mère gallo-romaine, était un des premiers hommes de sang germanique

[1] Le second concile d'Orléans, tenu en 533, venait cependant de défendre qu'on accordât dorénavant aux femmes la *Bénédiction* (ou consécration) *diaconale*.

[2] Gregor. Turon. lib. III. — Venantius Fortunat. *vita S. Radegundis*, lib. I.

Digitized by Google

qui fût entré parmi les clercs et parvenu à l'épiscopat : c'était peut-être le plus influent des prélats de la Gaule, depuis que le grand St-Remy était mort accablé d'années, en désignant pour son exécuteur testamentaire le fils de son frère, Loup, évêque de Soissons, *qu'il avait toujours aimé d'un amour sans égal*[1].

St-Loup survécut quelques années à St-Remy, et eut pour successeur au siége épiscopal, un clerc soissonnais appelé du nom germain de Bandared ou Banderik (St-Bandry), qui, au dire de la légende, *fut élu avec acclamation et d'une voix unanime par tout le peuple*, et *confirmé* par le roi Chlother. Bandared n'exerça pas long-temps en paix son ministère. Comme il vivait plus chrétiennement que ne l'eussent souhaité les *hommes* du roi, et employait les revenus de l'église à soula-

[1] *Testament. S. Remigii*; Marlot. *Eccl. rem. Hist.* St-Remy mourut vers 533, suivant; Lecointe *Annales Ecclesiastici*. Les termes du testament de St-Remy sembleraient attester que l'église de St-Victor existait à Soissons dès le VI. siècle : St-Remy légua deux *sols d'or à l'église de St-Victor près la porte de Soissons*. Cependant Marlot, (*Eccles. Rem. Hist.*) assure qu'il y eut autrefois à Reims une église de St-Victor, détruite fort anciennement, sur l'emplacement de laquelle on voyait, de son temps, une croix de pierre qui portait encore le nom de ce saint. Les mots : *porta Suessonica*, suivant Marlot, doivent s'entendre de la porte de Reims qui donnait sur la route de Soissons. Marlot renvoie, sur ce sujet, au rituel de Reims, *ubi agitur de supplicationibus rogationum*.

Digitized by Google

ger les pauvres plutôt qu'à gagner la faveur des puissans, beaucoup de gens s'élevèrent contre lui, et *mille mensonges volèrent dans l'air* : les uns l'accusaient de stupidité ; les autres prétendaient qu'il dissipait les biens de la maison de Dieu, et portait le trouble parmi ses frères.

« Voici que les gens du palais dirent au roi : — Seigneur roi, nous avons vu de nos propres yeux, et nous avons appris de nos devanciers que toujours les pontifes, qui président après vous à votre royaume, vous doivent offrir des dons royaux dignes de votre grandeur. Or, voici que Bandared, l'évêque de Soissons, se tient éloigné de la cour royale et ne vous adresse aucun présent, bien que vous l'ayez élevé gratuitement à ce haut degré d'honneur. »

Le roi, trouvant l'observation à son gré, dépêche vers Bandared ces hommes de mauvaise intention, qui invitent le prélat à réparer son omission.

— J'obéirais aux ordres du roi, répond Bandared, si le vouloir tenait lieu de pouvoir ; mais Dieu sait que je n'ai rien à offrir qui soit digne du roi, et ne puis satisfaire ainsi sur-le-champ à votre exigeance !

Les messagers reviennent vers Chlother :

— Seigneur roi, nous sommes allés vers ce *sot* évêque Bandared, mais nous n'avons trouvé que folie en ses paroles : il a juré par serment qu'il ne fréquenterait jamais tes palais, et qu'il ne rendrait

Digitized by Google

jamais aucun honneur à toi ou aux tiens. Si tu souffres cela sans vengeance, sois sûr que ton royaume sera livré à la domination d'une autre race!

Chlother ordonne alors qu'on envoie l'évêque en exil: les courtisans retournent vers Bandared de toute la vîtesse de leurs chevaux.

— Evêque, quitte ton évêché: nous qui t'avons élu, nous te déposons par l'ordre du roi!

Il fut ainsi chassé de son siége sans synode, sans jugement des évêques, par la tyrannie des laïques: il s'en alla vers l'ouest, marchant devant lui jusqu'à ce qu'il fût parvenu au bord de la mer; là, il s'embarqua sur un navire qui faisait voile pour la terre des Anglo-Saxons, après avoir, suivant la légende, inscrit *sur un rocher l'année, le jour et l'heure de son départ.* Arrivé en Angleterre, il se fixa dans une abbaye, où, cachant avec soin son rang et sa science, il remplit, sept années durant, l'humble office de jardinier *sous l'habit canonical.*

Le diocèse de Soissons n'avait pas tardé à regretter Bandared: une disette, une épidémie affligèrent la contrée; on attribua ces malheurs à l'injustice faite au saint prélat; les peuples de la cité, des faubourgs et de la campagne redemandèrent leur évêque à grandes clameurs; ils vinrent au palais de Chlother, *frémissant et criant horriblement mille injures au roi, qui eut grand effroi de la fureur de ce peuple irrité.* Chlother

Digitized by Google

promit de rappeler Bandared, et des serviteurs du roi partirent avec quelques habitans de la cité afin de chercher partout l'*homme de Dieu*. Après qu'ils eurent long-temps cherché en vain, depuis Soissons jusqu'à la mer, comme ils perdaient tout espoir, ils aperçurent le rocher où étaient les caractères tracés de la main de Bandared. Ils passèrent la mer, et errèrent long-temps par l'Angleterre. Un jour qu'ils étaient entrés dans une abbaye pour prier Dieu de favoriser leur entreprise, voici qu'ils entendirent appeler Bandared par un des frères, et soudain, parmi plusieurs moines qui sortirent de l'intérieur du cloître, ils reconnurent celui qu'ils cherchaient. Ils embrassèrent aussitôt ses genoux, pleurant et le suppliant de revenir avec eux en Gaule.

— Ce que vous demandez, mes enfans, leur dit-il, est chose impossible! Irai-je quitter le père que Dieu m'a donné et qui m'a daigné accueillir étranger et voyageur errant, pour retourner vers vous qui m'avez chassé de votre pays *comme un chien enragé?* Je suis maintenant d'ailleurs asservi (*mancipatus*) à l'autorité d'un autre, et ne puis rien faire sans l'aveu de l'abbé de ce lieu.

Les messagers alors vont porter leur prière aux pieds de l'abbé, qui, à leur récit, *jure n'avoir jamais rien ouï de pareil*, et, tout en regrettant fort de ne plus garder Bandared *avec lui tous les jours de la vie*, lui permet de retourner vers le peu-

Digitized by Google

ple *auquel il est si nécessaire.* Toute la communauté le conduisit jusqu'à la plage où il se rembarqua : il fut reçu par les Soissonnais avec des transports de joie, et le légendaire prétend qu'un miracle renouvelé de Moïse signala le retour de Bandared. Une foule innombrable de cavaliers et de gens de pied étant allés à sa rencontre du côté de la forêt de Cuise, comme la chaleur était *intolérable*, et que nul courant d'eau ne se trouvait en cette campagne, *tout ce peuple brûlait d'une double soif corporelle et spirituelle.* Bandared satisfit l'une par ses saintes paroles, l'autre par un prodige. En un lieu nommé Arthèse, il enfonça son bâton dans la terre, et, lorsqu'il le retira, après une oraison et un signe de croix, une source jaillit, si abondante et si large qu'elle suffit à désaltérer toute cette multitude.

Arthèse est le village de *St-Bandry*, à deux lieues et demie ouest de Soissons.

Le légendaire ajoute qu'aux approches de la ville, le reste du peuple sortit au-devant de Bandared, avec tout le clergé, *tant de l'ordre monastique que de l'ordre canonique, en vêtemens blancs, avec l'ordre des vierges consacrées à Dieu.* On a conclu de ces mots qu'une congrégation monastique était déjà, du temps de Bandared, établie à St-Crépin-le-Grand, et que la *chaire* épiscopale (*cathedra*) avait déjà été transférée de cette basilique à St-Gervais. Cette dernière assertion aurait besoin de preuves plus positives.

Digitized by Google

Le biographe du saint évêque raconte ensuite que Bandared ayant délivré la fille du roi de la possession du démon, qui la poussait à se jeter tantôt dans l'eau, tantôt dans le feu, Chlother fit écrire par un *notaire* (*Commentariensis*), et scella du scel royal une *prescription* (*præceptum*) par laquelle il donnait à Bandared Celles et deux autres terres du fisc; le prélat à son tour donna ces biens à la basilique de St-Crépin[1].

Bandared, après sa restauration, fut témoin et acteur dans un des principaux événemens de l'histoire soissonnaise; à savoir: la translation des restes de St-Médard au *fisc* de Crouy, et la fondation de la fameuse abbaye qui porta le nom de cet évêque du Vermandois et du Tournaisis.

L'époque de la mort de St-Médard est incer-

[1] *Acta sanct. Bolland*, 1er août.— La légende de *St-Bandry* nous a paru assez intéressante pour mériter d'être résumée dans ce livre, mais sous toutes réserves, pour le fond aussi bien que pour les circonstances merveilleuses. Ce n'est pas là en effet un monument authentique et contemporain comme les *Actes* de Ste-Radegonde. La rédaction insérée dans le recueil des Bollandistes n'est pas antérieure au XIIe siècle, puisque son auteur l'a dédiée à l'évêque Lisiard, et l'on ignore entièrement si ce légendaire a travaillé sur des documens dignes de foi et s'il les a fidèlement suivis. Bandared ne tenait pas entre les évêques du VIe siècle un rang aussi distingué que le prétend son biographe; autrement, Grégoire de Tours eût parlé de cet évêque, tandis qu'il ne cite même pas son nom.

Digitized by Google

taine : les uns, la placent en 545, les autres, en 558, ou même en 560 : la date de 558 est celle qui s'accorde le mieux avec le texte de Grégoire de Tours. Ce qui est du moins certain, c'est que le roi Chlother survécut à l'évêque de Vermandois, et continua de le révérer et de le craindre mort aussi bien que vivant. Au retour d'une de ses expéditions, (un des biographes de St-Médard prétend que ce fut après la guerre de Bretagne, où Chlother défit et brûla vif son fils rebelle Chramne), le roi frank passa par le *château* de Noyon : Médard, *que le Seigneur rappelait à lui*, gisait sur son lit d'agonie. Le roi et ses leudes visitèrent le mourant, pour lui dire un dernier adieu, et recevoir sa bénédiction : Médard avait témoigné le désir d'être inhumé au château de Noyon, où il avait transféré sa *chaire* épiscopale qui était auparavant en la *cité de Vermandois* (St-Quentin) ; mais Chlother, attachant apparemment une sorte de vertu magique à la possession du corps de ce saint personnage, dit qu'il voulait l'emporter à Soissons, afin de construire sur sa tombe une basilique et d'y établir un monastère. « Le bien aimé de Dieu céda aux instances du roi.... Plein de vertus et de grâce, il s'en alla vers le Seigneur ; » après quoi on enleva le corps, et le roi, les évêques, les seigneurs, tous les assistans prêtèrent tour-à-tour leur épaule au fardeau : le cortége chemina ainsi de Noyon à la

[1] Lecointe ; *Acta sanct.* ; Fleury (*Hist. Ecclésiastiq*).

Digitized by Google

villa d'Attichy (*Attipiacum*), où l'on traversa l'Aisne, et l'on se dirigea vers Soissons par la rive méridionale. Toute la cité vint au-devant du cortége avec son évêque, le *vénérable Bandared, afin de faire fête au nouveau patron et protecteur que le pays avait acquis. Après quelque station aux églises de la cité*, on repassa la rivière pour transporter le *corps saint* à la métairie (*prædium*) de Crouy, *lieu affranchi du culte profane des antiques idoles*, dit le légendaire[1], et destiné par Chlother à recevoir les reliques du bienheureux. Mais, au moment de descendre le cercueil dans la fosse, il arriva, suivant la légende, un incident plus surprenant encore que le miracle opéré naguère par Bandared : le corps devint tout-à-coup si pesant, que personne ne put le remuer ; les plus robustes y perdirent leurs peines. Chacun demeura ébahi : le roi, d'*un esprit sagace*, devina ce dont il s'agissait, et, appelant un *notaire*, fit rédiger la donation de la moitié du *fisc* de Crouy à St-Médard, et la scella de son anneau. On s'approche alors de la bière, avec bonne espérance, et on la soulève d'un côté sans la moindre peine, mais l'autre bout demeure inébranlable et plus lourd qu'une masse de plomb. Chlother, comprenant qu'il ne

[1] *S. Medardi vita ; ap. Spicilegium* ; t. 8. On ne sait si le biographe qui a écrit cette légende à la fin du IXe siécle, fait allusion à quelque ancien *fanum* romain qui aurait existé en cet endroit, ou seulement à la conversion de Chlovis, qui posséda Crouy lorsqu'il était encore payen.

Digitized by Google

faut pas être libéral à demi, rappelle le notaire, et octroie au saint à perpétuité le *fisc* tout entier. St-Médard pour lors se *fait aussi léger qu'un fétu de paille*, et descend paisiblement dans la fosse.

La seule vérité que renferme cette anecdote un peu burlesque, c'est la donation de la terre de Crouy et de tous ses revenus à la future basilique ; Chlother toutefois se réserva l'habitation royale, qui demeura contiguë à l'abbaye de St-Médard, et dans laquelle les rois continuèrent de séjourner fréquemment.

On avait érigé provisoirement sur la tombe du saint une cabane de feuillages, remplacée par une crypte ou chapelle souterraine, et bientôt, grâce à la munificence du roi et des *fidèles chrétiens* de toute condition, on commença de bâtir en ce lieu *un vénérable temple du Seigneur*, au nord de l'habitation royale et près d'un *breuil* ou bois de chasse, qui, s'étendant à l'orient de la métairie, fut défriché en partie pour les usages de cet établissement religieux[1]. Un certain nombre de moines furent appelés sur-le-champ auprès du corps de *monseigneur* Médard, et on leur construisit un cloître en même temps que la basilique. Ces religieux adoptèrent la règle de St-Benoît (*Benedictus*), le réformateur et le législateur du monachisme en Occident, qui était mort en 543 dans son monastère du Mont-Cassin, après avoir envoyé en Gaule St-Maur et

[1] Mabillon ; *de re diplomaticâ* ; lib. IV, p. 300.

Digitized by Google

quelques autres de ses disciples. Les moines de St-Crépin-le-Grand se firent aussi *Bénédictins*.

S'il en fallait croire les prétentions des Bénédictins de St-Médard, soutenues par beaucoup d'écrivains de leur ordre, le nouveau monastère eût été, dès son origine, élevé au plus haut point de gloire et de puissance, et, jusqu'à la destruction de St-Médard, les moines montrèrent avec orgueil un vieux parchemin qu'ils regardaient comme le plus précieux titre de leur abbaye. C'était une bulle conçue en ces termes :

« Aux princes présens et à venir de tout l'Univers, gouvernant la machine du monde sous la souveraineté du Christ, Jean, très infime par ses mérites, mais par la volonté du Christ, prélat du saint-siége de Rome, etc.... Par l'inspiration de la grâce divine et le conseil du très clément et très excellent roi *Clotarius*, nous accordons ce privilége à perpétuité au monastère de la bienheureuse Marie et du bienheureux Pierre, situé hors la cité de Soissons, où repose le seigneur Médard et où préside l'abbé Daniel, afin qu'*ils* (les SS. patrons ou les moines?) tiennent et possédent les terres que leur a conférées notre fils *Clotarius* pour le salut de son âme, à savoir : Crouy (*Croniacum*) ; nous accordons aussi au présent abbé et à ses successeurs, de donner la bénédiction durant la solennité de la messe, (*inter missarum solennia benedictione agere*) et de prêcher le peuple ; le tout en l'honneur de la mère de Dieu, du bien-

Digitized by Google

heureux Pierre, d'Etienne, premier martyr du Christ, et du bienheureux Médard, dont les mérites font resplendir ce lieu consacré (de leurs noms).... Lequel nous constituons chef (*caput*) des monastères de toute la Gaule, et affranchissons de telle autre autorité que ce soit, voulant que, placé sous la protection royale, il n'ait recours et appel qu'aux évêques de ce saint-siége de Rome. — Souscrit et scellé par moi, Simplicius, notaire du saint-siége, etc. Donné en l'église de St-Sylvestre le V des Ides de mars, l'an de l'incarnation 562, indiction X^e^[1]. »

[1] Dormay; *Hist. de Soissons*, t. 1, p. 192; Melchior Regnault; *Abrégé de l'Hist. de Soissons*. A l'époque où s'éveillait la critique historique et archéologique, cette prétendue bulle du pape Jean III, et sa prétendue confirmation par le pape Grégoire-le-Grand, en 593, donnèrent lieu à de longs débats entre les champions du privilége monacal et ceux des droits épiscopaux. On entassa volume sur volume de part et d'autre dans cette joûte d'érudition ecclésiastique : à l'*Inquisitio in privilegium*, etc.; publiée en 1657 par J. de Launoy, docteur de Sorbonne, surnommé le *Dénicheur de Saints*, répondit le : *Privilegium S. Medardi propugnatum*, par Robert Quatremaire, bénédictin, (1659); Paul Moreau, confrère de de Launoy, lança pour lors contre le *Privilegium* ses *Vindiciæ jurium episcopi Suessionensis* (1659); puis, de Launoy rentra en lice avec un in-4° de nouvelles dissertations (1661). Un jurisconsulte toulousain, Haute-Serre, se mit de la partie, et eut encore affaire à l'infatigable de Launoy. Les bulles papales restèrent sur le champ de bataille, enterrées sous tout ce lourd fatras.

Digitized by Google

Par malheur, cette pièce était non-seulement altérée ou interpolée, mais radicalement fausse: en supposant que le roi Chlother ne fût pas mort avant 562, ce qui est bien douteux, l'église commencée sur la tombe de Médard n'était alors ni terminée ni dédiée sous les noms de Ste-Marie, St-Pierre et St-Etienne, car cet achèvement fut l'œuvre du fils aîné de Chlother; les monastères de Gaule ne reconnurent point de chef d'ordre, et l'épiscopat gaulois, au VIe siècle, n'eût pas souffert que l'évêque de Rome affranchît un monastère de l'autorité de l'évêque diocésain; nul ne pouvait appeler de l'évêque qu'au concile provincial, et, si l'abbaye de St-Médard reçut, dès son origine, un *privilége* ou *exemption*, chose assez vraisemblable, ce fut de l'évêque Bandared et non du pape. On peut voir la formule de ces sortes de *priviléges* dans le recueil de Markhulf, compilé au VIIe ou au VIIIe siècle: un évêque, qui voulait favoriser un monastère, promettait, pour lui et ses successeurs, de conférer l'ordre de prêtrise à ceux des moines qui lui seraient désignés par l'abbé et la congrégation pour remplir les saints offices dans l'intérieur du couvent, et d'installer abbé, en cas de vacance, le frère que la congrégation aurait choisi dans son propre sein, sans exiger de *récompense* pour cette installation; il renonçait du reste à tout pouvoir sur les choses et les personnes du monastère, défendait à ses archidiacres et à qui que ce fût d'en exiger aucuns présens ou de s'ingérer dans l'admi-

Digitized by Google

nistration des biens monastiques, s'obligeait à ne point entrer dans l'abbaye sans y être appelé, et laissait à l'abbé le soin de corriger ses moines, ne se réservant d'intervenir que si l'abbé manquait à son devoir. On faisait confirmer ces *priviléges*, non par le pape, mais par le roi, afin d'obtenir au besoin la protection *temporelle*.

Le vieux Chlother ne vit pas s'achever la nouvelle basilique. Après maintes vicissitudes, il était arrivé au comble de la puissance : le lâche assassinat des fils de son frère Chlodomir, lui avait jadis livré la moitié des possessions de ce prince ; l'extinction de la postérité de Théodorik, l'aîné des fils de Chlovis, valut ensuite (an 555) à Chlother le commandement des Franks orientaux et des Germains ; puis, Childebert étant mort à son tour sans enfans mâles (an 558), Chlother se trouva le seul chef de toute la race franke, et le roi de Soissons devint roi de tout l'Empire de Chlovis, accrû du pays des Burgondes, que les Franks avaient conquis en 534-535.

Il ne jouit pas long-temps de sa fortune, et sembla concevoir quelque pressentiment d'une fin prochaine, ou du moins quelque repentir de ses crimes, ce jour, où, visitant le tombeau de St-Martin à Tours, et repassant dans son esprit *toutes les actions qu'il avait peut-être commises avec légèreté* (*quas fortassè negligenter egerat*), « il pria le saint confesseur, avec grande effusion de larmes, de lui obtenir le pardon des choses qu'il avait faites con-

Digitized by Google

tre raison[1]. » Ces *légèretés* étaient, comme on sait, le massacre de ses deux neveux, du frère de sa femme Radegonde, et de beaucoup d'autres, accompagnés de parjures, de pillages et d'incendies sans nombre.

Il revint de Tours dans le Soissonnais, vers les métairies de l'Oise et de l'Aisne : *en la cinquante et unième année de son règne* (561 ou 562), tandis qu'il chassait dans la forêt de Cuise, il fut pris de la fièvre, et retourna très malade à la *villa* de *Compendium* (Compiègne) : là, gisant sur son lit de douleur, et sentant que son heure approchait, il s'écriait :

— Weh ! (hélas !) que pensez-vous que soit donc ce roi du ciel, qui fait mourir de si grands rois en telle manière ?

Il considérait le *roi du ciel* comme un ennemi invisible qui le frappait sans qu'il pût se défendre, et qu'il avait tenté en vain d'apaiser par de riches présens.

Il rendit l'âme, plein de tristesse, âgé de soixante-cinq à soixante-six ans. « Ses quatre fils, Charibert (Haribert), Gontramn (Gunde-Hramn), Chilperik (ou plutôt Hilperik, en aspirant rudement l'H) et Sighebert, l'emportèrent en grande pompe à Soissons, et l'ensevelirent devant le tombeau du glorieux pontife Médard, dans la basilique qu'il

[1] Gregor. Turon. lib. IV, § 21.

Digitized by Google

avait commencée, et qu'il avait enrichie de maints revenus des *villas* royales[1]. »

Au fond de la *villa* de Braine[2] sur la Vesle, une des principales résidences royales de la contrée, était caché le trésor du vieux Chlother, magnifique entassement d'or monnayé, de lingots, de joyaux, de vases précieux, de riches étoffes, fruit des expéditions de Chlovis et de ses fils depuis quatre-vingts ans, dépouille de la Gaule et de l'Italie, des *Romains*, des Goths et des Burgondes. Chilperik, aussitôt après les funérailles de son père,

[1] *S. Medardi vita*, ap. *Spicilegium*, t. 8.

[2] *Brannacum*, *Brinnacum*, *Brennacum*, *Brinna*, dans les divers MSS. de Grégoire de Tours. L'opinion générale veut que cette *villa* soit Braine. L'abbé Lebeuf, suivi par l'historien du Valois, a prétendu que *Brannacum* était Bargny, village situé aujourd'hui au midi de la forêt de Retz, entre Villers-Cotteretz et Nanteuil-le-Haudoin, et caché autrefois au fond de la grande forêt de Brie. Bargny avait été probablement un *fisc* royal d'une certaine importance, et demeura le séjour d'un juge, d'abord royal, puis seigneurial, qualifié de *maire* (*major*), qui tenait ses *plaids* sous un orme, devant le château, et avait encore, au XVIe siècle, vingt et une paroisses sous sa juridiction. *Hist. du Valois*, t. 1, p. 126. La *mairie* de Bargny faisait alors partie de la châtellenie de Crépy. Les argumens de Lebeuf, quoique spécieux, ne sont point assez décisifs pour déshériter Braine au profit de Bargny : Lebeuf avoue que Bargny, dans les titres du IXe siècle et des siècles suivans, ne porte d'autres noms que *Bernegium*, *Berinneium*, *Berigneium*, tandis que la *villa* royale dont il discute la position, est encore appelée *Brennacum* par les Annales de Metz en 751.

Digitized by Google

courut à Braine, s'empara du trésor, appela près de lui les Franks les plus capables de seconder ses projets[1], les gagna par ses présens, et, marchant à leur tête vers Paris, *il occupa la résidence du roi Childebert* (le palais des Thermes, ou le palais de la Cité); mais il n'en garda pas long-temps la possession; car ses trois frères réunis s'avancèrent contre lui et le chassèrent de Paris. Chilperik, se voyant le plus faible, abandonna ce qu'il avait usurpé par fraude, et se soumit à un *partage légitime*, c'est-à-dire, à la division des biens paternels par la voie du sort (an 562).

Les quatre fils de Chlother prirent à peu près pour base le partage qui avait eu lieu, cinquante ans auparavant, entre les quatre fils de Chlovis: Charibert eut le royaume de Childebert, avec Paris pour chef-lieu; Gontramn eut la meilleure partie du royaume de Chlodomir ou d'Orléans, avec la Burgondie; Sighebert reçut l'Austrasie ou royaume de l'est, et Chilperik, l'ancien royaume de Soissons, dont les délimitations avaient toutefois changé; l'Austrasie engloba cette fois tout le pays entre la Meuse et l'Escaut, avec la cité de Laon, et même la portion du territoire soissonnais au nord de l'Aisne; le palais de Crouy et l'église inachevée où gisaient St-Médard et Chlother, dépen-

[1] *Francos utiliores*, dit Grégoire de Tours. L'épithète d'*utilis* a une singulière énergie chez les écrivains de la basse-latinité.

Digitized by Google

dirent du royaume de Sighebert, et l'Aisne seule sépara des terres austrasiennes la capitale de Chilperik. Rien de plus bizarre que l'enchevêtrement des cités et des *fiscs* qui composèrent les quatre royaumes; Chilperik, entouré dans Soissons par quatre cités qui ne lui appartenaient pas (Reims, Laon, Senlis et Meaux), possédait Nantes, enclavée dans les états de Charibert, et beaucoup de villes d'Aquitaine et de Novempopulanie (Gascogne).

Soissons était échu au pire des quatre frères. Les trois autres avaient de bonnes qualités : Charibert, alourdi par l'abus des plaisirs, était d'humeur pacifique; il parlait latin avec facilité, copiait les manières graves des sénateurs gaulois, et se vantait d'être très versé dans la jurisprudence romaine. Gontramn, à part son penchant à la luxure, était dévôt et vivait bien avec les évêques : il avait un fond de bonhommie, malgré les accès de brutalité sauvage qui le prenaient de temps à autre; chez ces deux aînés, les voluptés de la Gaule avaient amorti à la fois, l'énergie et la férocité de leur race. Sighebert, le *roi de l'est*, possédait au contraire l'ardeur et l'activité des premiers conquérans germains, mais sans avoir leur cruauté ni leur perfidie; c'était une de ces natures héroïques et généreuses qui se développent parfois spontanément au sein de la barbarie, et qui servent de type aux épopées primitives. Quant au roi de Soissons, il était aussi débauché que Charibert et Gon-

Digitized by Google

tramn, aussi actif que Sighebert ; mais sa luxure n'avait point amolli ses penchans féroces, et son activité ne se déployait que pour le mal.

Chilperik attira bientôt de grands maux sur Soissons et sur la Gaule. Les Huns-Awares, arrière-garde de la horde d'Attila, qui habitaient alors la Pannonie (Autriche et Basse-Hongrie), ayant assailli les cantons germains vassaux des Franks, Sighebert passa le Rhin pour repousser cette aggression. Chilperik profita traîtreusement de l'absence de son frère, et envahit Reims et *d'autres cités voisines* (Laon, Châlons, Troyes, etc.); mais Sighebert, vainqueur des Awares, ne tarda point à reparaître en Gaule, reprit Reims sans coup férir, marcha droit à Soissons, s'en empara, y fit prisonnier Théodebert, fils aîné de Chilperik, puis, poursuivant Chilperik, qui n'avait point osé faire face sous les murs de sa capitale, il le battit et le mit en fuite (an 564). Chilperik eût été probablement dépouillé de toutes ses possessions et abandonné de tous ses *fidèles* ; car les leudes franks n'étaient guère *fidèles* qu'aux forts et aux victorieux ; mais les deux frères aînés s'interposèrent, et obtinrent de Sighebert qu'il se contentât de recouvrer ses cités ; après quoi, *comme il était clément*, il remit en liberté, avec de riches présens, le jeune Théodebert, qui avait été gardé un an captif à la *villa* de Pontion. Théodebert seulement jura *de ne jamais agir contre son oncle*, *serment qui fut violé plus tard à grand péché,* dit Grégoire de Tours.

Digitized by Google

Chilperik rentra donc dans Soissons, et sa puissance s'accrut, en 567, d'une partie de la succession de Charibert, qui mourut sans laisser d'enfans mâles. Chilperik eut la seconde Lugdunaise (Normandie) et devint ainsi roi de la partie de la Gaule qui s'était appelée jadis *Tractus armoricanus* et que l'on commença de nommer Neustrie (*Ni-Osterrike*), ou royaume de l'ouest. Ce nouveau partage fut signalé par une circonstance assez remarquable : chacun des trois frères survivans voulait avoir Paris dans son lot; aucun des trois ne cédant, ils divisèrent en trois parts la cité et son territoire, et chacun s'engagea, par serment prêté sur les reliques de St-Martin, St-Hilaire et St-Polyeucte, à ne pas entrer dans Paris sans l'aveu des deux autres : on eût dit qu'ils avaient l'instinct des grandes destinées de Paris; sans doute ils sentaient du moins l'importance de sa position géographique[1].

Après que Soissons fut retourné au pouvoir de Chilperik, il se passa dans les rustiques palais de ce prince, certains événemens analogues aux révolutions des harems orientaux. Le roi de Soissons avait une *reine* nommée Audowère, qui lui avait donné trois fils; parmi les gens de petite condition attachés au service de la reine se trouvait une *lite* franke ou germaine de rare beauté, appelée Frédegonde. Durant un voyage du roi, Audowère mit au monde une fille; Frédegonde alors *donna*

[1] Gregor. Turon., lib. VII, § 6.

Digitized by Google

par astuce un avis à la reine : — Ma dame et maîtresse, voici que le seigneur roi s'en revient.... comment pourra-t-il faire accueil à sa fille, si elle n'est point baptisée?

La reine ordonne qu'on prépare le baptistère, et envoie chercher l'évêque (Droctighisil, successeur de Bandared ou Bandry); mais, l'évêque arrivé, il ne se trouva point là de *matrone* (femme libre) qui pût tenir l'enfant. Et Frédegonde dit à la reine : — Qui peut mieux que toi la tenir? Que ne la présentes-tu toi-même?

Audowère suivit ce perfide conseil, et, quand le roi revint, Frédegonde alla au devant de lui, en lui disant : — Grâces soient rendues à Dieu de ce que notre seigneur le roi est de retour et de ce qu'il lui est né une fille! Avec qui le seigneur mon roi dormira-t-il cette nuit, puisque la reine ma maîtresse est la marraine (*commater*) de votre fille Childeswinde? — Si je ne puis dormir avec elle, répliqua-t-il, je dormirai avec toi!

Et, lorsqu'il aperçut Audowère qui accourait avec l'enfant : — Femme, s'écria-t-il, tu as fait par simplicité une chose défendue, et tu ne peux plus être mon épouse!

« Et il l'invita à prendre le *voile sacré* avec sa fille, et lui donna plusieurs métairies et *villas*, et exila l'évêque qui avait baptisé l'enfant; mais il s'*adjoignit* Frédegonde pour reine[1]. »

[1] *Gesta regum Francorum*. § XXXI. Lecointe (*Annal-Fran-*

On sait que l'église interdisait les alliances entre les parens *selon l'esprit* (parrain et maraine) et les parens *selon la chair*. Les parrain et marraine d'un enfant ne pouvaient vivre conjugalement ensemble ni avec les père et mère.

Les trois jeunes fils d'Audowère, Théodebert, Mérowig (Mérowée) et Chlodowig (Chlovis), étaient restés auprès de leur père, et la haine mortelle qui naquit entre ceux-ci et l'heureuse rivale de leur mère, enfanta plus tard de sanglantes catastrophes.

(An 567.) Frédegonde avait promptement perdu le rang où elle s'était élevée par surprise, et qu'elle partageait avec plusieurs autres femmes. Sighebert, qui méprisait la vie polygame de ses frères et leurs *viles alliances* avec des filles serves, épousa la fameuse Brunehilde (*Brunehaut*), fille du roi des Wisigoths; Chilperik, alors, voulut aussi avoir une fille de roi pour femme. *Comme il avait déjà plusieurs épouses,* il demanda Galeswinthe, sœur aînée de Brunehilde, promettant de quitter les autres. Le roi wisigoth, Athanaghild, sur cette parole, envoya sa fille *avec beaucoup de richesses*; elle fut reçue avec de grands honneurs, et Chilperik l'épousa à Rouen, *et l'aima d'abord de grand*

cor.) conteste cette anecdote, dont Grégoire de Tours n'a point parlé. Le rôle qu'y joue l'évêque ne doit point toutefois la faire rejeter: Droctighisil était très capable, comme on le verra plus loin, de déroger aux canons de l'Eglise sans s'en douter.

Digitized by Google

amour, parce qu'elle lui avait apporté de riches trésors. Elle abjura l'arianisme, à l'exemple de sa sœur Brunehilde, et fut *ointe du chrême* (*Chrismata*), c'est-à-dire marquée du signe du Christ, cérémonie qui était le complément du baptême et qui fut depuis appelée *confirmation*.

La bonne intelligence ne dura pas long-temps entre Chilperik et Galeswinthe : « un grand scandale s'éleva entre eux à cause de Frédegonde, que le roi avait eue auparavant. » Cette dangereuse créature avait déjà reconquis sur les sens et l'esprit de Chilperik un empire qui ne lui fut plus ravi, et elle bravait insolemment la femme légitime jusque dans le palais. Galeswinthe, lassée de se voir en butte à des affronts journaliers, déclara au roi qu'elle ne pouvait plus vivre honorablement avec lui, et offrit d'abandonner les trésors qu'elle avait apportés, ne demandant qu'à retourner librement dans sa patrie. Chilperik était trop rapace pour croire à la sincérité de cette offre : il *adoucit la reine par de bonnes paroles*, et dissimula quelque temps. Un matin, on trouva Galeswinthe morte dans son lit! Elle avait été étranglée durant la nuit par un serviteur du roi. Chilperik feignit de pleurer sa victime ; puis, au bout de peu de jours, il *reprit Frédegonde en mariage*.

L'assassinat de Galeswinthe, qui souleva une indignation universelle, chez les barbares comme chez les *Romains*, fut suivi d'une révolution qu'on est forcé de deviner à travers les paroles obscures

Digitized by Google

de Grégoire de Tours. — Les frères de Chilperik, dit ce chroniqueur, « pensant que la reine avait été tuée par son ordre, l'expulsèrent de son royaume. » Et l'on voit ensuite Chilperik reparaître comme roi dans les récits de Grégoire, sans savoir les circonstances de sa réintégration. Un historien moderne[1] a *restitué* en quelque sorte ces événemens avec une sagacité merveilleuse, secondée par une connaissance profonde des mœurs et des lois barbares, et a prouvé, à l'aide d'un passage du IXe livre de Grégoire de Tours (§. 20), que l'aggression de Sighebert et de Gontramn contre Chilperik ne fut point une guerre ordinaire. Le meurtrier, délaissé de ses leudes, qui avaient juré fidélité *sur leurs armes* à la malheureuse Galeswinthe[2], dut comparaître devant le *mall* général de la nation franke; sa mort seule eût satisfait la sœur de la victime, la fière Brunehilde; mais, par l'entremise de Gontramn et des leudes, Sighebert et Brunehilde, en leur qualité d'héritiers de Galeswinthe, furent obligés d'accepter le *rachat du sang* (*wehre-ghild*) aux termes de la loi salique. Ce *wehre-ghild* consista dans cinq cités d'Aquitaine et de Novempopulanie qui avaient été données à Galeswinthe par Chilperik comme *morgane-ghiba* (présent de noces; douaire).

[1] M. Aug. Thierry. *Nouvelles lettres sur l'Histoire de France.*

[2] Venant. Fortunat. *Carmina historica*, lib. VI.

Digitized by Google

Les rois franks n'étaient pas en effet des souverains complètement indépendans, et la portion des Franks auxquels chaque roi commandait, ne se croyait pas séparée politiquement des autres : les partages entre frères ne rompaient pas l'unité et la solidarité de la race franke ; les divers royaumes mérowingiens n'étaient que les membres d'un même corps, et ce grand corps, la *noble nation franke* (*edele-frankene-liude*) dominait ses chefs e ses rois.

Les ressentimens de Brunehilde n'étaient point apaisés, et la guerre civile se ralluma bientôt. Ce ne fut point toutefois Sighebert, mais Chilperik qui lui-même prit l'offensive, et envoya Chlovis, l'un de ses fils, envahir les cités de Tours et de Poitiers, attribuées à Sighebert dans le partage de la succession de Charibert : cette invasion échoua, et le jeune Chlovis se trouva trop heureux de regagner Soissons sain et sauf (an 573). Gontramn, après avoir assisté Sighebert dans cette campagne, tenta de rétablir la paix, non plus par l'intervention du *mall* national, mais par celle des évêques de son royaume, réunis dans la ville neutre de Paris. Les deux partis n'acceptèrent pas la médiation du synode, et Théodebert, l'aîné des fils de Chilperik, violant le serment qu'il avait prêté à son oncle Sighebert, renouvela, avec plus de succès, l'entreprise de son frère Chlovis, et commit d'horribles ravages dans tous les cantons de la Loire et de l'Aquitaine qui appartenaient au roi d'Austrasie.

Digitized by Google

(574). Sighebert, exaspéré, manda ses vassaux d'outre Rhin, les Germains payens de Saxe, de Thuringe, de Suewie (Souabe) et de Bavière, et fondit sur le royaume de Soissons à la tête des Austrasiens et des Germains : Chilperik s'était retiré derrière la Seine avec ses leudes ; Sighebert remonta ce fleuve, et le franchit sur le territoire burgonde, domaine de Gontramn, qui n'osa refuser le passage à la formidable armée austrasienne. Chilperik recula jusqu'au fond du pays *Carnute* ou Chartrain, où il reçut un message de Sighebert, qui lui mandait de *préparer le champ*, c'est-à-dire de fixer le lieu et le jour de la bataille. Chilperik ne répondit qu'en demandant la paix à son frère qu'il avait si grièvement offensé : Sighebert eut la générosité d'accueillir cette demande, et de se borner à exiger la restitution des cités qui lui avaient été traîtreusement enlevées par Théodebert. Une lettre écrite à Brunehilde par l'évêque de Paris, Germanus (St-Germain), influa probablement sur la détermination du roi d'Austrasie, qui voyait avec douleur le beau *pays frank* de la Seine dévasté par ses vassaux germains, et qui renvoya le plus vîte possible ces sauvages auxiliaires, fort irrités de ne pouvoir piller la Gaule à leur aise.

(575.) Mais à peine Sighebert eut-il congédié son armée, que Chilperik recommença les hostilités, et se jeta sur le pays rémois, *incendiant et saccageant tout*. Sighebert, poussé à bout, rap-

Digitized by Google

pela les gens d'outre-Rhin, et des flots de barbares inondèrent une seconde fois la Neustrie : Chilperik, hors d'état de soutenir son absurde et odieuse aggression, ne se défendit ni sur l'Aisne ni sur l'Oise, s'enfuit vers le nord jusqu'à l'Escaut, et se renferma avec Frédegonde, dans la cité de Tournay, berceau de la puissance franke, tandis qu'en Aquitaine, son fils aîné Théodebert était vaincu et tué par deux des lieutenans de Sighebert. Toutes les villes de la Seine, et tous les leudes de l'ancien royaume de Charibert, se donnèrent au roi d'Austrasie, qui entra dans Paris sans tenir compte du fameux serment prêté après la mort de Charibert : les leudes du royaume de Soissons ne paraissaient pas mieux disposés en faveur de leur prince ; un seul, disent les *Gestes des rois franks*, suivit Chilperik à Tournay. Brunehilde, altérée de vengeance, était accourue à Paris avec ses enfans pour exciter son époux à ne pas épargner l'assassin de Galeswinthe : le pieux évêque Germanus ne fut plus écouté, et Sighebert marcha sur Tournay, résolu d'ôter à Chilperik le pouvoir de renouveler ses parjures. A la *villa* de *Victoriacum* (Vitry sur la Scarpe, entre Douay et Arras), tous les leudes du royaume de Soissons vinrent se joindre aux Austrasiens et aux guerriers du royaume de Paris : ils élevèrent Sighebert sur un pavois, et le proclamèrent leur chef et leur roi. Chilperik, seul et tremblant derrière les murailles de Tournay, semblait perdu sans ressource, lorsqu'une catastrophe

Digitized by Google

inattendue interrompit l'inauguration de Sighebert, et changea le sort de la Gaule. Chilperik, plongé dans une lâche consternation, baissait la tête devant le péril qu'il avait provoqué : Frédegonde, plus forte et plus perverse que lui, lutta contre le danger avec l'énergie d'une bête fauve forcée dans son dernier repaire. Cette femme étrange, qu'on entrevoit, à travers les brèves narrations de la chronique, comme une espèce de norne ou de sorcière, une Médée franke entourée de philtres, de poisons, de superstitions sanglantes et de sicaires fanatiques, se *souvint de ses sciences criminelles*[1] : elle enivra de philtres[2] deux de ses serviteurs, jeunes Franks du pays de Térouenne, et les envoya au camp de Sighebert. Les deux émissaires s'approchèrent de ce prince qu'on promenait encore sur le pavois, et lui enfoncèrent dans les deux flancs de grands couteaux (*scramasax*) empoisonnés.

Le roi Sighebert jeta un grand cri, tomba du bouclier, et mourut, pendant qu'on s'entr'égorgeait autour de son cadavre ; car les *dévoués* de Frédegonde avaient des complices dans le *mall*, et beaucoup de Franks étaient mécontens de ce que Sighebert avait promis des terres en Gaule aux Germains, afin de les rappeler sous sa bannière. Le *mall* se sépara au milieu d'un effroyable désordre:

[1] *Memor artium suarum. Gesta regum Francor.* §. XXXII.
[2] *Maleficavit* ; Grégor. Turon. lib. IV, § 52.

Digitized by Google

les leudes neustriens et plusieurs chefs austrasiens reportèrent leur hommage à Chilperik, tout étourdi de son bonheur, et Brunehilde fut arrêtée à Paris par les partisans que la fortune avait rendus au roi de Soissons. Chilperik eût non-seulement recouvré ses domaines, mais usurpé le royaume d'Austrasie, si un duc ou *hérezoghe* austrasien, fidèle à la mémoire de son malheureux chef, ne fût parvenu à enlever de Paris le petit Childebert, seul enfant mâle qu'eût laissé Sighebert, et ne l'eût emporté dans le *royaume de l'est*, qui reconnut ce roi de cinq ans.

Sighebert, couvert encore de ses habits royaux, avait été d'abord inhumé à Lambres, non loin de Victoriacum : il fut ensuite transporté auprès de son père, dans la basilique élevée sur le tombeau de St-Médard, et dédiée sous l'invocation de la Ste-Vierge, de St-Pierre et de St-Etienne. La construction de cet édifice, quelque temps suspendue après la mort de Chlother, avait été reprise et achevée par les soins de Sighebert, qui le décora pompeusement et lui attribua les revenus de diverses métairies[1]. Sans doute il l'orna de vitraux,

[1] *Vita S. Medardi*, *ap. Spicileg.* t. 8. — Avant la Révolution, on voyait dans la crypte de St-Médard, deux tombeaux surmontés de deux figures couchées, qui étaient censées représenter Chlother et Sighebert, aux termes des inscriptions qu'elles portaient : *Clotarius rex et fundator hujus ecclesiæ : Sigebertus rex, filius Clotarii regis.* A en juger par la gravure insérée dans le t. 2 du *Voyage litté-*

Digitized by Google

ainsi, qu'avait fait son oncle Childebert à la cathédrale de Paris; car ce fut au VIe siècle que s'introduisit cette innovation qui, plus tard, amena l'invention de la peinture sur verre, et eut une si heureuse influence sur l'art monumental du Moyen-Age. Sighebert avait donné, entre autres biens, à la basilique et aux moines *une terre de grande étendue et d'un produit considérable*, située dans le pays du Maine et appelée *Mat-Vallis*, de deux mots, l'un latin, l'autre *breton* (kimrique); signifiant la *bonne-vallée*. Les produits du Mat-Val se vendaient sur les lieux au profit de l'abbaye, ou s'échangeaient contre les denrées qui se conservaient et se transportaient le mieux, et, chaque année, des chariots chargés de miel, de sel, de beurre salé, etc. arrivaient du Maine à Soissons.[1] Ces chariots devaient être souvent pillés en route.

(An 576). Chilperik et Frédegonde eussent im-

raire des PP. Martenne et Durand, ces monumens n'étaient probablement pas antérieurs au XIIIe siècle. Les deux rois avaient des couronnes fleurdelysées, des vêtemens et des chaussures à la romaine, et posaient les pieds, l'un sur un chien, l'autre sur un basilic ou un dragon. L'on avait donné à Sighebert un visage imberbe et presque adolescent. Les deux figures étaient encadrées dans des frontons tréflés très élégans, et terminés par de sveltes clochetons dans le goût du temps de St-Louis, époque à laquelle fut construit ce beau cloître de St-Médard dont la destruction est une des pertes les plus regrettables qu'ait éprouvées Soissons

[1] *Vita S. Medardi*. Voici la charte de donation qui était conservée au cartulaire de St-Médard.

Digitized by Google

molé sans pitié le jeune héritier de Sighebert, s'il fût tombé entre leurs mains; mais, cet enfant étant hors de leur pouvoir, ils crurent la mort de Brune-

« Sigebertus rex, etc.

« Cognoscat omnium industria quòd Clotarius genitor noster quondam rex in prospectu urbis Suessonicæ domni Medardi membra sacratissima tumulaverat, et desuper ecclesiam ædificandam curaverat. Verùm ego ecclesiam illam quam iste cœperat construere, complevi quo potui opere. Nunc verò et œquum est ne servi Dei cum penuriâ serviant Domino. S. Medardo in pago Cenomannico quemdam fiscum nostrum Matvallem in perpetuum delegamus. Quam nostram auctoritatem *Apostolicâ auctoritate* ac episcoporum à stipulatione firmari decrevimus, et manu nostrâ conscripsimus subter. »

S'il n'existe point d'interpolation dans la charte que nous venons de citer, d'après les MSS. de Gilleson, et que les mots *Apostolicâ auctoritate* soient authentiques, on doit les traduire par l'*autorité épiscopale*, et non par l'*autorité papale*. La qualification de *siége apostolique* se donnait encore en ce temps à tous les siéges épiscopaux. Voy. dans Grégoire de Tours, liv. IX, § 42, le modèle d'un *rescrit* épiscopal. Sighebert assurément ne fit pas confirmer ses *préceptions* royales par l'*évêque de Rome*.

Une seconde charte de Sighebert figure, à côté de la précédente, parmi les extraits du vieux chartrier de St-Médard insérés par le bénédictin Gilleson dans ses *Mémoires Manuscrits;* Biblioth. royale; fond de St-Germain français; n. 902. Cette seconde pièce est la donation du *fisc* d'Estina (*in pago gauziatensi*) *avec sa mine de plomb*, et du territoire d'*Olf* (*Olfi*) à St-Médard. Nous ne pouvons faire nos citations que d'après Gilleson; le cartulaire de St-Médard que possède la Bibliothèque Royale (cartul. 106), ne contient point de pièces antérieures à la seconde moitié du XIIe siècle.

Digitized by Google

hilde inutile, et se contentèrent de l'envoyer prisonnière a Rouen, après l'avoir dépouillée de ses trésors, qu'elle avait apportés avec elle à Paris. Ils n'avaient pu dépouiller cette reine de sa beauté ni de sa haute intelligence, et, durant sa captivité à Paris, Brunehilde avait inspiré une vive passion au propre fils de Chilperik. Le jeune Mérowée (*Mérowig*, *Merowœchus*), avait été chargé par son père d'aller surprendre Poitiers et les autres cités aquitaniques dépendantes du royaume de Sighebert ; arrivé à Tours, il quitta brusquement son corps d'armée, courut joindre à Rouen la belle reine d'Austrasie, et l'épousa en mariage chrétien, quoique les canons de l'Eglise défendissent au neveu d'épouser la femme de son oncle. A cette nouvelle, Chilperik, saisi de courroux, se dirigea *plus vite que la parole* vers la ville de Rouen : Brunehilde et Mérowée se réfugièrent dans la basilique de St-Martin de Rouen ; Chilperik, redoutant la vengeance du grand St-Martin, n'osa violer le droit d'asile, et jura aux deux amans de ne leur faire aucun mal et de ne pas les séparer, s'ils voulaient quitter leur refuge. Il les accueillit en effet avec un air de bonhommie, et la réconciliation parut complète ; mais, au bout de peu de jours, il força Mérowée de repartir avec lui pour Soissons, en laissant à Brunehilde la liberté de retourner dans l'Austrasie.

Chilperik retrouva la guerre sur les rives de l'Aisne. Plusieurs seigneurs austrasiens qui s'étaient

Digitized by Google

donnés à Chilperik, entre autres Godwin et le référendaire (garde-des-sceaux) Sigge ou Siggho, se rattachant à la cause du petit roi Childebert, avaient attaqué brusquement Soissons à la tête des guerriers de la Champagne (*Campania*); Frédegonde et Chlovis, troisième fils de Chilperik et d'Audowère, avaient été obligés de s'enfuir de la ville. Chilperik, assemblant à la hâte ses *fidèles*, marcha au devant des Champenois, qui l'attendaient de pied ferme et lui barraient le chemin de sa capitale: un rude choc eut lieu près de Soissons; le *parti de Chilperik prévalut*; dans le parti opposé beaucoup de vaillans hommes tombèrent; Godwin s'enfuit avec les débris de ses compagnons, et Chilperik rentra victorieux dans sa cité royale. Godwin et Siggo furent chassés des *villas* et des terres du fisc que le roi leur avait octroyées dans le pays soissonnais en récompense de leur défection. Le roi concéda les terres de Godwin à St-Médard, et accorda celles de Siggo en bénéfice à Ansowald, le seul d'entre ses leudes qui l'eût suivi dans sa fuite à Tournay[1].

Frédegonde, qui n'aspirait qu'à perdre les fils de son ancienne maîtresse Audowère pour que ses propres enfans eussent plus de terres et plus de trésors, persuada au roi que l'amant de Brunehilde, Mérowée, était complice de l'aggression des Austrasiens, et dès lors la destinée de ce jeune homme

[1] Gregor. Turon. lib. v, § 3.

Digitized by Google

ne fut plus qu'une série de malheurs, terminés par une mort tragique. Toute la Gaule était en feu : le roi d'Orléans et de Burgondie, Gontramn, s'était uni aux Austrasiens contre Chilperik ; les barbares s'attaquaient avec fureur les uns les autres dans toute l'étendue de l'Empire frank ; les cités gauloises, contraintes de prendre part aux querelles de leurs dominateurs, se battaient entre elles, tantôt pour obéir aux rois franks, tantôt pour satisfaire leurs animosités locales; l'humeur brutale, grossière et désordonnée des barbares était contagieuse pour les populations gallo-romaines, qui perdaient chaque jour quelque chose de leur ancienne culture au milieu de la sanglante et sauvage anarchie devenue l'état habituel du pays. Le roi Gontramn, et les leudes austrasiens, au nom de leur petit roi, avaient signifié à Chilperik qu'il eût à rendre les terres qu'il avait usurpées en diverses provinces ou à *fixer un champ pour la bataille.* Mais Chilperik *méprisa leurs paroles*, bien qu'un de ses ducs eût été vaincu récemment en Aquitaine par les Franko-Burgondes avec un effroyable carnage. Il n'accepta point la bataille, et, commepour se railler des menaces de ses ennemis, il fit construire des cirques dans les deux villes de Soissons et de Paris, et y donna aux peuples des spectacles dans le goût romain. Ces spectacles ne devaient point être de vrais *jeux de cirque*, mais plutôt des *jeux d'amphithéâtre*, surtout des combats d'animaux, auxquels se plaisaient beaucoup les

Digitized by Google

Franks. Chilperik se contenta peut-être de réparer l'ancien amphithéâtre romain, ou d'élever des gradins de bois pour les spectateurs [1] (an 577).

(An 579). Les fêtes du roi de Soissons coûtaient

[1] Dom Grenier, dans son MS. intitulé *pagus Suessonicus*, a prétendu que le cirque de Chilperik avait été établi non loin de St-Jean-des-Vignes. En jetant les yeux, du haut du rempart de Soissons, sur le jardin du Séminaire, on comprend aisément sur quoi se fonde l'assertion de ce bénédictin. Dans un enclos dépendant de ce jardin, et situé entre le séminaire et l'église des Capucins, aujourd'hui détruite, on remarque une éminence demi-circulaire, dont les extrémités sont engagées, d'un côté dans le jardin de M. de Clerck, et de l'autre dans un *cavalier* inachevé qui fait partie des fortifications de la ville. Cette terrasse s'abaisse vers le niveau de l'enclos par une pente uniforme d'environ 20 pieds. Elle s'appuie sur un mur de 4 pieds d'épaisseur, enfoui depuis 40 ans sous des terres rapportées, et récemment mis à découvert, du moins en partie. Ce mur est formé de grosses pierres liées par un ciment très dur, mais ne présente pas les cordons alternatifs de pierres et de briques signalés par les archéologues dans les restes de constructions romaines, trouvées à l'évêché et dans la rue des Minimes. Le sol de l'éminence se compose de terres noires, de sables mêlés de glaise, analogues aux terrains voisins de la route de Paris, tandis que le sol de l'enclos est de pur sable; à un pied et demi sous la surface de ce dernier sol, on a cru reconnaître une arène battue. Une tourelle ronde s'élève vers le milieu du mur de soutènement. Les fondemens de deux autres tourelles se voient en outre au bas de l'éminence et plus avant dans l'enclos, et, près de la première de ces deux tourelles, se trouvent six excavations maçonnées et disposées trois par trois, dont il n'est pas facile de concevoir l'usage. L'empla-

Digitized by Google

cher à ses peuples : il avait fait faire de nouveaux rôles d'impôts (*descriptiones*) dans tout son royaume, et porté les tributs à un taux si accablant que beaucoup de gens quittaient leurs cités et leurs biens, et s'en allaient dans les royaumes voisins, faute de pouvoir satisfaire la rapacité du roi, qui avait coûtume de terminer les *préceptions* adressées à ses juges par cette formule : *si quelqu'un n'obéit point à nos commandemens, qu'on lui arrache les yeux* ! Tout propriétaire de vignes était astreint à payer au fisc une grande cruche (*am-*

cement de cette éminence était assez loin au dehors de la *petite cité* romaine, et dut rester également en dehors, mais fort près, de l'enceinte du Moyen-Age (la tour Macée, une des principales tours de cette enceinte, existe encore dans le jardin de M. Viet, voisin de celui du séminaire). Si réellement ce tertre a l'antiquité qu'on lui suppose, il fut sans doute compris dans les défenses extérieures de la ville à l'époque du siége de 1414, lorsqu'on changea en *bastillon* l'église St-Remy, et qu'on démolit le couvent des Cordeliers ; peut-être le mur et les tourelles ne seraient-ils pas antérieurs au XVe siècle. Tout ce terrain fut enfermé dans la ville avec St-Jean-des-Vignes sous Henri II. Nous nous sommes assurés sur les lieux qu'on n'avait découvert nulle trace de gradins ; peut-être Chilperik se contenta-t-il de faire placer des gradins en bois sur la pente de cette élévation artificielle. Jusqu'à présent les fouilles exécutées dans l'enclos du séminaire n'ont pas fourni d'indices assez concluans pour qu'on puisse rien affirmer de positif sur l'origine de la terrasse. Les médailles romaines et les débris de tuiles ne prouvent rien ; on en trouve partout dans la vieille *Augusta*.

Digitized by Google

phora) de vin par *arpent*[1]; les autres terres n'étaient pas mieux traitées que les vignobles; les possesseurs d'esclaves se voyaient enlever leurs *mancipia* pour des corvées continuelles. Jamais les populations gauloises n'avaient été si misérables depuis l'avènement de Chlovis. Quant aux Franks, ils n'avaient point été assujétis jusqu'alors à l'impôt, un roi germain n'ayant droit de demander à ses *fidèles* que le tribut de leur hache d'armes; mais Chilperik enveloppa les petits propriétaires franks dans ses exigeances fiscales, et soumit au *tribut public* tous ceux qui n'étaient point assez forts pour résister; les plus puissans leudes se dérobaient seuls à ses vexations.

Sur ces entrefaites (an 580), les maux de la Gaule furent comblés par une cruelle épidémie, que Grégoire de Tours qualifie de *dysenterie*, et dont les symptômes étaient une fièvre ardente accompagnée de vomissemens, d'insupportables douleurs de reins, et d'une grande pesanteur de tête. On employait pour moyens curatifs les ventouses, et les herbes qui servent de remède contre le poison. Cette maladie attaquait surtout les enfans: les deux jeunes fils de Chilperik et de Frédegonde en furent assaillis ensemble à la *villa* royale de Braine. Frédegonde, prise d'un *tardif repentir*, et craignant

[1] Grégor. Turon. lib. v, § 29, et lib. vii, § 15. L'arpent gaulois (*Haripennis*), suivant A. de Valois, ne valait qu'un demi-arpent de 120 pieds.

Digitized by Google

que *les larmes des pauvres et les soupirs des orphelins ne tuassent ses fils*, jeta au feu les livres qui contenaient les rôles d'impôt de ses cités; car, bien que les femmes n'héritassent pas de la *terre salique*, les rois assignaient cependant à leurs femmes et à leurs filles les revenus de certaines *villas* et même de cités entières pour leur entretien.

— Que tardes-tu de faire ce que j'ai fait? dit-elle à Chilperik : brûlons tous ces injustes registres, et contentons-nous désormais de ce qui suffisait à ton père le roi Chlother, afin de ne point perdre nos chers enfans, et d'échapper aux châtimens éternels.

Chilperik suivit l'exemple de la reine; mais cette bonne œuvre ne sauva pas les enfans : le plus jeune mourut le premier, et on envoya son corps à St-Denis; l'autre, appelé Chlodobert, fut porté en litière de Braine à la basilique de St-Médard; on le déposa au pied du saint tombeau, *en vouant des vœux pour lui* au bienheureux Médard; mais la nuit suivante, il rendit l'esprit, et on l'ensevelit dans la basilique des martyrs Crépin et Crépinien, *avec grandes plaintes et gémissemens de tout le peuple qui suivit le convoi en vêtemens de deuil.* « Le roi Chilperik, dit Grégoire de Tours, fit ensuite beaucoup de largesses aux églises ou basiliques et aux pauvres. »

Frédegonde avait repris toute sa férocité, en voyant que son repentir ne lui avait point été payé sur-le-champ par le ciel : après les funérailles du

Digitized by Google

petit Chlodobert, le roi et sa femme, *pleins de deuil*, allèrent passer le mois d'octobre au fond de la grande forêt, dans la métairie solitaire de Cuise. Frédegonde voulut venger la mort de ses enfans sur Chlovis, le dernier des fils d'Audowère, et contraignit son mari, qu'elle gouvernait en toutes choses, de renvoyer Chlovis à Braine, où la maladie continuait de sévir avec fureur. L'espoir de la marâtre fut trompé : Chlovis évita les atteintes de l'épidémie ; mais ce ne fut que pour mourir, peu de temps après, sous le couteau des sicaires de Frédegonde, qui l'accusa près de Chilperik d'avoir causé, *par maléfice* (par le poison), le trépassement des deux enfans. Frédegonde, jugeant les autres par elle-même, était de bonne foi dans cette imputation ; son atroce et absurde vengeance enveloppa la mère, la maîtresse et tous les amis de Chlovis ; la malheureuse Audowère *périt d'une mort cruelle*.

Pendant ce temps, le roi Chilperik s'occupait de théologie et de belles-lettres pour se distraire de son chagrin ; car il avait des prétentions au bel esprit, et se croyait plus grand docteur qu'aucun clerc *romain*. Ayant voulu approfondir les dogmes religieux, dont le sens métaphysique lui échappait complètement, il s'imagina que la religion chrétienne partageait Dieu en trois individus, et, comme il trouvait cette doctrine peu convenable, il s'avisa d'écrire une *préception* royale contre la Sainte-Trinité, disant que nulle différence n'exis-

Digitized by Google

tait entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et défendant de donner dorénavant à Dieu cette triple qualification. Les évêques ne l'amenèrent pas sans peine à renoncer à cette fantaisie. Sa littérature était de même force que sa théologie : il voulut imiter Sédulius, auteur du Ve siècle, qui avait composé un long poème sur l'Ancien et le Nouveau Testamens, et fit deux livres de prétendus vers latins, boiteux et informes, où les syllabes brèves usurpaient la place des longues, et réciproquement : il écrivit encore d'autres opuscules, des hymnes et des offices divers, *entièrement dépourvus de raison*, dit Grégoire de Tours. Toutes les inventions de ce singulier novateur n'étaient cependant pas également ridicules, et l'idée qui lui vint un jour d'ajouter à l'alphabet latin, quelques caractères destinés à exprimer les intonations particulières à la langue tudesque, dénotait une certaine intelligence[1].

Ce fut pendant l'hiver de 580 à 581, que fut tenu le concile ou synode de Braine : après que l'épidémie eut cessé, Chilperik manda tous les évêques de son royaume dans cette *villa* pour juger Grégorius, métropolitain de Tours (le célèbre historien Grégoire de Tours), que le comte de cette ville accusait d'avoir diffamé la reine Frédegonde. C'était une intrigue ourdie entre ce comte et un prêtre de Tours qui aspirait à usurper l'évêché. L'évêque Grégoire sortit victorieux de ce procès, qu'il

[1] Grégor. Turon., lib. v; §. 45, et lib. vi; §. 46.

Digitized by Google

a raconté dans sa grande *Histoire des Franks*, liv. V.

Les luttes civiles des trois royaumes franks avaient été plusieurs fois suspendues et reprises. La situation de l'Austrasie empêchait tout événement décisif: deux factions s'y disputaient le pouvoir avec acharnement; l'une était celle de la reine Brunehilde, et, autant qu'on peut le deviner dans les récits obscurs de Grégoire de Tours, s'appuyait, d'un côté, sur les hommes qui conservaient quelques idées d'ordre et de civilisation, de l'autre, sur la classe inférieure des guerriers franks; ce parti conservait une haine implacable pour Chilperik et Frédegonde, et voulait que l'Austrasie restât alliée contre eux avec le roi Gontramn; l'autre parti, la faction anarchique de l'aristocratie barbare, ennemie de Brunehilde, se rapprochait au contraire de Chilperik, et, au commencement de 581, elle obtint le dessus, s'empara du gouvernement, rompit le pacte qui unissait le petit roi Childebert à son oncle Gontramn, et lui fit contracter alliance avec les assassins de son père; l'Austrasie se réunit donc à la Neustrie[1] contre Gontramn, à qui

[1] Ce nom de *Ni-oster-rike*, *Neustria*, *Neustrasia*, semblerait avoir été d'abord exclusivement appliqué aux provinces de l'ancien *Tractus armoricanus*, et employé par opposition à *Frankene-land* ou *Francia*, c'est-à-dire aux contrées où les Franks s'étaient établis en masse, s'il en fallait croire la charte de donation d'Issy au monastère St-Vincent de Paris par le roi Childebert, rapportée dans le t. IV des *historiens des Gaules et de la France;* p. 622 *Cum consensu Francorum*

Digitized by Google

les ducs de Chilperik enlevèrent beaucoup de places en Aquitaine, et l'invasion de la Burgondie fut convenue entre les coalisés; mais l'issue de ce dessein ne répondit guère à l'attente de Chilperik : au moment où les *herezoghes* (*duces*) des Austrasiens s'apprêtaient à mener l'armée de Childebert au roi de Soissons, le *petit peuple* de cette armée (*minor populus*), qui tenait pour Brunehilde, se révolta contre les chefs *qui vendaient le royaume*, et voulut les tuer; le parti de Brunehilde ressaisit l'avantage, et Chilperik, réduit à ses propres forces, fut battu par Gontramn près de Melun, et se trouva trop heureux d'obtenir la paix du frère qu'il voulait dépouiller.

L'année qui suivit ce revers de Chilperik (an 582), « divers signes apparurent, » dit Grégoire de Tours : « la lune subit une éclipse, la terre trembla, et les murs de la ville de Soissons tombèrent. » Ce ne fut point sans doute l'enceinte romaine toute entière qui s'écroula ainsi, mais quelques pans de murs minés peut-être par les débordemens de l'Aisne. Ce présage, ce *signe*, était un peu prématuré, car deux années environ se passèrent sans nouvelles catastrophes. En 584. Gontramn et le jeune Childebert, animés par de récens griefs, menacèrent la Neustrie d'une aggression

et Neustrasiorum, y est-il-dit; mais cette charte est contestée. Quoiqu'il en soit, la qualification de Neustrie ou *terre de l'ouest* s'étendit bientôt à toute la région qui avait formé les royaumes de Paris et de Soissons, par opposition à l'Austrasie ou *royaume de l'est*.

Digitized by Google

qui effraya beaucoup Chilperik; mais la guerre n'éclata pas, grâce aux intrigues de Frédegonde avec les seigneurs austrasiens, et le roi d'Austrasie, laissant Chilperik en paix, alla faire ses premières armes en Italie contre les Lombards (*Longobards*), qui se reconnurent ses tributaires.

Chilperik mourut bientôt après : un soir, à son retour de la chasse, comme il descendait de cheval à la porte de sa *villa* de Chelles (*Cala*)-sur-Marne, *quelqu'un*, s'approchant à la faveur de l'obscurité, le frappa de deux coups de couteau à l'aisselle et au ventre, et il rendit sur l'heure *sa méchante âme.*

« Il ne se réjouissait qu'au milieu des pillages et des incendies : il punissait injustement les innocens pour s'emparer de leurs biens; il était adonné *à sa gueule* (Grégoire de Tours emploie *gula* fréquemment dans le sens de bouche), et se faisait un Dieu de son ventre; il haïssait les pauvres gens, et injuriait sans cesse les évêques; il cassait les testamens faits au profit des églises, et foulait aux pieds les *préceptions* (ordonnances) de son père; en fait de débauche et de luxure, ses actions surpassent tout ce que peut rêver l'imagination; il s'ingéniait perpétuellement à trouver des moyens nouveaux d'oppression contre son peuple; il n'aima jamais personne, et personne ne l'aima, et, quand il fut mort, tous les siens l'abandonnèrent.» Telle est l'oraison funèbre que fait à Chilperik l'historien Grégoire de Tours, qui le connaissait bien. Son corps eût été laissé en proie aux loups et aux corbeaux, si l'évé-

Digitized by Google

que de Senlis n'était survenu, et n'avait conduit le cadavre par eau jusqu'à Paris.

Grégoire de Tours ne dit pas de quelle main Chilperik reçut la mort *qu'il avait si long-temps cherchée*: l'abréviateur Frédegaire prétend que Brunehilde avait emprunté à son tour les armes familières à sa rivale; les *Gestes des rois franks*, avec assez de vraisemblance, accusent au contraire Frédegonde elle-même; suivant cette chronique, Frédegonde ayant révélé par distraction au roi le commerce adultère qu'elle entretenait avec le maire du palais (*major-domûs*) Landerik, recourut à sa ressource accoûtumée pour se tirer du péril où elle s'était jetée: elle enivra quelques-uns de ses *dévoués* et les lança sur son mari au retour de la chasse. Ce qui est certain, c'est que Brunehilde et son parti imputèrent sur-le-champ le crime à Frédegonde.

Frédegonde ne se fût certainement pas résolue à ce nouveau forfait, si elle n'eût été menacée d'une mort immédiate; car le meurtre de son mari devait avoir pour elle de funestes conséquences; sa puissance s'évanouit avec le dernier soupir de Chilperik. Les jeunes fanatiques qui l'entouraient et les leudes qu'elle avait attachés à ses intérêts, n'étaient point assez forts pour la défendre à la fois contre les attaques du dehors et contre les soulèvemens des populations exaspérées: elle emporta de Chelles à Paris un enfant de trois mois, seul fils qui lui restât, et douteuse progéniture de Chilpe-

Digitized by Google

rik, et se réfugia dans la cathédrale de cette cité avec quelques-uns de ses complices et les trésors amassés dans les palais de Paris.

Le royaume de Chilperik était déjà en lambeaux: le fils de Brunehilde, Childebert, avait envahi les cantons orientaux de la Neustrie, et s'était saisi des trésors laissés à Chelles par le roi assassiné. Un seigneur appelé Raukhing, personnage puissant dans le Soissonnais et la Champagne, occupa Soissons et la contrée environnante au nom du roi Childebert, et les gouverna sous le titre de duc. Childebert, espérant recueillir toute la succession du défunt, s'avança de Meaux sur Paris; mais les portes lui furent fermées: il avait été prévenu par le roi Gontramn, accouru à l'appel de Frédegonde, qui, dans sa situation désespérée, avait livré son enfant, sa personne et les domaines de son époux à la discrétion de Gontramn.

Le roi Gontramn garda pour lui la cité de Paris, et l'ancien royaume de Charibert, mais promit sa protection à Frédegonde et à l'enfant, qui fut nommé Chlother. « Si tu ne veux point me donner ma part de Paris, manda Childebert à son oncle Gontramn, remets-moi du moins cette meurtrière, qui a étranglé ma tante Galeswinthe, qui a tué mon père Sighebert et mon oncle Chilperik, qui a mis à mort mes cousins par le glaive! »

Gontramn répondit qu'on déciderait *ce qu'il conviendrait de faire*, dans un *mall* ou *plaid* (*placitum*) général, mais, en attendant, il reçut le ser-

Digitized by Google

ment d'Ansowald et de la plupart des leudes de Chilperik, et des cités neustriennes, tant en son nom qu'au nom de l'enfant: il relégua Frédegonde dans une *villa* du diocèse de Rouen, laissa le petit Chlother aux soins de quelques-uns des *fidèles* de Chilperik, qui l'élevèrent dans cette même *villa* de *Victoriacum* où avait péri Sighebert, et prit en main le gouvernement de la Neustrie, restituant aux particuliers et aux églises les *villas*, les terres et autres biens qui avaient été usurpés violemment par Chilperik et par ses *fidèles*, et se montrant bienveillant envers tous et libéral envers les pauvres[1]. Le roi Gontramn eût souhaité régner sur toute la race franke, *ainsi qu'avait fait jadis son père Chlother*, et traiter ses deux neveux comme ses enfans et ses héritiers; car il n'avait plus de fils; mais ces vues ne convenaient ni aux grands d'Austrasie ni à Brunehilde, et le *placitum* ou *plaid* (nom que donnaient les Gallo-Romains aux assemblées appelées *malls* par les Franks), que Gontramn avait convoqué, se termina par une querelle violente et brutale entre Gontramn et les seigneurs austrasiens. Cependant Gontramn, inquiet d'une grande révolte qui avait éclaté dans le midi de la Gaule, se réconcilia bientôt avec Childebert, lui garantit solennellement la succession du royaume de Burgondie, et alors une apparence de paix se rétablit entre les trois royaume franks.

[1] Gregor. Turon. lib. VII, § 7.

Digitized by Google

Soissons, pendant ce temps, subissait le joug de fer du duc Raukhing, qui, tout en reconnaissant nominalement l'autorité du jeune roi d'Austrasie, régissait toute la province en maître absolu. La malheureuse cité de Soissons, depuis la conquête des Franks, passait incessamment d'un tyran sous un autre. Le duc Raukhing, plus pervers que Chilperik lui-même, faisait le mal pour le plaisir de le faire : il aimait le sang comme une bête féroce, et *n'avait rien qui fût de l'homme*, dit Grégoire de Tours. Le spectacle des tortures lui causait une atroce volupté : souvent, à son repas du soir, lorsqu'il voyait quelqu'un de ses serviteurs se tenir, suivant la coûtume, debout près de la table, un flambeau à la main, il forçait cet esclave d'éteindre entre ses jambes nues la cire enflammée, et répétait son horrible jeu tant que les jambes du patient n'étaient pas brûlées jusqu'à l'os. Un jour, un jeune homme et une jeune fille, du nombre de ses serviteurs, *s'aimant d'un amour mutuel depuis deux ans et plus*, s'unirent par mariage sans son aveu, et se réfugièrent dans une église : Raukhing alla trouver l'évêque (*sacerdotem*), et redemanda ses esclaves. L'évêque les lui rendit, mais après l'avoir obligé de jurer sur l'autel qu'il ne séparerait pas les deux époux. Raukhing tint parole, et ne *sépara* pas ses victimes : il les fit enfouir ensemble toutes vives. L'évêque accourut à cette nouvelle, et retira les deux amans de la fosse ; mais la fille était déjà morte : le jeune homme seul fut rendu

Digitized by Google

à la vie. Grégoire de Tours ne dit point si ce fut à Soissons qu'eut lieu cette effroyable scène.

(An 586). Raukhing était digne de s'associer à Frédegonde ; cependant il ne jugea pas convenable à ses intérêts de seconder les complots que tramait cette reine dépossédée. Frédegonde, furieuse de voir sa rivale Brunehilde *en meilleure condition qu'elle-même*, arma de nouveau le bras de ses sicaires : une première tentative contre la vie de la reine d'Austrasie, échoua ; Frédegonde ne se découragea pas, et envoya en Austrasie deux jeunes clercs armés de coutelas empoisonnés pour tuer Brunehilde et Childebert. Comme ils hésitaient au moment de partir, elle leur fit boire des philtres qui ranimèrent leur audace en troublant leur raison, *et leur donna un vase rempli de la même boisson*, leur prescrivant d'en prendre le matin du jour où ils *accompliraient l'œuvre*[1]. Les deux clercs ne purent toutefois exécuter cette mission : à leur passage à Soissons, ils furent arrêtés par ordre du duc Raukhing, avouèrent tout, furent jetés en prison, et conduits garrottés vers le roi Childebert, avec un troisième émissaire qui était venu à Soissons de la part de Frédegonde pour s'informer du sort des deux autres. Tous trois moururent dans les supplices.

(An 587). Raukhing n'avait donné cette marque d'apparente fidélité à Childebert que pour le mieux

[1] Gregor. Turon. lib. VIII, § 29.

Digitized by Google

trahir, et parcequ'il n'eût point été encore prêt à profiter du meurtre de ce roi : l'année suivante, il se mit à la tête d'une vaste conspiration ; les bases en furent arrêtées dans une conférence tenue entre les principaux seigneurs d'Austrasie et de Neustrie; l'aristocratie barbare, irritée des efforts que tentait la cour d'Austrasie pour rétablir un peu d'ordre en Gaule, jura la mort de Childebert et la ruine de Brunehilde, afin de se rendre complétement indépendante sous un vieillard (Gontramn) et trois enfans au berceau; Childebert ; à peine âgé de dix-sept ans, avait déjà deux fils appelés Théodebert et Théodorik. On convint, qu'après avoir tué ce roi, le duc de Soissons, qui, *rempli de toute vanité*, se prétendait fils de Chlother l'ancien, régnerait sur la Champagne avec le petit Théodebert ; le reste de l'Austrasie devait être gouverné, sous le nom de l'autre fils de Childebert, par les ducs Ursion et Berthefred ; le petit Chlother demeurerait roi titulaire de Neustrie ; mais on ne reconnaîtrait plus l'autorité de Gontramn hors de la Burgondie. Raukhing, *se vantant de parvenir bientôt à la gloire du sceptre royal*, partit pour aller trouver le roi d'Austrasie, qu'il devait tuer en trahison. Après avoir attendu quelque temps au palais, Raukhing fut introduit dans la chambre-à-coucher de Childebert, qui l'*entretint de choses et d'autres*, puis le congédia sans témoigner le moindre soupçon et sans que Raukhing eût trouvé apparemment l'occasion propice pour frapper. Mais, à l'instant où il

Digitized by Google

sortait, deux gardes de la porte (*ostiarii*, huissiers) le saisirent par les pieds et le renversèrent sur les marches de la chambre-à-coucher, en sorte qu'une partie de son corps était dans la chambre, et l'autre dehors. Aussitôt des hommes apostés fondirent sur lui le glaive au poing, et lui fendirent la tête avant qu'il pût seulement se reconnaître; puis on jeta par la fenêtre son cadavre nu et dépouillé. Ses complices Ursion et Bethefred périrent les armes à la main; beaucoup d'autres grands furent enveloppés dans la perte des chefs de la conjuration, et le pouvoir de Childebert, ou plutôt de sa mère Brunehilde, fut affermi pour quelques années. C'était le vieux Gontramn, qui, le premier, avait été informé du complot et en avait donné avis à la cour d'Austrasie.

Grégoire de Tours semblerait indiquer que cette catastrophe n'arriva pas très loin de Soissons: Reims en fut peut-être le théâtre. « Un des serviteurs du duc, raconte Grégoire, s'élançant d'une course rapide (*cursu veloci evolans*), vint annoncer à la femme de Raukhing ce qui s'était passé. » Cette femme, qui était la veuve du duc Godwin autrefois vaincu par Chilperik, traversait en ce moment les rues de Soissons, à cheval, resplendissante d'or et de pierreries, précédée et suivie de nombreux serviteurs, et se rendant en grande pompe à la basilique de St-Crépin et St-Crépinien pour voir (*spectatura*) les offices, parceque c'était le jour de la passion des deux martyrs. Au récit du

Digitized by Google

messager, elle retourna sur ses pas, *jetant à terre toutes ses parures,* passa la rivière, et alla chercher un asile *dans la basilique du saint évêque Médard.* Bientôt après arrivèrent les gens du roi Childebert, qui s'emparèrent des trésors de Raukhing, et « y trouvèrent plus d'or et de choses précieuses que n'en possédait le fisc même du roi. » Tous les biens du traître furent annexés au domaine royal, et Childebert envoya dans Soissons, en remplacement de Raukhing, un certain duc Magnowald, dont Grégoire de Tours ne dit rien de plus, et qu'on ne doit pas confondre avec un autre Magnowald mis à mort précédemment par ordre de Childebert.

Le pouvoir de Magnowald s'étendait sans doute sur les cités de Meaux et de Senlis, dont le territoire, démembré de l'ancien royaume de Paris, appartenait à Childebert[1].

(An 589). Les habitans du Soissonnais et des cantons voisins avaient été trop durement opprimés du temps de Chilperik pour désirer d'être réunis de nouveau au royaume de Neustrie, où Frédegonde ressaisissait peu à peu son ancienne

[1] Gregor. Turon. Id. lib. IX, § 20. Gontramn avait un tiers de la cité de Senlis qu'il céda au roi d'Austrasie en échange du petit pays de Ressontois (*Rossontensis*). On ne sait si le *Ressontois* était la portion du Soissonnais avoisinant Resson-le-Long (entre Soissons et Vic-sur-Aisne), ou bien le canton de Resson en Beauvaisis, que Childebert avait pu enlever aussi à la Neustrie.

Digitized by Google

puissance; néanmoins la domination austrasienne leur déplaisait, et ils souhaitaient d'avoir un roi à eux seuls. Deux ans après la mort du cruel duc Raukhing, les personnages les plus importans (*viri fortiores*) des cités de Soissons et de Meaux, raconte Grégoire de Tours, vinrent vers Childebert, et lui dirent: — « Donne nous un de tes fils, afin que nous le servions, et que, gardant parmi nous ce gage confié à notre foi, nous résistions plus facilement à nos ennemis, et défendions avec plus de zèle les frontières de ton royaume! » Childebert crut devoir accueillir cette demande, et envoya à Soissons l'aîné de ses deux enfans, Théodebert, « avec des comtes, des domestiques, des maires et des nourriciers, et tous les serviteurs nécessaires pour former la maison d'un roi, et le peuple le reçut joyeusement, en priant la bonté divine d'accorder une longue vie au petit prince et à son père.

« Or l'évêque de la ville de Soissons était, en ces jours-là, Droctighisil, qui, pour avoir trop aimé à boire (*propter nimiam potationem*), à ce qu'on disait, avait perdu la raison depuis quatre ans: beaucoup de citoyens prétendaient qu'un archidiacre, qu'il avait dépouillé de sa dignité, lui avait jeté un maléfice, parceque sa folie le prenait avec plus de force dans l'intérieur de la ville, et qu'il se conduisait plus convenablement au contraire dès qu'il était hors des murs. Lorsque le roi Théodebert arriva dans la cité, on ne permit point à Droc-

Digitized by Google

thighisil d'y entrer pour la venue du roi, bien qu'il se comportât mieux alors. Au demeurant, s'il était avide de bonne chère et de vin (*vorax cibi et potator vini*) outre mesure, et au-delà de ce qui convient à la prudence épiscopale, on ne lui reprocha jamais d'*adultère*, (*adultère* doit s'entendre ici dans le sens général de *fornication*). » Par la suite, un synode d'évêques, s'étant assemblé à la *villa* de *Sauriciacum*, autorisa Droctighisil à rentrer dans sa cité[1].

La grossièreté tudesque envahissait rapidement le haut-clergé, dernier asile de l'ancienne civilisation : Grégoire de Tours parle ailleurs (lib. v, § 41), d'un autre évêque qui *était si vilainement ivre la plupart du temps, qu'il n'eût pas su faire un pas sans se jeter par terre.*

Tandis qu'on installait à Soissons le petit-fils de Brunehilde, un des principaux habitans de cette cité, chargé d'une haute mission par le roi d'Austrasie, périssait sur la terre d'Afrique. Bodeghisil, fils du Soissonnais Mummolen, dont l'évêque-poète Fortunatus a célébré l'hospitalité somptueuse et la

[1] Gregor. Turon. lib. IX, § 36 et 37. — *Sauriciacum* serait, à ce qu'on a cru, Saurecy-en-Rethelois. L'auteur de l'*Hist. du Valois* incline pour le Mont-Notre-Dame, dans le Soissonnais, où se trouvait un endroit appelé *Sauriacus* dans les titres latins, et dit en français *Saurèle*. Nous ne pouvons deviner sur quel fondement Dormay et le chanoine Cabaret se sont imaginé que c'était Septmonts.

Digitized by Google

riante habitation dans les vertes prairies de l'Aisne[1], avait été expédié à la cour de Constantinople par Childebert, avec deux autres ambassadeurs, pour conclure une alliance avec l'empereur Maurice contre les Lombards. Dans le cours du voyage, le navire qui portait les envoyés franks relâcha au port de *Carthage-la-Grande*, qui avait été reconquise sur les Wandales par l'Empire d'Orient. Tandis que l'ambassade séjournait à Carthage, un serviteur d'Evantius d'Arles, collègue de Bodeghisil, vola quelque objet à un marchand, et poignarda cet homme qui voulait le forcer à restituer son vol, puis se sauva au logis de son maître. Les ambassadeurs, sommeillant en ce moment après leur repas, furent tout-à-coup éveillés par un tumulte effroyable; c'était le préfet de la ville qui arrivait avec ses soldats et tout le peuple en fureur, et qui enjoignait aux étrangers de sortir sans armes de leur demeure pour qu'on jugeât l'homicide qui venait d'être commis. Bodeghisil et Evantius obéirent après que le préfet et les siens leur eurent garanti *sûreté*; mais la multitude irritée n'écouta pas les ordres du préfet, et les deux ambassadeurs furent saisis et massacrés sous ses yeux. Le préfet ne put qu'empêcher le meurtre du troisième envoyé, le Frank Grippon, qui s'apprêtait à vendre chèrement sa vie. Grippon remonta donc seul sur le navire, remplit sa mission à Constantinople, où l'empe-

[1] Venant. Fortunat. lib. VII, carm. 14.

Digitized by Google

reur lui promit justice pour la mort de ses collègues, et revint en Austrasie l'année suivante. L'empereur tint sa promesse, et douze des Carthaginois qui avaient tué les deux ambassadeurs, furent conduis en Gaule chargés de chaînes, et livrés aux hommes de Childebert. Leurs conducteurs dirent au roi qu'il choisît ou de mettre à mort les coupables, ou de recevoir trois cents pièces d'or pour la rançon de chacun. Childebert fit le choix le moins rigoureux et le plus productif.

Frédegonde cependant dominait derechef en Neustrie avec son amant, le maire du palais Landerik, et continuait de menacer, par trahison, les jours des adversaires qu'elle n'osait attaquer à force ouverte : elle avait tenté de faire assassiner jusqu'au bon roi Gontramn, qui lui avait sauvé la vie, et qui avait préservé d'une ruine totale le royaume de Neustrie, mais qui voulait empêcher Frédegonde de régner sous le nom du petit Chlother. En 590, elle dépêcha douze de ses *dévoués* en Austrasie et à Soissons pour tuer le roi Childebert et le petit Théodebert son fils. Mais un de ces assassins, ayant été pris et mis à la question, dénonça les autres ; plusieurs expirèrent dans les supplices, ou furent renvoyés sans mains, sans nez et sans oreilles ; la plupart, quand ils se virent découverts, se percèrent de leurs propres poignards.

Le vieux Gontramn, tant qu'il vécut, empêcha cependant la guerre civile de recommencer parmi les Franks ; mais sa mort (an 593) fut le signal de

Digitized by Google

nouvelles crises moins connues que les précédentes; la barbarie croissante rendait les monumens historiques plus rares et plus défectueux. L'histoire de Grégoire de Tours s'arrête en 591, et l'on n'a plus pour guides que la chronique de Frédegaire et le livre des *Gestes des rois franks*, relations aussi brèves qu'incohérentes, rédigées par des hommes beaucoup moins intelligens et moins lettrés que l'évêque de Tours.

Le roi Childebert avait été adopté par Gontramn, du consentement des grands du royaume orléanais-burgondien: tandis qu'il allait recueillir la succession de Gontramn, Frédegonde et son maire Landerik, vaillant homme de guerre et politique habile, armèrent les populations de la Neustrie, alors resserrée entre l'Oise et la mer, et se jetèrent sur le petit royaume de Théodebert (Soissons, Meaux et Senlis), où ils s'étaient sans doute ménagé des partisans. Théodebert, apparemment, fut obligé de s'enfuir avec ses comtes et ses *fidèles*, devant l'autre enfant-roi, qui entra dans Soissons, conduit par Frédegonde et Landerik: les chroniqueurs n'en disent rien, et, dans leur récit confus et mal ordonné, les Neustriens, qui évidemment furent les aggresseurs, ont l'air de ne faire que se défendre contre une armée venue d'Austrasie. Il est pourtant très probable que Soissons avait été d'abord pris par Landerik; car ce fut à Braine, au-delà de Soissons, que ce maire et Frédegonde rassemblèrent leurs troupes afin de résister aux ducs

Digitized by Google

austrasiens Wintrion et Gondebald, qui s'avançaient de la Champagne dans le Soissonnais avec des forces considérables: « Frédegonde, dit la chronique, octroya à ses Franks nombre de dons et de bénéfices, et les exhorta de combattre valeureusement contre leurs ennemis. » Puis, le défi des Austrasiens fut accepté, et l'on fixa le jour et le lieu de la bataille, dont le champ fut assigné à *Truccia* ou *Trucciagum*, aujourd'hui Droisy, *dans le pays de Soissonnais* (*in pago Suessonico*) [1].

« Quand Frédegonde eût vu que les Austrasiens étaient trop supérieurs en forces, elle donna un conseil aux siens : — Marchons de nuit contre eux, dit elle : que tous nos compagnons portent en main des rameaux d'arbres, et que tous nos chevaux aient des clochettes au cou, afin que les sentinelles des ennemis ne nous reconnaissent pas. Au point du jour nous fondrons sur eux, et peut-être de la sorte les vaincrons-nous !

« Ce conseil plut aux Franks, et Frédegonde et ses *fidèles* montèrent à cheval, la reine portant

[1] *Gesta Regum Francor.* § 35. — *Truccia* est Droisy ou Drusy, à 3 ou 4 lieues sud-sud-est de Soissons, et ne peut être ni Trucy ou Troucy-en-Laonnois*, sur la rive nord de la rivière d'Ailette, ni Troicy près de Dormans, sur la rive sud de la Marne, ces deux villages n'ayant jamais été compris dans le *pagus Suessonicus*. La bataille se livra dans la vallée de la Crise et dans la plaine élevée que traverse la route de Château-Thierry.

Digitized by Google

entre ses bras le petit roi. » Cette dernière circonstance du récit des *Gesta* ne doit pas être prise à la lettre; car le *petit roi*, né en 584, avait alors au moins neuf ans. On gagna ainsi *Truccia*, sans doute en tournant l'extrémité méridionale de la vallée de la Crise. Lorsque parut le crépuscule du matin, les sentinelles austrasiennes aperçurent les rameaux d'arbres derrière lesquels se cachaient les guerriers de Neustrie : « l'un des Austrasiens dit à son camarade: — Est-ce qu'il n'y avait point là-bas des champs hier soir? Comment s'y trouve-t-il des bois aujourd'hui? Mais l'autre, se moquant, lui répondit: — Tu étais ivre hier: tu es fou aujourd'hui. N'entends-tu pas les clochettes de nos chevaux qui paissent autour de ce bois? »

Les Franks, en campagne, attachaient des clochettes à leurs chevaux pour les empêcher de s'égarer, et n'ôtaient ces sonnettes que lorsqu'ils voulaient surprendre leurs ennemis. Frédegonde, tout au contraire, surprit les Austrasiens par l'omission même de cette précaution. Tout-à-coup les trompettes sonnèrent: le prétendu bois taillis s'abattit et laissa voir les cavaliers de Neustrie accourant au galop. Les Austrasiens, assaillis impétueusement, avant d'avoir, pour ainsi dire, ouvert les yeux, furent mis en fuite avec une perte très considérable; mais les plus braves d'entre eux se rallièrent et soutinrent le choc; *le massacre fut bien grand dans l'une et l'autre armée*, dit Frédegaire. Le champ néanmoins demeura aux Neus-

Digitized by Google

triens, et les ducs Wintrion et Gondebald n'échappèrent que par la vitesse de leurs coursiers à la poursuite de Landerik et des leudes de Chlother. Frédegonde et son armée poussèrent jusqu'aux portes de Reims, saccageant et incendiant au loin la Champagne, puis revinrent à Soissons chargés d'un riche butin.

Cette victoire réunit à la Neustrie Soissons et les autres villes qui avaient eu pour roi le petit Théodebert. Frédegonde suscita ensuite au roi Childebert des embarras qui ne lui permirent pas de recouvrer ces cités, et il mourut, en 596, avant d'avoir put venger la défaite de ses ducs et la désolation de sa *terre*. Son fils aîné Théodebert lui succéda en Austrasie; son fils puîné Théodorik, en Burgondie et à Orléans. Le royaume de Paris avait été occupé par Childebert avec le reste de l'héritage de Gontramn: Frédegonde profita de la mort de ce prince pour envahir Paris et les autres cités de la Seine, *à la manière des barbares* (*ritubarbaro*); dit Frédegaire, c'est-à-dire sans déclaration de guerre, ce qui indiquerait qu'on avait conclu la paix après la bataille de *Truccia*. Les leudes et les cités du royaume de Paris, gagnés par les menées de Frédegonde, retournèrent dans le parti neustrien. Les deux héritiers de Childebert, ou du moins les chefs qui commandaient sous leur nom, rassemblèrent une grande armée austro-burgondienne, et la rencontre eut lieu à *Latofao*, qu'on croit être Lafaux dans le Soissonnais, à trois

Digitized by Google

lieues nord-nord-est de Soissons[1]. Les Neustriens, *se ruant sur leurs ennemis*, en firent un grand carnage, et les mirent en déroute complète. On appela cette journée *la bataille des trois rois*, parceque les trois petits rois de Neustrie, d'Austrasie et de Burgondie y assistèrent en personne : le plus âgé, Clhother, n'avait que douze ans. La possession du royaume de Paris lui fut assurée par la victoire de *Latofao*. L'énergie déployée par les Neustriens dans cette guerre atteste qu'ils apportaient une sorte d'intérêt national à se débarrasser de la suprématie austrasienne ; peut-être, dans le parti opposé, y eut-il au contraire quelques trahisons, les grands d'Austrasie étant toujours disposés à miner par tous les moyens l'autorité de Brunehilde, qui gouvernait sous ses petits-fils comme elle avait gouverné sous son fils.

(An 597-598). Frédegonde ne survécut guère plus d'un an à la victoire de *Latofao* : elle termina sa sinistre carrière dans la puissance et dans la gloire, triste emblême du triomphe de la barbarie sur la civilisation. La veuve de Chilperik sembla emporter avec elle la fortune de son fils et

[1] Voy. l'abbé Lebeuf ; *Dissertations*, etc., t. 1, p. 363 et suiv. (1739). *Latofao* est appelé ailleurs *Lucofao* et *Lucofago*, ce qui a fait penser à quelques personnes que ce lieu était le *Bois-Fay* près Gros-Dizy, dans le canton de Rozoy-sur-Serre : *Lucofago* paraît signifier le *bois-aux-fays*, le *bois-aux-hêtres*.

Digitized by Google

de la Neustrie ; car, en l'an 600, les Austrasiens et les Burgondes prirent une terrible revanche de Latofao : ces deux royaumes s'étant confédérés contre la Neustrie, le jeune Chlother marcha au devant de l'armée ennemie jusque dans le pays de Sens ; mais il perdit une bataille décisive à Dormelle sur l'Orvanne, petite rivière dont le cours, disent les *Gesta*, fut arrêté par la multitude de cadavres qui encombrèrent son lit. La Neustrie fut envahie : les pays et les cités de la Seine furent cruellement dévastés en châtiment de leur défection de l'an 596 ; Chlother, pour éviter sa ruine totale, se vit forcé de consentir au démembrement de son royaume, et de subir un traité désastreux, par lequel la région entre Seine et Loire fut cédée au roi de Burgondie, et la contrée entre la Seine, l'Oise et l'Océan, appelée alors le duché de Dentelin ou Danzilen, au roi d'Austrasie[1]. Chlother ne

[1] Fredegar. *Chronicon*. § 20. On ignore l'origine de cette dénomination, qui signifie *duché du fils de Dent*. D'ent, Dentel, est le diminutif dn nom Hadowing ou Hadewind. On a retrouvé, il y a quelques années, à St-Quentin, en remuant le sol des anciens remparts, un débris assez curieux de cette époque, antérieur de quelques mois ou de quelques semaines à la bataille de Dormelle. C'est une pierre carrée ou plutôt parallélogramme, portant une inscription rédigée dans un latin singulièrement barbare.

ANNO SEXTO CENTEC...
POSITUS FUIT HOC

Digitized by Google

conserva que douze cantons (*pagi*) entre l'Oise, la Seine et la mer, probablement ceux du nord, vers la Somme et l'Escaut: Soissons et tout le pays situé sur la rive gauche de l'Oise redevinrent Austrasiens. Chlother, en 604, ayant tenté de recouvrer la partie de ses domaines cédée au roi de Burgondie, fut encore battu près d'Etampes par les Burgondes: il eût été écrasé, si le roi d'Austrasie eût secondé son frère; mais Théodebert au

MONIMENTUM.....
JUSSU.. LOT.....
FRANCORUM REX (ou REG...)
CHILPERICI FILIUS...
ITER FACIENS SESIONES
DIES JANUARI VIGENTI.

« L'an 600, fut posé ce monument par l'ordre de Chlother, roi des Franks, fils de Chilperik, faisant route vers Soissons, le 20e jour de janvier. »

L'ancien cartulaire de St-Médard avait conservé deux autres monumens de la même époque, qui rappelaient la domination de la reine Brunehilde et de son petit-fils Théodebert : 1° une charte de donation de la *villa* de *Cusiacum, dans le territoire de Soissons*, par la reine Brunehilde, en mémoire de son époux (*jugalis*) Sighebert, 2° et une confirmation par Théodebert de la donation de Mercin (*Muricinctus*), faite antérieurement par Brunehilde. (MSS. de Gilleson; biblioth. royale). Mercin appartint réellement à St-Médard; *Cusiacum* n'est ni Chézy-sur-Marne (*Casiacum*), qui ne paraît pas avoir jamais dépendu de St-Médard, ni Choisy (*Cauciacum*) qui ne lui fut donné qu'au IXe siècle, ce doit être Cuisy-en-Almont.

Digitized by Google

contraire, traitant avec le roi de Neustrie dans la *villa* de Compiègne, se brouilla mortellement avec Théodorik de Burgondie, et la lutte acharnée qui s'engagea bientôt entre les deux frères laissa respirer Chlother, et obligea Théodorik à lui accorder la paix.

(An 605). Cette lutte n'était que la continuation de la vieille querelle de Brunehilde et des seigneurs austrasiens. Théodebert était l'instrument aveugle des seigneurs; Théodorik, l'instrument intelligent de Brunehilde. Cette princesse, irritée contre Théodebert qui s'était joint à ses ennemis, prétendit que le roi d'Austrasie était le fils d'un *jardinier* et non de Childebert, et excita Théodorik à détrôner cet intrus, qui, disait-elle, n'était pas son frère. L'armée burgondienne, conduite par le maire du palais Protadius, ministre favori de Brunehilde, passa la Seine, pénétra dans le Soissonnais, et se trouva en présence des Austrasiens à *Caraciacum* (ou plutôt *Carisiacum* ou Kiersy), *villa* royale voisine du confluent de l'Oise et de l'Ailette. Mais là, les grands de Burgondie, dont les intérêts étaient les mêmes que ceux des seigneurs austrasiens, soulevèrent l'armée, massacrèrent Protadius, et forcèrent leur roi à *rentrer en paix* avec Théodebert.

(An 612). Quelques années s'écoulèrent, durant lesquelles Brunehilde et Théodorik travaillèrent assiduement à venger Protadius et à comprimer les grands; puis la guerre recommença entre les deux

Digitized by Google

frères par suite des provocations du roi d'Austrasie, qui saisissait à son tour l'offensive. Théodorik promit à Chlother la restitution du *duché de Dentelin* pour obtenir la neutralité de ce prince, et marcha en Austrasie avec toutes ses forces : cette fois, il ne fut point trahi par les siens ; il était aussi brave et aussi actif que Théodebert était inepte ; la victoire ne demeura pas long-temps douteuse : Théodebert, vaincu dans deux grandes batailles, à Toul et à Tolbiac, fut poursuivi au-delà du Rhin, pris et ramené à Théodorik, qui l'envoya captif à Chalon-sur-Saône, et eut la cruauté de faire briser la tête du jeune fils du roi vaincu. Frédegaire ne dit pas ce que devint Théodebert : une chronique du XIe siècle (la chronique de St-Bénigne de Dijon) veut que Brunehilde ait fait tonsurer, puis mettre à mort ce prince, qu'elle disait toujours n'être pas son petit-fils.

(An 613). Chlother, durant la guerre d'Austrasie, s'était remis en possession du duché de Dentelin, conformément à ses conventions avec Théodorik ; mais celui-ci, enflé de son triomphe, signifia au roi de Neustrie qu'il eût à *se retirer dudit duché, et qu'autrement lui Théodorik couvrirait de ses armées tout le royaume de Chlother.*

Mais, au moment où Théodorik s'apprêtait à accabler le fils de Frédegonde, il tomba malade à Metz et fut emporté *par un flux de ventre* : les innombrables guerriers qu'il avait rassemblés contre la Neustrie se dispersèrent aussitôt, et sa mort fut

Digitized by Google

suivie d'une révolution inouie, même dans ce siècle de révolutions incessantes. Théodorik laissait quatre fils en bas-âge : Brunehilde, voulant conserver l'unité du royaume austro-burgondien, s'efforça d'établir l'aîné seul sur le trône de son père, tentative toute nouvelle dans l'histoire des Franks ; mais la faction des grands, quelque temps réduite à l'impuissance sous le vaillant et impérieux Théodorik, avait déjà renoué ses complots, et Chlother, assuré de trouver de nombreux auxiliaires hors de la Neustrie, pénétra en Austrasie et s'avança jusqu'au Rhin, offrant de soumettre ses prétentions au jugement des *principaux Franks* (*Francorum electorum*). La vieille reine répondit par la publication du ban de guerre en Austrasie, en Burgondie et en Germanie ; l'armée austro-burgondienne, lorsqu'elle rencontra les Neustriens aux bords de l'Aisne, dans les plaines de la Champagne, s'enfuit au lieu de combattre ; Chlother envahit la Burgondie sans résistance, prit et massacra le petit roi Sighebert, et fut reconnu roi de toute la race franke presque sans coup férir. Brunehilde, arrêtée à Orbe dans le *pays d'outre Jura* (la Suisse), fut amenée à Chlother aux environs de Pontarlier, et, après l'avoir livrée, pendant trois jours, à d'affreuses tortures, le digne fils de Frédegonde fit attacher l'ancienne rivale de sa mère à la queue d'un cheval indompté qui la mit en pièces.

Tel fut le dénouement de cette longue et sanglante tragédie qui avait commencé, quarante-six

Digitized by Google

ans auparavant, par le meurtre de Galeswinthe, et qui se termina par l'extermination de la branche austrasienne des Mérowingiens. La mort de Brunehilde fut moins la victoire de Chlother que celle de l'aristocratie barbare : Chlother avait acheté la défection des seigneurs d'Austrasie et de Burgondie par des concessions immenses, qui annulèrent presque entièrement l'autorité royale sur ces deux royaumes, et appauvrirent singulièrement le fisc. Les seigneurs ou *Farons* de Burgondie et les leudes d'Austrasie, à peu près indépendans chacun dans sa terre, n'eurent plus réellement pour chefs que leurs *maires du palais*, dignitaires qui n'avaient de monarchique que le titre, et qui, de ministres de la couronne, devinrent les chefs électifs de l'aristocratie. Les Austrasiens obligèrent bientôt Chlother à leur donner pour roi son fils Dagobert, afin de ne pas dépendre, même nominalement, de la couronne de Neustrie (an 622), et Chlother ne régna véritablement qu'en Neustrie, où les populations gallo-romaines étaient façonnées à la forme monarchique, et où les descendans des Franks-Saliens avaient conservé de l'attachement pour le sang de Chlovis.

Soissons, après tant de tempêtes, respira sous le règne de Chlother, qui, au dire des chroniques, fut libéral envers les églises, *aumônier* pour les pauvres, et ne garda pas, dans sa conduite habituelle, la férocité qu'il avait montrée contre Brunehilde. Il mourut en 628 : l'aîné de ses deux fils,

Digitized by Google

Dagobert, déjà roi d'Austrasie, entra sur-le-champ, du Rémois dans le Soissonnais à la tête des leudes austrasiens; la plupart des leudes de Neustrie et de Burgondie vinrent joindre Dagobert à Soissons, et le saluèrent roi; son frère puîné, Charibert, encore enfant, n'obtint aucune portion de la *terre franke*; on lui fit seulement, outre Loire, en Aquitaine, un royaume qui ne subsista pas longtemps.

Dagobert fut le dernier des Mérowingiens qui mérita le nom de roi: il déploya beaucoup d'énergie et d'activité pour contenir les grands et tâcher de relever le pouvoir central, et, jeune encore, mourut au bout de dix ans de règne, après avoir été contraint de renoncer à gouverner l'Austrasie, et d'y envoyer, comme roi titulaire, un de ses fils en bas-âge, appelé Sighebert[1]. Son autre fils, Chlo-

[1] Le village de la Croix-St-Ouen, sur la lisière de la forêt de Compiègne, entre Compiègne et Verberie, dépendait jadis d'une abbaye qui relevait de St-Médard, et qui passait pour avoir été fondée par le roi Dagobert, à la sollicitation de son référendaire (chancelier) Audoën ou Aldwin (St-Ouen), depuis métropolitain de Rouen. On racontait qu'Audoën, chassant avec Dagobert dans la forêt de Cuise, avait vu se détacher, sur un ciel serein, une croix plus blanche que la neige, et avait montré ce prodige au roi, en l'exhortant à bâtir une église en ce lieu solitaire. Audoën, qui était né à Soissons et avait été élevé à St-Médard, fit donner la nouvelle église à cette abbaye. Quoiqu'il en soit de cette fondation de Dagobert, la charte rapportée par Labbe (*miscellanea;* c. 3) et Dormay, est évidemment fausse.

Digitized by Google

dowig ou Chlovis, lui succéda de nom en Neustrie et en Burgondie ; mais on peut dire qu'avec Dagobert mourut la royauté mérowingienne. L'ère des *rois fainéans* avait commencé : le peu qui subsistait de pouvoir politique, d'autorité publique, passa aux mains des maires du palais, et les Mérowingiens, usés par les voluptés, ayant perdu la force physique des barbares, sans acquérir la supériorité intellectuelle des hommes civilisés, ne dûrent plus la conservation de leurs vains honneurs qu'au reste de prestige qui environnait encore la postérité des héros *chevelus*.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

SOISSONS SOUS LES MAIRES DU PALAIS.

(638 à 751.)

La période qui suit la mort de Dagobert, n'offre qu'une monotone série de débats et de tiraillemens entre les trois royaumes, ou plutôt les trois mairies de Neustrie, d'Austrasie et de Burgondie, tantôt gouvernées par trois maires différens, tantôt réunies sous le même maire. Le fait caractéristique de cette

Digitized by Google

époque est une opposition toujours plus tranchée entre la Neustrie et l'Austrasie : dans cette dernière contrée dominent l'esprit germanique et l'aristocratie barbare, à la tête de laquelle figure la célèbre famille de Landen et de Héristall, qui avait puissamment contribué à la perte de Brunehilde; en Neustrie au contraire, les maires du palais semblent imbus des idées *romaines*, et, sans oser heurter de front les leudes, ils s'efforcent de défendre l'autorité royale qu'ils exercent au nom de rois perpétuellement mineurs. Tel fut du moins le rôle des maires Œga (Eghe) et Erkinoald, qui occupèrent la mairie neustrienne depuis la mort de Dagobert jusqu'à celle de son fils Chlovis II (de 638 à 656).

L'église de Soissons était régie, au temps de ces deux maires, par un saint personnage nommé Anserik (St-Ansery), né à Epagny-en-Soissonnais, qui avait succédé à quatre évêques insignifians et inconnus; Anectarus, Théobald, Tondhulf et Landhulf. Anserik, en 634, bâtit, dans le faubourg de Crouy, une église sous l'invocation de St-Etienne, premier martyr. Ce faubourg, qui s'était formé au nord de l'île d'Aisne ou bourg St-Waast, et à l'ouest de l'abbaye St-Médard et du palais de Crouy, était peuplé principalement des *lites* du palais et des colons et serfs de l'abbaye, et son étendue devait être considérable; il s'était élevé à mesure que décroissait le faubourg romain de l'autre rive de l'Aisne, et à mesure que la métairie franke de Crouy

Digitized by Google

effaçait le château abandonné d'Ægidius et de Syagrius. Anserik y établit donc une église paroissiale dont le titulaire prit rang parmi les curés-cardinaux de Soissons. Une quinzaine d'années après, Anserik transféra solennellement les reliques de St-Crépin et St-Crépinien, de la crypte où elles reposaient, dans la basilique bâtie au-dessus de cette crypte (vers 649). Parmi les prélats qui assistèrent à cette cérémonie, figura le célèbre Eligius (St-Eloy), évêque de Noyon et de Tournay, qui avait été orfèvre et monétaire avant que d'être évêque, et qui se souvint de son art pour *décorer d'insignes ornemens*[1] la *fierte* (châsse; *feretrum*) où furent placés les deux saints. Audoën ou St-Ouen, métropolitain de Rouen, ami et biographe de St-Eloy, vint aussi à la translation: il était fils d'un des leudes franks du Soissonnais, Aldeher ou Auther, qui possédait la fameuse *villa* de Braine pour l'avoir apparemment reçue de Chlother II, en récompense de services rendus pendant les grandes guerres. Cette famille jouissait d'une haute faveur à la cour de Dagobert. Audoën était le référendaire, et son frère Radon le trésorier du roi; leur frère aîné Adon avait embrassé la vie religieuse et fondé le monastère de Jouarre (*Jotrum*) dans la forêt de Brie; Radon fonda le couvent de Reuil (*Radolium*) sur la Marne, et Audoën, celui de Rebais, puis il entra dans les ordres et parvint à l'évêché de

[1] Audoën. *in vitâ S. Eligii*; *Spicileg.* t. v, p. 156.

Digitized by Google

Rouen; il donna la terre de Braine à son église épiscopale, sans doute de l'aveu du roi et du maire régnant[1].

Anserik mourut vers 652, et fut enseveli dans l'église qu'il avait édifiée en l'honneur de St-Etienne. On y voyait encore son épitaphe en 1789, sur une pierre tumulaire qui avait été renouvelée plus d'une fois depuis le VIIe siècle, ainsi que l'église elle-même.

A cet évêque succéda Bettolen, abbé d'un monastère institué par les premiers rois franks dans la *villa* de *Cauciacum* (Choisy), près du confluent de l'Aisne et de l'Oise. Ce religieux parvint à l'épiscopat par une voie fort peu canonique; il acheta cette dignité *moyennant une grande somme d'argent*, selon *la vie de St-Drausin*. Le légendaire ne dit pas à qui Bettolen donna cet argent; ce ne fut point sans doute aux clercs ni au peuple, à qui appartenait le droit d'élection, mais plutôt aux hommes puissans qui envahissaient et usurpaient ce droit au nom du roi, malgré les défenses et les réclamations réitérées des conciles. Quoiqu'il en

[1] Idem. — *S. Audoëni vita*; dans les *Hist. des Gaules*; t. III, p. 611, et dans Surius. — *Gallia Christiana*, t. IX, p. 337. — *S. Anserici vita, ap. Bolland.* 25 septembre. — Carlier, *Hist. du Valois*, liv. I — Dormay, t. 1, p. 263-274. Quant au miracle de la fontaine qui jaillit sous le pied de St-Ansery à Richebourg, nous n'en avons pas raconté l'histoire, parcequ'elle ne nous a paru qu'une contrefaçon assez insignifiante du miracle de St-Bandry.

Digitized by Google

soit, Bettolen ne garda pas long-temps le bâton pastoral qu'il avait eu par *simonie* : le repentir s'empara de lui, et, rassemblant les grands et le peuple de sa cité, il leur annonça qu'il voulait descendre du comble d'honneur où on l'avait porté, et retourner finir sa vie dans le couvent où il avait embrassé premièrement la règle monastique. Quand on vit la résolution de Bettolen bien arrêtée, tous les citoyens, grands et petits, jeunes et vieux, riches et pauvres, demandèrent pour évêque Drauscius ou Drauscion (*Drausch ; St-Drausin*), *le bien-aimé de Dieu*, héritier d'une des principales familles du pays, qui avait été élevé par le pieux évêque Anserik. Tel est du moins le récit du biographe de St-Drausin. Bettolen obtint du roi, ou plutôt du maire Erkinoald, la confirmation du vœu populaire (an 654).

Le nouvel évêque se signala par son zèle : il acquit de son prédécesseur un terrain situé près de la rivière d'Aisne, et presque entièrement caché aux regards des hommes par les forêts de Cuise et de Lesgue ou Laigue (*Lisga*, nom que l'on commençait à donner à une partie de la forêt de Cuise au nord de l'Aisne) : Drauscius fonda, dans cette retraite sauvage, appelée Rotonde ou Retonde, une congrégation de moines bénédictins et une église dédiée sous le nom de St-Pierre (an 657). L'année suivante, à ce qu'on croit, il entreprit à Soissons un établissement qui devint beaucoup plus célèbre.

Digitized by Google

En ce temps là, sur la Neustrie et sur tout l'Empire des Franks, dominait le maire du palais Ebroïn, qui avait récemment succédé à Erkinoald, et qui était Soissonnais de naissance, s'il en faut croire Adrien de Valois (*Rer. francicar.* lib. 21), ou qui du moins résidait fréquemment dans la royale cité de Soissons. Drauscion *révéla d'abord ses vœux à l'oreille de la très noble matrone* Leutrude, femme d'Ebroïn, et la pria d'engager son époux à bâtir, de concert avec elle, en quelque lieu des environs, un monastère de vierges consacrées au Seigneur, ou du moins à en permettre la construction. Ebroïn accueillit favorablement les instances de sa femme et celles du *saint de Dieu*, et le couvent fut d'abord établi *hors les murs de la cité de Soissons, sur le lit même de l'Aisne*; c'est-à-dire dans l'île d'Aisne, qu'on ne nommait point encore le bourg St-Waast, sur l'emplacement actuel de la rue des Graviers. Ce fut là que Drauscius et Leutrude appelèrent *un chœur de vierges servant dignement le Seigneur*, sous la direction d'une abbesse appelée Ethérie, qu'on avait fait venir du monastère de Jouarre. Les nonnes (*moniales*) demeurèrent peu de temps au bourg d'Aisne: soit que les débordemens de cette rivière rendissent leur habitation trop incommode, soit que Drauscius jugeât le couvent trop exposé en cas de guerre, cet évêque sollicita vivement Ebroïn d'autoriser la translation des religieuses dans la cité, et le maire du palais non-seulement y consentit, mais

Digitized by Google

donna aux protégées de l'évêque tout un quartier de la cité, situé entre l'église St-Gervais et la rivière, et appartenant en propre à lui Ebroïn, ou provenant peut-être du fisc royal, dont il disposait à son gré. On y jeta les fondemens d'une église qui fut dédiée sous l'invocation de *Ste-Marie*, *mère de Dieu*, et qui, grâce à la munificence du maire du palais, s'éleva au-dessus de tous les monumens de Soissons, dit l'auteur de la vie de St-Drausin, *comme la maîtresse de la ville* : deux autres églises de moindre dimension furent édifiées dans l'enceinte du monastère, sous les noms de Ste-Geneviève et de St-Pierre; celle-ci fut destinée aux moines mandés pour administrer le spirituel et le temporel de la communauté, sous la suprématie de l'abbesse, ainsi que cela se pratiquait dans les couvens de filles; on bâtit pour ces religieux un petit monastère auprès du grand; leur église n'a jamais changé de situation; reconstruite au XIIe siècle, elle subsiste encore, mutilée, ruineuse et enlevée au culte. L'évêque Drauscius octroya au couvent une charte de privilége qu'il fit souscrire par un grand nombre d'évêques.

« Aux seigneurs très saints et frères apostoliques comprovinciaux de la cité de Soissons, Nivon (métropolitain), Landebert, etc., etc. Drauscius, évêque quoique indigne, envoie le salut. . . . Parcequ'Ebroïn, maire du palais, homme illustre et de bonne vie, et son illustre épouse Leutrude, et leur très cher fils unique Bove (*Bovo*), ont frappé

Digitized by Google

nos oreilles et touché notre cœur par leur religieuse prière, il nous serait imputé à irreligion de ne point souscrire à leur demande avec grande joie. Enflammés de l'ardeur d'un saint désir, ils ont donc construit (ou plutôt, commencé de construire) des basiliques en l'honneur de Ste-Marie, mère de Notre-Seigneur J.-C., et de St-Pierre, de Ste-Geneviève et des autres saints, dans l'enceinte du monastère sis entre les murs de la ville de Soissons, où des filles vierges et consacrées à Dieu, avec leur abbesse Ethérie, délaissant la pompe du siècle, ont été placées sous la règle des bienheureux pères, pour chanter jour et nuit les louanges du Christ et gagner la récompense éternelle; et ils ont supplié *notre très infime bassesse* (*Nostræ vilitatis extremitatem*), ainsi que nos frères (les évêques), les abbés, prêtres, diacres et tout le clergé de l'Église de Soissons, de vouloir souscrire à leur fondation. C'est pourquoi, selon la charité que nous devons aux serviteurs de la foi, nous avons accordé ce privilége au nom de Dieu audit monastère. . . . afin que ces vierges, chastement recluses, servent le Seigneur dans l'enceinte du monastère sans avoir permission d'en sortir, selon le vœu des hommes craignant Dieu qui leur ont imposé la règle de Saint-Benoît, et selon le mode du monastère de Luxeuil qu'a dirigé le bienheureux Colomban. Et que les évêques, nos frères et successeurs, ne croient pas que nous ayons décrété le présent privilége, de notre seule inspiration, ou

Digitized by Google

par manière de nouveauté, puisque la même règle et la même constitution régissent le monastère des saints d'Agaune (St-Maurice en Valais), et ceux de Lerins, de Luxeuil et de St-Marcel (de Chalon). Nous avons donc décrété, d'un consentement unanime, que nul des clercs, des évêques ou des rois présents et futurs, ne pourra détourner à son profit aucune des choses qui ont été ou seront données audit monastère ou aux vierges vivant en ce lieu sous la religion évangélique, soit par les illustres Ebroïn, Leutrude et Bove, soit par la munificence royale, soit par quelques chrétiens que ce puisse être; en terres, serfs, ornemens (*ministerium*; objets quelconques servant au culte), livres saints, etc. Et, lorsque l'abbesse aura été rappelée de ce monde, toute la congrégation des servantes de Dieu en élira dans son sein une autre qui possède bien la règle. . . Nous voulons que nous et notre archidiacre (ceci semblerait indiquer qu'il n'y avait encore qu'un archidiacre à cette époque, ou bien il s'agit du grand-archidiacre), et nos successeurs, n'aient dorénavant aucune puissance sur les biens du monastère, ni sur les ordinations et les prises de voile, à moins que les servantes de Dieu elles-mêmes ne le réclament unanimement; et, dans ce cas même, qu'on ne puisse rien exiger ni emporter dudit monastère à titre de présent (ou rémunération) comme on fait dans les paroisses et les autres monastères, et que l'évêque n'y séjourne que le temps nécessaire. Nous voulons encore

Digitized by Google

qu'aucun des nôtres n'entre dans les murs du couvent sans y être appelé par l'abbesse ou par la congrégation, et que nul du sexe masculin ne mange ni ne boive en dedans des portes du monastère, si ce n'est en recevant la sainte communion. . . Et si par hazard, ce que nous ne croyons point, les religieuses venaient à se conduire tièdement et à sortir de la règle, il n'appartiendra qu'à leur abbesse de les corriger. . . Si quelqu'un, par fraude et cupidité, porte témérairement atteinte à ce qui est écrit ci-dessus, que, terrassé par la vengeance divine, il subisse l'anathême dû à son crime, et demeure, trois années durant, séparé de la communion épiscopale; qu'il ait le partage de Judas *trahisseur du Seigneur J.-C.*, et qu'il soit tenu pour l'ennemi des pauvres et des serviteurs de Dieu!.. Laquelle constitution, souscrite de nos mains et valable à perpétuité, nous envoyons à vous et aux autres évêques, vous priant de la fortifier par votre confirmation. Fait à *Augusta des Suessions* le VI des kal. de juillet, l'AN X de notre seigneur le très glorieux roi *Chlotarius* (c'est-à-dire, l'an 666, Chlovis, père de Chlother III, étant mort en 656). »

Suivent les noms de Drauscion; du métropolitain de Reims, Nive ou Nivon; d'Audoën ou St-Ouen, métropolitain de Rouen; Génésius, de Lyon; Leudegher (St-Léger), d'Autun; Bose ou Boson, de Grenoble; Gautzbert, de Chartres; Désidératus, de Chalon-sur-Saône; Virgilius, d'Auxerre; Importunus, de Paris; Burgundo (ou Faron), de

Digitized by Google

les populations gallo-romaines et par les guerriers de *petite condition* auxquels il distribuait les bénéfices des leudes vaincus, gouvernait de nouveau la Neustrie et la Burgondie au nom du Mérowingien Théodorik, les grands d'Austrasie, ne reconnaissant plus ni roi ni maire, vivaient dans une indépendance absolue. Une foule de leudes neustriens et burgondes allèrent rejoindre les Austrasiens : une lutte violente s'engagea promptement entre la mairie neustrienne et l'aristocratie austrasienne, confédérée sous les deux frères Peppin et Martin, chefs de la célèbre maison de Héristall. En 679 ou 680, les deux ducs ou *herezoghes* (chefs de guerre) des Austrasiens prirent l'offensive, entrèrent en Neustrie et rencontrèrent Ebroïn dans un lieu que les divers manuscrits de Frédegaire et des *Gesta* nomment *Locofao*, *Lucofao*, *Lucofago*, *Lufao*, et qui semble identique au Latofao où s'était donné une première bataille en 596 (aujourd'hui Lafaux). « Ils se livrèrent là un très grand combat: une multitude infinie de peuple tomba de part et d'autre; les Austrasiens vaincus tournèrent le dos, poursuivis avec un cruel carnage par Ebroïn. Martin se sauva dans *Laon-le-Cloué*, et Peppin s'enfuit d'un autre côté (vers la Champagne). Ebroïn, après avoir achevé sa victoire (en poursuivant et chassant au loin Peppin), revint avec son armée à la *villa* d'Ercheregum (ou *Erchrecum*, ou *Ercariacum*; Ecry-sur-Aisne, près Neuf-Châtel). Là, il manda au duc Martin de se rendre en toute con-

Digitized by Google

fiance près du roi Théodorik, lui jurant sûreté sur des châsses de saints, mais ce n'était que dol et fourberie, car les châsses étaient vides, et, quand Martin arriva à *Erchrecum*, il fut tué avec ses compagnons[1]. »

(An 681). Ebroïn n'eut pas le temps de consommer sa victoire ni d'accabler le duc Peppin : il fut assassiné par le Neustrien Ermenfrid (Hermanfrid), et il ne légua pas son génie à son successeur, le maire Waratte (*Waratto*), qui, faisant la paix avec Peppin de Héristall, laissa aux Austrasiens le temps de se remettre de leur défaite. Berther, que les Neustriens élurent après Waratte, était encore moins capable, et fut peut-être élu à cause de son incapacité même par les leudes avides d'indépendance. S'ils firent ce calcul, il ne leur réussit pas. Peppin de Héristall, qui s'était acquis un parti en Neustrie, recommença les hostillités, et, en 687, une nouvelle bataille eut lieu à Testry ou Tertry en Vermandois : Berther fut défait et tué ; Peppin s'empara de Théodorik, esclave royal qui passait de main en main au gré de la fortune, se proclama maire de Neustrie et de Burgondie, et domina tout l'Empire frank durant vingt-sept années (de 687 à 714), mais en chef de l'aristocratie germanique plutôt qu'en maire du palais et dépositaire du pouvoir central. Les coûtumes tudesques, souvent attaquées par les rois et les maires, furent re-

[1] *Fredegar, continuat.* § 97. — *Gesta reg. franc.* § 46.

Digitized by Google

mises en pleine vigueur ; les Franks n'eurent plus à craindre qu'on les soumît aux mêmes charges, aux mêmes impôts que les *Romains*, et le joug de ceux-ci dut devenir plus pesant à mesure que s'accroissait la liberté des autres. La mémoire de Brunehilde et d'Ebroïn fut vouée à l'exécration dans les chroniques écrites sous l'inspiration du parti vainqueur ; l'évêque Léger fut glorifié comme un martyr, et, à Soissons même, on bâtit une église en son honneur dans le faubourg du nord-ouest, qui fut nommé, depuis, le faubourg St-Léger[1].

St-Drausin ne vit pas cette révolution qui assura la grandeur de la maison de Héristall : cet évêque de Soissons n'avait pas long-temps survécu au retour d'Ebroïn, et mourut vers 674, suivant le *Gallia Christiana*. Après lui, *du commun consentement du roi* (ou plutôt du maire) *et des citoyens*, fut élu Warimbert, personnage très accrédité à la cour, et qui possédait, depuis quelques années, l'abbaye de St-Médard *par préception royale* ; car la liberté des élections ecclésiastiques était fréquemment faussée par les usurpations laïques. Warimbert, gardant tout à la fois, en dépit des canons, l'abbaye et l'évêché, édifia aussi peu ses diocésains que ses moines : sa vie était plus scandaleuse encore que celle de l'ivrogne Droctighisil ; Warimbert « en-

[1] Une petite rue voisine de l'abbaye Notre-Dame, et aujourd'hui enfermée dans la caserne, avait conservé le nom de *rue Ebroïn*.

Digitized by Google

fermait dans ses coffres tout ce que les fidèles donnaient à ses religieux pour l'honneur de Dieu et de St-Médard, et, se souciant peu des besoins des serviteurs de Dieu, il distribuait aux satellites dont il s'entourait les revenus de son église[1]. » Un jour, les moines de St-Médard, qu'il laissait mourir de faim, avertis de l'arrivée des chariots qui amenaient annuellement à l'abbaye les produits de la terre de Matval (dans le Maine), allèrent au devant, et s'en emparèrent avant que Warimbert eût mis la main sur ces *biens* selon sa coûtume. Puis, tout épouvantés de leur audace, ils découvrent les autels, éteignent les lampes, font taire les cloches, cessent les saints offices, et se mettent en prières dans leur basilique après en avoir barricadé les portes. Warimbert, furieux, accourt à l'abbaye avec ses soldats et menace de briser les portes fermées; le *frère portier* (*œdituus*) tout tremblant, se décide à ouvrir; Warimbert lui casse la tête d'un coup de bâton, puis, s'avançant vers le tombeau de St-Médard, les mains teintes du sang de ce malheureux, il fléchit le genou pour faire sa prière devant le mausolée, comme s'il avait eu la conscience la plus nette du monde; mais, s'il en faut croire le légendaire, ce cruel et rapace prélat fut frappé à l'instant même par le jugement de Dieu; *les entrailles lui sortirent du corps, et il expira misérablement* sur la place.

[1] *Vita S. Medardi*, *ap. Surium*, t. v.

Digitized by Google

Adelbert, qui fut le successeur de Warimbert, n'est connu que pour avoir transféré les restes de St-Drausin, le 2 juin 680, du premier couvent de l'île d'Aisne, où ce saint avait été inhumé, dans le nouveau monastère Ste-Marie, qui fut quelquefois nommé le *Moûtier St-Drausin* à cause de cette translation[1]. On ne sait point quand Adelbert fut remplacé par Gaudinus (*Gwalde; St-Gaudin*), inscrit dans le martyrologe à cause de sa mort tragique. Gaudin ayant repris publiquement quelques citoyens de ce qu'ils s'adonnaient à l'usure, ils lui tendirent des embûches, se saisirent de lui, et le jetèrent dans un puits de la rue Herlwin, depuis appelée rue St-Gaudin[2].

C'est vers la fin du VIIe siècle, qu'il faut placer la légende d'un personnage très connu dant les tradi-

[1] *Gallia christiana*, t. IX, p. 339.

[2] Du Saussay. — *Martyrolog. gallic.* — Jusqu'en 1567, époque fatale aux reliques soissonnaises, on promena chaque année, le 2 juin, les reliques de St-Drausin, de la cathédrale au puits où l'on prétendait que cet évêque avait été précipité. En 1584, rapporte Cabaret, ce puits fut enclos dans le jardin d'un chanoine; son eau passait pour guérir la fièvre, et, à la porte de la maison dans laquelle il se trouva enfermé, on plaça l'image de St-Drausin avec le quatrain suivant :

Qui veut guérir de fièvres et frissons
Vienne céans boire au puits du jardin,
Auquel jadis fut jeté St-Gaudin,
Noble martyr, évesque de Soissons.

Digitized by Google

tions soissonnaises, St-Wouël ou Wodoël (peut-être Houël). Le fond authentique de l'histoire de Wouël n'a rien de fort intéressant : c'était un moine écossais, qui, sorti de sa patrie pour quelque pélerinage, s'arrêta parmi les religieux attachés au service de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, puis s'enferma dans une cellule dépendante de l'abbaye, près les murs de la ville, pour y mener une vie plus retirée et plus contemplative que celle des autres moines, et mourut en grande réputation de sainteté. Mais l'imagination populaire a singulièrement brodé ce canevas assez simple : St-Wouël, raconte-t-on, habitait depuis long-temps sa cellule, lorsqu'un jour l'abbesse Hildegarde lui envoya son repas quotidien dans un plat d'argent: Wouël donna son dîner à un pauvre ; mais le pauvre disparut sans rendre l'assiette après l'avoir vidée. L'abbesse, fort irritée de la perte de son plat, adressa de vifs reproches à Wouël, qui se prosterna sans répondre, puis quitta sa retraite, et reprit son pélerinage pendant neuf ans entiers avec maintes aventures.

Pendant ce temps, dit la légende, le diable, encouragé par l'éloignement du saint reclus, agissait en maître dans la ville et les faubourgs de Soissons : il avait établi son domicile dans une cave de la rue de Montrevers, et s'élançait de là sur les passans, emportant ou maltraitant rudement quiconque avait le malheur de se présenter le treizième. Un serviteur de l'abbaye, faisant le brave, et se mo-

Digitized by Google

quant des bruits qui couraient, passa vaillamment le treizième : le diable ne l'emporta pas, mais lui entra dans le ventre, et se mit à le tourmenter si furieusement que cet homme n'avait plus de repos ni jour ni nuit. Dans sa détresse, le possédé ne pouvait que répéter sans cesse : — *Wouë*, *Wouë!* Et tout le monde pensait bien qu'il appelait Wouël à son secours ; mais où aller chercher le saint homme, dont personne ne savait la destinée?

Wouël, sur ces entrefaites, s'étant embarqué pour retourner en Ecosse, le vaisseau fut rejeté par une tempête sur les côtes de Gaule, et un ange avertit l'*homme de Dieu* d'aller finir ses jours à Notre-Dame de Soissons. Wouël se mit en chemin, et, à peine de retour, il ne se contenta pas de forcer le diable à quitter le corps du possédé, mais il marcha droit au repaire de l'ennemi, à la cave de la rue Montrevers, précédé de douze individus en état de grâce. Le diable sauta aussitôt sur ce nouveau *treizième* ; mais, loin de prendre Wouël, ce fut lui qui fut pris, et Wouël l'emprisonna au fond de la rivière d'Aisne, au-dessous de la tour *Lardier* ou *tour du Diable* (laquelle, pour le dire en passant, n'existait certainement pas à cette époque). Wouël ensuite, pour surveiller de plus près son prisonnier, s'établit à demeure dans cette tour jusqu'à la fin de sa vie ; mais le diable se révolta plus d'une fois, et la tour Lardier fut le théâtre de combats dignes de St-Antoine. Le diable, un beau

Digitized by Google

jour, parvint à mettre le feu à la tour, et Wouël eût été brulé vif, si son bon ange ne fût accouru à l'aide, et n'eut enlevé le reclus de sa cellule incendiée, pour le déposer sain et sauf dans une île de l'Aisne. Le diable n'y gagna qu'une plus dure captivité, et la mort de Wouël ne lui rendit pas la liberté de retourner à sa cave de la rue du Montrevers; car, chaque année, le jour du *trépassement* de Wouël, le chapelain de l'abbesse alla renouveler, dans la tour *Lardier*, les exorcismes par lesquels Wouël avait réduit le *Mauvais* à l'impuissance[1].

[1] Cette cérémonie, établie probablement plusieurs siècles après la mort de Wouël, fut supprimée en 1755, par l'évêque François de Fitz-James, prélat janséniste et opposé aux vieilles superstitions, ce qui scandalisa fort les religieuses de Notre-Dame et même une portion du menu-peuple de la ville. Le bruit courut que le diable s'était réinstallé dans la rue de Montrevers, et, peu de temps après, un écolier ayant disparu du collége et fait l'*école buissonnière* deux ou trois jours durant, la terreur fut au comble, et l'on publiait déjà que l'enfant avait été emporté en traversant la fatale rue, lorsque son retour mit fin aux commentaires des bonnes femmes. Voy. les MSS. de Cabaret, t. 2, chap. de *Notre-Dame*. Ce n'était pas la seule pratique superstitieuse qui se rattachât à la mémoire de Wouël : on conservait, au trésor de Notre Dame, un petit bâton qu'on appelait le *crossillon* de St-Wouël, et qui avait, disait-on, la vertu d'éteindre le feu : on le promenait annuellement dans l'intérieur de l'abbaye, le 5 février, jour de la fête du saint, et l'on faisait le signe de la croix avec cette relique, auprès de toutes les cheminées, pour prévenir les incendies. *Hist. de*

Digitized by Google

La légende fantastique de St-Wouël a conservé trop de popularité à Soissons pour qu'on ait pu lui refuser une place dans ce livre, si peu digne qu'elle paraisse de la gravité de l'histoire.

L'histoire est moins riche que la légende à cette époque, et les annales soissonnaises sont à peu près muettes pendant les vingt-sept années que Peppin de Héristall fut *prince* des Franks (*tenuit principatum*). Le palais de Crouy ou de St-Médard, et les autres *villas* et métairies du Soissonnais étaient au pouvoir de ce chef austrasien, sauf les biens qu'il avait distribués à ses leudes, et sauf Choisy et peut-être quelques autres terres, dont le revenu servait à l'entretien des *rois fainéans*. Les héritiers dégradés de Chlovis végétaient obscurément au fond de cette *villa* cachée dans la forêt de Cuise, entre les bois de Compiègne et de Lesgue, et ne la quittaient guère que lorsque le *prince* avait besoin de leur présence et les faisait venir près de lui dans leur *basterne* traînée par des bœufs. Quatre de ces rois passèrent successivement sous le pouvoir de Peppin, et descendirent sans bruit dans les caveaux funéraires du couvent de St-Etienne, contigu à leur palais de Choisy.

(An 715). Peppin mourut en 714 ou 715 : sur la

l'abb. Notre-Dame, liv. III, c. 3. C'est Rousseau, qui dans le t. 1 de son *histoire* manuscrite, donne les détails les plus curieux sur les aventures de St-Wouël. La tradition orale était plus originale que la légende écrite.

Digitized by Google

fin de sa vie, dédaignant le titre de maire du palais qui impliquait encore une dépendance nominale des rois, il ne se faisait plus appeler que le *prince* ou le *duc* (*herezoghe*, en tudesque)[1], et il avait donné la mairie à son fils, puis à son petit-fils en bas-âge. La domination austrasienne semblait dure aux Franks-Neustriens, ces descendans des Saliens de Chlovis, qui avaient maintes fois imposé leurs rois à toute la race franke, et ne pouvaient renoncer sans humiliation à l'espèce de suprématie qu'ils avaient possédée. Leurs mœurs d'ailleurs et leur langage même commençaient à établir entre eux et les Austrasiens une opposition prononcée, et, selon toute apparence, le latin ou plutôt le *romain* (*romanus*) commençait à absorber le tudesque en Neustrie. Peppin avait laissé la mairie à son petit-fils Théodoald encore enfant, sous la tutelle de sa veuve Plectrude : les populations frankes et gallo-romaines de Neustrie se soulevèrent, et refusèrent de reconnaître le petit Théodoald, que son ayeule Plectrude amenait avec une armée austrasienne pour prendre possession de la mairie et de la personne du roi, qui se nommait alors Dagobert, et habitait Choisy comme ses devanciers. Plectrude tenta inutilement de soumettre la Neustrie par la force : les Neustriens assaillirent son armée avec fureur dans la forêt de Cuise, auprès de Choisy même ; beaucoup des anciens leudes de Peppin

[1] *Gesta reg. franc.* § 49. — 50.

Digitized by Google

périrent, et les Austrasiens furent vaincus et mis en fuite. Les Neustriens élurent maire, sur le champ de bataille, un brave guerrier appelé Raghenfred, qui avait eu sans doute la plus grande part dans la victoire, entrèrent en Austrasie et s'avancèrent, l'an 716, jusqu'aux portes de Cologne, tandis que les Frisons, nation payenne qui occupait alors la contrée située entre les bouches du Rhin et les environs du lac *Flevo* (le Zuidersée), assaillaient l'Austrasie de concert avec Raghenfred.

Les Austrasiens paraissaient destinés à passer à leur tour sous le joug, lorsque surgit parmi eux le plus formidable homme de guerre qui fût sorti de la race franke depuis le conquérant Chlovis : c'était Charles (Karl), surnommé plus tard *Martel* ou *marteau d'armes*, fils de Peppin de Héristall, mais d'une autre mère que Plectrude. Haï de son père pour des motifs mal connus[1], et frustré de la mairie, il était gardé prisonnier par Plectrude : il s'échappa, rallia autour de lui les Austrasiens et les Franks d'outre-Rhin, surprit et dispersa l'armée de Raghenfred à Amblef, dans la forêt des Ardennes, puis, l'année suivante (717), reporta la guerre en Neustrie. Raghenfred s'avança à sa rencontre avec

[1] M. Fauriel pense, avec beaucoup de vraisemblance, que Charles avait été accusé de complicité dans l'assassinat de son frère Grimoald. *Hist. de la Gaule méridi.* t. II; p. 483.

Digitized by Google

le roi Chilperik, qui venait de succéder à Dagobert : l'armée des Neustriens était *innombrable, mais mêlée d'une foule de menu-peuple* (*vulgari plebe*), c'est-à-dire de gens des villes et de *lites* inhabiles aux armes ; Charles, inférieur en force numérique, ne comptait autour de lui que des barbares endurcis à la guerre[1]. Chilperik et Raghenfred, après que la victoire eut long-temps balancé, furent entièrement défaits par Charles à Vincy, dans le Cambraisis : les Austrasiens se répandirent comme un torrent dévastateur par tout le pays au nord de la Seine ; le désastre de Vincy fut irréparable ; les Neustriens, hors d'état de résister au vainqueur, appelèrent à leur aide le duc Eudes, chef d'origine mérowingienne, qui, à la faveur des révolutions de l'Empire frank, s'était fait prince souverain de presque toute la Gaule méridionale.

(An 719). Eudes vint en Neustrie à la tête d'une multitude d'Aquitains et de Wascons (Gascons et Basques), et Chilperik et Raghenfred se réunirent à lui avec les débris de leurs forces : Charles marcha droit aux coalisés, et les joignit près de Soissons[2], où il y eut *grande tuerie de Franks*, dit l'annaliste. Il paraît qu'une terreur panique saisit

[1] *Annal. Francor. Metenses*, an. 717.

[2] Suivant les *Breves Annales Francorum, Nazariani dicti*, qui ne donnent d'autres détails que ces mots : *anno* 719 ; *Occisio Francorum ad Suessionis civitatem. Historiens des Gaules*, t. II, p. 639.

Digitized by Google

l'armée neustro-aquitanique, qui se débanda au premier choc; les Aquitains s'enfuirent jusqu'à la Loire, puis livrèrent Chilperik à Charles, qui se déclara maire du palais de ce roi, et l'envoya soit à Choisy, soit à Noyon, où il mourut bientôt, remplacé par un autre Mérowingien aussi nul que lui. Raghenfred, voyant la cause de la Neustrie perdue, traita avec le vainqueur, et reçut de Charles le comté d'Angers en *bénéfice*.

Les terribles ravages qu'eut à subir alors la Neustrie ne furent pas la seule calamité qu'occasionna le triomphe de Charles-Martel: de vastes et violentes mutations eurent lieu dans toutes les possessions ecclésiastiques et laïques; le peu de lumières et de moralité qui subsistait encore parmi le clergé gaulois, fut étouffé par l'*intrusion* des compagnons d'armes de Charles dans les évêchés et les abbayes, que ce chef donna par manière de solde à ses leudes. Le *principat* (*principatus*) du père de la dynastie *karolingienne* (*Karl-ingen*, les enfans de Karl) fut le règne de la barbarie, barbarie héroïque, il est vrai, qui sauva l'Europe de l'invasion musulmane et enfanta Charlemagne.

Charles-Martel mourut en 741, à Kiersy, après avoir fait retentir le monde de ses victoires, et relevé la puissance de la race franke affaiblie par un siècle de discordes intestines. Avant d'aller expirer à Kiersy, il partagea, dans un *mall* tenu à Verberie, ses vastes états entre ses deux fils légitimes, Peppin-le-Bref et Karloman: à ce dernier

Digitized by Google

échut l'Austrasie ; à Peppin, la Neustrie et la Burgondie. Le roi titulaire, Théodorik, dit de *Cala* ou de Chelles, successeur de Chilperik, était mort en 737, sans que Charles songeât à faire un autre roi à sa place ; mais Peppin, n'ayant point encore une renommée militaire qui imposât suffisament aux peuples, et se voyant appelé à régir des contrées mal soumises à la maison austrasienne de Héristall, crut nécessaire d'introniser un obscur descendant des Mérowingiens, nommé Childerik, et de se proclamer maire du palais de cet étrange monarque, sauf à le déposer aussitôt qu'il n'en aurait plus besoin ; car Peppin, selon toute apparence, projetait déjà d'unir plus tard le titre de roi au pouvoir dont il était investi. Son gouvernement fut à la fois prudent et vigoureux : Peppin se montra, dans les guerres extérieures, le digne fils du redoutable *Martel*, et, dans l'intérieur de ses états, manifesta des sentimens d'ordre que n'avait pas eus son père ; tout en respectant les coûtumes germaniques et en assemblant régulièrement l'aristocratie franke en *malls* annuels, il favorisa les tentatives faites pour réorganiser l'église de Gaule, bouleversée par Charles-Martel, et lia ses intérêts avec ceux du Saint-Siége de Rome, qui travaillait alors activement à donner un centre à la chrétienté et à changer sa suprématie honorifique en une autorité réelle. Le fameux St-Boniface, l'apôtre de la Germanie, personnage également honoré à Rome et chez les Franks, fut l'intermédiaire accoûtumé de

Digitized by Google

Peppin et du pape, et présida, comme légat de ce dernier, l'assemblée des évêques des états de Peppin, qui se réunirent à Soissons le 3 mars 744.

Ce fut là le premier concile de Soissons : on pense qu'il se tint dans la basilique de l'abbaye St-Médard[1]. Les évêques y promulguèrent divers canons pour le rétablissement de la discipline anéantie : ils défendirent aux moines d'aller à la guerre ; aux clercs, de chasser, de porter des habits séculiers, et de loger avec des femmes ; et condamnèrent l'hérésie du prêtre Adelbert, espèce de visionnaire, qui, se prétendant doué du don des miracles et de la divination, se faisait honorer par les femmes et par le peuple des campagnes comme un envoyé de Dieu. Des évêques *légitimes* furent ordonnés dans plusieurs évêchés envahis contrairement aux canons du temps de Charles Martel ; enfin il fut arrêté qu'il y aurait un concile tous les ans dans les pays de Peppin, et que les infractions aux décisions des conciles seraient jugées par le *prince*, les évêques et les comtes. Les conciles se tinrent désormais aux mêmes époques que les *malls* ou plaids, avec lesquels ils se confondirent presque entièrement, les prélats et les grands siégeant ensemble dans ces réunions d'où émanèrent les lois politiques et religieuses connues sous le nom de *Capitulaires* (*Capitula*, chapitres).

[1] *Gallia christiana*, t. IX, p. 407. — Labb. *Concil.* t. VI, p. 1,552. — Fleury, *Hist. ecclésiast.* t. IX, l. 42.

Digitized by Google

Deux ans après le concile de Soissons (an 746), Karloman, frère de Peppin, abdiqua le gouvernement de l'Austrasie et embrassa la vie monastique; Peppin devint, par la retraite de son frère, seul chef de tous les Franks. Il laissa encore cinq ans Chilperik sur le trône; enfin, en 751, jugeant le moment venu d'accomplir ses desseins, et, d'accord avec son ami Boniface, légat de Rome et archevêque de Mayence, il députa à Rome l'évêque de Wurtzbourg et l'abbé de St-Denis, afin qu'ils interrogeassent le pape Zacharie « touchant les rois des Franks descendus de l'antique race des Mérowingiens, lesquels étaient appelés rois, tandis que toute la puissance du royaume appartenait au maire du palais; seulement les chartes et les priviléges étaient écrits au nom du roi, et celui qu'on appelait roi, était mené au Champ-de-Mars dans un chariot traîné par des bœufs, et là, siégeant sur le trône royal en un lieu élevé, il se montrait aux peuples une fois par an, et recevait les dons publics qui lui étaient solennellement offerts, pendant que le maire du palais, se tenant debout devant lui, annonçait aux peuples ce qui avait été décrété dans l'assemblée des Franks; puis le roi retournait en sa maison, et le maire administrait toutes les autres affaires du royaume. Peppin pria donc le pape de décider lequel devait *être et se nommer roi*, de celui qui demeurait oisivement en son logis, ou de celui qui supportait le soin de tout le royaume et les soucis de toutes choses.

Digitized by Google

« Le pape Zacharie, par l'autorité de l'apôtre St-Pierre, manda au peuple des Franks que Peppin, qui possédait la puissance royale, devait jouir aussi des honneurs de la royauté (*nominis dignitate*[1]). » Peppin convoqua aussitôt à Soissons l'assemblée générale des évêques et des leudes, et là, « de l'avis et du consentement de tous les Franks, il fut élevé sur le *trône du royaume* (*in sedem regni*) avec sa femme Bertrade; les grands lui rendirent hommage, les évêques le consacrèrent, et il fut *oint comme roi* par le saint archevêque Boniface[2]. »

Soissons, et probablement la basilique de St-Médard, furent donc témoins du premier *sacre* royal qui ait eu lieu en Gaule; car Peppin fut le premier roi frank qui donna une consécration religieuse à sa royauté, en recevant l'*onction* du chrême à l'imitation des anciens rois d'Israël.

Childerik, déposé et *tondu* à St-Médard, fut envoyé au couvent de Sithieu (à St-Omer) où il finit ses jours dans l'oubli.

[1] *Annal. Francor. Fuldenses*; an 751 et 752. — *Annal. Francor. Laureshamenses*; § 12.

[2] *Annal. Fuld.* an 752. — Fredegar. *continuat.* id.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

SOISSONS SOUS LES ROIS ET EMPEREURS KAROLINGIENS[1].

(752 à 987).

Le grand événement qui venait d'avoir lieu dans les murs de St-Médard, n'influa point sur le sort des Soissonnais : la domination des rois Mérowin-

[1] Nous avons rétabli, d'après M. Augustin Thierry, la véritable orthographe de ce nom : l'orthographe vulgaire, *Carlovingiens*, est si anti-grammaticale, si anti-logique, que nous avons cru devoir la repousser en dépit de l'usage et de la longue possession.

Digitized by Google

giens était tombée comme un orage sur la cité de Soissons et l'avait bouleversée de fond en comble ; l'intrônisation de la dynastie karolingienne s'exécuta au contraire paisiblement et sans secousse ; ce ne fut qu'un changement nominal presque inaperçu par les habitans de cette contrée ; en proclamant *pouvoir de droit* ce qui était depuis longtemps *pouvoir de fait,* on ne fit que mettre les mots d'accord avec les choses.

Après son élévation au trône, le roi Peppin ne paraît point avoir habité Soissons : les premiers Karolingiens joignaient à une haute intelligence, des mœurs très agrestes et un extrême besoin d'activité physique ; portés vers la civilisation par la vigueur de leur esprit et par leurs intérêts politiques, ils avaient cependant conservé les goûts tudesques de leurs pères, et se plaisaient encore moins que les rois saliens au séjour des cités. Les fameuses *villas* du diocèse de Soissons, Kiersy, Braine, Verberie, Compiègne, étaient les résidences favorites de Peppin : c'était là qu'il célébrait joyeusement avec ses leudes les grandes fêtes de Noël et de Pâques, et qu'il réunissait les assemblées nationales, où ne figuraient que les grands propriétaires, les officiers royaux et les prélats : ces assemblées étaient à la fois des *malls* ou *plaids* politiques et des synodes ou conciles religieux, que le roi présidait également ; à Verberie, en 752, les évêques décrétèrent des canons fort importans, principalement pour ce qui concerne l'in-

Digitized by Google

stitution du mariage, et ils déclarèrent nulles les unions entre cousins au troisième degré. Il y eut aussi un *mall* et un concile à Compiègne en 757.

Ce fut à Kiersy que Peppin solennisa la Pâque de l'an 753-754 (on sait que l'année commençait à Pâques), en compagnie du pape Etienne III, successeur de Zacharie, qui était venu implorer la protection du monarque frank contre les Longobards ou Lombards. A Bretigny (*Britaniacum*), endroit situé aux bords de l'Oise non loin de Kiersy, existait alors une école ecclésiastique et un couvent où le moine Hucbert était mort en odeur de sainteté sous le roi Dagobert. Bretigny était, comme Kiersy, du diocèse de Soissons. Les moines de ce couvent allèrent consulter le pape de Rome sur divers points relatifs aux sacremens et à la discipline, et reçurent d'Etienne III une réponse en dix-neuf articles touchant le baptême, le mariage et la cléricature.

L'année suivante, le *mall* des Franks fut convoqué à la *villa* royale de Braine, et Peppin proposa aux leudes de marcher au-delà des monts contre Aisthulf (Astolphe) le Lombard, roi de la haute Italie, qui opprimait la *sainte Eglise romaine*, et qui voulait forcer le pape et les Romains à subir sa loi. Le roi lombard avait repoussé la médiation des Franks, et Peppin souhaitait reconnaître, par un secours efficace, les bons offices de la papauté : Etienne III s'était prêté complaisamment à entourer d'un nouveau prestige la royauté karolingienne,

Digitized by Google

et Peppin avait été dernièrement *resacré* à St-Denis de la propre main du pontife, qui avait également conféré l'onction royale aux deux jeunes fils du roi, Karl et Karloman. Beaucoup de seigneurs ne se souciaient point de ces expéditions lointaines, qui fortifiaient trop, à leur gré, la puissance militaire du chef de la nation; mais Peppin, à force d'adresse et de persévérance, triompha de leur opposition, et parvint à réveiller les penchans aventureux de la race franke. Le roi des Lombards, vaincu par les Franks, s'avoua le vassal de Peppin, et renonça à ses entreprises contre Rome et le territoire romain, qui s'étaient abrités sous l'autorité du monarque frank; le pape, en son nom et au nom de la *république*, avait déclaré Peppin et ses fils *patrices* de Rome; le titre de *patrice* fut un acheminement à celui d'empereur décerné à Charlemagne, 45 ans plus tard.

Peppin-le-Bref mourut à St-Denis le 18 septembre 768, après avoir réuni sous son sceptre la Gaule entière et la meilleure partie de la Germanie; il avait partagé d'avance ses vastes états entre ses deux fils, du consentement des grands et des évêques: à Karl, qui devint l'illustre Charlemagne, il léguait l'Austrasie; à Karloman, la Burgondie, la Provence et la Gothie (Languedoc); la Neustrie, l'Aquitaine et la Germanie étaient divisées entre les deux héritiers. Karl et Karloman se séparèrent après les funérailles de leur père à St-Denis: chacun d'eux, accompagné de ses leudes, *s'en alla*

Digitized by Google

vers le siége particulier de son royaume[1], savoir : Karl à Noyon, et Karloman à Soissons; et, le même jour, les deux frères furent élevés au trône dans ces deux cités *par le choix des grands et la consécration des évêques*. Le Vermandois, le Beauvaisis, le Vexin, Rouen, etc., appartenaient à Karl; le Soissonnais et le Laonnois, à Karloman, et Soissons redevint ainsi une espèce de capitale, mais pour bien peu de temps. Karloman avait déjà reçu l'onction royale des mains du pape; les termes du chroniqueur indiqueraient que ce prince fut sacré une seconde fois à Soissons, apparemment par l'évêque Hildegod, prélat connu seulement pour avoir souscrit les canons du concile d'Attigny en 765; on ne sait que les noms de ses six prédécesseurs Macarius, Galcon, Ghérobold, Hucbert, Madalbert et Déodatus, qui furent évêques durant la première moitié du VIIIe siècle, temps de désordre et de deuil pour l'église gallicane.

Les deux jeunes rois ne tardèrent point à se brouiller, et l'intervention de la reine Berthe ou Bertrade, leur mère, n'eût peut-être pas long-temps suffi pour les empêcher de se faire la guerre; mais Karloman mourut au bout de trois ans (décembre 771), dans sa *villa* de Samoucy-en-Laonnois, laissant deux enfans en bas âge. Karl, qui était en ce moment dans le vieux pays frank de l'Escaut, s'approcha aussitôt du territoire de son frère; les *cha-*

[1] *Propria sedes regni*. Fredegar. *Chronic. continuat.* pars IV, § 36.

Digitized by Google

pelains du roi défunt, et beaucoup d'évêques, de comtes et de grands du royaume de Karloman accoururent trouver Karl; les évêques l'*oignirent roi de tous les Franks*, et Karl fut reconnu sans résistance chef de la nation entière; la veuve de Karloman s'enfuit chez les Lombards avec ses enfans et quelques seigneurs attachés à ses intérêts, *départ que le roi*, dit Eginhard, *supporta impatiemment comme étant fort inutile. Charlemagne* se sentait trop fort de son génie et de l'adhésion de la race franke pour menacer la vie de ses neveux; il n'ambitionnait que leur couronne trop lourde pour des princes au berceau.

Les annales soissonnaises sont peu fécondes en événemens durant ce long et brillant règne, où le sort des populations gauloises fut amélioré autant que le permettait l'état de la société, et où l'activité inquiète des Franks fut sans cesse tournée vers les guerres extérieures. Le grand Karl, pendant ses perpétuels voyages de l'Ebre au Danube et de la Baltique aux Apennins, fit de fréquentes stations dans les *villas* des vieilles forêts *suessonnes*: il tint maintes fois *cour-plénière* à Kiersy et à Verberie, y passa maintes saisons de chasse, et y éleva des constructions considérables, qui changèrent ces métairies en véritables palais, rivaux des vastes édifices d'Aix-la-Chapelle, de Nimégue, d'Ingelheim. Là, comme dans ses résidences austrasiennes, Charlemagne s'efforça d'imiter les monumens antiques de la Gaule et de l'Italie, s'ins-

Digitized by Google

pirant des restes de cette civilisation qu'il cherchait à renouveler : là resplendirent les portes d'airain dorées et ciselées, les marbres précieux, les pavés de mosaïque ; là s'élevèrent ces longues galeries cintrées, qui abritaient, autour de brasiers enflammés, la foule des *centeniers* (*tunghin*), des simples clercs et des *moindres personnes*, tandis que les hautes salles bâties sur les voûtes de ces galeries et *suspendues au-dessus de la terre*[1], recevaient les grands et les prélats appelés aux conseils du *seigneur empereur*. On croit que le palais de Verberie se terminait, d'un côté, par une grande chapelle, de l'autre, par une aile de bâtimens où se tenaient les plaids et les conciles ; la salle d'assemblée conservait le nom germanique de *Mallberg* (*la montagne de l'assemblée*) en mémoire des anciens *malls* qui s'assemblaient sur les hauts-lieux[2]. La véritable architecture, la science des constructions en pierre, presque oubliée sous les Mérowingiens, reparaissait un peu lourde et massive, mais assez imposante pour frapper d'admiration les es-

[1] Monach. San-Gallensis. — Eginhard. *de vitâ Caroli Magni*.

[2] Vers 1740, en rebâtissant la ferme de l'*abbaye*, on trouva dans la terre beaucoup de morceaux de marbre, et des fragmens de mosaïque d'une belle conservation. Ce lieu dépendait du palais de Verberie. — Voy. Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 169 et suivantes. Le vieux palais de Verberie fut détruit dans les guerres des Anglais, au XIVe siècle.

Digitized by Google

les ecclésiastiques de la cathédrale, aussi anciennes que l'établissement même de la religion, mais tombées en décadence, et relevées avec éclat par les soins de Charlemagne, qui fit ouvrir des écoles dans toutes les églises épiscopales et dans tous les monastères.

Soissons et le Soissonnais profitèrent, comme le reste de l'Empire, de la salutaire institution des *Missi dominici* ou commissaires du prince, fonctionnaires qui parcouraient incessamment les provinces pour réprimer les petits tyrans locaux et pour obliger les prélats, les comtes et les grands à observer les édits ou *capitulaires* promulgués par le souverain dans les *Champs-de-Mai* (L'époque des assemblées annuelles avait été changée sous le règne de Peppin). Ce fut là le plus puissant instrument d'ordre et de centralisation qu'employa Charlemagne; ce fut ainsi qu'il parvint à maintenir pour un temps l'unité factice de cet incohérent et gigantesque Empire des Franks. En 795, le *Missus dominicus* qui avait le Soissonnais dans son département, était un abbé Wulfer, qui fut depuis archevêque de Reims après le fameux Tilpin ou Turpin; *il avait été*, dit l'historien Frodoard, *constitué sur toute la Champagne*; cette dénomination vague encore de Champagne (*Campania*), s'étendait donc alors aux pays (*pagi*) de Laonnois, Soissonnais, Vadois (Valois) et Tardenois, dénommés entre les cantons qu'inspectait Wulfer? — Les commissaires surveillaient les officiers royaux (com-

Digitized by Google

tes, vicomtes, centeniers, etc.) pour qu'ils se comportassent *selon le droit*, et obligeaient les évêques, abbés et abbesses à choisir de bons officiers laïques, tels qu'avoués et vidames, pour rendre la justice sur leurs terres et mener leurs vassaux au ban de guerre du roi ; les *commissaires* assemblaient périodiquement en *malls* publics les évêques, abbés, comtes, vicomtes et les grands propriétaires rendant la justice sur leurs terres, *afin de corriger ce qui était à corriger, ou de déférer au souverain ce qu'ils ne pouvaient corriger par eux-mêmes.*

Frodoard rapporte que Wulfer, dix-neuf ans plus tard (an 814), présida, en qualité d'archevêque de Reims, un concile provincial réuni à Noyon, pour juger un différend élevé entre les églises diocésaines de Soissons et de Noyon, qui se disputaient plusieurs paroisses situées sur la rive gauche de l'Oise. Rothard ou Rothad, évêque de Soissons, et Wendilmar, évêque de Noyon, comparurent accompagnés de plusieurs chanoines, prêtres et diacres, et de quatre comtes des deux diocèses. Le synode, composé de huit évêques, deux *chorévêques* (coadjuteurs), et de plusieurs abbés entre lesquels figurait l'illustre Adelhard, abbé de Corbie, cousin-germain de Charlemagne, décida que les églises de Varennes, Tracy, Orcamps, Jérusalem et St-Léger, avec les villages en dépendant, appartiendraient désormais *à la paroisse de l'église noyonnaise* (au diocèse de Noyon), et que tous

Digitized by Google

les autres lieux du pays de Noyonnais, situés deçà l'Oise, appartiendraient au diocèse de Soissons. Outre cette contestation, une circonstance honorable pour la mémoire de Rothad, a fait survivre le nom de ce prélat. Louis-le-Débonnaire, par le capitulaire de l'an 825, associa Rothad au comte Ruotfrid dans les fonctions de *Missus dominicus* sur les comtés de Reims, Soissons, Châlons, Senlis, Beauvais et Laon.

Les mesures réformatrices de Charlemagne ne modifièrent pas moins la façon de vivre des clercs soissonnais que leur méthode de chant. Les clercs des églises épiscopales et collégiales, qu'on appela *chanoines* (*canonici*), parce qu'ils étaient nourris avec les revenus de l'église inscrits sur un registre appelé *canon*, avaient long-temps observé une régularité presque analogue à celle des moines, vivant tous sous le même toit et à la même table; mais le temps et surtout l'influence des barbares avaient presque entièrement désorganisé le clergé, et les mœurs des chanoines ne différaient plus de celles des séculiers: la plupart aimaient avec passion le jeu, la chasse, le luxe et la débauche, et se montraient en public vêtus d'étoffes brillantes, couverts de joyaux et la dague au côté comme des seigneurs. Les religieuses n'étaient guères plus retenues, et les moines participaient aussi à la dissolution universelle.

Charlemagne, qui par la force des choses et sans usurpation ni opposition aucune, gouvernait

Digitized by Google

l'Église aussi bien que l'État, et agissait en chef spirituel et temporel de l'Occident, entreprit, avec le concours des évêques, de faire cesser des désordres qui poussaient l'ordre ecclésiastique à sa ruine. En l'année 813, il convoqua simultanément cinq conciles partiels à Mayence, à Reims, à Tours, à Arles et à Chalon-sur-Saône; on y résolut une foule de questions de discipline, qui touchaient en même temps à la législation générale, et on renouvela les canons des anciens conciles sur le *comportement* des chanoines, qu'on obligea de retourner à la vie commune du cloître. Leur condition ne fut pourtant point assimilée à celle des moines, et on ne leur interdit ni le droit de propriété personnelle, ni celui de porter des habits de toutes couleurs et des fourrures de *gris* et de *vair*. En ce temps-là fut sans doute bâti, auprès de la cathédrale de Soissons, un cloître ou *maison commune* pour les clercs auparavant dispersés dans la ville: les legs considérables faits par Charlemagne aux églises de tout l'Empire, furent employés en partie à des constructions de ce genre. La cathédrale elle-même fut reconstruite à cette époque, et, vers l'année 815, fut dédié l'édifice qui remplaça la primitive église St-Gervais, et qui fut remplacé à son tour par la cathédrale actuelle. Cet édifice, chose assez singulière, était tourné vers le midi et non vers l'orient[1].

[1] On pense que la première église ou oratoire de St-Ger-

Digitized by Google

L'autorité des évêques reçut de ces conciles une puissante impulsion: cette autorité avait toujours été croissant sous le règne de Gharlemagne; le grand Karl, fort mal secondé par la plupart de ses ducs, comtes et vicomtes, était contraint de prendre presque tous ses *commissaires impériaux* entre les évêques et les abbés; il se fiait si peu aux magistrats laïques, qu'il autorisa, en toute espèce de procès, l'appel du tribunal du comte au tribunal de l'évêque, subordonnant

vais occupait en partie l'emplacement de la nef actuelle : le chanoine Cabaret (*Mém. MSS.*) dit qu'en fouillant un peu avant sous le pavé de la cathédrale, depuis le premier pilier du clocher jusqu'à la chapelle du Sacré-Cœur, on découvrit des fondations, des bases de colonnes, qui semblaient avoir été destinées à supporter une construction peu élevée et de médiocre étendue. Cabaret rattache au souvenir de cet édifice primitif, un vieil usage de l'église de Soissons, celui de chanter une messe quotidienne, durant l'octave de St-Gervais et St-Protais, devant un autel élevé dans la tribune de l'orgue, usage qui subsista jusqu'en 1752. St-Gervais devait toucher primitivement au mur d'enceinte de la ville romaine, de la *Petite-Cité*: si cette enceinte, comme on l'a pensé, ne fut élargie que sous Charles-le-Chauve, le voisinage des murailles de la ville explique le motif qui fit tourner l'église vers le midi; en la tournant vers l'orient, son portail eût fait face au mur d'enceinte. Pour fixer le temps où fut dédiée cette seconde église, nous avons suivi dom Grenier, qui, dans son MS. intitulé *Pagus Suessonicus*, rapporte la date de 815 d'*après un vieux monument*, qu'il aurait dû désigner, à la vérité, d'une manière un peu plus précise.

Digitized by Google

ainsi la juridiction barbare à la juridiction chrétienne et *romaine*. Aucun pontife ne fit plus pour le pouvoir du clergé que ce chef *séculier* de l'église.

Lodhuwig-le-Pieux, que nous nommons Louis-le-Débonnaire, et qui hérita, en 814, du royaume des Franks et du titre d'*empereur des Romains*, poursuivit avec zèle l'œuvre de la réforme ecclésiastique : ce fut ce qu'il comprit le mieux dans les exemples glorieux et difficiles que lui avait laissés son père ; deux conciles tenus à Aix-la-Chapelle en 816 et 817, reprirent et complétèrent les dispositions des assemblées de l'an 813. Tandis qu'Amalarius, diacre de l'église de Metz et depuis archevêque de Trèves, rédigeait la nouvelle règle des chanoines, au nom du concile, Bénédictus ou Saint-Benoît d'Aniane dirigeait la réformation de l'ordre monastique, qui s'était bien relâché de son institution primitive formulée au VIe siècle par le premier Saint-Benoît. Les chanoines n'eurent point à se plaindre de la sévérité des nouveaux réglemens, du moins quant à ce qui concernait leur nourriture ; car on leur assigna des rations quotidiennes qui donnent une effrayante idée de l'appétit canonical au IXe siècle. Chacun avait droit à quatre livres de pain et six *livres de vin* par jour dans les pays vignobles tels que Reims et Soissons, avec la viande à proportion ; on doit supposer, pour l'honneur des clercs soissonnais, qu'ils faisaient quelques largesses aux pauvres sur ces énormes portions congrues.

Digitized by Google

Le rétablissement de la discipline et de la vie claustrale, accrut beaucoup l'importance de la charge de l'*économe* du chapitre de Soissons. L'*économe*, qui fut plus tard qualifié de *prévôt*, tenait le premier rang entre les chanoines ; c'était lui qui veillait à la nourriture et à l'entretien de ses collègues, et à l'exploitation des propriétés de l'église. Une autre dignité du chapitre soissonnais, celle de *chantre*, date vraisemblablement du même siècle : selon toute apparence, les chantres furent les héritiers du directeur de l'école de chant, établi à Soissons par Charlemagne, et à qui on avait pu donner en *bénéfice* quelque portion du bien de l'église soissonnaise. Peut-être la *maison de l'aumône*, à la place de laquelle fut construit l'Hôtel-Dieu, au XIIIe siècle, ne fut-elle pas non plus antérieure à cette époque, le concile d'Aix, en 816, ayant prescrit à tous les évêques d'instituer près de leurs cathédrales des hôpitaux dotés aux dépens de l'église diocésaine; cependant, comme les propriétés des temples payens avaient été généralement attribuées aux églises chrétiennes, on peut croire que cet emplacement avait passé immédiatement des mains des prêtres d'Isis entre celles des disciples de Sixte et de Synice.

Dans ce même concile d'Aix fut dressé un état des monastères de l'obédience impériale, ainsi que de leurs *devoirs* envers l'empereur : on les divisa en trois classes; ceux qui devaient le service militaire et des *dons*, c'est-à-dire des impôts quelcon-

Digitized by Google

ques; ceux qui devaient seulement des *dons*; ceux qui ne devaient que le tribut de leurs prières. St-Médard figurait parmi les plus favorisés, et n'était assujéti à *aucunes contributions pécuniaires ou milice*, *ce qui n'avait été accordé qu'à un petit nombre*, dit le chroniqueur Frodoard: l'abbaye Notre-Dame, au contraire, devait dons et service militaire, particularité assez curieuse pour un couvent de femmes. Ce service était proportionnel au nombre de *manses* ou *manoirs* qu'on possédait: on devait fournir un guerrier pour trois manoirs. Ces distinctions s'effacèrent sous la féodalité, où la condition des bénéfices et seigneuries ecclésiastiques, se rapprocha progressivement de la condition des fiefs, et l'exemption de tous *dons* et impôts se généralisa en même temps que l'obligation du service militaire.

Un autre capitulaire, auquel l'auteur de *l'Histoire Ecclésiastique* (Fleury), assigne la date de l'an 822, rétablit la liberté des élections épiscopales, et statua que les évêques seraient désormais choisis par le clergé et le *peuple* de chaque diocèse entre les clercs diocésains, conformément aux *sacrés canons* sans cesse violés par les rois franks. La liberté des élections ne fut formellement abolie que sept siècles après, par le fameux concordat de François Ier.

Les premières années du règne de Louis-le-Débonnaire virent, pour ainsi dire, l'apogée de l'église soissonnaise, ou du moins des deux grandes

Digitized by Google

abbayes, St-Médard et Notre-Dame : grâce aux dons immenses du pieux monarque, ce dernier monastère était bien dédommagé de ne point partager les exemptions de St-Médard ; Louis, et avant lui Charlemagne, avaient gratifié Notre-Dame d'une multitude de villages, de manoirs, de *censes*, enfin de propriétés et de revenus de tout genre, épars dans la Gaule depuis le Rhin jusqu'aux pays d'outre-Loire. Les princesses du sang karolingien, qui se succédèrent durant près d'un siècle dans le gouvernement de cette abbaye, lui attiraient de continuelles marques de la faveur des souverains. Ghisèle ou Ghisla, sœur de Charlemagne, que ce grand homme, selon le témoignage d'Eginhard, *aimait comme une sœur et révérait comme une mère*, fut abbesse de Notre-Dame, depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au commencement du IXe, après avoir refusé d'épouser le fils de l'empereur d'Orient, et le fils de Diderik ou Didier, dernier roi des Lombards; elle était en même temps abbesse de Chelles. Les plus illustres personnages de l'époque, les papes Paul Ier et Adrien Ier, l'évêque-poète Théodhulf, etc., ont porté de Ghisèle le plus honorable témoignage. En 804, Ghisèle étant tombée malade en son abbaye de Chelles-sur-Marne, l'empereur son frère, qui venait d'arriver de Kiersy à Soissons avec le pape Léon III, quitta tout pour accourir auprès d'elle, et ne retourna trouver le pape à St-Médard *qu'après avoir joui de l'entretien de Ghisèle*, disent les Annales

Digitized by Google

de Metz, et s'être assuré qu'elle n'était plus en danger. Les soucis de la politique n'étouffèrent jamais les affections de famille ni les instincts du cœur chez le héros frank.

Ghisèle mourut six ans après (vers 810), et eut pour héritière dans la dignité abbatiale, sa cousine-germaine Théodrade, fille d'un frère de Peppin-le-Bref, et sœur de l'abbé Adelhard et du comte Wala, qui jouèrent un si grand rôle dans les événemens de ce temps. Théodrade était veuve lorsqu'elle s'enferma dans le monastère de Notre-Dame, et elle y éleva sa fille Imma, qui fut abbesse après elle en 846, sous Charles-le-Chauve. Toute cette branche des Karolingiens s'éteignit à l'ombre des cloîtres de St-Benoît; car le fameux Wala prit aussi la robe noire des Bénédictins et fut le successeur de son frère Adelhard comme abbé de Corbie. Paschase-Radbert, célèbre écrivain, théologien et historien du IXe siècle, qui succéda dans le monastère de Corbie à l'abbé Wala, et qui était Soissonnais, avait été nourri entre les moines du petit *moûtier* de St-Pierre, dépendance de Notre-Dame, par la protection des princesses Ghisèle et Théodrade, et tonsuré devant l'autel de la Ste-Vierge dans l'église de l'abbaye. Il a laissé d'intéressantes biographies d'Adelhard et de Wala: son style est nombreux et riche d'images, et sa latinité est assez élégante eu égard au siècle; c'était un théologien subtil et bizarre, qui se complaisait à débattre les questions les plus abstruses et les plus

Digitized by Google

obscures. Celui de ses ouvrages qui eut le plus de retentissement fut son traité de *l'Eucharistie*, où il soutint la doctrine de la transsubstantiation dans le sens du réalisme le plus matériel, affirmant que *le corps de J.-C., dans l'Eucharistie, était le même qui était né de la Vierge, qui avait été crucifié, et qui était ressuscité, sans aucun voile ni figure*; il eut pour principaux adversaires le fameux Jean-Scott Erigène, et Ratramn, moine de Corbie. Paschase écrivit ensuite un traité sur l'*accouchement de la Vierge*, pour prouver que J.-C. n'avait pas été mis au monde de la même manière que les fils des hommes, et il dédia cet étrange ouvrage à *la bienheureuse mère, la vénérable matrone du Christ*, Théodrade, son ancienne bienfaitrice : il fit hommage plus tard à l'abbesse Imma, fille de Théodrade, d'un commentaire sur le psaume 44, rempli de louanges hyperboliques touchant la pureté et la sainteté des nonnes de Notre-Dame, qu'il appelle les *fleurs de l'église et les citoyennes du ciel.*

« Autant de fois, dit-il, que j'entre en esprit dans l'église de Notre-Dame, il me semble voir l'échelle de Jacob dressée vers le ciel, et les anges montant et descendant vers vous en ce lieu, qui est sans doute la porte du ciel. . . . . La providence a placé votre demeure d'une manière vraiment fortunée au milieu de Soissons. Vers l'orient, vous voyez l'église de St-Médard pleine de confesseurs et de martyrs: derrière vous, au sep-

Digitized by Google

tentrion, est l'église cathédrale dédiée à St-Gervais; vers le midi, celle de St-Crépin et de ses compagnons de martyre, vos apôtres et vos patrons. . . Vous êtes établies entre tous ces sanctuaires comme pierre angulaire dans l'édifice spirituel de la Sainte-Eglise, et pour garder et défendre la ville de Soissons. C'est pourquoi vous faites bien d'être exactes *à veiller la nuit*, et à louer Dieu sans cesse *et sans jamais interrompre l'office*, puisque assurément c'est durant ce saint exercice que vos larmes et vos gémissemens pénètrent le ciel. »

L'abbaye de Notre-Dame était considérée comme une espèce de chef-d'ordre des Bénédictines, *une ruche de la discipline monacale*, selon l'expression de Paschase; un essaim de cette *ruche*, une petite colonie religieuse fut transplantée des bords de l'Aisne dans la Germanie, en l'année 830, par l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui fonda un monastère à Hériword, dans le comté de Ravensperg, sur le modèle de Notre-Dame de Soissons.

Mais l'intérêt que peuvent offrir les annales de Notre-Dame, pâlit devant l'illustration historique de St-Médard, qui fut tour-à-tour le séjour favori de Louis-le-Débonnaire, et le théâtre de ses malheurs. Cette abbaye allait toujours croissant en richesse et en puissance: Charlemagne lui avait montré beaucoup de bienveillance; il avait confirmé ou renouvelé, à la prière de l'abbé Ursion,

Digitized by Google

l'ancienne *préception d'immunité* accordée par Chlother Ier lors de la fondation, et, de plus, il avait donné à St-Médard la seigneurie de Vic-sur-Aisne, ou du moins autorisé sa fille Berthe à faire cette donation à l'abbaye. On dit que le grand Karl donna en outre à St-Médard l'abbaye de St-Donatien et St-Rogatien qu'il avait fondée dans le pays Nantais, et qui renfermait alors 70 moines. Peu de mois après la mort de Charlemagne, un de ses principaux conseillers, Leidrad, archevêque de Lyon, abandonna les honneurs et les travaux de la dignité archiépiscopale pour finir sa carrière, sous l'habit de Bénédictin, parmi les moines de St-Médard. Leidrad avait été un des signataires du testament de Charlemagne. Mais ce fut sous l'abbé Hildwin, successeur d'Ursion[1], que St-Médard atteignit sa plus haute splendeur: Hildwin, archi-chapelain du palais impérial, siégeait le premier entre tous les abbés de l'Empire, et régissait à la fois les trois grandes abbayes de St-Denis, St-Médard et St-Germain-des-Prés. Le crédit dont il jouissait auprès de l'empereur Louis, rejaillissait sur St-Médard, et l'ancien palais de Crouy

[1] Sur la foi d'une vieille chronique (*chronicon novaliciense*), on a prétendu que Hugues, fils de Charlemagne, avait été abbé de St-Médard entre Ursion et Hildwin. Les auteurs du *Gallia-Christiana* l'ont effacé avec raison de la liste des abbés. Hugues, tonsuré en 822 par ordre de Louis-le-Débonnaire, était à peine adolescent lorsque Hildwin parvint à la dignité abbatiale.

Digitized by Google

redevenait une des principales résidences royales. Dès les premières années du gouvernement de Hildwin, les fondemens d'une seconde église furent jetés dans l'enceinte du monastère, au nord-est de la vieille basilique de Chlother et de Sighebert : ce monument, dédié à la Sainte-Trinité, à la bienheureuse Marie et à tous les Saints, surgit rapidement de terre avec sa haute façade et ses deux tours surmontées de flèches, dont les bases s'arrondissaient en globes, à la manière des minarets orientaux ou des modernes clochers germaniques et slaves. Ces globes furent entourés plus tard de larges couronnes fleurdelysées[1]. La princesse Berthe, sœur de Louis-le-Débonnaire, seconda les travaux de Hildwin en donnant à la *maison* (*casa*) de St-Médard sa *villa* de Berneuil-sur-Oise (*Bernogillum*), pour que tous les revenus et produits de cette propriété fussent employés *aux luminaires* ou aux autres usages de l'église de la Trinité. C'était alors la coûtume que ceux qui octroyaient quelque bien-fonds à une église, conservassent le bien donné leur vie durant à titre de *bénéfice*, ou reçussent de cette église quelque autre bénéfice en récompense. Berthe reçut donc de l'abbé et des moines la *villa* de Cuchery (*Cuschi-*

[1] Nous avons tiré grand parti pour nos descriptions de St-Médard d'un tableau tres curieux, conservé à la bibliothèque de la ville de Soissons. C'est une vue, à vol d'oiseau, de cette abbaye telle qu'elle était dans toute sa splendeur, avant l'irréparable désastre de 1568.

Digitized by Google

riacum) en bénéfice viager, moyennant un cens annuel de onze sous d'argent payables le jour de la fête de St-Médard[1].

Peu après la donation de Berthe, dont la charte est de l'année 824, Hildwin fit le voyage de Rome en qualité de *Missus dominicus*, avec Lothaire (Lother ou Ludher), fils aîné de Louis-le-Débonnaire et son associé à l'Empire. Il contribua puissamment à rétablir l'ordre à Rome et dans l'Italie centrale, qui avaient été bouleversées sous l'orageux pontificat de Paschal Ier. Il obtint l'amitié du pape Eugène II, qui confirma le privilége de St-Médard, renouvelé récemment par l'évêque Rothad; les abbés de St-Médard faisaient ainsi renouveler de temps à autre et l'*immunité* royale qui les exemptait d'impôts, et le privilége épiscopal qui les soustrayait à l'autorité diocésaine. L'évêque Rothad, dans son *privilége*, dit que les rois *avaient élevé si haut le monastère de St-Médard, qu'ils le mettaient au-dessus de tous les lieux de son droit* (sui juris).

Une véritable passion de *reliques* régnait alors dans la chrétienté: les églises s'arrachaient les unes aux autres avec une sorte de fureur les ossemens des martyrs et des confesseurs. Hildwin, *saisi du désir de procurer à son monastère quelques insignes reliques*, et fort de l'appui des empe-

[1] La charte de Berthe se trouve dans les *historiens des Gaules et de la France*, t. VI, p. 661.

Digitized by Google

reurs Louis et Lother, résolut de mettre à profit son voyage de Rome et l'amitié du pape ; à peine de retour à Soissons, il envoya en Italie le second dignitaire de St-Médard, le prévôt ou administrateur Rodwin, pour solliciter d'Eugène II le corps de St-Sébastien, martyr célèbre de la fin du IIIe siècle. Rodwin, *homme sagace et à qui personne ne pouvait être comparé pour l'astuce et le génie*, dit la légende soissonnaise[1], obtint, non sans peine, l'objet de sa requête ; mais il ne s'en contenta pas, et il vola le corps du pape St-Grégoire-le-Grand, en corrompant les gens qui le gardaient, puis il revint triomphalement en France avec sa capture. Tel est du moins le récit d'Odile ou Odilon, moine de St-Médard, qui a écrit au commencement du Xe siècle l'*Histoire de la translation de St-Sébastien et St-Grégoire*, et qui glorifie le pieux larcin du prévôt comme la plus belle action du monde. Mais les légendaires romains ne conviennent nullement du fait : ils prétendent au contraire avoir dupé les Franks et conservé, dans la métropole du catholicisme, et les reliques de St-Grégoire et celles mêmes de St-Sébastien. Des écrivains charitables ont tranché la question en

[1] *Liber de translatione reliquiarum S. Sebastiani*, etc. — *Inter acta SS. Ord. S. Bened. pars.* 1, *sæc.* 4, pag. 387. Presque tous les détails que nous donnons sur les événemens dont St-Médard fut le théâtre sous Louis-le-Débonnaire, sont tirés de ce livre.

Digitized by Google

avançant que Rome et Soissons s'étaient partagé la dépouille des deux bienheureux.

Quoiqu'il en soit, et quels qu'eussent été les vrais habitans des corps rapportés par Rodwin, les saintes reliques, suivant le moine Odilon, arrivèrent à Soissons le 9 décembre 826, précédées par le bruit des miracles qui avaient signalé partout leur passage. On leur fit une entrée plus que royale: le clergé diocésain, l'évêque en tête, les congrégations monastiques, et toute la population, sortirent au devant des hôtes vénérables qu'amenait le prévôt Rodwin; après une double station à la *Mère-Eglise* de St-Gervais et à l'abbaye Notre-Dame, les *corps saints* furent conduits à St-Médard, qui devait être leur demeure, et déposés dans la crypte de la vieille église, près de la tombe du célèbre évêque de Noyon. Le *culte* de St-Sébastien acquit une popularité singulière dans tout le nord de la Gaule: des milliers de pélerins accoururent prier devant les tombes de St-Médard; les donations se multiplièrent, et le monastère reçut bientôt une illustre visite, qui fut pour lui la source de nouvelles prospérités. Le dévot empereur Louis, accompagné de sa seconde femme, cette belle Judith qui excita de si terribles tempêtes dans l'Empire des Franks, vint fêter la Pâque de 827 au palais royal de St-Médard. A la troisième borne milliaire (*tertio lapide*) avant d'arriver au monastère, il se dépouilla de la pourpre royale, ôta sa chaussure et continua sa route pieds

Digitized by Google

nus avec sa femme, pour témoigner leur respect au grand martyr Sébastien. Judith, en apprenant le but du voyage de son mari, avait été saisie d'une cruelle anxiété. Elle avait ouï dire que maints pécheurs, pour avoir négligé de chercher le *remède salutaire de la confession et de la pénitence* avant de se présenter en ce lieu, s'étaient vus forcés par une puissance irrésistible de révéler publiquement leurs crimes : la belle impératrice ne se sentait pas la conscience en repos, et ne pouvait pourtant refuser de suivre son époux. Après bien des hésitations, elle se décida, quoiqu'il lui en coûtât, à confier *le mystère de ses fautes à de vénérables prêtres*; car c'était assez la coûtume en ce temps là de se confesser secrètement à plusieurs prêtres. Puis, elle fit beaucoup d'aumônes ainsi que d'autres bonnes œuvres, et accompagna courageusement l'empereur.

Le *révérendissime* abbé Hildwin les alla recevoir hors des portes de l'abbaye avec tous ses moines, et ramena le cortége au chant des hymnes sacrés vers la tombe du martyr. Après s'être prosterné la face contre terre, après avoir prié avec ces effusions de larmes qui sont si faciles et si abondantes dans l'enfance des nations, comme dans l'enfance des individus, Louis et Judith entrèrent au logis royal pour reprendre les ornemens impériaux; puis on chanta une messe solennelle en l'honneur du martyr, et, quand on lut l'Evangile, Louis prit de ses propres mains un magnifique calice d'or avec

Digitized by Google

sa patène, marqués du monogramme de son père le grand Karl, et les consacra au saint. Il offrit ensuite un livre d'Evangiles écrit en caractères d'or, et recouvert de lames de même métal[1], un encensoir d'or *du poids de quarante-huit sicles* (on ne connaît pas avec certitude la valeur du sicle), et une foule de riches dons.

Judith, qui n'était peut-être pas bien remise de sa frayeur, travailla de son côté à gagner la faveur des saints par de riches présens, et l'abbé Hildwin, grâce à la munificence de l'impératrice, fit, dit-on, forger trois châsses d'or pour St-Sébastien, St-Grégoire et St-Tiburce, autre bienheureux dont la possession n'a pas été moins contestée à Soissons que celle des deux précédens, et trente et une châsses d'argent pour le reste des nombreuses reliques que possédait encore l'abbaye. Hildwin fit fabriquer de plus une couronne d'argent d'une grandeur prodigieuse, portant, en guise de fleurons, des candelabres et des statuettes de saints,

[1] Ce précieux manuscrit a été conservé dans le couvent de St-Médard jusqu'à la révolution : il avait perdu seulement sa couverture de lames d'or, que l'abbé Ingramn avait remplacé, en 1168, par une filigranne de vermeil. Ses innombrables miniatures « sont travaillées, » dit le chanoine Cabaret (*Mém. MSS.*), « avec tant d'art et d'intelligence qu'il n'y a pas une colonne ni une page qui se ressemblent. » L'Evangile de Louis-le-Débonnaire disparut lors de la destruction des restes de St-Médard. On le croit passé en Angleterre.

Digitized by Google

et il l'appendit dans le chœur de la basilique de St-Médard[1].

Louis-le-Débonnaire, dans une nouvelle visite, au mois d'août suivant, donna en outre à l'abbaye de St-Médard le couvent royal de Choisy[2]. Sept cents familles de serfs ou de colons *appartenaient* à la *villa* et au couvent de Choisy. « Au nom de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, est-il dit dans la charte de donation, *Hludowicus* (Louis), par l'ordre de la divine providence, empereur auguste. Quoique les offrandes des fidèles aux lieux vénérables où reposent les corps des saints ne puissent en rien servir à l'accroissement de la gloire des bienheureux, il est certain toutefois que lesdites offrandes serviront grandement au salut de ceux qui font hommage de leurs biens à la mémoire des martyrs, parce qu'à l'aide de tels dons sont nourris les pauvres et les indigens qui ne possédent pas de quoi vivre.

« C'est pourquoi étant venus prier auprès du corps très précieux de St-Sébastien, et mettant nos soins à *construire depuis les fondemens* et à décorer l'église érigée en l'honneur du bienheureux Médard et du très glorieux martyr Sébastien,

[1] Elle fut enlevée, en 1544, par les soldats de l'empereur Charles-Quint.

[2] *Gallia Christiana*, t. x, *Provinciæ Remensis Instrumenta*, col. 95. D. Bouquet recule cette donation jusqu'au mois d'août 828.

Digitized by Google

nous lui avons donné des ornemens d'or enrichis de pierreries pour célébrer les messes solennelles, et il nous a plu, pour le parachèvement dudit œuvre, l'entretien des luminaires, le soutien des pauvres et la réception des hôtes, de conférer quelque chose de nos biens propres à St-Sébastien. Nous donnons donc au bienheureux Sébastien notre monastère de Choisy dans le pays de Noyonnais, bâti en l'honneur de St-Etienne premier martyr, avec tout son trésor et son mobilier, ses églises, maisons, bâtimens, villages, terres cultivées et incultes, vignes, bois, prés, pâturages, eaux, moulins, et la forêt dite *Veruga*, etc.; en sorte que ceux qui gouvernent l'abbaye où repose le corps dudit bienheureux, n'aient point la puissance de céder le monastère de Choisy à qui que ce soit en bénéfice ou à loyer (*in usum mansi*). . . Mais que les abbés de ladite abbaye de St-Médard et St-Sébastien pourvoient à entretenir à Choisy une congrégation suffisante pour y rendre pleinement à Dieu le devoir de la sainte religion... »

Les termes de cette charte constatent l'époque à laquelle la vieille église dédiée à la Vierge, à St-Pierre et à St-Médard par Chlother et Sighebert, trop simple et trop resserrée désormais, fut rasée pour faire place à la vaste basilique karolingienne, dont les quatre tours, élevant dans la nue leurs flèches hardies, dominèrent pendant huit siècles la plaine et la cité de Soissons. Une des légendes de St-Médard, écrite à la fin du IXe siècle, dit d'ail-

Digitized by Google

leurs en termes exprès, que la première église fut *détruite de fond en comble*, *et relevée plus magnifiquement sur de plus vastes proportions* (*in maximo ambitu*). L'assistance impériale permit de pousser rapidement cette importante entreprise. La face de l'abbaye St-Médard fut entièrement renouvelée par Hildwin: durant la construction de la basilique de la Trinité et la reconstruction de la principale église, il fonda encore, dans l'abbaye, le collége des clercs réguliers de la *Sagesse Divine* (*Agia-Sophia*) qu'on appela depuis les *chanoines de Ste-Sophie*, institués pour administrer les sacremens aux pélerins qui affluaient au tombeau de St-Sébastien. Ces chanoines, au nombre de douze, furent exemptés par le pape Eugène II du droit de *circade*[1], ainsi que de l'obligation de comparaître aux synodes épiscopaux, et soumis exclusivement à la juridiction de l'abbé de St-Médard. Hildwin bâtit probablement pour eux une nouvelle église ; mais la position de cette église au midi de la grande basilique et auprès du palais royal, *auquel elle attenait* (*inhœrebat*), (suivant le vieil historien de la *translation de St-Sébastien*), a fait présumer avec assez de vraisemblance qu'elle tenait la place de la chapelle ou oratoire primitif des rois mérowingiens.

La collégiale de Ste-Sophie ne fut jamais du reste

[1] *Cens* que les évêques exigeaient des églises lorsqu'ils parcouraient (*circuibant*) leurs diocèses.

Digitized by Google

un édifice assez considérable pour avoir d'autres rapports que son nom avec l'illustre basilique de Constantinople, quoiqu'en ait dit la tradition, qui prétendait que la Ste-Sophie de Soissons avait été construite sur le plan de celle de Bysance [1].

C'est sur le seuil de la chapelle Ste-Sophie que l'empereur Louis s'arrêta un jour, en s'écriant comme le psalmiste : « Voici mon repos dans les siècles des siècles ; ici habiterai-je parceque je l'ai choisie? »

Outre la grande basilique, la Trinité et Ste-Sophie, on dit qu'il y avait encore dans les murs de l'abbaye quatre autres églises: c'était une ville entière, une véritable cité monacale, avec son palais royal et son palais abbatial, ses sept églises, ses cloîtres immenses, ses longues rues où logeaient le peuple des serviteurs et la foule des hôtes et des pélerins, son école publique où l'on enseignait les sciences *divines et humaines*, ses préaux, ses jardins, ses vignes, ses quatre cents religieux, qui,

[1] On ne comprend pas que le chanoine Cabaret, dans ses mémoires MSS. remplis d'ailleurs de recherches intéressantes et de judicieuses observations, ait pu confondre Ste-Sophie et la Trinité, qui étaient situées aux deux extrémités opposées de l'enceinte de l'abbaye. Les monumens originaux et les ouvrages des Bénédictins ne permettent pas d'équivoque à cet égard. Voy. *Liber de Translatione*, etc.; dans les *Acta ord. Benedict.;* le livre de *Palatüs Regum*, dans la *Diplomatique* de Mabillon, art. *Suessionense* et *S. Medardi palatia;* le *Gallia Christiana*, t. IX, col. 407-412, etc.

Digitized by Google

se succédant nuit et jour par troupes dans le chœur de la grande église, faisaient monter vers le ciel un concert éternel de louanges (*laus perennis*); mais aussi avec ses sombres tours et sa geôle destinée à une célébrité lugubre! A l'imposant aspect de cette abbaye répondait l'étendue de ses possessions: sept abbayes lui furent unies et incorporées[1]; autant de prieurés et de prévôtés et deux cent vingt paroisses, villages, fermes et manoirs, dont plusieurs devinrent des fiefs, relevaient de l'abbé de St-Médard, qui les régissait en toute juridiction spirituelle et temporelle; les faubourgs de St-Médard ou de Crouy, de St-Laurent et de St-Waast faisaient partie de sa seigneurie.

La concession du droit de battre monnaie, aussi rare alors qu'il fut commun plus tard sous la féodalité, mit le comble aux grandeurs et aux prospérités de St-Médard: l'empereur lui octroya *la monnaie publique avec ses coins et le monétaire* (*trapezetam*) *pour servir perpétuellement au culte du martyr Sébastien*[2]; c'est-à-dire qu'il mit l'atelier monétaire du palais de St-Médard sous la direction de l'abbé, lui céda le bénéfice de la fabrication de la monnaie, appelé *seigneurage*, et l'institua *direc-*

[1] St-Serenus dans le pays de Troyes; St-Donatien dans le pays Nantais; Matval dans le Maine; St-Etienne de Choisy; St-Pierre de Retonde; la Croix-St-Ouen, et Ste-Marie en Aquitaine.

[2] *Liber de Translatione S. Sebastiani*, etc.

Digitized by Google

teur, possesseur et propriétaire de la monnaie, qui continua cependant de porter le monogramme du souverain sur sa face, tout en prenant, sur son revers, le nom du patron de l'abbaye[1]. Il n'y avait alors, entre les monastères de la Gaule, que St-Martin de Tours et peut-être l'abbaye de Corbie qui possédassent un pareil privilége.

Mais les orages qui commençaient à bouleverser l'Empire retentirent bientôt dans les cloîtres de St-Médard. Tous les ressorts de la monarchie franke se détendaient entre les impuissantes mains de Louis-le-Débonnaire ; les diverses populations

[1] « Je suis convaincu que tous les priviléges donnés aux évêques et abbés par Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve et ses successeurs immédiats, ne confiaient que le monnayage royal et ne permettaient pas à ces prélats de battre nominalement une monnaie épiscopale ou abbatiale. » Lelewel; *Numismatiq. du Moyen-Age*. Cette opinion d'un illustre numismate concorde avec l'existence du denier d'argent gravé dans le livre de Leblanc (*Traité des monnaies royales*), et qui porte sur sa face le monogramme de Karloman (fils de Louis-le-Bègue), avec la légende : GRATIA DI REX, et, sur le revers, une croix avec la légende : SANCTI MEDARDI MONETA. Duby (monnaies des ducs, comtes, *etc.*) cite deux pièces de billon, marquées toutes deux, sur la face, d'une croix entre deux croissans, avec la légende: S. T. S. MEDARDUS, et, sur le revers, d'une crosse abbatiale entre deux bannières ou panonceaux, avec la légende : S. SEBASTIAN. sans nul insigne royal. Ces deux pièces sont évidemment postérieures à la première, et appartiennent à l'époque de l'indépendance féodale et de la ruine des Karolingiens.

Digitized by Google

agglomérées sous le sceptre impérial, tendaient à rompre le lien d'une unité factice ; les leudes et les grands officiers aspiraient à l'indépendance ; les hommes les plus distingués du clergé luttaient au contraire pour le maintien de l'œuvre de Charlemagne, et s'irritaient de se voir si mal secondés par le faible empereur, entièrement livré à l'influence de sa femme, qui, par un sentiment assez excusable chez une mère, n'avait d'autre politique que l'intérêt exclusif du petit prince Karl ou Charles (le Chauve). Les partisans de la civilisation et de l'unité avaient suggéré à Louis l'établissement d'une *constitution impériale* jurée solennellement par l'empereur, les évêques et les leudes à Aix-la-Chapelle en 817 : cette constitution, en vertu de laquelle Lother, associé à l'Empire, devait avoir pour héritage tout le pays frank (Neustrie, Austrasie, Burgondie et la plus grande partie de la Germanie) avec l'Italie et la suzeraineté sur les royaumes d'Aquitaine et de Bavière, fut violée par Louis, qui démembra le pays frank pour faire un royaume à son dernier fils Charles. La discorde éclata bientôt avec violence, et Hildwin, comme l'illustre Wala et la plupart des dignitaires ecclésiastiques, entra dans la faction de Lother contre Judith et Charles. Les principaux membres du clergé ne craignirent pas d'encourager la révolte des enfans contre leur père : l'impératrice Judith, accusée d'adultère avec le comte Bernhard, camérier du palais impérial, fut enlevée et enfermée de

Digitized by Google

force dans un couvent, et l'empereur lui-même se vit quelque temps retenu par Lother et ses deux autres fils, Peppin et Louis, dans une sorte de captivité. Cependant, un *plaid* général des prélats et des leudes ou barons, ayant été convoqué à Nimégue, et la division s'étant bientôt mise entre les vainqueurs, l'empereur reprit son autorité, et priva Lother de l'association à l'Empire. Hildwin s'était rendu au *plaid* avec beaucoup de gens de guerre, et plutôt en équipage de chef de parti, que de chef des pacifiques disciples de St-Benoît: l'empereur lui reprocha vivement cet appareil hostile, le dépouilla de sa charge d'archi-chapelain et de ses abbayes, et l'envoya en exil au monastère de Corvey, au fond de la Saxe (an 830). La disgrâce de Hildwin ne dura pas long-temps: ce prélat fut rappelé en France l'année suivante, par le crédit du jeune Hincmar, depuis archevêque de Reims, qui avait été élevé à St-Denis sous les auspices de Hildwin et qui le suivit en exil avec un généreux dévouement; Hildwin fut remis en possession des abbayes de St-Denis et St-Germain, mais il ne recouvra pas St-Médard, qui avait été donné à l'archevêque de Lyon, Agobard[1]. On dit que Hildwin fut pourtant inhumé dans le chœur de la grande basilique qu'il avait réédifiée[2]. Louis-le-Débon-

[1] Frodoard, *Eccles. Remens. Histor.*, lib. III, c. 1. Mabillon, *Annales ord. S. Bened. Sæcul.* 4.

[2] J. Dubreuil, *Hist. de St-Germain-des-Prés.*

Digitized by Google

naire l'avait chargé de recueillir toutes les traditions relatives à l'obscure légende de l'apôtre de Paris, et c'est Hildwin qui a imaginé la chimérique identité de notre St-Denis avec Denis l'aréopagite.

Les tempêtes politiques ne tardèrent pas à se renouveler plus terribles : Judith avait ressaisi tout son pouvoir sur l'esprit de son époux ; Lother et ses frères Peppin d'Aquitaine et Louis de Bavière reprirent les armes *pour l'unité et la paix de l'Eglise et de l'Empire*, disaient-ils, et le pape Grégoire IV, profitant de l'occasion pour élever la tiare pontificale au-dessus de la couronne impériale, vint avec Lother d'Italie en Gaule, dans l'espoir de rétablir la *constitution* de 817 : le pape et les prélats les plus éclairés identifiaient l'unité de l'Église avec l'unité de l'Empire ; mais, en croyant soutenir cette noble cause, ils ne furent que les instrumens d'ambitions égoïstes et criminelles. La rebellion des princes eut plein succès : le malheureux monarque, trahi par ses leudes, abandonné de son armée dans les fameux *Champs-du-Mensonge* (Lugenfeld, en Alsace), fut forcé de se livrer à la discrétion de Lother, que les leudes proclamèrent empereur à la place de son père (juillet 833). Bientôt les moines de St-Médard virent arriver leur bienfaiteur, non plus comme autrefois environné d'une pompe impériale, mais traîné captif à la suite d'un fils dénaturé. Lother *ordonna qu'on gardât étroitement son père dans*

Digitized by Google

le monastère de St-Médard[1], envoya son jeune frère Charles au couvent de Prum ou Pruïm dans les Ardennes, sans toutefois le faire tonsurer, et passa le reste de l'été à chasser dans la forêt de Cuise et les autres grands bois de la contrée, en attendant le moment d'un *plaid* qu'il avait convoqué à Compiègne pour le mois d'octobre.

« Entouré d'une cohorte ennemie, dit Louis dans le livre du moine Odilon[2], je fus mené au monastère des saints mes seigneurs; et, parcequ'*ils* savaient que j'aimais grandement ce lieu, *ils* pensaient que le désespoir m'induirait peut-être *à y déposer volontairement les armes* (à quitter l'épée pour le froc, à se faire moine). Après m'avoir resserré dans la *geôle publique*[3], afin d'effectuer ce

[1] Astronom. *vita Hludowici Pii*, XLVIII.

[2] *Lib. de Translatione S. Sébastiani*, etc., c. 44; *Conquestio domni Hludowici*, etc. Le moine Odilon met dans la bouche de Louis lui-même le récit de ses malheurs.

[3] *Custodia publica* : cette geôle appartenait au fisc, au palais royal, et non à l'abbaye : elle était située près de la basilique de la Trinité, par conséquent dans la partie septentrionale de l'enclos de St-Médard, et assez loin du palais qui s'étendait vers le midi. Elle dépendait probablement du second palais ou corps de bâtimens que dom Germain Brice pense avoir existé vers le nord-est de l'enceinte, et qui faisait le retour d'équerre avec le premier. Voy. le livre de *Regum palatiis*. art. *Medardense palatium*. On montre encore aujourd'hui, comme la prison de Louis-le-Débonnaire, deux cellules demi-souterraines, qui sont un peu au nord-est de la crypte de la grande église et au midi de l'emplacement

Digitized by Google

qu'*ils* avaient frauduleusement médité, *ils* chargèrent certains de leurs affidés de m'annoncer que ma femme était morte, et que mon innocent enfant, mon petit Karl, celui qui m'était le plus affectionné entre tous, avait été *tondu* et aggrégé à l'ordre des moines. A ces nouvelles, ne pouvant plus contenir ma douleur, privé que j'étais tout

où fut la basilique de la Trinité : cette position concorderait assez avec le récit du légendaire Odilon; ces caveaux ont certainement été une prison; mais il n'est pas facile de comprendre comment on y aurait érigé un autel et une chapelle : la cellule du fond où l'on suppose qu'habitait Louis, n'a pas quatre pieds de large sur sept à huit de long; elle renferme deux encoignures dont l'une pouvait contenir un lit, l'autre servait de garde-robe; le premier caveau, où aurait été la chapelle, où se seraient tenus les gardes, etc., n'est pas plus grand. L'entrée de la principale cellule et sa fenêtre sont en ogive, courbe architecturale qu'on n'employait point encore au IXe siècle dans les constructions de pierre ou de brique. La tradition n'est donc point fondée; mais la véritable prison de l'empereur dut être fort près de là. Quant aux deux vers touchans gravés en caractères gothiques, avec quelques abbréviations, sur le mur de la cellule du fond :

Hélas je suys bien prins
de douleurs que j'endure
Morrir me conviendroit la
peine me tient dure.

Ils sont postérieurs de six ou sept cents ans pour le moins à Louis-le-Débonnaire, qui parlait la langue tudesque et non le français du XVe siècle. C'est tout simplement la plainte de quelque pauvre moine condamné au cachot.

Ces vers, que nous rapportons pour la première fois dans leur intégrité, ont été défigurés par Leizoine et autres.

Digitized by Google

ensemble de mon royaume, de ma femme et de mon enfant, je pleurai pendant beaucoup de jours, et je me sentais peu-à-peu consumé d'une langueur mortelle, pour la grandeur de ma tristesse. Je ne pouvais avoir d'autre consolateur que Dieu, parce que mon abord et mon entretien étaient interdits à tous: l'accès de l'église (la grande église St-Médard) ne m'était permis que rarement, et on ne me laissait communiquer avec les *frères* (les moines) que sous la surveillance rigoureuse des gardes. J'allai donc au saint lieu découvrir la plaie de ma souffrance à de sages médecins: je les suppliai de m'obtenir quelque soulagement de leurs *seigneurs* (St-Médard et St-Sébastien), et de célébrer des messes, avec un redoublement de ferveur, pour le repos de ma femme, que je croyais enlevée à cette vie. Lesquels, compatissant à mes afflictions et à mes misères, me promirent la grâce du Tout-Puissant par l'intervention des saints qu'ils servaient, et, ainsi reconforté par eux, je fus reconduit et réintégré *dans les cachots* trop connus *de ma prison* (*in antris ergastuli*).... »

Il passa la nuit suivante en prière dans l'*oratoire* (la basilique) *de la Trinité, voisin de la prison.*

Le lendemain, « quelques-uns des *frères*, qui avaient épié les bruits du dehors, continue-t-il, m'écrivirent l'état réel de mes affaires par l'entremise de Hardwin, qui avait coûtume de chanter la messe tous les jours devant moi, (dans l'intérieur de la prison). Tandis que, suivant l'usage, j'offrais

Digitized by Google

à Hardwin des *oblations* (hosties) afin qu'il les *immolât* (consacrât) à Dieu pour le salut de ma femme, lui, me serrant la main sans être vu, me dit de regarder derrière l'autel. Après le sacrifice, quand tous furent sortis, je restai seul, et, ramassant une *cédule* jetée dans la chapelle (*sacello*), j'appris que ma femme vivait, qu'on n'avait rien exécuté de funeste contre mon fils Karl, que nombre de gens se repentaient déjà d'avoir ainsi rompu leur foi et de m'avoir fait défection, et que de fiers courages se concertaient pour le rétablissement de mon règne. »

Louis repoussa donc les insinuations des agens de Lother, et n'endossa point la robe monastique: sa résistance excita Lother aux résolutions extrêmes du *plaid* de Compiègne. Le pape Grégoire, et Wala, le grand abbé de Corbie, après les événemens du *Champ-du-Mensonge,* étaient partis pour l'Italie, bien désabusés sur le compte de Lother et de ses fauteurs, et ne voulant plus avoir rien de commun avec une faction qui avait *pourvu à tout, hors aux intérêts de Dieu et des gens de bien*, dit Paschase Radbert dans sa Vie de Wala: les rois Louis de Bavière et Peppin d'Aquitaine, soit remords de leur conduite envers leur père, soit jalousie contre leur frère aîné, montraient des dispositions alarmantes; Lother voulut frapper un grand coup, et mettre l'empereur détrôné dans l'impossibilité de remonter sur le trône, en le faisant condamner, par les évêques réunis à Compiè-

Digitized by Google

gne, à une pénitence perpétuelle (on sait que les pénitens ne pouvaient ni porter les armes ni prendre part aux affaires publiques). Les archevêques de Reims et de Lyon, Ebbe (ou Ebbon) et Agobard, et d'autres prélats, dévoués à Lother par système, par passion ou par intérêt personnel, dominèrent le synode; peu les contredirent, dit l'auteur de la *Vie de Louis-le-Pieux*, et la plupart donnèrent leur assentiment, de bouche sinon de cœur, aux résolutions adoptées contre le prince déchu. Les évêques déclarèrent que le *seigneur Lodewig*[1], ayant laissé dépérir l'héritage du *très grand empereur* Karl son père, et scandalisé l'Eglise en mille manières, avait été déposé de l'Empire par un juste jugement de Dieu, et lui envoyèrent une députation qui l'avertit de penser à ses fautes et de prendre une bonne résolution touchant le salut de son âme. Louis, étourdi d'une telle admonition, demanda du temps pour répondre: le délai expiré, tout le synode se transporta auprès du prisonnier de St-Médard. Le faible et malheureux prince, après quelque résistance, courba la tête devant les déclamations menaçantes des prélats, et promit d'acquiescer à leurs conseils et de subir leur sentence. On l'obligea d'inviter lui-même Lother à se rendre près de lui avec les grands pour accomplir

[1] *Hludowicus*, *Chludowicus*; *Lodewicus*, *Ludewicus*; rien n'est plus variable que l'orthographe latine de ce nom dans les chroniques contemporaines.

Digitized by Google

leur réconciliation et pour entendre prononcer l'arrêt sacerdotal.

« Le seigneur Lodewig, venant donc en la basilique de Ste-Marie, St-Médard et St-Sébastien, en présence d'un grand nombre de prêtres, de diacres et autres clercs, en présence aussi du seigneur Lother son fils et de ses grands, et d'autant de peuple qu'en pouvait contenir l'église, se prosterna sur un cilice étendu à terre devant le saint autel, et confessa devant tous avoir mal géré la charge à lui confiée, et avoir, par sa négligence, induit le peuple en grande perturbation[1]. » Les évêques alors lui enjoignirent d'avouer en détail tous ses péchés, et lui mirent en main un écrit composé de huit articles, qui renfermaient la substance des griefs allégués contre lui.

Parmi ces griefs figuraient des actes vraiment condamnables, mais fort anciens et expiés autrefois par une pénitence publique subie avec un vif et sincère repentir : entre les autres chefs d'accusation, le seul grave était la violation du pacte solennel de 817. Louis lut tout haut sa condamnation, se confessa coupable de tout ce qui lui était reproché, puis rendit aux évêques, *pour que la mémoire en fût conservée, la charte de ses péchés et de sa confession, laquelle ils déposèrent sur l'autel*; Louis ôta son baudrier, signe de la vie laïque et

[1] *Acta exauctorationis Ludovici Pii; ap. Sirmond. t.* II *Conciliorum Galliæ*, p. 560.

Digitized by Google

guerrière, et, se dépouillant de l'habit séculier, reçut des évêques la robe grise de pénitent; après quoi on le reconduisit dans son cachot. Il n'y resta que peu de jours: Lother ne voulut pas remettre à d'autres qu'à lui-même la garde du royal captif; se défiant peut-être de Rothad II, évêque de Soissons, qui avait succédé récemment à Rothad Ier, et qui, vraisemblablement, avait figuré parmi la minorité opposante du synode, Lother craignit que Louis *ne fût enlevé par quelques-uns de ses fidèles; il vint à St-Médard, et emmena son père de vive force à Compiègne*[1], puis à Aix-la-Chapelle, après que le *plaid* de Compiègne eut été dissous le jour de la St-Martin.

De surprenantes nouvelles arrivèrent bientôt à Soissons, et réjouirent les amis que Louis avait conservés dans la ville et dans l'abbaye: l'étrange cérémonie de St-Médard, loin d'écarter sans retour du trône ce prince infortuné, lui en rouvrait l'accès, grâce à l'indignation excitée dans les esprits par une scène si odieuse. Les rois de Bavière et d'Aquitaine s'armèrent pour délivrer leur père: Lother, assailli à la fois au nord et au midi, fut obligé de relâcher l'empereur et le jeune Karl, de renoncer à l'Empire et de se retirer en Italie, après avoir obtenu, avec la paix, le pardon de Louis, qui, s'étant fait relever de sa pénitence par les évê-

[1] *Annales Bertiniani*, dans les *Histor. des Gaules et de la France*, t. VI, p. 195.

Digitized by Google

ques fidèles ou ralliés à sa cause, avait repris ses armes et sa femme. La révolution qui rendit le sceptre à Louis fut aussi prompte que celle qui le lui avait arraché, et, quoique Louis fût peu enclin à la vengeance, une réaction inévitable frappa ses persécuteurs. L'archevêque Agobard et d'autres prélats très compromis se réfugièrent en Italie près de Lother, et l'abbaye de St-Médard fut, à ce qu'il semble, donné à un certain Rodhulf, qui, du moins, en était abbé lorsqu'il fut promu à l'archevêché de Bourges, dans l'année 840[1]. Ebbe, archevêque de Reims, que la faveur de Louis avait tiré de la poussière et qui s'était montré le plus violent ennemi de son bienfaiteur, enleva tout ce qui se pouvait emporter des trésors de l'Eglise de Reims, et tenta de se retirer chez les *Normands* (les Danois); mais il fut arrêté dans sa fuite par Rothad, évêque de Soissons, et Erchenrad, évêque de Paris, dépêchés à sa poursuite par l'empereur, et, l'année suivante (an 835), Ebbe et Agobard furent dégradés de l'archiépiscopat au synode de Thionville, qui annula tous les actes du synode de Compiègne.

La paix publique ne dura guère: Louis n'avait de pensées que pour l'établissement de son dernier fils, et sacrifiait son propre repos aussi bien que l'intérêt de l'État, à la grandeur de ce jeune

[1] *Codex MS. S. Michaëlis-de-Monte, cit. apud Gall. Christ.* t. IX, *col.* 412.

Digitized by Google

prince ; ce ne furent, pendant deux ou trois ans, que partages et remaniemens de l'Empire, où le vieux monarque s'évertuait à grossir le plus possible le *lot* de Karl. Il l'avait proclamé roi de Neustrie et de plusieurs provinces austrasiennes, burgondiennes et germaniques, dans un *plaid* tenu à Kiersy en 838 : le roi d'Aquitaine étant mort sur ces entrefaites, Louis voulut encore ajouter ce royaume à la part du fils chéri ; mais les Aquitains se révoltèrent en faveur des jeunes enfans de leur roi défunt, et le roi Louis de Bavière s'insurgea de son côté contre l'empereur.

Louis-le-Débonnaire, qui guerroyait alors en Aquitaine, quitta ce pays pour marcher contre le roi de Bavière : il passa par Soissons, et alla encore une fois prier devant la tombe de St-Sébastien ; ce fut avec une tristesse profonde et des pressentimens de mort que le vieil empereur fit ses adieux à ce *moûtier* qu'il avait tant aimé et où il avait tant souffert. Il tourna maintes fois la tête vers l'abbaye, et fondit en larmes quand les clochers eurent disparu à l'horizon. Le prévôt de St-Médard, Theuther, *homme très fidèle en toutes choses*, qui escortait l'empereur et chevauchait à côté de lui, s'efforça, en pleurant lui-même, de consoler son empereur, et lui demanda la cause de cette grande affliction.

Louis, *sachant que ces paroles sortaient d'un cœur fidèle*, ouvrit le sien à Theuther : — Tu sais, lui dit-il, combien j'ai affectionné ce lieu, que je

Digitized by Google

ne dois plus revoir, ainsi que me l'a révélé le saint martyr. *Je lui ai voué un vœu*, dont les troubles de mon Empire ont empêché l'effet, et, si je n'appréhendais que mes ennemis ne me l'imputassent à crainte, ou plutôt (chose bien plus à redouter!) que le Tout-Puissant ne désapprouvât l'exécution de mon vœu, j'eusse déjà déposé ici les armes, la pourpre et les insignes impériaux. Maintenant que dois-je faire, accomplir mon vœu ou continuer de régir l'Empire chrétien qui m'a été commis par Dieu?

— Ton vœu est bon, très glorieux César; mais la volonté de Dieu est meilleure. Il est grand sans doute de renoncer au siècle et à ses biens pour ton salut, mais il est plus grand de veiller au salut de tous... Ce qu'il y eut de plus admirable dans le Christ, ce fut de mourir pour ses serviteurs. Il vous sera donc glorieux de combattre, s'il le faut, jusqu'à la mort pour le troupeau que le Christ vous a confié! (*liber de translatione*, etc.) »

Louis, ranimé par ce conseil et renonçant au dessein de prendre l'habit monastique, dit adieu au prévôt et aux *frères* qui lui avaient fait cortège, et s'éloigna par la route d'Aix-la-Chapelle et du Rhin.

Cet adieu, comme Louis l'avait pressenti, devait être éternel: Louis, usé par le chagrin et traînant avec lui une maladie incurable, ne survécut que peu de mois à son passage à Soissons, et trépassa dans une île du Rhin auprès de Mayence, le

Digitized by Google

20 juin 840, quittant avec joie une existence pleine d'orages et de douleurs.

D'immenses bouleversemens suivirent la mort de Louis-le-Débonnaire : durant trois années, l'empereur Lother, roi d'Austrasie et d'Italie, le roi de Neustrie Karl ou Charles-le-Chauve, le roi de Bavière et de Germanie, le prince Peppin d'Aquitaine, s'arrachèrent les lambeaux de l'Empire des Franks, et les populations passèrent tour-à-tour d'un prince à l'autre au gré des ducs, des comtes et des leudes. Dans les derniers mois de l'année 840, les leudes neustriens, convoqués à Kiersy par Charles-le-Chauve, jurèrent de repousser l'invasion de Lother, qui menaçait en ce moment la Neustrie ; mais ce serment fut fort mal tenu, et, Lother ayant passé la Meuse avec de grandes forces, tout le pays au nord de la Seine se déclara pour lui. Avec Lother revint l'archevêque de Reims, Ebbe, qui avait été dégradé et envoyé en exil à Fulde lors de la restauration de l'empereur Louis : les évêques de la province rémoise réinstallèrent leur métropolitain, et ce même Rothad, évêque de Soissons, qui avait été un des auteurs de la déposition d'Ebbe, présida la cérémonie de réhabilitation, en qualité de premier suffragant de la province (décembre 840).

Après l'effroyable journée de Fontenailles, qui anéantit l'élite de la race franke et couvrit de 80,000 cadavres les plaines de l'Auxerrois, Charles, vainqueur de Lother grâce à l'assistance du

Digitized by Google

roi de Germanie, reparut au nord de la Seine et traversa Soissons au mois d'août 841. « Comme il approchait de la ville de Soissons, raconte l'historien contemporain Nithard (*lib.* 3), les moines de St-Médard allèrent à sa rencontre, le priant de transférer les corps de St-Médard, St-Sébastien, St-Grégoire, St-Tiburce, etc., etc., dans la basilique dont la reconstruction était déjà trés avancée (*maximâ ex parte ædificata*); il agréa leur demande, et s'arrêta en ce lieu. » Les reliques furent donc enlevées de la crypte ou église souterraine, et transportées dans la grande église, par le roi et ses leudes, en présence de soixante-deux archevêques et évêques. Charles porta lui-même sur ses épaules la châsse de St-Médard[1]. Ce fut ainsi qu'on solennisa la dédicace de la nouvelle basilique (27 août 841). Les légendaires ne manquent pas de relater à cette occasion force miracles attribués à St-Sébastien, dont la renommée effaçait celle du vieux patron de l'abbaye. St-Wouël, à ce qu'il paraît, n'avait pas confiné tous les diables au fond de sa tour, car les esprits immondes *avaient grand pouvoir deçà et delà la rivière d'Aisne*, dit naïvement Dormay; ils s'étaient inféodé la rivière, noyaient ceux qui la voulaient traverser, et, secondés apparemment par la maladresse des architectes, empêchaient qu'on ne jetât un pont entre la ville et le bourg St-Waast. St-Sébastien leva

[1] *Gallia Christiana*, t. IX, *col.* 406.

Digitized by Google

l'obstacle, et un comte Brodwin érigea, dit-on, deux colonnes de pierre en l'honneur du saint sur le pont que sa protection avait aidé à bâtir. C'est la plus ancienne tradition que l'on ait conservée relativement au pont d'Aisne.

La guerre générale se termina par le traité de Verdun (août 843), qui, tout en laissant le vain titre d'empereur à Lother, mit réellement fin à cet Empire d'Occident qu'avait relevé Charlemagne : aucun lien hiérarchique n'attacha plus désormais à l'empereur les autres rois franks ; mais ces rois ne s'étaient émancipés de la suprématie impériale que pour voir à leur tour leur autorité s'affaiblir graduellement dans leurs propres états, devant l'indépendance croissante des ducs, des comtes, de tous les grands bénéficiaires. Les germes d'ordre et de civilisation semés par Charlemagne dépérirent promptement; tous les liens sociaux et politiques se relâchèrent ; l'égoïsme anarchique et la force brutale régnèrent seuls, comme aux jours des Mérowingiens, et les ténèbres couvrirent de nouveau l'Occident.

La Neustrie et l'Aquitaine étaient demeurées à Charles-le-Chauve : Ebbe, trop compromis dans la faction opposée pour pouvoir rester à Reims, avait suivi Lother en Italie ; on le déposa une seconde fois, et, dans le concile de Beauvais, en 845, Hincmar, élu archevêque à la place d'Ebbe, reçut l'ordination des mains de l'évêque de Soissons. La civilisation, ranimée par le grand Karl,

Digitized by Google

s'éteignait rapidement : ce Hincmar, qu'on regarde comme un des plus illustres personnages du IXe siècle, était déjà inférieur en lumières aux grands hommes de la cour de Charlemagne ; il fut un des principaux soutiens de l'institution barbare des *épreuves par l'eau, par le feu et par le duel*, combattue naguère avec tant de bon sens et de logique par l'archevêque de Lyon, Agobard, qu'on regrette d'avoir vu jouer un rôle si actif dans les tristes scènes de Compiègne et de St-Médard. Ce fut peut-être du temps de Hincmar, que s'accrédita une superstition qui rendit l'église de l'abbaye Notre-Dame très célèbre au Moyen-Age : comme St-Drausin était toujours fort honoré à Soissons et dans toute la contrée, quelque homme d'armes qui se devait battre en duel s'avisa sans doute d'aller passer la nuit en oraison près du tombeau de cet évêque, et remporta ensuite la victoire, dont il décerna pieusement la gloire au saint. Là-dessus, on s'imagina qu'il suffisait, pour triompher dans tout combat judiciaire, de faire la veillée des armes devant le sépulcre de St-Drausin, en sollicitant les prières et l'intervention des nonnes de Notre-Dame auprès de leur bienheureux fondateur. Durant plusieurs siècles, les chevaliers qui devaient combattre pour leur propre compte, et les *champions* de profession, qui faisaient métier de se battre pour les femmes, les vieillards, les enfans, pour tous les gens *mésaignés* et *imbécilles aux armes*, affluèrent dans l'église de Notre-Dame : on y ve-

Digitized by Google

nait non-seulement de tous les points de la France et des Pays-Bas, mais d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Les légendaires ne nous disent pas ce qui advenait lorsque les deux champions recouraient également à l'appui du bienheureux. Le rédacteur des *Actes de St-Drausin*, qui écrivait à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, a le premier parlé de cette coûtume, laquelle existait par conséquent dans le cours du IXe siècle [1].

[1] *Acta S. Drausii*, Duchesne, *Script. rer. francic.*, t. I. Les auteurs du Moyen-Age renferment de nombreuses allusions à cet usage. Anne Comnène, dans son *Alexiade*, raconte que, lorsque les chefs de la grande armée croisée allèrent saluer l'empereur Alexis, en passant près de Constantinople pour entrer en Asie, le monarque grec reçut cette visite assis sur son trône et environné de toute la pompe impériale. Un chevalier français (Robert, prévôt royal de Paris), se plaça sans façon sur le trône à côté de l'empereur. Comme on voulait le faire retirer : — Voilà, s'écria-t-il, un plaisant rustre que cet homme là, de s'asseoir tout seul pendant que des gens comme nous sont debout ! — Et qui êtes-vous donc? lui demanda Alexis. — Qui je suis? répondit le chevalier : il y a dans mon pays un *moûtier* où tous ceux qui se doivent battre en champ-clos vont passer la nuit en oraison : j'y suis allé, et pas un homme d'armes, de toute la France, n'a osé se présenter contre moi. Voilà qui je suis! » Villehardouin rapporte ailleurs que ce *moûtier* était celui de Notre-Dame de Soissons. Voy. aussi Jean de Salisbury ; *epist.* 159. Le tombeau devant lequel veillaient les champions, n'était sans doute pas le sar-

Digitized by Google

Les conciles et les *plaids* annuels furent fréquemment assemblés dans le Soissonnais sous le règne de Charles-le-Chauve : à ces conciles n'assistaient plus que les évêques des provinces comprises dans le royaume de ce prince ; en 849, les évêques jugèrent à Kiersy le Saxon Gottschalk, moine d'Orbais dans le diocèse de Soissons, qui avait puisé, dans l'étude des livres de St-Augustin, une croyance fataliste sur la double prédestination des hommes au paradis et à l'enfer, et professait à ce sujet des doctrines qui approchaient de celles que prêcha Calvin sept siècles plus tard. Gottschalk, qui ne voulut jamais se rétracter, fut condamné comme hérétique, battu de verges et emprisonné pour le reste de ses jours. La dureté des châtimens corporels employés à l'instigation du métropolitain Hincmar, fut vivement blâmée par beaucoup d'évêques et d'abbés qui inclinaient aux sentimens de Gottschalk. Hincmar, prélat d'humeur violente et despotique, passa sa vie en querelles avec les papes, les évêques de sa province, les clercs de son église, et tout ce qui était au-dessus et au-des-

cophage romain que nous avons décrit au chap. 2. Paschase Radbert, qui a tant célébré les louanges de l'abbaye, ne dit pas un mot de ce monument ni du prétendu tombeau de St-Wonël. Voy. sur ce sujet une dissertation du P. Spiridion Poupart, publiée en 1,700. Le chan. Cabaret, dit, avec assez de vraisemblance, que ces deux tombeaux furent placés dans l'église Notre-Dame après sa reconstruction au XIIe siècle.

Digitized by Google

sous de lui. Il avait dégradé de la prêtrise tous les clercs *ordonnés* par son prédécesseur Ebbe, dans l'intervalle du rétablissement de cet archevêque à sa seconde déposition : ces ecclésiastiques en appelèrent à un concile qui se réunit dans la basilique de la Trinité (la seconde église du monastère de St-Médard), en l'année 853. Leur déposition fut ratifiée par l'assemblée, ce qui n'empêcha pas l'un d'eux, Wulfad, ci-devant prévôt de l'Eglise de Reims, d'être nommé bientôt après abbé de St-Médard, en remplacement de Hildwin II, neveu de Hildwin l'ancien et archi-chapelain de Charles-le-Chauve.

L'année précédente (852), Peppin, petit-fils de Louis-le-Débonnaire, fait prisonnier tandis qu'il disputait l'Aquitaine à Charles-le-Chauve, avait été amené à Soissons, et son sort fut débattu dans un *plaid* de leudes et d'évêques : afin de recouvrer son héritage paternel, il avait recouru à des moyens odieux, et il avait appelé à son aide les bandes dévastatrices des Normands payens ; on le tonsura ; on le força d'endosser la robe noire de St-Benoît, et on le confina dans le monastère de St-Médard sous la surveillance spéciale de deux *frères*. Mais Peppin ne tarda pas à corrompre ses gardiens et à s'évader pour reprendre sa vie aventurière qui se termina par une mort misérable. Les moines qui avaient favorisé sa fuite et tenté en vain de la partager, furent chassés du couvent par leur abbé et leurs *frères*, puis traduits devant le concile de 853,

Digitized by Google

qui les dégrada de prêtrise, et les relégua dans des monastères éloignés de Soissons.

Une affaire bien plus grave que celle des clercs de Reims ou des moines de St-Médard, ne tarda pas à troubler le Soissonnais : vers l'année 858, un curé du diocèse ayant été surpris en flagrant délit avec une femme et mutilé par le mari ou par les parens, l'évêque Rothad crut devoir déposer et remplacer cet ecclésiastique, conformément à la décision d'un concile où se trouvaient trente-trois évêques. Le métropolitain Hincmar, qui n'avait point assisté à cette assemblée, crut ses prérogatives attaquées par Rothad, et, embrassant avec son emportement ordinaire la cause du prêtre fornicateur, il fit arracher de l'autel et jeter en prison le successeur que l'évêque de Soissons avait donné à ce curé. Hincmar n'avait voulu qu'entraîner Rothad dans une lutte inégale, pour accabler ce vieux prélat qui résistait avec fermeté au despotisme de l'archevêque, tandis que les autres suffragans de Reims courbaient la tête. Rothad ayant refusé d'adhérer à la réintégration du prêtre déposé, Hincmar, dans un concile provincial réuni en 861 dans l'église du monastère St-Crépin, suspendit l'évêque de Soissons de la communion épiscopale, puis le cita au concile national, convoqué l'année suivante à Pistes (près Pont-de-l'Arche) par Charles-le-Chauve : Rothad en appela au pape sans attendre la sentence du concile ; le pouvoir papal avait grandi depuis un siècle, et Hincmar

Digitized by Google

n'osa le braver ouvertement ; il éluda l'appel par un subterfuge assez misérable. Rothad, sur le point de s'acheminer vers Rome, avait adressé à un évêque de ses amis une sorte de mémoire (*aliquot capitula*) qu'il le priait de communiquer aux autres évêques pour dissiper leurs préventions. Cette pièce tomba entre les mains de Hincmar, qui prétendit que Rothad avait par là renoncé à son appel et accepté la juridiction du concile : on signifia donc à Rothad l'ordre de ne pas quitter Soissons, et on le retint comme prisonnier dans sa propre cité épiscopale, en attendant l'arrivée des évêques, qui, à ce qu'il semble, n'étaient plus à Pistes, mais à Senlis. Le concile se transporta au monastère de St-Médard : Rothad refusa par trois fois de comparaître, et, couvert des vêtemens épiscopaux, portant en main le *saint Evangile et un morceau de la vraie croix*, il alla trouver le roi au palais de St-Médard pour obtenir la permission de soutenir son appel à Rome. Charles, qui était tout à la discrétion de Hincmar, en référa au concile, et Rothad, réitérant toujours son appel, fut condamné sans avoir comparu, déposé de son siége, et traîné brutalement dans la prison du monastère, où on le traita fort rudement afin de l'obliger à ratifier sa propre condamnation, pendant qu'on installait sur sa chaire épiscopale un clerc appelé Enghelmod. Hincmar et les autres prélats qui avaient dégradé l'évêque de Soissons, expédièrent à Rome l'évêque de Beauvais pour demander à

Digitized by Google

l'*apostoile* (*apostolus*) de Rome, comme on qualifiait alors le pape, de confirmer la déposition de Rothad, et le roi Charles écrivit de son côté au souverain pontife que l'église soissonnaise était occupée depuis trente ans par un *figuier stérile*. Mais les motifs qui excitaient Hincmar contre Rothad, animaient à son tour la cour de Rome contre Hincmar: le pape Nicolas Ier voyait dans l'archevêque de Reims un adversaire de l'autorité pontificale, et d'ailleurs les rapports de ses légats qui parcouraient alors la Gaule, ne dûrent pas l'engager à céder. Les légats ayant passé à Soissons avant que le concile se fût séparé, tout le peuple de la cité se précipita tumultueusement au devant d'eux en criant qu'on lui rendît son évêque, malgré les menaces et les coups d'Erchenrad, évêque de Châlons, qui enjoignait à la foule de se taire, au nom du roi et de l'archevêque.

Nicolas 1er prescrivit à Hincmar ou de rétablir Rothad sous trente jours, ou de le laisser venir défendre sa cause à Rome. Hincmar ne céda qu'après de longs délais, et Rothad, remis en liberté en 863, ne put arriver à Rome qu'au mois de juin 864; personne ne se présenta pour soutenir l'accusation portée contre lui, et il fut réhabilité solennellement par le pape dans un concile italien, au mois de janvier suivant, puis renvoyé à Soissons avec un légat du Saint-Siége, qui le réinstalla dans son évêché au printemps de 865. Son rival Enghelmod, auteur d'un poème latin à la louange de

Digitized by Google

Paschase Radbert, était déjà mort. Rothad retrouva les biens de son église en assez mauvais état : Enghelmod avait donné mainte métairie en *bénéfice* à des particuliers, et le roi en avait usurpé d'autres. Le légat était chargé d'obtenir la restitution de ces propriétés[1]. Le pape ne se contenta pas d'avoir ainsi forcé le superbe Hincmar à plier, et l'archevêque de Reims eut à subir un nouvel échec l'année d'après, à savoir : le rétablissement des clercs rémois ordonnés jadis par Ebbe, et écartés de la communion de l'Église par Hincmar depuis si long-temps. Le pape ayant prescrit la réunion d'un concile gallican à St-Médard de Soissons, en 866, afin de réviser leur procès, Hincmar feignit de les rétablir de bonne grâce pour éviter d'y être contraint ; ce démêlé avait duré plus de vingt ans. Ce fut pendant cette assemblée que Charles-le-Chauve fit couronner et sacrer en la basilique de St-Médard sa femme Hirmintrude, nièce du célèbre comte Adelhard. Cette cérémonie, qui figure parmi les actes du concile de 866, était bien tardive ; car Hirmintrude était mariée au roi depuis vingt-trois ans.

La réhabilitation des anciens clercs de Reims avait été due surtout à l'ancien prévôt Wulfad qui balançait auprès du roi le crédit de Hincmar, et qui, tout interdit qu'il fût des fonctions ecclésiastiques, possédait, apparemment en commande,

[1] *Gallia Christiana*, t. IX, *col.* 341-344.

Digitized by Google

l'abbaye de St-Médard. Aussitôt après le concile de 866, Wulfad fut élu archevêque de Bourges, et St-Médard passa au jeune prince Karloman, fils de Charles-le-Chauve, qui avait été élevé par Wulfad et tonsuré. C'était un étrange abbé ; mais son père fut au moins aussi coupable que lui de ses crimes et de sa déplorable fin : Charles l'avait fait *tondre* en bas âge, puis ordonner diacre malgré lui par l'évêque de Meaux, contrairement aux canons de l'Eglise et aux capitulaires de Charlemagne. Karloman, jeune homme d'un caractère turbulent et farouche, ne se résigna point à son sort; les riches abbayes qu'on lui avait conférées ne le réconcilièrent point avec l'habit monastique; il jeta le froc, se révolta contre son père, et se mit à la tête de ces pillards qui pullulaient partout, dans l'état de désorganisation où se trouvait alors la société. Il fut arrêté, jugé et condamné, en sa qualité de clerc, par trente évêques assemblés à Attigny (mai 870); on le dépouilla de ses abbayes, et on l'envoya prisonnier au château de Senlis, d'où son père le retira au bout de quelques mois; mais Karloman s'échappa derechef, rassembla autour de lui une multitude de bandits, et recommença d'exercer d'effroyables ravages dans toute la Belgique, pillant les églises et les bourgades mieux qu'un pirate normand, et menant la vie d'une bête de proie. Il fut repris, traduit devant un autre concile à Senlis, dégradé de cléricature par les évêques des provinces de Reims et de Sens, puis

Digitized by Google

livré aux juges séculiers du *plaid* royal, qui le condamnèrent à mort, comme ayant conjuré le détrônement de son père. Sa peine fut commuée en celle de la perte des yeux : Karloman, tout aveuglé qu'il fût, trouva encore moyen de s'évader, et alla se réfugier chez son oncle le roi de Germanie, à la cour duquel il mourut peu de temps après (an 873).

Karloman avait ouvert pour la grande abbaye une ère de décadence, qui fut commune à toute l'Eglise : la force morale du clergé pâlissait devant la force matérielle des leudes, qui envahissaient de toutes parts les domaines de l'Eglise, et, durant un siècle entier, St-Médard fut livré en *bénéfice* ou *fief* à des seigneurs laïques, qui se firent des forteresses avec ses églises, et soldèrent leurs gens d'armes avec ses revenus, tandis que les moines végétaient obscurément sous des doyens, qui géraient le *spirituel* au lieu et place des abbés-laïques. Telle fut aussi la destinée du monastère de St-Crépin, qui, bien qu'effacé par la splendeur de St-Médard, possédait encore assez de richesse et d'importance pour tenter l'avidité des grands : Charles-le-Chauve, en 862, avait donné St-Crépin en bénéfice à son fils Louis ou Lodewig-le-Bègue : les Bénédictins primitifs, qui s'étaient relâchés de leur règle, avaient été remplacés dans cette abbaye par des chanoines, apparemment lors de la réforme canonicale sous Charlemagne et Louis-le-Débon-

Digitized by Google

naire ; les moines y revinrent avant la fin de ce siècle[1].

On a conservé un acte curieux du concile de Douzy (an 871), concernant l'abbaye de St-Médard : les évêques du royaume de Charles-le-Chauve exposent, dans cette pièce, que « leurs bien-aimés fils les moines ayant eu recours à l'autorité ecclésiastique et à l'autorité royale contre les entreprises des *hommes cupides*, de peur que la *pénurie de ressources corporelles* ne les détournât du but sacré de leurs âmes, le roi a donc assigné et garanti nominativement aux usages et nécessités des moines, aux réparations et aux reconstructions des bâtimens, etc., certaines *villas* ou villages, à savoir : Berny (ou du moins la portion de ce *fisc* qui n'appartenait pas aux religieuses de Marchiens, et qu'il avait lui-même donnée à St-Médard), Crouy, Dun-le-Roy, Berzy et son moulin, les deux Marisy, Mercin et beaucoup d'autres lieux avec leurs églises, maisons, vergers, jardins, prés, bois, etc., et serfs des deux sexes, lesquels sont ainsi rangés entre les autres *immeubles* ; le revenu de trois *villas* est assigné au *camérier* du couvent pour l'entretien de l'habit des moines ; le revenu de Choisy avec la neuvième partie du produit de toutes les *villas* de l'abbaye est destiné à l'*hôpital des nobles*, c'est-à-dire au défraiement des nobles hôtes qui visitaient le monastère, et la dîme des

[1] *Gal. Christ.*, t. IX, col 395.

Digitized by Google

mêmes *villas*, au défraiement des pélerins de moindre condition ; le trésorier, le portier, l'*hospitalier* (le *frère* chargé de la réception des hôtes) et le camérier seront astreints à donner grand festin et *réfection plénière* aux moines deux fois par an, dans la huitaine de Noël et de Pâque. Pareil régal et réfection aura lieu, aux dépens des *villas* de Berny, Berneuil et autres, aux fêtes de St-Médard, St-Sébastien, etc., et aux anniversaires de la naissance du roi, de ses père et mère, de sa tante Berthe, et de ses enfans, entre autres de Karloman ; le revenu de Berneuil servira en outre aux luminaires de *Ste-Sophie-la-Basse*, (la crypte qui était sous l'église de Ste-Sophie), *et de la Sainte-Trinité-Haute*. Les évêques, confirmant à leur tour le *précepte* royal, qui fut pareillement confirmé par le pape Jean VIII, interdisent, sous peine d'excommunication, à tout *recteur* du monastère de détourner ces possessions à son profit personnel, ou de les attribuer en bénéfice à qui que ce soit[1]. »

Ces prescriptions royales et ces anathèmes épiscopaux n'attestèrent que l'égale impuissance de l'Eglise et de la royauté.

On a aussi plusieurs chartes de Charles-le-Chauve relatives à l'abbaye Notre-Dame : la première, souscrite à Compiègne en 846, confirme à

[1] Cette charte est imprimée dans l'*Hist. de Notre-Dame de Soissons*, par dom Michel Germain, p. 432.

Digitized by Google

la congrégation des religieuses de Notre-Dame le droit de libre élection, et *constitue* abbesse de ce monastère la princesse Imma, fille de Théodrade, laquelle a été choisie par toutes les sœurs et les autres fidèles chrétiens vivant en ce lieu (*circùm degentium*, c'est-à-dire apparemment les religieux attachés à l'abbaye), de l'aveu de l'archevêque de Reims et des évêques comprovinciaux. Une seconde charte qui porte la date de 858, renferme une sorte de réglement général touchant le monastère et un dénombrement de ses biens rédigé par ordre du roi dans un *plaid* à Compiègne. Parmi les propriétés de Notre-Dame figurent Pargny, Charly, Courmelles, Guny, Collioles, Resson, Aizy, Nanteuil-Notre-Dame, Chavignon, Villers-Cotteretz, Corcy, Billy, Trosly, Courtegise, etc.; la rue de St-Pierre et douze maisons (*mansi*) en la cité de Soissons. Outre ces biens situés dans le Soissonnais, l'Ourcois, le Valois et le Laonnois, l'abbaye possédait des métairies et des *manses* dans le Maine, l'Orléanais, l'Aquitaine, le pays des Ripuaires (diocèse de Cologne), le Maës-Wald (environs de Maëstricht), le pays d'Alsace, le pays de Worms, les diocèses de Metz, de Mayence, de Trèves; mais elle ne devait pas tarder à être dépouillée de la plupart de ces lointaines possessions. Les évêques Rothad de Soissons et Pardule de Laon, et l'abbé de St-Médard Wulfad furent chargés de régler l'emploi des revenus, et l'on fixa le nombre des religieuses à deux cent seize, des ser-

Digitized by Google

vantes cloitrées ou sœurs converses à quarante, des servantes qui travaillaient au dehors dans le *gynécée*[1] à trente, et à cent trente le nombre des servans du sexe masculin employés à divers offices au dedans ou au dehors du *moûtier*. Trois mille muids de blé par an étaient attribués à la nourriture de tout ce monde, avec trois cent cinquante muids de légumes, trois cents mesures (*pensiones*) de fromage, trente sous d'argent par semaine pour acheter des poissons et des œufs, cent muids de graisse pour entretenir les luminaires et préparer les mets des nonnes et de leurs hôtes, deux cents muids de sel, deux mille six cents muids de vin, et dix muids de miel qu'on mêlait avec le vin aux jours de fêtes pour faire de l'*hypocras*. Le revenu des *villas* ou villages de Nesle et de Noyers, contenant soixante-dix-huit *manses* ou maisons de serfs ou de colons, fut laissé à la disposition de l'abbesse, et le revenu du village d'Autresche, avec la dîme de toutes les autres redevances, fut donné *à la porte du monastère*, c'est-à-dire destiné à défrayer les hôtes qu'on recevait dans l'*hôpital* bâti près de la porte principale.

Enfin, une troisième charte, intitulée *Précepte du roi Karl touchant les services et salaires* (*stipendia*) *des clercs de St-Pierre de Soissons*, établit un collége de prêtres, diacres et clercs des degrés

[1] Atelier de femmes où se filait la laine destinée aux vêtemens des religieuses.

Digitized by Google

inférieurs, au nombre de vingt-cinq, pour servir les *saints autels* dans le monastère de Ste-Marie de Soissons, y célébrer quotidiennement la messe, etc. Le revenu de la *villa* de Chouy et la dîme de Pargny dûrent subvenir à leur entretien, et la charte royale, mesurant la soif des clercs à leur rang dans l'Eglise, assigna une *hémine* ou trois *livres* de vin par jour aux prêtres, deux *livres* de vin aux diacres, une livre aux sous-diacres et autres clercs des *moindres ordres*[1]. La date de cette pièce est incertaine: seulement on ne peut douter qu'elle ne soit postérieure au recensement et au réglement général de l'abbaye, dans lequel on ne parle pas de ces clercs. C'est là l'origine du chapitre de St-Pierre-au-Parvis: les clercs ou chanoines remplacèrent les moines établis à St-Pierre lors de la fondation, et desservirent dès-lors Notre-Dame et St-Pierre; les moines ne furent cependant point expulsés; ceux d'entre eux qui étaient prêtres devinrent curés des villages soumis au monastère; quelques-uns continuèrent même à diriger la conscience des religieuses, et à gouverner l'hôpital, de concert avec les frères-servans non prêtres, qui prirent soin, comme auparavant, du temporel de l'abbaye; Villers-Cotteretz, par

[1] Ces trois chartes se trouvent entre les preuves de l'*Hist. de Notre-Dame de Soissons*, p. 427-435. Nous ne les avons pas rapportées textuellement à cause de leur longueur. La date de 858, que porte la seconde, est contestée, et dom M. Germain croit cette pièce de 855 au plus tard.

Digitized by Google

exemple, fut occupé par une petite communauté de religieux et de frères-servans de Notre-Dame.

Suivant une charte souscrite par l'évêque Rothad en 869[1], Soisssons était alors régi par un comte appelé Bérald, qui laissa son nom à une porte de la ville, aujourd'hui détruite, et à une rue qui subsiste encore[2]. La tradition soissonnaise attribue à Bérald une œuvre beaucoup plus importante que la construction d'une porte et de quelques toises de remparts; on veut qu'il ait été l'auteur de cette troisième enceinte de Soissons, qui remplaça l'enceinte romaine comme celle-ci avait remplacé les murs gaulois, et qui, sauf quelques modifications, subsista jusqu'au temps de Henri II.

Le plus ancien témoignage qui vienne à l'appui de cette opinion ne remonte qu'à la fin du XVIe siècle[3], et l'on ne sait s'il avait été puisé dans des

[1] Cette charte figurait dans le cartulaire de St-Médard; voy. Melchior Regnault, *Abrégé de l'Hist. de Soissons*.

[2] La rue *Bérald*, dite par corruption *Béra* ou *Barra*. Les restes de la porte Bérald et de ses corps-de-garde, au temps du chanoine Cabaret, se voyaient encore dans les jardins de MM. Lebrasseur et Tatin.

[3] C'est celui de Michel Bertin, continuateur de l'*Hist. MS.* de N. Berlette. Michel Bertin rapporte au comte Bérald l'origine d'une vieille locution soissonnaise, que les parens employaient pour empêcher leurs enfans de sortir seuls. — *Gare-toi de la bête à Béra, elle est dans la rue avec ses cornes* ! Bérald avait, dit-il, un cerf apprivoisé qui

Digitized by Google

monumens écrits ou seulement dans les souvenirs locaux. Le désir d'épargner à Soissons les calamités infligées à tant d'autres villes par les pirates normands, engagea peut-être Charles-le-Chauve et le comte Bérald à rebâtir les murs de cette cité. Il n'est guère d'autre époque à laquelle on puisse fixer la construction de l'enceinte qui protégea Soissons durant tout le Moyen-Age. Ce fut donc probablement au IXe siècle que la *Petite-Cité* franchit la rivière de Crise, qui naguère l'embrassait toute entière, et enferma dans ses murailles quelques portions des faubourgs avec l'église paroissiale de St-Victor, laissant en dehors St-Pierre-à-la-Chaux (*ad calcem*, à l'extrémité, au bout de la ville), et Notre-Dame-des-Vignes (tous deux très voisins des remparts), ainsi que St-Léger, St-Martin et St-Remy. On a cru que St-Pierre-à-la-Chaux, (chapitre II, page 64), était un édifice romain, appliqué au culte chrétien dans un temps inconnu, mais on ne saurait se rendre bien compte des modifications qu'il avait subies ni de l'aspect qu'il offrait au Moyen-Age, la plus grande partie de cette singulière église ayant été démolie dès 1550. Notre-Dame-des-Vignes existait avant le VIIIe siècle[1], et peut-être beaucoup plus tôt, comme sem-

courait librement par la ville, et qui faisait peur aux enfans.

[1] N. Berlette (MS. conservé à la bibliothèque de Soissons), rapporte que, lorsqu'on détruisit, de son temps (en

Digitized by Google

blerait l'indiquer son titre de *fille aînée de la cathédrale*. L'ancienne église St-Martin, située à quelque distance du cimetière de ce nom, et détruite en 1567, passait pour dater du VIIIe siècle; c'était la paroisse du faubourg du sud, de même que l'ancienne église St-Léger, qui s'élevait dans la plaine de St-Crépin-en-Chaye, était la paroisse du vaste faubourg du nord dont il ne reste pas une seule pierre, pas une seule trace! L'époque où l'on construisit la nouvelle clôture de Soissons fut sans doute fatale au vieux château romain près duquel se déployait le faubourg du nord, et on lui emprunta sans scrupule une bonne partie des matériaux qui servirent à l'érection des tours et des remparts.

L'enceinte nouvelle, partant de la porte Bérald, se dirigeait donc vers le logis des comtes, qui ne paraît point avoir jamais changé de place; elle retournait de là, parallélement à l'Aisne, jusqu'à la porte du pont, puis jusqu'à la tour Lardier (*Lardier*, peut-être de : *Ardere*, *brûler*; à cause de la tradition qui voulait que le diable y eût mis le feu); elle débordait le mur romain, qui allait de la moderne rue des Minimes droit à l'Aisne; de la tour

1552), l'ancienne église Notre-Dame-des-Vignes, pour élever à la place *le cavalier de la plate-forme*, on trouva dans la pomme qui surmontait la flèche du clocher, une inscription constatant l'érection de cette flèche en 750. L'église était peut-être fort antérieure à cette flèche.

Digitized by Google

Lardier elle gagnait la porte St-André, dite la *fausse-porte* depuis sa fermeture au XVIe siècle, joignait la tour Macée (en passant à travers la place Royale et le jardin des Minimes), puis, longeant le côteau où se trouvait alors une obscure chapelle St-Jacques remplacée plus tard par la magnifique abbaye de St-Jean, elle se repliait vers la porte St-Remy, où fut depuis un égoût de même nom, allait retrouver la porte St-Christophe, la porte *Hozanna*[1] et se fermait enfin à la porte Bé-

[1] On la nommait *Hozanna*, suivant l'ancien rituel de la cathédrale, parceque, le dimanche des Rameaux, le clergé diocésain sortait de la cité par cette porte pour aller en procession de la cathédrale à Notre-Dame-des-Vignes, et s'arrêtait un moment en chantant l'antienne *Hozanna*, pendant qu'on ouvrait la porte. On chantait ensuite la passion à Notre-Dame-des-Vignes, et la tour du rempart la plus rapprochée de Notre-Dame-des-Vignes, a conservé le nom de *Tour de l'Evangile* après la destruction de cette église au XVe siècle. Voy. au tome 2e le chapitre intitulé: *Soissons au XVe siècle*. La rue de *Bethléem*, que suivait la procession pour gagner la porte *Hozanna*, fut sans doute appelée ainsi à cause de la cérémonie du dimanche des Rameaux. La porte *Hozanna* fut depuis nommée *Porte-aux-Anes*; une charte de l'an 1350, citée par le chanoine Cabaret qui l'avait lue dans le cartulaire de la cathédrale, lui donne déjà cette qualification; peut-être y faudrait-il voir non pas seulement la corruption du mot *Hozanna*, mais une allusion à l'ânesse que montait Jésus-Christ lors de son entrée à Jérusalem, dont la fête des Rameaux est la commémoration. Peut-être l'allusion était-elle traduite en action, et le peuple et les clercs, figurant le cortège du Christ, menaient-ils

Digitized by Google

rald, après avoir passé entre St-Victor et Notre-Dame-des-Vignes. La petite rivière de Crise, qui, antérieurement, selon toute apparence, entourait la cité romaine, coula donc désormais dans l'intérieur de la ville, mais en communiquant cependant avec les fossés extérieurs et les baignant de ses eaux : le bras principal qui se jetait dans l'Aisne près et en dehors de la Tour des Comtes, ne changea point de lit ; mais la saignée pratiquée au midi (le long de la rue des Minimes, etc.) fut reculée jusqu'à la hauteur des nouvelles tours Macée et Lardier. L'enceinte du IXe siècle était percée de sept portes, s'ouvrant sur autant de faubourgs ; savoir : les portes Bérald et Hozanna, sur le grand faubourg St-Léger; les portes St-Christophe et St-Remy, sur les deux faubourgs de mêmes noms [1]; la porte de la tour Macée et la porte St-André, sur les faubourgs du midi, ou de Crise et de St-Crépin-le-Grand, lesquels se subdivisaient en quatre paroisses, St-Martin, St-André, St-Germain et St-Pierre-*le-Vieil*; cette dernière église, par son surnom, semble revendiquer une origine antérieure à l'époque où St-Pierre-à-la-Chaux devint une

des ânes avec eux à Notre-Dame-des-Vignes. Ces sortes de représentations matérielles, qui précédèrent les *mystères* proprement dits, étaient tout-à-fait dans le goût du Moyen-Age.

[1] Le faubourg de St-Remy a été en partie enfermé dans la ville avec l'abbaye de St-Jean, sous le règne de Henri II: le reste de ce faubourg a disparu.

Digitized by Google

église chrétienne. Enfin, la septième porte, donnant sur le pont de l'Aisne, établissait les communications de la cité avec le bourg d'Aisne ou bourg St-Waast, qu'environnaient les eaux de la rivière, et qui de plus, était peut-être enclos de murailles dès ce temps-là. L'église paroissiale de St-Waast avait, dit-on, remplacé l'ancienne chapelle de St-Adrien: le bourg St-Waast avait deux portes: à l'est, la porte *Royale*, correspondant en droite ligne au pont de l'Aisne et à l'entrée principale de l'abbaye St-Médard, et, au nord, la porte de Crouy, qui s'ouvrait sur le grand faubourg de Crouy, étendu au loin dans la plaine autour de son église de St-Etienne. Toutes ces églises étaient paroissiales, et conféraient à leurs curés le titre de *cardinaux*, sauf St-Christophe, petite chapelle dépendant de Notre-Dame-des-Vignes, et bâtie près de la porte St-Christophe, en dedans des murs et à gauche en entrant par cette porte. Il n'y avait, dans l'intérieur de la cité, que deux églises paroissiales: St-Victor, situé sur le Marché, à l'entrée de la petite rue qui conduisait à la porte Bérald [1], et St-Quentin, près du pont de l'Aisne [2].

[1] St-Victor fut détruit en 1567.

[2] Suivant l'ancien rituel de la cathédrale, le second jour des Rogations, le clergé allait en procession à St-Remy, à St-Christophe, à Notre-Dame-des-Vignes et à St-Victor, puis sortait par la porte Bérald pour aller officier à St-Pierre-à-la-Chaux; le troisième jour, on partait de la cathédrale, on passait la porte de St-Wonël (porte de rue et non de ville),

Digitized by Google

Ce qui paraîtrait confirmer la tradition relative à la construction de la troisième enceinte sous le comte Bérald, c'est que Soissons ne fut ni pris ni même attaqué par les Normands qui saccagèrent alors tant d'autres cités. La situation des états de Charles-le-Chauve était bien déplorable : on voyait se répéter dans toute la France occidentale et centrale les scènes lugubres du Ve siècle, et de nouveaux barbares traitaient la Gaule franke ainsi que les Germains avaient jadis traité la Gaule romaine. Charlemagne avait écrasé les Saxons et soumis la Germanie payenne au christianisme, mais la formidable arrière-garde du paganisme teutonique était demeurée intacte au fond du Danemark et de la Scandinavie, et les Normands (*North-mannen*, les hommes du nord) vengeaient les Saxons sur les héritiers dégénérés du grand Karl ; leurs légères flottilles remontaient de rivière en rivière jusqu'au cœur de la France, pillant les villes, les bourgades et les métairies, ruinant les églises, brûlant les couvens, massacrant les populations ou les traînant en esclavage. Comme au temps de la destruction de l'Empire romain, l'immense majorité des habitans des campagnes se composait de serfs ou esclaves, et de *colons* ou *hôtes*, qui, de droit, n'étaient

qui fermait la rue de Mont-Revers, et l'on chantait une antienne en l'honneur de St-Quentin devant son église, avant que de descendre sur le pont pour se rendre à St-Médard. Voy. Dormay ; *Hist. de Soissons*, t. 1, p. 289.

Digitized by Google

assujétis qu'à des redevances fixes envers leurs maîtres, mais qui, de fait, étaient à peu près assimilés aux serfs et subissaient la même tyrannie. Il n'y avait guère là d'élémens de résistance contre l'étranger: la plupart des villes, amoindries et déchues sous la domination franke, n'avaient pas beaucoup plus de vitalité ni d'énergie que les campagnes. Les maux publics tournèrent au profit de l'aristocratie terrienne: le pouvoir royal, incapable, dans sa nouvelle décadence, de protéger le pays, avait été obligé d'autoriser chaque propriétaire à défendre son bien comme il l'entendrait, en armant ses vassaux et en bâtissant sur son fonds (*fundus*) des forteresses, des *fertés* (*firmitates*), comme on disait alors[1]. Les *villas*, les métairies de bois et de terre, se métamorphosèrent en tours et en donjons de pierre et de brique, et la France se hérissa de milliers de châteaux-forts, qui dominèrent chacun un certain rayon de territoire, et devinrent autant de *baronnies*. On peut dire que dès-lors il n'y eut plus de *terre sans seigneur*, selon l'axiôme féodal; car les petits propriétaires allodieux furent forcés de reconnaître un *suzerain*, *de se faire les hommes* d'un seigneur quelconque, pour éviter des vexations intolérables et une spoliation presque certaine. De cette époque datent plusieurs des châteaux les plus connus du diocèse de Soissons, tels que la Ferté-sur-Ourcq (la Ferté-

[1] Edit de Pistes, an 862.

Digitized by Google

Milon), la fameuse forteresse de Pierrefonds, dont les fondateurs furent d'anciens *châtelains* de la métairie royale du Quesne (*Palatium Casnum*, près le Chêne-Herbelot). Neuilly-en-Ourceois (Neuilly-St-Front) qui appartenait à l'église de Reims, fut aussi fortifié vers ce temps par *l'avoué* (*advocatus*) qui en avait la garde.

La lutte engagée, depuis la première conquête franke, entre les rois qui visaient au rétablissement du régime impérial romain, et les leudes qui voulaient posséder à titre de patrimoine non-seulement les bénéfices terriens, mais les *honneurs* et offices publics, ce long duel de la monarchie et de l'aristocratie, entamé par les Mérowingiens, continué par les Karolingiens, se termina donc sous le petit-fils de Charlemagne, par le triomphe complet des leudes : la caste nobiliaire fut constituée par la transformation des bénéficiaires en barons féodaux et par leur assimilation aux propriétaires *suo jure ;* une révolution simultanée transforma les ducs, comtes, vicomtes, juges, châtelains, de fonctionnaires royaux qu'ils étaient en petits despotes héréditaires, assujétis seulement au service militaire envers le roi, le suzerain commun dont ils *relevaient* tous et dont il reconnaissaient nominalement tenir leur pouvoir. Il ne resta dans le domaine immédiat du roi, que quelques villes et quelques districts, dont les comtes, par des circonstances particulières, n'obtinrent point alors l'hérédité ; Soissons et Laon furent de ce nombre, et ces

Digitized by Google

deux cités demeurèrent pour ainsi dire, les derniers asiles de la monarchie karolingienne. Les comtes de Soissons, de la fin du IXe siècle à la fin du Xe, ne jouèrent qu'un rôle très-médiocre : disposant d'assez faibles ressources, éclipsés par les évêques et surtout par les abbés laïques de St-Médard et de St-Crépin, ils n'eurent pas les moyens de s'approprier leurs comtés.

Un célèbre capitulaire du *plaid* de Kiersy, en 877, atteste, sinon explicitement, du moins implicitement, la reconnaissance du fait de l'hérédité des offices par Charles-le-Chauve, et permet de considérer ce fait comme déjà dominant et presque général. L'ère féodale était ouverte.

C'était au moment de partir pour l'Italie, que Charles-le-Chauve avait convoqué à Kiersy le plaid où fut rendu ce capitulaire: après la mort de Lother et des fils de Lother, Charles s'était fait proclamer empereur et roi d'Italie (janvier 876), étendant jusqu'au Tibre son ombre de monarchie, et il s'apprêtait à passer les Alpes pour combattre les fils de son frère le roi de Germanie, qui lui disputaient la Péninsule italienne. Il donna, en partant, à son fils Louis-le-Bègue, un conseil entre les membres duquel figura Hildebold, évêque de Soissons, qui occupait la chaire épiscopale au moins depuis 871, et qui avait souscrit les actes du concile de Douzy tenu cette année là[1]. Ce Hil-

[1] Dormay, d'après l'ancien catalogue de la cathédrale,

Digitized by Google

debold eut, avec Ode ou Eudes, évêque de Beauvais, une querelle que Charles-le-Chauve trancha d'une façon assez étrange: les deux diocésains se disputaient une église voisine de Béthisy; le roi la fit démolir pour mettre d'accord les parties contendantes[1]. En 881, Hildebold se réunit, à Ste-Macre de Fimes, avec les autres évêques de la province de Reims et des provinces voisines, sous la présidence du vieil Hincmar : il y eut là de grands débats touchant l'élection du successeur d'Eudes de Beauvais; les actes de ce concile et les lettres de Hincmar offrent des détails très-intéressans sur le mode des élections épiscopales. On y voit que tous les monastères du diocèse et tous les curés des paroisses rurales envoyaient des délégués pour voter avec le clergé de la cité, et les nobles hommes ou propriétaires des campagnes (car ces deux qualités étaient identiques) prenaient part à l'élection, de même que les citoyens de la ville épiscopale;

rédigé au XIIe siècle, place, après Rothad II, un Rothad III qui aurait souscrit, en 875, une charte d'Eudes, évêque de Beauvais, dans une assemblée réunie à Soissons devant le maître-autel de la cathédrale St-Gervais. La date de cette charte est fausse, et doit être reculée de plusieurs années. L'évêque Rothad III, que les auteurs du *Gallia Christiana* ont cru devoir rayer de la liste des évêques soissonnais, ne put siéger qu'entre la mort de Rothad II (an 868 ou 869) et l'année 871.

[1] *Gallia Christ.*, t. IX, col. 344. — Hincmar. *épistol.* — Dormay, t. I, p. 385.

Digitized by Google

le choix du clergé et du peuple était ensuite porté à la ratification des évêques comprovinciaux, qui jugeaient de sa validité et de sa *canonicité*, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Les rois cherchaient à se dédommager de la ruine de leur pouvoir aux dépens de l'Eglise, et à introduire par corruption et *simonie* leurs créatures dans les siéges épiscopaux; les élections se passaient rarement avec régularité dans ces temps de violence et de fraude.

Le concile de Fimes avait eu lieu dans de tristes circonstances : les Normands, assaillant la France non plus avec des bandes de pirates, mais avec des armées entières, avaient ravagé tout le nord de la Gaule, du Rhin à l'Oise et à la Seine : à mesure que les payens s'avançaient dans l'intérieur du pays, les évêques, les prêtres et les moines s'enfuyaient, traînant avec eux les restes des saints, qu'ils estimaient leurs plus précieux trésors, ou les envoyant en dépôt dans des églises et des *moûtiers* lointains, qui ne furent pas toujours de bien fidèles dépositaires. Ce fut une confusion et un remuement de reliques tel qu'on n'en avait jamais vu dans la chrétienté. Soissons venait de donner l'hospitalité au corps de St-Amé, le patron de Douay, et à ceux de St-Rufin et St-Valère ; mais les diocèses de Soissons, de Laon et de Reims furent bientôt à leur tour envahis par les Normands, qui, en 884, désolèrent le Laonnois et toute la contrée au nord de l'Aisne, sous la conduite du fameux Hasting; on

Digitized by Google

prétend même qu'ils pillèrent St-Médard, ce qui est très douteux, car les chroniques contemporaines n'en parlent pas.

Deux ans après, les forces réunies des *Konongs* ou chefs normands échouèrent au siége de Paris, défendu avec héroïsme par ses habitans que dirigeaient leur comte Eudes et leur évêque Gozlin : durant ce long et terrible siége, on apporta et on ensevelit au *moûtier* de St-Médard la dépouille mortelle de Henri ou Herrik, duc de Saxe, vaillant capitaine qui avait été tué en secourant Paris à la tête d'un corps de troupes teutoniques. Ce duc de Saxe, que les annales de St-Waast d'Arras qualifient de *duc des Austrasiens*, est probablement le même Herrik qui tint en *commande* ou *bénéfice* l'abbaye St-Crépin-le-Grand, et qui lui octroya plusieurs donations[1]. Charles-le-Chauve, son

[1] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 396. — C'est ce duc Herrik ou Henry qui figure dans le vieux poëme de *Garin-le-Loherain*, publié récemment par M. Paulin Paris. Le poète raconte que Henry, après un grand combat contre les Normands, aux bords de l'Aisne, vit venir à lui une croix noire qui flottait sur la rivière contre le fil de l'eau : Henry pousse son cheval dans le lit de l'Aisne, et tire de l'eau la croix miraculeuse sans se mouiller aucunement :

« Si l'emporta on monstier Sainct-Drosin
(à l'abbaye Notre-Dame) :
Encore y est, oucques puis n'en partit.....
Veiller y vont encor li pélerin,
Cil qui bataille veulent fère et fournir. »

Digitized by Google

fils Louis-le-Bègue, ses petits-fils Louis et Karloman, étaient tous morts, et tout l'Empire frank de Gaule, d'Italie et de Germanie flottait alors entre les mains du lâche et inepte Karl ou Charles-le-Gros, héritier de la branche germanique des Karolingiens. Charles-le-Gros suivait le duc Herrik avec une nombreuse armée d'Austrasiens et de Germains, et se trouvait à Kiersy lorsque le duc périt, en s'efforçant de jeter du secours dans Paris: l'empereur, au lieu de venger son lieutenant et d'accabler les barbares, traita honteusement avec eux, et leur donna 700 livres d'argent pour la rançon de Paris, avec la permission d'hiverner en Bourgogne (novembre 886), puis congédia son armée *sans avoir rien fait de bon*, dit la chronique de St-Waast, et alla s'établir au palais royal de St-Médard. « Il n'avait point encore bougé de ce lieu, lorsque Sigfrid (le principal chef des Normands), entrant dans la rivière d'Oise et poursuivant Karl par terre et par eau avec les siens, s'avança dévastant toutes choses par le fer et le feu. L'empereur, quand la fumée des incendies lui eut porté la nouvelle de l'approche de Sigfrid, s'en retourna en toute hâte vers *sa terre* (son pays natal, la Germanie). Sigfrid, entrant dans le monastère de St-Médard, détruisit par la flamme la très-fameuse église du bienheureux Médard, et les autres églises, et les palais royaux, et les bourgades (le faubourg de Crouy et ses dépendances), et tout le pays environnant, ayant tué ou réduit en captivité les habi-

Digitized by Google

tans de cette terre, et lui et les siens firent tant et de si grands maux qu'il n'y eut presque personne dans la contrée, qui se pût dérober au tourbillon de cette tempête[1] ! »

Le farouche Normand ne passa point l'Aisne et n'attaqua pas la ville de Soissons, qui contemplait de loin avec horreur les flammes montant vers le ciel du fond des cloîtres de St-Médard. Il ne faudrait pourtant pas prendre à la lettre les paroles du chroniqueur : Sigfrid ravagea le monastère, et mit le feu partout ; mais les masses solides des basiliques ne s'écroulèrent certainement pas à la première atteinte de l'incendie et ne furent point renversées par les barbares. Les moines s'étaient réfugiés dans la cité avec le trésor et les reliques du monastère ; les religieux de St-Crépin avaient expédié à Mons en Hainaut les restes des patrons de Soissons, Crépin et Crépinien. L'empereur Charles-le-Gros, comme s'il eût voulu expier la lâcheté avec laquelle il avait abandonné St-Médard, concéda, en 887, à ce monastère, la *villa impériale* (*villa dominicalis*) de Donchery-sur-Meuse, pour servir de refuge aux moines *contre la fureur croissante de la persécution payenne*, et pour y construire un couvent (*cella*)[2] où ils se pussent retirer

[1] *Annales wedastini*, ad. an 886. — *Chronicon Sithiense S. Bertini*, id.

[2] *Cella* ou *Obedientia*, couvent relevant d'un autre monastère. La charte de donation de Donchery est dans les *Histor. des Gaules et de la France*, t. IX, p. 361.

Digitized by Google

au besoin; Donchery fut plus tard réduit en simple prieuré ou prévôté. St-Médard reçut une protection plus efficace de la part du brave comte Eudes de Paris, qui, bien qu'étranger au sang Karolingien, fut proclamé roi en Neustrie et sacré à Compiègne par l'archevêque de Sens au commencement de l'année 888, après la déposition et la mort de Charles-le-Gros. « Le roi Eudes, recevant l'église de St-Médard en sa *mainbourdie* (*mundeburde,* protection, *avouerie*) à perpétuité pour lui et ses successeurs, fit fortifier le château de Vic-sur-Aisne et l'abbaye de St-Médard contre les insultes des Danois, et conféra audit monastère beaucoup d'autres biens, possessions et confirmations de priviléges[1]. » Eudes entoura l'abbaye d'une enceinte flanquée de tours, et crénela les façades des églises afin qu'elles pussent se changer en forteresses et soutenir l'assaut en cas de nouvelle invasion.

Le péril était incessant: durant plusieurs années, des hordes de Normands demeurèrent campées aux bords de l'Oise, sur les confins du Soissonnais, du Beauvaisis, du Vermandois et du Laonnois; l'évêque de Noyon avait été massacré, son clergé et ses ouailles, dispersés ou réduits en esclavage, et cette cité, ainsi que le monastère de Choisy, une des plus riches dépendances de St-Médard, étaient devenus les principaux repaires des brigands du

[1] *Chronicon S. Medardi*, ap. *Spicilegium*, t. II, p. 785.

Digitized by Google

nord, qui, de là, ravageaient le pays dans toutes les directions. A cette sinistre époque, se rapportent la décadence et la ruine de tant de palais, de *villas*, de métairies *fiscales* des forêts soissonnaises, qui avaient été le théâtre d'une foule de grands événemens sous les deux dynasties des rois franks. Le palais fortifié de Compiègne échappa au destin commun, et, loin de déchoir de son importance, devint le noyau d'une ville assez considérable: quelques autres *villas* se survécurent, pour ainsi dire, par leur transformation en bourgades, telles que Verberie, Kiersy, Béthisy, Viviers; mais un plus grand nombre disparut sans laisser d'autres vestiges qu'un nom défiguré, encore porté de nos jours par quelque hallier solitaire ou par quelque obscur hameau.

La crainte des irruptions normandes engagea les moines de St-Médard à se séparer du corps de leur patron, et à l'envoyer, en l'an 901, au château de Dijon, qui passait pour inexpugnable, et à qui sa renommée attirait un prodigieux encombrement de reliques[1]. Les Dijonnais gardèrent si bien le *corps saint* qu'ils ne voulurent jamais le rendre.

[1] Voy. *Bolland.* VIII *jun.*, pag. 97. — Les auteurs du *Gallia Christiana* rapportent qu'en cette même année 901, les Hongrois *rasèrent* le monastère de St-Médard (*solo adæquarunt*): c'est une erreur évidente; les Hongrois ne pénétrèrent en France que plusieurs années après, et les chroniques contemporaines ne parlent pas de cette catastrophe.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Médard subissait bien des fortunes diverses : elle avait été tenue en commande par un comte Altmar, seigneur artésien, qui la céda, en échange du monastère St-Waast d'Arras, à Foulques, archevêque de Reims, successeur de Hincmar (an 899). Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue et frère des rois Louis et Karloman, rétabli sur le trône après le règne d'Eudes, avait ôté l'abbaye St-Waast au comte Baudouin de Flandre pour la donner à Foulques : quelques vassaux de Baudouin vengèrent leur seigneur en massacrant l'archevêque de Reims au sortir du palais de Compiègne (an 901). Alors Héribert, comte de Vermandois, s'empara de St-Médard, dont le fameux Héribert II, son fils, hérita l'année suivante. Le *moûtier* de St-Crépin était aussi occupé par le comte de Vermandois, du consentement de Charles-le-Simple, au moins depuis 898, année dans laquelle Charles accorda au *comte-abbé* la confirmation des biens et priviléges du monastère. Il n'est pas besoin d'expliquer à quel usage les puissans et ambitieux comtes de Vermandois employèrent les revenus des deux abbayes soissonnaises ; ces seigneurs furent dès-lors plus maîtres à Soissons que le roi et que ses comtes royaux. La richesse des monastères était au reste prodigieusement diminuée par les courses des Normands et les usurpations des barons.

L'église de Soissons était régie en ce temps-là par un prélat nommé Rikhulf, connu pour avoir

Digitized by Google

rédigé, à l'usage de son clergé, des instructions que les écrivains ecclésiastiques appellent les *Constitutions de l'évêque Rikhulf*. Il y prescrit aux prêtres de paroisses ou curés d'inviter leurs paroissiens à entendre plus fréquemment la messe, s'ils ne peuvent assister aux autres offices, et à ne pas négliger les vêpres et matines les dimanches et autres jours de fêtes. Selon ces constitutions, chaque curé doit posséder un missel, un lectionnaire, un livre d'Evangiles, un Martyrologe, un Antiphonaire, un Psautier, les quarante Homélies du pape St-Grégoire-le-Grand, et la Genèse tout au moins, s'il ne peut se procurer l'Ancien-Testament tout entier. Chaque curé doit avoir deux ou trois clercs avec lui pour l'assister quand il dit la messe, et doit observer de mettre de l'eau avec le vin dans le calice. Rikhulf défend aux clercs de rien exiger pour les sépultures, les autorisant seulement à recevoir ce qu'on leur offrira de bon gré, et ordonne enfin aux prêtres de chaque doyenné de se réunir dans les premiers jours (*in kalendis*) de chaque mois, *non pour banqueter ni pour boire*, mais pour converser de leur ministère et des choses qui adviennent en leurs paroisses (an 889)[1].

Ces innocentes exhortations à l'assiduité dans les devoirs ecclésiastiques semblent dictées au milieu de la plus profonde paix, et forment un sin-

[1] Labb. *Concil.* t. IX, p. 416.

Digitized by Google

gulier contraste avec la situation réelle d'une société déchirée et bouleversée jusqu'aux entrailles. Cette situation ressort au contraire avec une couleur vraie et sombre, des canons du concile qui s'assembla en 909 à Trosly-Breuil, ancien *fisc* royal appartenant à l'abbaye Notre-Dame, et situé sur la rive gauche de l'Aisne, à deux lieues de Compiègne. « Les villes sont dépeuplées, les campagnes, changées en solitude; quant aux monastères, les uns ont été ruinés ou brûlés par les payens; les autres, dépouillés de leurs biens presque réduits à néant, ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes, par l'abus qui s'est introduit de les soumettre à des *étrangers* (à des laïques). . . . . Pressés par la nécessité, ils quittent les cloîtres, et, se mêlant au peuple, vivent comme les séculiers. . . Nous voyons, dans les monastères consacrés à Dieu, des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfans, leurs gens d'armes et leurs chiens. Comment de tels abbés feront-ils observer la règle qu'ils ne savent pas même lire?. . . . Chacun fait ce qui lui plaît, méprisant les lois divines et humaines et les ordonnances des évêques: on ne voit que violences contre les pauvres et les faibles, et que pillages des biens du clergé. . . Sitôt qu'un évêque est mort, les plus puissans se jettent sur les biens de son Eglise, comme si ces biens avaient appartenu en propre

Digitized by Google

à l'évêque, ce qui serait contre tout droit même dans ce dernier cas[1]. »

Le concile de Trosly eut beau anathêmatiser les spoliations des églises, et proscrire l'*abus sacrilége des commandes*; pas un baron ne se dessaisit des abbayes dont il s'était emparé!

L'évêque de Soissons qui souscrivit les actes de ce concile se nommait Abbes ou Abbon: entre Rikhulf et lui avait siégé obscurément un certain Rodoin (Rodwin).

La conversion du fameux *konong* normand Hrolf ou Rollon au christianisme, et la cession d'une grande province[2] à ce chef et à ses compagnons par Charles-le-Simple (an 911), ne mirent point un terme aux calamités de la France septentrionale: avec le fléau passager des irruptions normandes ne disparut pas le fléau permanent de la féodalité; les vieilles lois salique, ripuaire et théodosienne s'effacèrent devant le droit du plus fort, loi suprême du pays livré aux agitations monotones d'une guerre universelle et interminable de comté à comté, de bourgade à bourgade, de manoir à manoir; car chaque *bers* (baron)[3] ou châtelain, cantonné dans son fief avec ses hommes d'armes qui

[1] Labb. *Concil.* t. IX, p. 520 et suivantes.

[2] L'ancienne Seconde-Lugdunaise, la *Normandie*.

[3] *Berht*, dans la langue primitive des Franks, correspondait au mot latin *vir*: homme fait, homme propre à la guerre et au conseil. Ce mot s'*aristocratisa*, et la qualification qui se donnait à tous les hommes libres fut restreinte aux sei-

Digitized by Google

le défendaient et ses serfs et *vilains*[1] qui le nourrissaient et qu'il pressurait à son bon plaisir, tâchait d'agir à l'égard de son comte suzerain comme celui-ci à l'égard du roi[2], et tranchait par le fer ses différends avec ses voisins sans admettre l'intervention d'aucune autorité supérieure. Le régime politique de la France au Xe siècle était retombé plus bas que celui de la vieille Germanie barbare.

Bientôt une guerre civile d'un caractère plus général éclata pardessus ces petites guerres de tous les instans : Charles, surnommé un peu brutalement le *Simple* et le *Sot* (*Sottus*) par ses sujets, était un roi tout-à-fait à la convenance des grands, précisément par sa faiblesse d'esprit qui leur permettait de consolider à loisir leur indépendance. Il régna sans contestation durant plusieurs années, si cela peut s'appeler régner, et son royaume reçut même un accroissement très-considérable en 911 :

gneurs féodaux. Toutefois des monumens du XIIIe siècle identifient encore *baron* et *vir*.

[1] *Villani*, habitans des *villas*, des villages, gens de condition immédiatement au-dessus des serfs. Ce mot paraît avoir remplacé celui de *colons*.

[2] Il n'y avait plus guère d'*alleux* : tandis que tous les *bénéfices*, c'est-à-dire les usufruits, devenaient *fiefs* héréditaires, la plupart des possesseurs de terres patrimoniales et franches (*all-ods*), de *terres saliques*, furent entraînés à soumettre leurs *alleux* à un suzerain quelconque, en sorte que presque toutes les terres se trouvèrent de même condition.

Digitized by Google

au moment où il cédait l'extrêmité occidentale de ses états aux Normands, l'ancienne France orientale ou Austrasie, qu'on appelait dès-lors le *Lother-règne* (Lorraine ; en langue tudesque, *Lother-ingen-rike*), du nom du fameux Lother, l'avait reconnu pour roi après l'extinction de la branche germanique des Karolingiens. Mais les dispositions des seigneurs changèrent aussitôt que Charles eut paru disposé à quelques tentatives pour relever l'autorité royale : ce prince était incapable d'agir et surtout de penser par lui-même ; mais il avait donné sa confiance à un homme de médiocre condition, un simple noble ou chevalier (*miles*), nommé Haganes ou Haganon, ministre actif et rusé, qui s'efforçait de relever la royauté de son abaissement, « Charles commença donc à mépriser le conseil de ses grands, et Haganon, enflé d'une puissance inespérée, siégeant à côté du roi, réglait les affaires du royaume[1], » sans oublier ses propres intérêts, car il se fit donner par le roi force bénéfices, entre autres l'abbaye de Chelles ; Charles en dépouilla pour lui sa propre grande-tante, Rothilde, fille de Charles-le-Chauve, laquelle avait été élevée à Notre-Dame de Soissons, et possédait les deux abbayes de Notre-Dame et de Chelles.

On vit bientôt éclater la colère des barons, fomentée par le puissant Robert, comte de Paris et

[1] *Ex fragment. histor. Franc. Historiens des Gaules*, etc., t. VIII, p. 303.

Digitized by Google

duc de France[1], qui était le frère du feu roi Eudes et qui souhaitait de s'asseoir sur le trône où avait siégé son frère. Un plaid général se tint, en 920, à Soissons où résidait fréquemment Charles-le-Simple : là, « tandis qu'ils étaient assemblés dans le champ (*le Champs-de-Mars*), selon la coûtume, afin de traiter des affaires du royaume, tous, d'une résolution unanime, jetèrent à terre des fêtus de paille, annonçant par là qu'ils rejetaient Charles et ne le voulaient plus pour sire, parce que c'était un roi de lâche cœur, et, se séparant de lui, ils le laissèrent tout seul au milieu du champ. Ils s'en allèrent conférer ensemble dans un autre lieu : alors survint un certain comte Hugues (Hughe), qui était secrètement affectionné au roi, et il leur dit : — O très courageux Franks, vous n'avez pas pris une bonne résolution! Pourquoi avez-vous abandonné honteusement votre seigneur? Une grande partie de la France est pour lui, et mal nous adviendra si nous le laissons de la sorte : j'irai vers lui, et je le percerai de mon épée, car mieux vaut le tuer que de le laisser aller pour qu'il nous châtie!

[1] Le duché de *France*, que possédait alors Robert, ne doit pas être confondu avec la province d'*Ile-de-France* : il ne renfermait, au nord de la Seine, que l'ancien territoire de la cité de Paris, mais s'étendait, au midi de ce fleuve, jusqu'à la Loire et même au-delà, et comprenait, en sus de l'Orléanais, du pays Chartrain et de la Touraine, la Marche de Bretagne, c'est-à-dire l'Anjou et le Maine.

Digitized by Google

« Et, poussant son cheval comme s'il eût couru pour tuer le roi, il rejoignit Charles, et lui donna conseil, en disant : — Renvoie-moi vers ces gens là, je serai ton messager auprès d'eux, et les prierai qu'ils demeurent une année encore sous ta seigneurie ; que, si dans cet intervalle ils ne te voient point tenir une meilleure conduite, ils pourront alors se retirer de toi ignominieusement. »

Le comte Hugues retourna donc trouver les barons, et leur dit comme quoi Charles promettait de *s'améliorer*, *et ils revinrent vers le roi.*

Tel est du moins le récit un peu romanesque d'un chroniqueur du Xe siècle [1] : suivant Frodoard et d'autres chroniques, les barons ne *revinrent* point ainsi sur-le-champ au roi, et Hervé, archevêque de Reims, le seul des grands qui fût demeuré fidèle à Charles, emmena ce prince dans son diocèse, et l'y garda *jusqu'à ce qu'il l'eût réconcilié avec quelques-uns des princes du royaume.* Dans tous les cas, la réconciliation ne fut pas de longue durée, et Hervé lui-même renonça promptement à soutenir la cause de Charles : le duc Robert en Neustrie ou France, et le duc Ghislebert (Gilbert) en Lotherrègne ou Austrasie, ne cessèrent pas de remuer ; le duc de France et ses partisans saisirent l'offensive en 922, et Charles, qui était à Laon avec son inséparable Haganon, apprit que Hugues, fils de Robert, s'avançait contre lui avec un corps de

[1] *Ademari Cabannensis Chronicon.*

Digitized by Google

troupe, qu'il avait été joint à Fimes par les vassaux de l'archevêque de Reims, et s'apprêtait à franchir l'Aisne pour attaquer Laon. Le roi et Haganon, ne se sentant pas en état de résister, s'enfuirent au-delà de la Meuse, et, arrivés sur terre *lotharingienne*, furent renforcés par un grand nombre de gens de guerre; Charles avait un fort parti en Austrasie; dans ce vieux pays des Franks ripuaires, qui avait été le berceau de la race de Héristall, on avait conservé de l'affection et du respect pour le sang de Karl-Martel et de Charlemagne. Charles rentra en *France* à la tête de ses *Lotharingiens*, qui pillaient et brûlaient tout sur leur passage: il s'avança jusqu'à Epernay; mais il fut bientôt forcé de reculer des bords de la Marne jusque dans le Laonnois, et ne put recouvrer Laon, qui était tombé au pouvoir des *hommes* de Robert, avec les *trésors* de Haganon. Robert, son fils Hugues, et son gendre Radhulf ou Raoul, duc de Bourgogne, assirent leur camp sur l'Ailette, à peu de distance de celui de Charles, qui était sur la Serre: les forces des *princes* s'accroissaient à mesure que diminuaient les forces du roi, les *Lotharingiens* retournant chez eux avec leur butin; Charles prit le parti de suivre ses soldats, et se réfugia une seconde fois dans le pays d'outre-Meuse. « Les Franks, » dit Frodoard, « choisirent alors Robert pour leur seigneur, et Robert fut *constitué roi* à St-Remy-de-Reims par les évêques et les grands du royaume. » Ce fut l'archevêque de Sens qui le

Digitized by Google

sacra (29 juin 922), Hervé de Reims étant alors au lit de la mort. Hervé eut pour successeur Séulf, qui fut consacré archevêque par Abbon, évêque de Soissons. Séulf hérita d'un diocèse en fort mauvais état : le pays rémois venait d'être cruellement ravagé dans la dernière campagne, et les seigneurs de Châtillon-sur-Marne et de Basoche, l'un frère, l'autre neveu du feu archevêque Hervé, et probablement attachés au parti de Charles-le-Simple, traitaient le nouveau métropolitain en ennemi déclaré. Hervé sollicita l'assistance du comte Héribert de Vermandois, le nomma *mainbourg* et avoué de l'Eglise de Reims, et, en récompense du secours qu'il en reçut, lui promit de faire tous ses efforts pour qu'un fils de Héribert, enfant de trois ans, devînt archevêque de Reims après lui.

La puissance du comte de Vermandois était alors très étendue dans le nord de la France. Ce comte appartenait à la race karolingienne : le malheureux Bernhard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, mort en 818 après avoir eu les yeux crevés pour s'être révolté contre l'empereur Louis-le-Débonnaire, avait laissé plusieurs fils, qui reçurent divers *bénéfices* de l'empereur repentant. Un de ces princes fut comte d'Amiens, seigneur de Crépy-en-Valois, de la Ferté-en-Ourceois (la Ferté-Milon), et de beaucoup de fiefs en Brie et en Champagne; Hildegarde, sa petite-fille, porta ces seigneuries en mariage à Waleran, comte de Beau-

Digitized by Google

vais et avoué du comté de Vexin[1]. Un autre fils de Bernard, Peppin, fut comte de Vermandois et de Péronne, et devint le fondateur de la célèbre maison de Vermandois: Héribert II, petit-fils de ce Peppin, agrandissait chaque jour ses domaines et son influence; il dominait à Soissons, disposait à son gré des ressources de l'archevêché de Reims, occupait sur la Marne Châtillon et Château-Thierry, convoitait Laon, Meaux et Troyes, et commandait dans presque toute la contrée entre la Somme, la Moyenne-Meuse et la Marne; l'archevêque de Reims, les évêques de Soissons et de Châlons étaient ses créatures; le comte de Senlis était son allié fidèle et son cousin-germain, petit-fils, comme lui, du comte Peppin. Cependant Héribert n'avait pas cru devoir disputer la couronne au duc Robert de France, dont il avait épousé la fille et qui avait épousé sa sœur.

(An 923). La lutte civile n'était point terminée par le couronnement de Robert: elle avait continuée, dans le *Lotherrègne*, entre les partisans de Charles et le duc Ghislebert, allié des barons franco-neustriens. Hugues, fils de Robert, étant allé au secours de Ghislebert, une trève générale fut conclue jusqu'à la fin de septembre 923; mais

[1] Ce comté, l'ancienne *cité des Vélocasses*, appartenait à l'abbaye de St-Denis, à laquelle il avait été donné par le roi Dagobert. Voy. *Chronicon Alberici Trium-Fontium*, *ad. an.* 923, pour la généalogie des comtes de Vermandois.

Digitized by Google

cette trève fut violée par Charles : il *se remit aux champs* pour la troisième fois avec ses *Lotharingiens*, qui tentèrent un puissant et dernier effort en sa faveur : il vint à Attigny, et, *avant que Robert eût pu réunir tous ses Fidèles*, Charles marcha rapidement le long de la rive méridionale de l'Aisne, vers Soissons, où Robert avait convoqué son ban de guerre à la nouvelle du retour de son rival. Le camp de Robert était au nord de l'Aisne dans la plaine qui *s'étend en avant de la cité de Soissons et du château de St-Médard*[1] : c'était le dimanche 15 juin ; la sixième heure (midi) était déjà passée, et les Franks, ne s'attendant point à combattre ce jour là, dînaient tranquillement pour la plupart, lorsque Charles, qui venait de traverser la rivière (les chroniqueurs n'indiquent pas en quel endroit), fondit sur le camp à la tête de ses guerriers. Robert et les siens coururent aux armes, et, tout surpris qu'ils fussent, soutinrent vaillamment le choc. Le vieux Robert avait saisi sa bannière de sa propre main, et *rejeté sa longue barbe blanche en dehors de sa cotte de mailles*, pour se faire reconnaître des siens : *après que beaucoup d'hommes furent tombés de part et d'autre*, Robert, voyant flotter parmi les ennemis la bannière de Charles, poussa droit au comte Fulbert, qui la portait, et allait abattre ce seigneur à ses pieds, lorsque Charles, qui n'était pas loin, s'écria : — *Prends garde*

[1] *Alberici Trium-Fontium Chronicon.*

Digitized by Google

à toi, Fulbert! Prends garde! Fulbert se retourna, et, d'un revers, fendit le crâne au roi Robert, qui tomba raide mort[1]. Suivant une chronique saxonne, ce fut Charles lui même qui tua Robert en lui enfonçant sa lance dans la bouche.

La mort de son compétiteur ne donna pas la victoire à Charles : les *Franks*, animés par Hugues, fils de Robert, et par Héribert de Vermandois, combattirent avec une nouvelle fureur pour venger le roi qu'ils avaient choisi, et le champ leur demeura enfin; les *Lotharingiens* tournèrent le dos, et Charles fut entraîné dans la fuite de ses guerriers, après avoir prouvé à ses adversaires que, s'il était digne des épithètes de *Simple* et de *Sot*, il ne méritait pas au moins d'être appelé *roi de lâche cœur*. Le carnage avait été effroyable : toute la plaine de Crouy et l'ancien Champ-de-Mars étaient couverts de cadavres ; la chronique saxonne, déjà citée, prétend qu'il y eut 11,468 morts du côté de Robert, et 7,118, du côté de Charles ; la prétentieuse exactitude de ce chiffre des pertes respectives est assez bizarre[2]. Les *Lotharingiens* durent en effet perdre moins de monde que leurs ennemis ; car ceux-ci ne les poursuivirent pas, troublés qu'ils étaient de la mort de Robert, et les vaincus repri-

[1] *Chronicon Ademari Cabannensis.*

[2] Les évêques de la province rémoise, réunis en synode à Reims, condamnèrent tous les guerriers qui avaient figuré dans cette sanglante journée, à faire pénitence durant trois carêmes consécutifs.

Digitized by Google

rent la route de leur pays en abandonnant leurs bagages et harnais, qui furent pillés par les villageois et par la population des faubourgs de Crouy et St-Waast[1]. Charles ne renonça pas d'abord à tout espoir: il envoya message sur message au comte Héribert, à l'archevêque Séulf, et aux autres grands, pour les prier de *revenir à lui*, et sollicita l'assistance des Normands, demeurés jusque là étrangers à cette querelle. Mais les barons de France repoussèrent ses avances, mandèrent à leur aide le duc Radhulf ou Raoul de Bourgogne (*Bourgongne*, ainsi qu'on nommait en langue romane la partie septentrionale de l'ancienne Burgondie), gendre du feu roi Robert, et s'établirent sur l'Oise pour intercepter les communications de Charles avec les Normands; Charles retourna en Lotherrègne, son refuge ordinaire, implora l'aide du roi de Germanie, lui céda ses droits sur le Lotherrègne, et se reconnut même son vassal. Cette conduite l'eût perdu, s'il avait eu encore quelque chose à perdre; car les hommes de la Neustrie, de la France *romane*, où la vieille langue tudesque avait disparu complètement, ressentaient, sans distinction de race ni d'origine, une aversion instinctive contre l'influence germanique; c'était par là surtout que se révélait le travail sourd et confus encore de la nationalité *française* qui se formait entre la Loire et la Meuse; les

[1] *Frodoardi Chronicon.*

Digitized by Google

populations de ces contrées se donnaient déjà exclusivement le nom de *Franks*, dont on fit *Frances* (Français) en langue romane.

Charles apprit bientôt que Robert était remplacé : un mois à peine s'était écoulé depuis la bataille, que la basilique de St-Médard, témoin de tant de royales vicissitudes, fut le théâtre du couronnement d'un nouveau roi ; Raoul de Bourgogne reçut l'onction sacrée, le 13 juillet, des mains de Waultier, archevêque de Sens. Il n'est pas facile de comprendre pourquoi ce fut le métropolitain d'une autre province, et non l'archevêque de Reims, Séulf, qui sacra Raoul à Soissons[1]. Au reste, il n'était point encore question du droit exclusif des archevêques de Reims à présider dans cette cérémonie, et plusieurs rois furent sacrés successivement, au Xe siècle, par les archevêques de Sens.

Cependant le malheureux Charles se croyait en ce moment même près de remonter sur le trône, où l'on venait d'élever successivement deux de ses ennemis. Le comte Bernhard de Senlis était allé le trouver en Lotherrégne de la part de Héribert, qui se montrait fort mécontent de l'élection de Raoul, et annonçait l'intention de rompre avec ce

[1] Dormay veut que ce soit Abbon, évêque de Soissons, qui ait sacré le roi Raoul ; mais les chroniques contemporaines affirment le contraire. Abbon fut grand-chancelier de Raoul.

Digitized by Google

prince, et de rétablir Charles : le roi détrôné se rendit à la *cité de Vermandois*, que l'on commençait d'appeler St-Quentin; mais le fourbe Héribert s'empara de ce prince, l'envoya prisonnier à Château-Thierry, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, Charles ne fut plus que le jouet du comte de Vermandois, qui tantôt le promenait de ville en ville avec de grandes marques de respect et tous les honneurs royaux, tantôt le replongeait dans quelque forteresse, se servant de lui pour inquiéter Raoul et arracher à ce roi des concessions toujours nouvelles. L'archevêque de Reims, Séulf, étant mort en 925, empoisonné, à ce que prétend Frodoard, par les *domestiques* de Héribert, qui avait hâte de recueillir la succession de ce prélat, le comte de Vermandois, secondé par les évêques de Soissons et de Châlons, fit élire archevêque son fils Hugues, encore enfant. L'évêque Abbon alla à Rome pour obtenir du pape Jean X la ratification de cette élection anti-canonique, et il y parvint, en promettant de se charger *des choses qui étaient du ministère épiscopal* dans l'Église de Reims. La plupart des évêques de la province rémoise étaient les instrumens passifs de Héribert, qui provoquait, *à son vouloir*, la réunion des conciles provinciaux et les dirigeait selon ses intérêts. Il y eut, dans l'espace de six ans (de 921 à 927) trois synodes à Trosly-Breuil, qui avait déjà été le siège d'un concile en 909. Le dernier (927) fut tenu contre la volonté du roi Raoul, et on y parla beaucoup

Digitized by Google

du rétablissement de Charles, dont le pape avait embrassé vivement la cause ; mais ces démonstrations menaçantes n'avaient d'autre but que d'extorquer au roi Raoul la cession du comté de Laon. Raoul s'étant résigné à livrer Laon au comte de Vermandois (an 928), Héribert renonça sans peine à revendiquer les droits de Charles : ce prince consentit enfin à abdiquer en faveur de Raoul, et mourut l'année suivante à Péronne, sur les terres de Héribert, qui ne s'était pas dessaisi de son précieux ôtage, et qui le vit trépasser avec grand regret.

(An 929). Le roi Raoul en effet, débarrassé de son compétiteur, cessa de craindre et de ménager Héribert, et ne songea plus qu'à recouvrer ce qui avait été enlevé à la couronne par cet ambitieux comte. Il arma contre Héribert, Hugues dit le *Blanc* et le *Grand*, duc de France, Arnould, comte de Flandre, Herlwin, comte de Ponthieu, etc., et une guerre presque continuelle désola, pendant cinq années (930-935), les pays de l'Aisne, de la Marne, de l'Oise et de la Somme. Héribert, d'abord secouru, puis trahi par le duc des *Lotharingiens* (Ghislebert), et n'ayant guère d'allié fidèle que le petit comte de Senlis, se défendit avec autant d'intelligence que d'énergie : il perdit toutefois Reims, pris par le roi et le duc de France, et y vit installer un nouvel archevêque, Artauld, à la place de son fils *Hugues-l'Enfant* ; il perdit Arras, pris par le comte de Flandre ; il

Digitized by Google

perdit la ville de Laon, reconquise par le roi Raoul, mais garda le château de cette cité, et enleva Braine au duc de France, qui avait récemment usurpé sur l'Eglise de Rouen cette ancienne *villa* devenue château-fort et petite ville[1]. L'église archiépiscopale de Rouen ne recouvra jamais sa terre de Braine. Quelques succès partiels ne balançaient pas l'infériorité des forces de Héribert; les hommes d'armes de Vermandois, cantonnés à Ham, à Coucy, à Château-Thierry, à St-Médard, s'efforcèrent en vain de soutenir la guerre dans le Noyonnais, le Laonnois et le Soissonnais : ils ravagèrent ces cantons *par le pillage et l'incendie*, mais ne purent défendre contre Raoul ni St-Médard ni Château-Thierry; le roi garda pour lui l'abbaye ou le *château* de St-Médard, comme l'appellent souvent les chroniqueurs en raison de l'usage qu'on faisait alors de ce monastère; le doyen de St-Médard, Ingramn, reçut de Raoul l'évêché de Laon[2]. St-Quentin même, la principale résidence de Héribert, tomba au pouvoir du duc de

[1] Braine, durant les incursions normandes du IXe siécle, avait servi d'asile aux reliques et à la bibliothèque de l'Eglise de Rouen. En 922, cette bibliothèque, considérable pour l'époque, était encore à Braine, et un clerc de Soissons y alla tout exprès pour consulter les *Actes de St-Romain*. Martenne; *Thesaur. Anecdot.* t. III. — *Annal. ord. Benedict. ad. ann.* 922. Ses livres furent brûlés ou dissipés pendant les guerres du Xe siècle.

[2] *Frodoardi Chronicon*, ad. ann. 932-933.

Digitized by Google

France, pendant que Raoul réunissait à la couronne toutes les dépendances de Soissons et de Laon.

Raoul souscrivit, vers ce temps là (en 934), une charte relative à l'église *Saint-Pierre de Soissons* (St-Pierre-au-Parvis). Le cloître habité par les clercs ou chanoines de St-Pierre auprès de l'abbaye Notre-Dame, ayant été brûlé, les clercs déclarèrent que, *n'ayant plus où reposer leurs têtes*, ils allaient quitter le monastère de Notre-Dame, et n'entreprendraient point de reconstruire leurs habitations, à moins qu'on ne leur concédât la pleine propriété de leur cloître, et le droit d'en disposer et de le transmettre à d'autres clercs leurs frères (*nisi eis firmitas donandi dimittendique suis fratribus clericis donaretur*). Les deux prévôts de l'église Notre-Dame, Evrard et *Jehan, voyant la désolation de leurs frères, vinrent donc vers la dame abbesse Berthe*, et la prièrent de donner ce cloître à perpétuité aux clercs *en faisant intervenir* (*interpellando*) la puissance royale, promettant à l'abbesse, de la part des frères, en récompense de ce bienfait, messes, vigiles et psaumes chaque année à son anniversaire pour le salut de son âme. Berthe accorda *aux clercs de Ste-Marie et de St-Pierre* treize portions de terrain (*areas*)[1] avec les édifices ren-

[1] Ducange, *Glossar.* traduit *area* par terrain qui n'est ni cultivé ni labouré : ici *area* semblerait désigner une certaine mesure de terre, appelée *are* ou *aire*.

Digitized by Google

fermés dans leur cloître, et fit confirmer cette donation par l'évêque Abbon et par le roi, qui ordonna que les clercs tinssent et possédassent leur cloître en *alleu* à perpétuité. La charte royale, rédigée à Château-Thierry le 5 mars, l'an XI du règne de Raoul, déclare la donation faite au profit d'Evrard et *Jehan*, prévôts (de Notre-Dame), d'Ausbold, prévôt de St-Pierre, de Wutard, doyen, et de neuf autres clercs, soit que les clercs fussent réduits à treize, de vingt-cinq qu'ils avaient été sous Charles-le-Chauve, soit que les chanoines-prêtres se trouvent seuls nommés.

Cette charte fut *reconnue* (certifiée) et scellée par l'évêque de Troyes, qui, en 931, avait succédé dans la dignité d'archi-chancelier à l'évêque Abbon, disgrâcié sans doute de Raoul à cause de son attachement à Héribert[1]. Il paraîtrait, d'après ce monument, que l'habitation des clercs était auparavant sous la dépendance absolue de l'abbesse, qui eût pu les transférer ailleurs et disposer du cloître pour un autre usage, faculté qu'elle renonça d'exercer.

La guerre du roi et de Hugues de France contre Héribert, interrompue par diverses trêves, prit fin, en 935, à la suite d'un *plaid* tenu à Sois-

[1] Cette charte se trouve dans le t. IX des *Historiens des Gaules et de la France*; p. 579. — D. M. Germain ne paraît point en avoir eu connaissance, car il ne la mentionne pas dans son *Histoire de l'abbaye Notre-Dame*.

Digitized by Google

sons, par un traité où figura le roi Henri (*Heinrik*) de Germanie, à qui Héribert avait rendu hommage pour en obtenir des secours, et le comte de Vermandois évita la ruine complète qui semblait devoir terminer une lutte inégale : le jeune Hugues de Vermandois resta dépossédé de l'archevêché de Reims, où fut maintenu son compétiteur Artauld, et ni la ville de Laon, ni l'abbaye St-Médard, ni les châteaux-forts de la Marne, ne furent restitués à Héribert, qui ne recouvra intégralement que le Vermandois et ses annexes, et l'abbaye St-Crépin. Le comte se résigna aux dures conditions que lui imposait la fortune des armes, en attendant des circonstances plus favorables, qui ne tardèrent pas à se présenter.

(An 936). Le roi Raoul, le redoutable adversaire de Héribert, mourut l'année qui suivit la paix : le duc de France et le comte de Vermandois s'accordèrent pour lui substituer un fantôme de roi sous lequel les grands pussent à loissir étendre et affermir leur puissance ; ils envoyèrent chercher *outre-mer* le jeune Louis (*Lodewig*, *Ludwig*), fils de Charles-le-Simple, qui avait été emmené en Angleterre par sa mère, princesse anglo-saxonne, et le couronnèrent à Laon. Héribert reprit l'abbaye St-Médard et conserva la citadelle de Laon : les cités et comtés de Soissons et de Laon, derniers débris du domaine royal, avec Compiègne et quelques bourgades et *villas*, furent remis à Louis, qui ne joignait pas à ces possessions, comme les der-

Digitized by Google

niers rois Robert et Raoul, un vaste duché pour soutenir sa royauté. Héribert comptait n'avoir à combattre, dans ses nouveaux projets d'agrandissement, que la jalousie du duc de France, et ne pensait pas rencontrer d'obstacles sérieux de la part du roi d'*outre-mer*: le comte de Vermandois s'était trompé, et le fils de Charles-le-Simple, égalant Héribert lui-même en audace, en astuce et en tenacité, se montra bientôt redoutable aux grands. Il secourut l'archevêque Artauld contre Héribert, qui n'aspirait qu'à rétablir son fils Hugues sur le siége de Reims, enleva la citadelle de Laon au comte de Vermandois, emporta et démantela le château de Montigny (*Montiniacum*, Montigny-Langrin), *dans le pays de Soissonnais*, que tenait au nom de Héribert un certain Serle, *grand pillard et déprédateur*, dit Frodoard. Héribert, Hugues de France, et le duc de *Normannie* ou Normandie, Guillaume (*Wilhelm*), fils du fameux Rollon, se coalisèrent contre le roi et les barons de son parti; Héribert recouvra sa prépondérance dans le Soissonnais et les pays de l'Oise et de la Marne; l'évêque de Soissons, Guy (*Wido*), fils de Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, et successeur d'Abbon (mort en 937), était comme son devancier, l'*homme* de Héribert, qui plaça, vers le même temps, un de ses moines de St-Crépin, appelé Bernuin, sur le siége de Senlis. Héribert poursuivit ses avantages, sans se soucier des anathèmes de l'archevêque Artauld et des autres prélats du parti

Digitized by Google

royal, et, accompagné des ducs Guillaume et Hugues et de plusieurs évêques de *France* et de Bourgogne, il assiégea Reims en 940: presque tous les soldats de l'archevêque Artauld *passèrent à Héribert*, qui rentra victorieux dans la cité; artauld fut obligé d'abdiquer, moyennant la concession d'une abbaye et de quelques terres; puis « Héribert et Hugues de France convoquèrent à Soissons, dans l'église des Saints Crépin et Crépinien, les évêques du *diocèse* (de la province) de Reims, lesquels traitèrent de l'état de l'évêché de Reims[1], » et décidèrent, conformément à la requête des clercs et des *nobles laïques*, qu'Artauld ne serait pas réinvesti du gouvernement du diocèse auquel il avait renoncé par serment, et que Hugues, fils de Héribert, récemment ordonné prêtre par l'évêque de Soissons, serait ordonné archevêque. De Soissons, les prélats s'en allèrent à Reims, où l'évêque de Soissons consacra le jeune Hugues, dans l'église de St-Remy (an 941).

Le roi Louis, intéressant à sa cause les barons d'Aquitaine, de Bourgogne et de Provence, soutenait toujours les hostilités avec courage, et il garda sa cité de Laon, bien qu'il eût été battu en voulant secourir cette place attaquée par Hugues et Héribert. L'intervention du pape et du roi de Germanie vint cependant fort à propos pour lui, et il fut heureux de pouvoir traiter avec ses formida-

[1] Frodoard. Chronic. ad. an. 941.

Digitized by Google

bles vassaux, sans avoir réussi dans l'entreprise inexécutable de relever la grandeur karolingienne (an 942). L'année suivante, Louis donna une charte à Soissons en faveur du couvent de St-Julien de Tours ; sans doute le roi logeait dans la tour ou forteresse de l'intérieur de la ville, qui était aussi la demeure du comte royal, et où s'étaient tenus les *malls* ou *plaids* du comté, tant qu'une ombre de justice et d'ordre avait subsisté dans le pays. Le palais de St-Médard, cruellement saccagé par les Normands et bien déchu de sa splendeur, était probablement occupé par les gens de Héribert, qui *tenaient* l'abbaye.

(An 943). Le roi Louis n'avait considéré la paix de 942 que comme une trève qui lui donnait le loisir de se préparer des chances plus avantageuses, et la mort de deux des trois grands barons qui avaient mené si rude guerre contre lui, rendit promptement l'essor à son ambition. Le duc de Normandie fut assassiné par les *hommes* du comte de Flandre, et le comte de Vermandois mourut aussi dans les premiers mois de l'année 943, après avoir ressaisi toutes les possessions qu'il avait eues en 929, sauf le comté de Laon, dont la perte, à ce qu'il semble, avait été remplacée par l'acquisition du comté de Meaux. Plusieurs chroniqueurs l'appellent *comte de Champagne* à cause de son grand pouvoir dans cette province. L'historien contemporain Frodoard dit simplement que Héribert *décéda* (*obiit*), et fut enseveli par ses fils à St-

Digitized by Google

Quentin: la chronique de Sithieu (St-Bertin de St-Omer) lui attribue une mort violente et tragique: elle prétend que, Héribert ayant tenté de surprendre le roi à la chasse et de le lier avec des cordes qu'il avait attachées à la selle de son cheval, Louis, averti du piége, surprit au contraire Héribert, s'empara de lui, et le fit pendre à un arbre avec ses propres cordes, pour venger les injures et la captivité du roi Charles-le-Simple. Aucun autre monument ne confirme l'étrange récit de la chronique de Sithieu, sur lequel on a bâti le conte absurde d'un procès à Laon et d'une exécution judiciaire du comte Héribert sur le Mont-Fendu, entre Laon et St-Quentin.

La maison ducale de *France* allait toujours grandissant depuis Robert-le-Fort, son fondateur: la maison de Vermandois au contraire perdit son ascendant avec son unité aussitôt après la mort de Héribert-*le-Grand,* le riche héritage de ce comte ayant été partagé entre ses fils Eudes, comte d'Amiens, Ham et Château-Thierry; Adalbert ou Albert, comte de Vermandois; Héribert, comte de Meaux et abbé de St-Médard; et Robert, qui devint plus tard comte de Troyes (en 953). Le cinquième fils, Hugues, avait l'archevêché de Reims.

De quelque manière que fût mort Héribert, le roi Louis voulut profiter de cette mort au détriment des fils du défunt: il lâcha d'abord sur le Vermandois le comte de Cambray; mais ce seigneur

Digitized by Google

fut défait et tué par les héritiers, et le roi lui-même se vit repoussé dans une aggression contre l'archevêché de Reims. Le duc de France, ne craignant plus la rivalité de Héribert, prit parti pour les jeunes comtes, ses neveux du côté maternel, et Louis, qui avait en ce moment de grands desseins sur la Normandie, consentit à recevoir à Compiègne Hugues de Reims et les autres princes de Vermandois, et à s'accommoder avec eux[1]: il leur ôta seulement l'abbaye de St-Crépin, et la donna au comte Raghenold ou Regnauld, guerrier actif et turbulent qui était à la tête du parti royal dans la Champagne et le Soissonnais. *L'accommodement* du roi et des princes de Vermandois ne subsista guère: les fils de Héribert, en rendant au roi l'abbaye de St-Crépin, avaient gardé le château de Montigny-Langrin, qui appartenait à cette abbaye; quelques habitans du château y introduisirent les *fidèles* du roi; le château fut pris, et le châtelain, appelé André, périt les armes à la main, après avoir vengé d'avance sa mort par celle du chef du complot qui avait livré la place[2]. Amiens fut également arraché à la maison de Vermandois. Le Soissonnais eut beaucoup à souffrir de cette guerre: les gens d'armes de Vermandois pillèrent l'abbaye St-Crépin; les gens d'armes du comte Regnauld pillèrent, par représailles, l'abbaye St-Médard. Les

[1] Frodoard. Chronic. ad. an. 943.
[2] Frodoard. Chronic. ad. an. 944.

Digitized by Google

deux partis luttaient de rapines et de dévastations (*alterutris debacchantur rapinis*, dit Frodoard). Héribert de Vermandois, comte de Meaux, renforcé par son parent Bernhard de Senlis, et par un baron nommé Tetbald ou Thibauld, reprit, brûla et ruina le château de Montigny, dans la semaine de Pâques 945. Bernhard de Senlis surprit et enleva, dans la forêt de Cuise, les veneurs, les chiens, les chevaux, et tout l'attirail de chasse du roi, et envahit Compiègne et les *villas* royales de la contrée. Le roi Louis ne put se venger de cet affront; car il fut fait prisonnier sur ces entrefaites par les Normands, tandis qu'il cherchait à s'emparer de l'héritage du jeune duc Richard, petit-fils de Rollon, dont il s'était déclaré tuteur. Les Normands ne consentirent à le relâcher qu'après qu'il eut confirmé la cession de la *seconde Lugdunaise* faite autrefois à Rollon par Charles-le-Simple, et l'évêque de Soissons, Guy d'Anjou, naguère si dévoué à Héribert, s'offrit pour servir d'ôtage au roi. Louis néanmoins ne recouvra pas sa liberté; car, les Normands l'ayant remis entre les mains du duc de France, qui s'était rendu caution du traité, le duc Hugues retint le roi captif près d'un an, jusqu'à ce que Louis se fût décidé à lui céder Laon, place qui par sa forte position était l'objet des désirs de tous les ambitieux.

(An 946). Louis, à peine libre, appela à son secours Othon-le-Grand, roi de Germanie et de Lotharingie, qui, étant entré dans la Champa-

Digitized by Google

gne avec une nombreuse armée, l'aida d'abord à chasser de l'archevêché de Reims Hugues de Vermandois et à y réinstaller Artauld; mais les Germains furent repoussés à Laon, à Senlis, à Rouen, et refoulés en Lotharingie par le soulèvement général des populations contre cette invasion étrangère. Cependant Hugues de Vermandois ne recouvra pas son archevêché, et, malgré l'assistance de son oncle Hugues de France, il échoua au siége de Reims: un concile, composé des évêques germano-lotharingiens et de quelques évêques *français* du parti royal, se réunit à Ingelheim sous la présidence d'un légat romain, et des rois Othon et Louis: la restauration d'Artauld y fut approuvée; les prétentions de Hugues furent rejetées à cause de son élection anti-canonique, et l'on excommunia les deux Hugues de France et de Vermandois, pour leurs entreprises *contre l'Eglise de Reims*. Puis, le roi Louis étant revenu en France, l'évêque de Soissons alla le trouver à St-Vincent-hors-Laon, *se donna à lui* (*sese committit*), et reconnut l'archevêque Artauld pour son métropolitain, *faisant satisfaction à Artauld touchant l'ordination de Hugues*.

(An 948). La défection de l'évêque Guy attira sur Soissons la vengeance du duc de France et des princes de Vermandois: « Le duc Hugues, rassemblant en grande multitude ses vassaux et les Normands, marcha sans délai contre la ville de Soissons, l'assiégea, lui donna un assaut où périrent

Digitized by Google

plusieurs de ceux de la cité, et les feux qu'il lança incendièrent la *maison de la Mère-Eglise*, les cloîtres des chanoines et une partie de la cité; néanmoins il ne put prendre Soissons[1]. » Il leva le siége de cette ville, se tourna sans plus de succès contre le fort de Roucy, que le comte Regnauld venait de bâtir sur l'Aisne, et ne retira d'autre fruit de son expédition que la désolation de Soissons et des pays soissonnais et rémois.

Ces *feux* jetés ainsi de loin pardessus les murailles devaient être des pots remplis de matières inflammables, des dards entourés d'étoupes et imbibés d'huile, et peut-être des pièces de bois enflammées; on lançait ces armes incendiaires avec des machines de jet, telles que balistes, catapultes, mangonneaux, et même avec de simples arcs. L'édifice désigné par Frodoard sous le titre de *maison de la Mère-Eglise*, est évidemment la cathédrale de Ste-Marie, St-Gervais et St-Protais, et quelques vestiges de cette église brûlée par Hugues-le-Grand subsistent encore dans l'aile droite de la cathédrale actuelle[2].

[1] Frodoard. Chronic. ad. an. 948.

[2] Ces vestiges sont beaucoup moins considérables qu'on ne le croit communément, et que ne l'a dit le chanoine Cabaret. Lorsqu'après avoir traversé la nef de la cathédrale, on se place au point central de la *croisée*, on est frappé d'une inexplicable bizarrerie architecturale: l'aile droite de l'église, au lieu de se terminer carrément en branche de croix, s'arrondit en abside à triple rang d'arcades, si élé-

Digitized by Google

La catastrophe de 948 et la destruction du cloître de la cathédrale amena la cessation de la vie *régulière* des chanoines, et, par suite, le partage des biens de l'Eglise soissonnaise entre l'évêque et le chapitre, et l'établissement des prébendes.

gantes et si sveltes, que cette irrégularité semble une beauté originale plutôt qu'un défaut. On dirait que cette singulière construction n'appartient nullement au corps de l'église, et ne s'y trouve juxtà-posée que par le caprice du *maître-ès-œuvres*. Suivant Cabaret, beaucoup de gens s'imaginaient que c'était là l'*ancien temple des Soissonnais payens*, conservé pour la beauté de son architecture et changé en *chapelle des fonts baptismaux* par les premiers chrétiens; les personnes un peu plus versées dans l'histoire et dans les arts, regardaient ce *rond-point* comme le chœur et l'abside de l'église dont Frodoard mentionne la destruction. La seconde opinion, la seule qu'on puisse discuter, ne saurait être admise sans restriction : il est évident que le corps de bâtiment qui forme l'aile droite de la cathédrale de Soissons a été primitivement le chevet d'une basilique; mais les massifs de maçonnerie et le rang inférieur des arcades engagées dans le mur, qui correspondent à la triple galerie intérieure supportant la voûte de l'abside, peuvent seules dater du IXe siècle. En examinant extérieurement ce chevet, on voit que les arcades du rez-de-chaussée sont seules à plein-cintre : l'ogive commence à poindre dans le premier étage; elle est complètement développée dans le second; quant aux triples arcades de l'intérieur, elles ont été construites en plein règne de l'ogive, et leur légèreté gracieuse et fière ne permet guère de les supposer antérieures à la plus belle période de l'art chrétien. Lorsqu'on rebâtit la cathédrale, du XIe au XIIIe siècle, sur de plus larges proportions, on entama peut-être

Digitized by Google

L'économe ou prévôt continua de gérer les intérêts généraux du chapitre, mais il n'eut plus à pourvoir à l'entretien commun des chanoines, chacun d'eux possédant désormais son revenu particulier[1]. La constitution du chapitre ne changea plus désormais : les prébendes étaient au nombre de soixante; parmi les chanoines figuraient deux *chapelains des martyrs*, n'ayant ni voix au chapitre ni fonctions canonicales ; c'étaient probablement les successeurs des clercs qui avaient desservi le premier oratoire de St-Gervais et St-Protais. Le chapitre

l'œuvre sans penser à changer la direction de l'ancien édifice tourné au sud ; on employa les fondations et les pans de murs subsistant de l'ancienne abside, et on releva la partie supérieure de cette abside au lieu d'achever de la démolir; puis, quand on décida d'orienter l'église, on ne voulut point perdre le temps et l'argent déjà dépensés ; on fit de l'abside une aile de la nouvelle cathédrale, et on conserva l'élégante galerie intérieure qui ne saurait être beaucoup plus ancienne que la nef. Ni Dormay, ni Rousseau, ni Cabaret, ni le cartulaire de la cathédrale, dont la copie fait partie des MSS. de D. Grenier, ne fournissent de lumières à ce sujet.

[1] M. Cabaret (*Mém. MSS.* t. II), qui connaissait mieux que personne les titres et les biens de l'Eglise soissonnaise, pense qu'à l'époque du partage du fonds commun, le revenu de l'évêque ne dépassait pas 6,000 livres (monnaie moderne), et le revenu du chapitre, 12,000 livres environ; ce qui représentait cependant une somme beaucoup plus forte, eu égard à la valeur des denrées. La richesse de la cathédrale ne data que des croisades.

Digitized by Google

comptait dans son sein neuf dignitaires, savoir, par rang de préséance; 1° l'économe ou prévôt (*præpositus*); 2° le doyen (*decanus*), ayant juridiction spirituelle sur les chanoines; 3° le grand-archidiacre, autrefois le premier fonctionnaire du diocèse après l'évêque, mais dépouillé de ses plus importantes attributions depuis la création de l'économe et de l'écolâtre; 4° le trésorier; 5° l'écolâtre; 6°, 7°, 8° les trois archidiacres de Brie, de Rivière et de Tardenois[1]; et 9° le chantre, chargé de la discipline du chœur, de l'entretien des livres, etc., et probablement héritier du maître de l'école de chant établie par Charlemagne.

Le prévôt, le doyen, l'écolâtre et le chantre étaient élus par les chanoines; le trésorier et les archidiacres, par l'évêque. L'écolâtrerie fut démembrée plus tard, comme l'avait été le grand-archidiaconné: l'écolâtre n'enseigna plus que les belles-lettres et la philosophie; la théologie et la grammaire furent attribuées à deux *maîtres* particuliers avec la jouissance de deux prébendes.

[1] Les archidiacres du diocèse de Soissons, sauf l'archidiacre de Brie, jouissaient du droit de *déport*, c'est-à-dire qu'ils percevaient le revenu de tout bénéfice qui venait à vaquer dans leur archidiaconné, durant l'année qui s'écoulait à partir de la mort du titulaire. Ils ne voulurent point se dessaisir de ce droit malgré les décisions des conciles, ce qui les fit traiter durement de *loups rapaces* par le *Glossaire du Canon*. *Lupi rapaces archidiaconi Suessionenses*. Cabaret, *Mém. MSS.*, t. II.

Digitized by Google

Tandis que les ruines de son église fumaient encore, l'évêque Guy s'en alla au concile de Trèves, où étaient cités les évêques qui avaient pris part à l'ordination de Hugues de Vermandois. C'était Guy qui avait présidé à cette ordination, et le légat du pape ne jugeait pas suffisante la *satisfaction* faite par Guy à Artauld. Guy de Soissons se confessa donc coupable en présence de ses confrères, et se prosterna devant le légat Marin et l'archevêque Artauld; puis Marin lui accorda l'absolution à la prière des archevêques Artauld et Robert (de Trèves), et l'on excommunia au contraire Tetbald ou Thibauld, archidiacre de l'Eglise de Soissons, qui avait été consacré évêque d'Amiens par Hugues de Vermandois, ainsi qu'un autre clerc nommé Ives, consacré évêque de Senlis par Hugues.

La guerre continuait toujours, et le roi, en 949, prit la ville de Laon par escalade, mais sans pouvoir enlever aux hommes du duc Hugues *la tour du logis royal que lui-même* (Louis) *avait fondée*, dit Frodoard, et qui a conservé le nom de *Tour de Louis d'outre-mer* jusqu'à sa récente destruction. Après bien des ravages exercés par les deux partis, une trève fut conclue dans le Soissonnais entre le roi et Hugues, et la paix fut conclue en 950, par l'entremise du pape et du roi de Germanie. Hugues restitua la tour de Laon au roi, qui retira ainsi quelque fruit de sa persévérance opiniâtre: il eut son comté de Laon, et Hugues de Verman-

Digitized by Google

dois ne recouvra plus l'archevêché de Reims. La paix fut fort mal observée : les princes ne pouvaient contenir leurs châtelains et leurs barons, dont la guerre et le pillage étaient la seule existence ; le comte Regnauld enleva Braine au duc de France ; le roi, qui ne voulait pas recommencer les hostilités en ce moment, alla lui-même à Braine, et en fit sortir les infracteurs de la paix ; mais *certains brigands* (dit Frodoard), à savoir, Gobert et son frère Angilbert, se fortifièrent dans ce château, en s'autorisant apparemment du nom de Hugues, et se mirent à piller tout le Soissonnais. Le roi revint, les assiégea, les força de se rendre par famine, et démantela le château. Le duc de France et les princes de Vermandois étaient toujours en armes contre l'archevêque Artauld et le *fidèle* du roi, Regnauld de Roucy, qui avait attiré autour de lui une foule d'aventuriers belliqueux et avides : ce n'étaient que prises et reprises de places, saccagemens et incendies. La situation du pays s'améliora un peu après un *plaid de concorde et de paix* qui eut lieu à Soissons entre le roi et Hugues-le-Grand, au milieu du carême de 953.

(An 954). Louis d'outre-mer *trépassa*, l'année suivante, des suites d'une chûte de cheval qu'il avait faite en poursuivant un loup aux bords de l'Aisne, près de Berry-au-Bac, sur la route de Laon à Reims. Ce prince, dont la vie est si pleine d'événemens qu'il semble avoir fourni une longue carrière,

Digitized by Google

n'avait pas encore trente-quatre ans : la monarchie karolingienne eût été restaurée par lui, si elle avait pu l'être.

Hugues-le-Grand se conduisit envers les fils de Louis comme envers les fils de Héribert : il les prit sous sa protection, et fit sacrer roi à Reims l'aîné appelé Lother. Ne jugeant pas que le temps fût encore venu pour sa race de s'asseoir définitivement sur le trône, il n'avait donc qu'à protéger le roi titulaire pour le dominer à l'exemple des anciens maires du palais. Louis n'avait pas voulu accepter le rôle de *roi fainéant* : Lother, enfant encore, n'eût peut-être pas été plus docile ; mais il ne subit pas long-temps l'onéreux patronage du duc de France ; Hugues-le-Grand ne survécut que deux ans à Louis d'outre-mer, et mourut après s'être fait investir par Lother du duché de Bourgogne. Il laissa trois fils, dont l'un fut *Hugues-Capet*, et eut le duché de France ; l'autre fut duc de Bourgogne, et le troisième mourut jeune. Aucune maison princière en Gaule ne pouvait désormais rivaliser avec la maison de *France*.

(An 956). Les fils de Hugues et le jeune roi Lother avaient pour mères deux princesses saxonnes, sœurs de l'empereur Othon, roi de Germanie, et de Bruno, archevêque de Cologne et *archiduc de Lotharingie* (ou *Lotherrègne*, Lorraine) ; l'influence germanique fut toute puissante en France pendant la jeunesse de Lother et de Hugues-Capet, qui vécurent d'abord en assez bonne intelligence. Le

Digitized by Google

seul incident remarquable de cette période qui concerne les annales soissonnaises, est un *plaid* royal tenu à Soissons en 961, où assistèrent les princes de la maison de France, et les principaux seigneurs de France et de Bourgogne: le motif de cette assemblée était probablement la querelle du roi avec Richard, duc de Normandie, que Lother avait tenté de faire prisonnier par trahison afin d'envahir son duché. Richard, suivant Frodoard, *s'avança pour empêcher l'assemblée*; mais les *fidèles* du roi l'assaillirent, tuèrent quelques-uns des siens, et le mirent en fuite.

Après la mort de Bruno et celle de l'empereur Othon-le-Grand (en 973), il y eut réaction contre l'influence teutonique, qui était odieuse aux hommes de langue *romane*. Lother, dominé par ce sentiment national, tourna ses vues d'ambition vers la Lotharingie ou Lorraine, qu'il projeta d'enlever à la couronne germanique et de donner en fief à son frère Charles (Karl), qui était *sans héritage*; mais Charles, abandonnant les intérêts de Lother et de la *France*, se reconnut vassal de l'empereur Othon II, son cousin-germain, moyennant l'investiture du duché de *Basse-Lorraine* (Brabant, Hainaut, Liége, provinces rhénanes, etc.)

(An 978). Lother, irrité que l'empereur lui eût ainsi aliéné son frère, se jeta brusquement sur la Lotharingie, et faillit enlever Othon dans le palais impérial d'Aix-la-Chapelle. Comme Lother repre-

Digitized by Google

nait la route de la Champagne après avoir saccagé les *pays de l'empereur*, il reçut un message d'Othon, annonçant que, sans daigner opposer surprise à surprise, l'empereur envahirait à force ouverte le royaume des *Welches* aux kalendes d'octobre. Les Germains appelaient *Welches* (*Walli*, *Galli*, Gaulois) les Franco-Gaulois de langue *romane*, et se disaient les véritables *Franks*, parce qu'ils parlaient la langue tudesque, la langue de Chlovis et de Charlemagne.

Othon fut fidèle à sa parole, et, le premier octobre 978, il entra de Lorraine en Champagne avec une si grande armée de Germains et de Lotharingiens, que *personne*, dit le chroniqueur Bauldry de Cambray, *n'en avait vu auparavant et n'en a vu depuis une pareille*. Raoul Glaber rapporte qu'elle dépassait soixante mille combattans, nombre prodigieux pour ce siècle où la guerre universelle et permanente s'éparpillait d'ordinaire en innombrables expéditions de partisans et de maraudeurs. Othon s'avança vers la Seine, brûla et dévasta successivement sur son passage le Rémois, le Laonnois, le Soissonnais et le Parisis, incendia les faubourgs de Paris, et, *afin de célébrer la gloire de son triomphe*, fit entonner l'*alleluia* par soixante mille voix sur la colline de Montmartre. Les Parisiens répondirent à cette bravade par une sortie meurtrière. Othon resta trois jours devant Paris, où se tenait Hugues-Capet; puis, la saison étant un peu avancée et les guerriers de

Digitized by Google

l'empereur désirant être de retour chez eux l'hiver, Othon, qui se tenait pour satisfait et vengé, commença sa retraite vers la Lorraine *à la fête de St-André.*

Il s'était trop hâté de chanter victoire. Les guerriers de France et de Bourgogne s'étaient assemblés à l'appel de Lother et de Hugues, et suivaient de près l'armée impériale; les ennemis marchèrent sans trop de désordre jusqu'aux portes de Soissons, et l'empereur ordonna d'asseoir le camp aux bords de l'Aisne; mais, comme les Germains et les Lotharingiens n'étaient pas maîtres du pont de Soissons, et que la rivière, sujette à des crues rapides et violentes, cesse d'être guéable dès qu'elle est gonflée par les pluies, Gottfrid ou Godefroy, comte des Ardennes, engagea l'empereur à la faire traverser sur-le-champ par le gros des gens d'armes, sans attendre les bagages; « de peur qu'il ne survînt quelque embarras subit durant le difficile passage de tant de guerriers. » Ce conseil fut suivi, et la plus grande partie de l'armée avait déjà franchi la rivière lorsque la nuit tomba: l'arrière-garde et les serviteurs qui portaient le butin et conduisaient tous les équipages de guerre (*sarcinas bellicæ supellectilis*) remirent leur passage au lendemain; mais, à la pointe du jour, la cavalerie de Lother vint fondre sur eux à l'improviste. Cette foule confuse ne fit aucune résistance, courut à la rivière en abandonnant armes et bagages, et, oubliant tout autre péril à l'aspect des lances fran-

Digitized by Google

çaises, ne s'aperçut pas que l'eau grossissait de moment en moment; la plupart de ces malheureux furent noyés à la vue de leurs camarades qui les regardaient mourir de l'autre rive sans pouvoir leur porter secours; l'arrière-garde ennemie fut entièrement détruite; *l'eau regorgeait* (*redundabat*) *des cadavres des morts*; *mais il en périt plus par l'onde que par le glaive*[1]. Les dépouilles de la France, qu'emportaient les Germains, retombèrent au pouvoir des guerriers de Lother et de Hugues: les habitans de Soissons et des campagnes environnantes eurent sans doute part à ce riche butin qui les consola un peu des ravages de la guerre.

Suivant la tradition soissonnaise, le passage des Germains et la catastrophe de leur arrière-garde auraient eu lieu du côté de St-Crépin-le-Grand, et le terrain qui s'étend sur l'autre rive de l'Aisne, entre la rivière, St-Médard et le bourg St-Waast, en aurait pris le nom de *Champ bouillant* ou *Champ dolent*, à cause de la douleur qui navra les ennemis témoins du désastre de leurs compagnons.

D'après les vieux titres de la cathédrale, ce lieu était ainsi appelé au XIIe siècle, et une croix de même nom existait sur le chemin du bourg St-Waast à St-Médard[2].

[1] Balderic. *Chronic.* — Orderic. Vital. *Historia*, lib. I et VII. — Radulf. Glabr. *Historia*, lib. I.

[2] MS. de N. Berlette, dans les MSS. de D. Grenier, paq. 2S, n° 1. — Melchior Regnault. — Dormay. — Cabaret.

Digitized by Google

Bauldry de Cambray raconte qu'après l'échec de Soissons, l'empereur envoya demander à Lother de fixer un champ de bataille où l'on pût combattre à égal avantage, afin que la *couronne de laurier* (la couronne impériale) et l'Empire restassent au vainqueur. Sur quoi, Gozfrid ou Geoffroy, comte d'Anjou, vassal de Hugues-Capet, et neveu de Guy, évêque de Soissons, s'écria que les deux rois pouvaient bien se battre seul à seul afin que l'Empire appartînt, au survivant, sans obliger tant de gens à s'entr'égorger pour leur querelle. Le comte des Ardennes parut fort scandalisé du peu de cas que les *Welches* faisaient de leur roi, et déclara que lui et ses frères d'armes ne demeureraient jamais les bras croisés tandis que leur empereur combattrait et serait en péril.

L'anecdote est un peu suspecte : les Lotharingiens, accoûtumés à passer sans cesse du roi de Germanie au roi de France, et à n'obéir ni à l'un ni à l'autre, n'étaient pas plus dévoués à leurs princes que les Français. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y eut point de bataille générale, mais que les Français poursuivirent et harcelèrent leurs adversaires jusqu'aux Ardennes et jusqu'à la Meuse[1]. Malgré l'heureuse issue de la campagne de 978, Lother (980) alla trouver Othon en Lorraine, fit la paix avec lui, et abjura toutes prétentions sur le royaume de Lorraine, *ce qui chagrina fort les*

[1] Radulf. Glabr. — Orderic. Vital., etc.

Digitized by Google

princes des Franks, dit Orderic-Vital. Cet événement est digne de remarque : sans doute, Lother, commençant à redouter les sourdes menées de Hugues-Capet, crut prudent de transiger avec l'empereur, afin d'acquérir au besoin l'appui des Germains, assez disposés d'habitude à secourir les descendans de Charlemagne contre les seigneurs *welches*. La prépondérance de Hugues en Gaule était une menace perpétuelle pour le roi, que les liens de famille ne suffisaient pas à rassurer (Hugues et lui étaient fils des deux sœurs) : le cauteleux et patient Hugues travaillait à recueillir ce qu'avaient semé ses pères, et voulait réduire Lother à la condition des derniers Mérowingiens. Il s'étudiait à donner pour soutien à sa puissance féodale la force morale du clergé, montrait un grand zèle à la défense des Eglises et au rétablissement de la discipline, et s'efforçait de glisser ses créatures dans tous les évêchés et les grandes abbayes. Héribert de Vermandois, comte de Meaux et de Troyes [1], possédait l'abbaye de St-Médard depuis la mort de son père Héribert-le-Grand : Hugues obligea Héribert, par force ou par transaction amiable, à renoncer à St-Médard et à souffrir l'installation d'un abbé régulier nommé Odole (*Odoleus*) ou Odolen, qui assista, en 972, au concile provincial du Mont-Notre-Dame en Tardenois [2]. La grande

[1] Il s'était saisi du comté de Troyes, en 958, au détriment de la fille de son frère Robert.

[2] *Gallia Christiana*, t. IX, p. 413. Il y eut trois synodes au

Digitized by Google

abbaye était restée pendant plus d'un siècle entre les mains des seigneurs laïques, et, de château-fort qu'elle était (*castrum*), elle redevint enfin monastère.

Odolen était probablement tout dévoué à Hugues, et le duc de France acquit aussi un partisan dévoué dans le nouvel évêque qui succéda en 972 au vieux Guy d'Anjou : ce prélat, appelé Guy d'Amiens, était arrière-petit-fils de Waleran, comte de Beauvais et de Vexin, devenu comte d'Amiens, seigneur de Crépy et de la Ferté-sur-Ourcq par son mariage avec l'héritière des comtes d'Amiens de race karolingienne. Les successeurs de Waleran avaient été dépouillés d'une grande partie de leurs seigneuries durant les guerres du Xe siècle : le comte Raoul, petit-fils de Waleran, releva sa maison ; ce seigneur, qui habitait ordinairement le château de Crépy, fut père de Gaultier, comte d'Amiens, de Vexin, de Beauvais, sire de Crépy, de la Ferté-sur-Ourcq, etc., et de Guy d'Amiens, évêque de Soissons[1]. La maison de Vexin fut quelque temps dominante dans le diocèse soissonnais, et l'on croit que Soissons même eut pour comte un beau-frère de Gaultier.

L'histoire est muette, jusqu'en 966, sur les officiers royaux qui régirent cette cité : les rois, tâ-

Mont-Notre-Dame dans la seconde moitié du Xe siècle ; le dernier se tint en 985.

[1] *Hist. du Valois*, t. I, p. 227 et suivantes.

Digitized by Google

chant de conserver un des derniers fleurons de leur couronne, évitaient apparemment d'en confier le dépôt à des gardiens assez puissans et assez illustres pour se l'approprier; mais le comté de Soissons ne pouvait long-temps encore échapper soit à l'hérédité féodale, soit à la suzeraineté épiscopale; des circonstances fortuites l'en avaient seules préservé jusqu'alors, et, en 966, il était enfin tombé aux mains d'un homme de grande maison. On a conservé une charte de Geoffroy-Grise-Gonelle, comte d'Anjou, datée de cette année[1], et souscrite par Hugues-Capet, suzerain du comte d'Anjou, et par divers seigneurs entre lesquels on distingue Robert de Vermandois, comte de Troyes, Guy d'Anjou, évêque de Soissons, et Wauldry (*Waldericus*), comte de Soissons. Wauldry paraît avoir été fils de Héribert, comte de Senlis, et frère d'Adèle de Senlis, femme du puissant comte Gaultier[2]. Les comtes de Senlis, comme on l'a dit

[1] *Spicilegium*, t. VI, p. 423, éd. de 1664.

[2] Ni Dormay, ni Rousseau, ni Cabaret, n'ont connu ce comte Wauldry, qui, suivant Ducange (*Hist. MSte. des comtes d'Amiens*) ne diffère pas du comte *Hordres*, oncle de Dreux, comte d'Amiens, dont il est question dans le roman de *Garin-le-Lohérain*.

« Mort est vostre oncle qui soës vos norrit
Hordres li cuens, ô le Guernon Flori! »

Ce Dreux d'Amiens était le fils aîné du comte Gaultier. Par compensation de Wauldry ou Hordres, Cabaret a voulu donner à Soissons un autre suzerain que nous devons rayer

Digitized by Google

plus haut, appartenaient à la race karolingienne, et provenaient de la même souche que la branche de Vermandois.

Wauldry ne survécut pas long-temps à la souscription de ce diplôme ; il mourut de 966 à 969, apparemment sans enfans, car sa sœur Adèle transporta le comté de Senlis dans la maison de Vexin, et Soissons fut donné en bénéfice par Lother à un autre seigneur du sang karolingien, à Guy de Vermandois, fils d'Albert, comte de Vermandois, et petit-fils de Héribert-le-Grand et de Ghislebert, duc de Lotharingie, deux des plus célèbres et des plus turbulens héros du Xe siècle. La mère de Guy était la fille aînée de Gerberge de Saxe, épouse en premières noces du duc Ghislebert, en secondes noces du roi Louis-d'Outre-Mer, et Guy de Vermandois se trouvait ainsi le neveu du roi Lother, parenté qui dut contribuer à lui faire obtenir le comté de Soissons. Lother espéra sans doute acquérir par cette faveur l'appui de la maison de Vermandois.

L'investiture de Guy fut antérieure à l'an 970 :

de la liste des comtes: c'est un certain Ghislebert ou Gilbert, baron puissant dans le Soissonnais et les cantons voisins, connu pour avoir souscrit une charte du roi Lother en 974 et pour avoir exercé sur les terres de l'Eglise de Reims des ravages qui lui valurent une excommunication en 986 (*Gerberti epistolæ*): il ne fut jamais comte de Soissons, car, à ces deux époques, un autre seigneur possédait ce titre.

Digitized by Google

une lettre de l'illustre Gerbert ne permet pas d'en douter. On sait que Gerbert fut forcé d'abandonner, en 970, l'abbaye de Bobbio qu'il avait reçue d'Othon-le-Grand, et vint se réfugier à Reims près de l'archevêque Adalbéron d'Ardenne. En quittant Bobbio, Gerbert écrivit à son ami Stéphanus, diacre de l'Eglise romaine, que les troubles de l'Etat le contraignaient à retourner en Gaule. « Renvoyez donc, ajoute-t-il, à moi et à notre archevêque (Adalbéron), par Guy, comte de Soissons, les Suétones, les *Quintus-Aurélius*[1], et les autres livres que vous savez. » Le comte Guy était allé à Rome, soit pour quelque motif de dévotion, soit pour une mission politique que Gerbert ne dévoile pas dans sa lettre (*Gerberti Epistola* XLI).

Le nom du comte Guy figure sur trois diplômes du règne de Lother : à savoir ; 1° la confirmation royale des priviléges du monastère de St-Thierry près Reims (juin 974)[2]; 2° la fondation de l'abbaye du Mont-St-Quentin près Péronne par le vieux comte Albert de Vermandois (vers 980)[3], charte au bas de laquelle Guy et son frère Héribert, héritier présomptif du Vermandois, apposèrent leurs

[1] Nous ne savons quel est le *Quintus-Aurelius* que redemande Gerbert; peut-être faudrait-il lire : *Quintus* et *Aurelius*, Quintus de Smyrne et Aurélius-Victor?

[2] *Hist. des Gaules et de la France*, t. IX, p. 634.

[3] *Gallia Christiana*, t, X, *Instrumenta*, p. 359.

Digitized by Google

seings à côté de celui de leur père Albert ; et 3°, la confirmation royale des priviléges du monastère St-Eloy de Noyon, accordée par Lother *à la prière de ses neveux Lyudulf* (ou Leudhulf), *évêque de Noyon*, *Héribert*, *comte de Vermandois*, *et Guy*[1]. Cette pièce doit être placée entre 977, époque où Leudhulf de Vermandois, un des fils d'Albert, fut promu à l'épiscopat, et 986, époque où mourut Lother ; Héribert y porte le titre de comte de Vermandois seulement comme héritier présomptif ; car son père vécut jusqu'en 987. On a prétendu que le *Guy* qui signa cette charte, et au nom de qui n'est ajoutée aucune qualification, n'était pas le comte de Soissons, mais un autre Guy, *clerc* et trésorier de l'Eglise noyonnaise. C'est une erreur évidente ; Guy le trésorier vivait vers 1050, soixante-dix ans plus tard[2], et n'était pas fils du comte Albert.

[1] *Hist. des Gaules et de la France*, t. IX, p. 654.

[2] *Gallia Christiana*, t. IX. *Ecclesia Noviomensis*. Colliette (*Mém. sur le Vermandois*, t. I, p. 558), qui a fait de notre comte Guy le petit-fils et non le fils d'Albert de Vermandois, dit que Guy hérita du comté de Soissons en épousant la fille du prétendu comte Gilbert. Marlot (*Hist. remens.*, t. I, p. 550), est encore plus loin du vrai et entasse autant d'erreurs que de mots dans son tableau généalogique de la maison de Vermandois ; il veut que l'évêque Leudhulf, le comte Gilbert et le comte Regnauld de Roucy, aient été tous trois fils de Héribert-le-Grand ; puis il fait de Gilbert le père de notre comte Guy et de *Renauld*, qui fut comte

Digitized by Google

Les monumens contemporains ne nous apprennent pas quel rôle joua le comte Guy durant les agitations qui troublèrent les dernières années du règne de Lother, si l'on peut appeler *règne* la vie de ce prince, car Hugues-Capet, comme l'écrivait Gerbert en 985 (*Gerberti Epistolæ*), *était déjà roi de fait, si Lother était encore roi de nom.* Lother mourut en 986, laissant un fils de vingt ans, Louis-le-*Fainéant*, qui s'éteignit un an après son père (21 mai 987), empoisonné, dit-on, par sa femme, et fut enseveli à Compiègne.

Il était mort singulièrement à propos pour Hugues-Capet, qui se trouvait en mesure de recueillir sa succession, et avec lui descendit au tombeau la dynastie karolingienne. Tandis que Charles, duc de la Basse-Lorraine, oncle et héritier du dernier roi, perdait un temps précieux en Brabant ou à Cambray, sa résidence accoûtumée, Hugues-Capet rassemblait à Noyon les barons des duchés de France et de Bourgogne, qui tous étaient ses vassaux ou ceux de son frère Eudes-Henry, duc de Bourgogne, et se faisait proclamer roi par eux, puis marchait à leur tête sur Reims, où il fut reçu et sacré par l'archevêque Adalbéron (3 juillet 987). Hugues fut reconnu sur-le-champ par l'évêque de Soissons, par Gaultier de Vexin, comte d'Amiens,

de Soissons après Guy, et qui était son fils et non son frère. Nous ne savons où Marlot a pris ces rêveries qui déparent sa belle histoire de Reims.

Digitized by Google

Senlis, etc., qui possédait le Valois et une portion de l'Ourceois, et probablement par le comte Guy: on ne sait trop quel parti embrassa d'abord le frère aîné de Guy, Héribert, qui régissait le Vermandois sous le nom de leur père, le vieil Albert; l'autre Héribert, comte de Troyes et de Meaux, et suzerain d'Oulchy et de la majeure partie de l'Ourceois, tenait pour Charles, qui était son gendre, et qui fut aussi soutenu par le comte de Flandre. Charles s'était enfin mis en mouvement au commencement de 988, et la lutte se prolongea pendant trois années entre lui et Hugues; Charles s'empara de Laon, saccagea tout le pays jusqu'aux portes de Soissons, puis alla surprendre et piller Reims, qui lui fut livré de nuit par l'archevêque Arnoul. Adalbéron étant mort peu de temps après le sacre de Hugues-Capet, ce prince avait fait élire Arnoul, afin d'attacher à ses intérêts ce jeune clerc de sang royal, fils naturel du feu roi Lothier; mais Arnoul trahit Hugues en faveur de son oncle Charles. Reims ne resta cependant pas au pouvoir de Charles, qui fut bientôt assiégé dans sa cité de Laon par Hugues: deux fois Hugues se vit contraint de lever le siége; la ruse lui réussit mieux que la force; en l'année 991; un complot ourdi par Adalbéron, évêque de Laon, introduisit Hugues dans la place, et Charles, prisonnier de son heureux compétiteur, alla mourir captif au château d'Orléans. Arnoul fut déposé par les évêques comprovinciaux au concile de St-Basle, à cause de sa félonie en-

Digitized by Google

vers le roi Hugues, et l'évêque de Soissons, Guy d'Amiens, se signala parmi les promoteurs de cette déposition, qui amena le fameux Gerbert sur le siége de Reims, et qui fut plus tard désapprouvée par le Saint-Siége.

Le triomphe de Hugues n'en fut pas moins complet, et la révolution, qui éleva au trône la maison de France, enleva définitivement Soissons au domaine de la couronne pour en faire un comté héréditaire, tandis que Laon demeurait sans autre seigneur que son évêque. L'hérédité du comté de Soissons fut sans doute le prix de l'hommage rendu par Guy à Hugues-Capet, soit qu'il y ait eu à cet égard quelque stipulation précise, soit que cet important changement dans la situation de la cité et du canton se soit opéré par le fait et par la seule force des choses.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SOISSONS SOUS LES COMTES HÉRÉDITAIRES DE LA MAISON DE VERMANDOIS[1].

(987 à 1057.)

Le nouveau comté héréditaire n'eut d'autres limites que le comté amovible ou que l'ancien *pagus suessonicus* : il était borné au nord par l'Ai-

[1] L'avènement de la maison de Vermandois sépare l'histoire de Soissons en deux parties bien distinctes : dans la

Digitized by Google

lette, qui le séparait de l'évêché-comté de Laon et de la seigneurie de Coucy, usurpée d'abord par Héribert-le-Grand sur l'Eglise de Reims, puis possédée par divers barons jusqu'à ce qu'elle se fixât, vers le milieu du XIe siècle, dans la célèbre maison des Enguerrand; à l'est, le comté confinait encore au Laonnois (la frontière passant entre Bray, qui était laonnois, et Ostel, qui était soissonnais), puis à l'archevêché-comté de Reims et à la terre de Braine, qui, devenue comté, s'accrut considérablement au XIe siècle, sous les seigneurs de la maison de Baudiment, et comprit le Tardenois presque entier. De ce côté, la frontière faisait un angle rentrant de Bray sur Sermoise, en traversant l'Aisne et la Vesle : tournant au sud, elle passait ensuite par Lesge, Cuiry-House, Arcy-Ste-Restitue, Servenay, et longeait le comté d'Ourceois, alors régi par un vicomte relevant du comte de Troyes et de Meaux et siégeant à Oulchy;

première, Soissons, chef-lieu d'un peuple libre, puis importante cité gallo-romaine, et enfin ville royale durant cinq siècles, voit ses annales continuellement mêlées à l'histoire générale de la Gaule, et y figure presque incessamment avec éclat comme centre des grands mouvemens politiques et militaires : dans la seconde partie, Soissons n'est plus que la capitale d'un petit comté, d'abord cité féodale partagée entre divers maîtres, puis commune incomplètement affranchie ; l'intérêt alors se resserre et l'historien, rarement obligé de franchir les limites du pays soissonnais, doit imprimer désormais à son œuvre un caractère plus local et plus monographique.

Digitized by Google

de Servenay, elle joignait Mornienval en enfermant une portion de la forêt de Villers-Cotteretz et côtoyant le comté de Valois, domaine de la puissante maison de Vexin; à l'ouest, le Soissonnais ne s'étendait plus jusqu'à l'Oise, mais seulement, à ce qu'il semble, jusquà l'ancienne chaussée romaine de Vic-sur-Aisne à Noyon, vers Autresche et Sorny; les forêts royales de Cuise ou Compiègne et de Laigue, les métairies du fisc que les Capétiens avaient héritées des Karolingiens, et qui s'enchevêtraient avec les terres des comtes de Valois-Senlis et de Vermandois, et de l'Eglise de Noyon, bornaient à l'occident le comté de Soissons.

Le comte avait sous lui un vicomte, qui l'assistait dans les *plaids* et cours de justice où il convoquait ses feudataires : plus tard, pour fournir des apanages à quelques fils puînés des comtes, le comté fut divisé en quatre vicomtés héréditaires, celles de Busancy, Cœuvres, Fromentel et Ostel [1].

[1] MSS. de Rousseau-Desfontaines, t. I. — Dormay, t. II, c. 3 et 4. — On parlera plus amplement des quatre vicomtés aux diverses époques de leur création. La vicomté d'Ostel formait la partie nord-est du comté; Fromentel, le nord-ouest; Busancy, le sud-est (la vallée de Crise et les plateaux voisins), et Cœuves ou Cœuvres, le sud-ouest. La vicomté héréditaire de Fromentel ou Vic-sur-Aisne dura peu, et fut cédée, ou plutôt restituée à l'abbé de St-Médard, car elle se composait, pour la meilleure part, de biens d'Eglise usurpés. Dormay pense que le vicomte de Busancy

Digitized by Google

Toutes les terres contenues dans les limites du comté de Soissons ne relevaient pas du comte, bien que soixante bourgs et villages fussent soumis à sa *justice* (suivant Dormay) : beaucoup de villages, de hameaux, de métairies, appartenaient à l'Eglise diocésaine ou aux diverses abbayes de la ville et du plat-pays ; les seigneurs ecclésiastiques n'étaient pas les feudataires du comte ; c'était lui au contraire qui tenait en fief quelques biens de l'Eglise épiscopale, ainsi que faisaient la plupart des seigneurs laïques. Telle fut certainement l'origine de l'*hommage* que les comtes rendirent aux évêques, et que ceux-ci parvinrent à changer en *hommage-lige* pour le comté même, comme si le comté eût été un fief de l'évêché et non de la couronne.

La ville, comme le pays, était donc partagée entre le comte et les seigneurs ecclésiastiques : l'évêque avait juridiction sur un quartier qui comprenait les rues de St-André, de Crise, et plusieurs

était le successeur du vicomte primitif de Soissons. En effet, la vicomté de Busancy comprenait la partie de la ville qui appartenait au comte.

Tous les fiefs du Soissonnais ne furent pas compris dans les quatre vicomtés, et il paraît que la plupart des feudataires qui continuèrent à relever directement du comté, prirent par la suite le titre de vicomtes ; de là, les vicomtes de Berzy, Acy, Sorny, Ambrief, Leury, Billy, Clamecy, Montgarny, Chaudun, Chazelles, Vauxbuin, Arcy-Ste-Restitue, Espagny, Jouagne. Margival, l'Echelle.

Digitized by Google

autres ; le chapitre de la cathédrale, dont les biens avaient été séparés de ceux de l'évêché depuis la cessation de la vie commune, avait *justice* sur son cloître, sur la rue St-Nicolas, etc., jusqu'à la porte St-Christophe : le principal siége de la justice du chapitre était au cloître, dans une maison dite la *Chartre*, parcequ'elle servait à la fois de prison aux *sujets* du chapitre, et de tribunal au juge préposé par les chanoines sous le titre de sous-prévôt laïque ; cet officier rendit aussi la justice près de la porte St-Christophe. L'abbesse de Notre-Dame exerçait droit de seigneurie sur un quartier de la ville, et le chapitre de St-Pierre-au-Parvis, émancipé de sa dépendance primitive vis-à-vis de l'abbesse depuis qu'il avait obtenu la propriété de son logis, possédait aussi droit de justice non-seulement sur son cloître, mais sur *la rue de la Fourberie, et depuis la tour de Contreval jusqu'au Port-aux-Poissons*, suivant d'anciens titres cités par Dormay (t. II. c. 3).

Enfin, les abbayes St-Médard et St-Crépin avaient pareillement juridiction, la première sur le faubourg de Crouy et le bourg d'Aisne ou faubourg St-Waast ; la seconde, sur le faubourg St-Crépin et Venisel ; le tout sans parler des justices *foraines* ou extérieures appartenant à ces chapitres et abbayes ; du chapitre de la cathédrale, par exemple, ressortirent les villages d'Amblegny, Bucy, Taux, Tigny, Villemontoir, Chelles, Pasly, etc [2].

[2] Dormay, t. II, c. 3. — MSS. de Cabaret, t. II. — Il s'é-

Digitized by Google

Du comte amovible au comte héréditaire, il y avait presque la distance d'un officier royal à un petit souverain; car les obligations du comte vis-à-vis du roi se bornaient désormais à l'assister dans ses guerres; le fait de la justice et des impôts ne regardait plus que le comte seul, et, entre autres attributions souveraines, il s'empara du monnayage, à l'exemple de tant d'autres grands barons; les évêques se mirent aussi à battre monnaie, et la cité de Soissons eut ainsi trois monnaies différentes, en comptant celle de St-Médard, qui datait de Louis-le-Débonnaire, mais qui changea son type lors de la chûte des Karolingiens, et supprima le nom royal de sa légende. Ce fut, sans doute, sous le comte Guy de Vermandois et l'évêque Guy d'Amiens qu'apparurent la monnaie des comtes et la monnaie épiscopale; mais les monumens font défaut pour changer les vraisemblances historiques en certitude : on n'a point de pièce des comtes antérieure à l'avénement de la maison de Nesle (1146), et aucune pièce des évêques n'est parvenue jusqu'à nous, bien que l'existence de leur monnaie soit un fait incontestable[1].

leva encore de nouvelles *justices* dans Soissons durant le cours du Moyen-Age, de la fin du XIe siècle à la fin du XIIe; celles de St-Jean-des-Vignes, St-Léger, St-Pierre-à-la-Chaux, St-Crépin-en-Chaye, qui avait juridiction à la porte Bérald, enfin la justice du Temple ou de Maupas, Le nom de rue *de l'Echelle-du-Temple* rappelle encore cette juridiction des Templiers.

[1] T. Duby, *Monnaies des ducs, comtes, etc.* Choppin (*Do-*

Digitized by Google

Les comtes héréditaires résidaient dans un donjon, où avaient probablement siégé avant eux les comtes royaux, et qui était enfermé dans le mur d'enceinte de la ville[1]. A ce château attenait une

maine de France, liv. 2) nomment le comte de Soissons le septième, et l'évêque de Soissons, le vingtième entre les trente-et-un seigneurs ayant droit de battre monnaie au XIVe siècle. Dans le pays, on désignait exclusivement, sous le titre de *monnaie de Soissons*, la monnaie des comtes : la plus usitée était le *néret* ou *noiret*, ainsi appelé parcequ'il était fort mêlé d'alliage et avait l'*œil* plus terne et plus *noir* que les parisis ou les tournois. Les *nérets* soissonnais avaient cours dans le Valois et une partie de l'Ourceois. Dormay dit qu'il existait, outre les nérets, des *doubles-blancs au chapelet*, qui valaient huit deniers. Voy. Dormay, t. II, c. 2; Carlier, *Hist. du Valois*, t. I, p. 533; et Nic. Oresme, *Discours contre le changement des monnaies*. D'après diverses chartes des XIIe et XIIIe siècles, dont les copies se trouvent parmi les MSS. de D. Grenier, il y avait des oboles, des deniers, des sols et des livres soissonnais. Lorsque l'autorité royale commença de dominer la féodalité et régla les monnaies seigneuriales, les deniers des évêques furent fixés au poids de 16 grains, les 20 deniers épiscopaux valant 12 deniers parisis ; on en devait tailler 298 dans un marc d'argent. Les deniers des comtes étaient un peu plus forts; on n'en taillait que 276 au marc. Duby, *Monnaies des ducs, comtes, etc.* A propos de numismatique, nous avions oublié de mentionner parmi les monnaieries frankes du diocèse de Soissons, celle de Mornienval (*Mauriniana-Vallis*), où furent frappées des monnaies sous Charles-le-Chauve.

[1] Le château des comtes était sur l'emplacement de l'Intendance, dont les vastes bâtimens renferment aujour-

Digitized by Google

chapelle desservie par un collége de six chanoines dits de *St-Prince*. Les évêques supposèrent que le château et le comté même avaient appartenu à St-Prince, par donation de Chlovis, et que le comté avait relevé de l'évêché depuis le temps du premier roi chrétien : ils firent de cette fable le fondement de leurs prétentions à l'hommage des comtes. Peut-être la *Tour des Comtes*, d'où relevaient tous les fiefs du Soissonnais, était-elle bâtie sur un terrain qui avait appartenu à l'Eglise diocésaine, et lui devait un *cens*; peut-être les évêques partirent-ils d'abord de ce point pour traiter la seigneurie du comté, comme la tour qui en était le siége, *fief épiscopal* (*episcopale casamentum*). Ils amenèrent les comtes à s'avouer leurs feudataires.

Le règne de la maison de Vermandois à Soissons n'eut rien de brillant, et a laissé peu de traces dans l'histoire ; c'est à grand'peine qu'on glane, parmi les pièces diplomatiques du temps, quelques souvenirs relatifs aux premiers comtes héréditaires. Guy de Vermandois souscrivit, en 995, avec les rois Hugues et Robert, et divers barons et prélats, entre autres l'évêque Guy d'Amiens et l'abbé de St-Médard, Odolen, une charte par laquelle Gaultier, comte d'Amiens, de Valois, etc., restitua au monastère de St-Crépin de Soissons plusieurs mé-

d'hui la sous-préfecture, la mairie, la bibliothèque publique, etc.

Digitized by Google

tairies situées à Orouy (*Oratorium*) et aux Eluats (*Lupi-Saltus*), dans le pays de Valois, lesquelles avaient été enlevées à cette abbaye par le comte Raoul, père de Gaultier. Cette restitution fut faite à la prière de l'évêque Guy, frère du comte Gaultier[1]. L'évêque Guy mourut dans l'année 995: le comte Guy poussa un peu plus loin sa carrière ; mais on ignore s'il vit commencer le XIe siècle : un historien de Soissons (Rousseau) le fait mourir en 999; rien ne garantit l'exactitude de cette date. Le comte Guy eut pour héritier son fils Rainauld (*Rainoldus*).

A l'évêque Guy avait succédé Foulques, oncle de Notcher, comte de Bar, qui épousa la veuve du comte Guy, Adèle ou Adelheide[2], et qui possédait quelques biens à Soissons ; car il donna un clos de vignes voisin de St-Pierre à la cathédrale[3]. Foulques fut, dit-on, un prélat guerrier et turbulent : il accompagna le roi Robert (1005) dans l'expédition que ce prince fit en Bourgogne pour obliger les seigneurs bourguignons à reconnaître sa suzeraineté après la mort du duc, son oncle; mais il ne se contenta pas de suivre le roi à la guerre; il la fit lui-même aux moines de St-Médard, et, malgré l'opposition de l'abbé Richard, zélé défenseur des droits du monastère, il s'empara de beau-

[1] *Annal. Benedict.* t. III, p. 665.

[2] MSS. de D. Grenier, *pag. suesson.*

[3] Dormay, t. II, c. 21.

Digitized by Google

coup de fiefs de St-Médard pour les distribuer à ses gens d'armes. Le monastère fut ensanglanté par ces querelles, et les domestiques de l'abbé tuèrent ou blessèrent quelques-uns des *hommes* de l'évêque dans la basilique même de St-Médard. L'abbé Richard, qui avait ordonné ou toléré cette vengeance, *réconcilia* l'église et y célébra les saints mystères comme s'il eût été étranger à l'acte qui avait souillé le sanctuaire ; ce qui lui valut une sévère admonestation de Saint-Fulbert, évêque de Chartres, le régulateur de l'Eglise de Gaule en ce temps-là[1]. Foulques mourut sur ces entrefaites, laissant à son église épiscopale *un alleu avec une église à Pommiers* (*apud Pomerias*), suivant l'obituaire de la cathédrale cité par Dormay. Un certain Déodat occupa un moment le siége épiscopal entre Foulques et son neveu Bérauld (*Beroldus*), frère du comte Notcher. Le siége métropolitain de Reims étant vacant, ce fut Gérard, évêque de Cambray, qui consacra Bérauld dans la cathédrale de Soissons, et la cérémonie de l'ordination fut troublée par une rixe scandaleuse entre les évêques de Cambray et de Laon qui se disputaient la préséance[2].

Bérauld fit mentir les présages qu'on avait pu tirer d'une telle inauguration : ce fut un digne prélat, plein de zèle et de charité, et, lorsque l'épisco-

[1] *Fulbert. Epistola* 72. — *Bolland.* t. II. *Mart.* p. 750.
[2] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 347.

Digitized by Google

pat gallican, secouant l'ignorance et la corruption du Xe siècle, tenta de mettre un frein, par l'établissement de la *Paix de Dieu*, à la sanglante anarchie qui désolait la Gaule, Bérauld de Soissons prit une part active à ces généreux efforts. Bérauld de Soissons, Guarin de Beauvais et d'autres évêques de France, dit le chroniqueur Bauldry de Cambray, voyant que, par l'impuissance (*imbecillitas*) du roi (Robert) et les péchés du peuple, le royaume s'en allait à sa ruine, imitèrent les prélats de Bourgogne, et tâchèrent de soumettre tous les hommes de France *au serment ou à l'anathême* (1031-1033). »

Les évêques bourguignons avaient obligé les barons de leur duché à jurer, sous peine d'excommunication, de renoncer à toutes guerres et à toutes vengeances particulières. Pour arrêter tant de violences et de meurtres, les évêques interdirent le port habituel des armes, inconnu du temps des Romains et introduit par les barbares. A l'exemple des Bourguignons, Bérauld et Guarin proclamèrent la *Paix de Dieu* dans leurs diocèses, et Bérauld écrivit à Gérard de Cambray pour l'engager à suivre cet exemple: Gérard s'en défendit par d'assez mauvaises raisons, prétendant qu'il n'appartenait qu'aux rois de décider de la paix ou de la guerre; il eût mieux fait d'objecter que la *Paix de Dieu* ne serait pas observée, et que les barons qui venaient de la jurer dans un beau mouvement de ferveur chrétienne, *fausseraient leur foi* à la

Digitized by Google

première occasion. La barbarie féodale était trop forte pour se laisser ainsi museler par l'autorité religieuse. La tentative était trop radicale : mais elle ne demeura pourtant pas sans effet : à la *Paix de Dieu* succéda la *Trève de Dieu*, qui restreignit à quatre jours par semaine l'interdiction des guerres particulières ; en exigeant moins, on obtint plus, et la *Trève de Dieu*, bien que fréquemment violée par les gens d'armes et par les clercs eux-mêmes, procura quelque soulagement aux populations.

Depuis l'avènement des Capétiens, l'Eglise reprenait peu à peu sa puissance morale et matérielle : les monastères, débarrassés des abbés laïques, rentraient en possession d'une partie de leurs biens envahis, et les restitutions de terres d'Eglise usurpées étaient fréquentes. Parmi les propriétés qu'avait perdues l'abbaye St-Médard, se trouvait Donchery-sur-Meuse, tombé au pouvoir des seigneurs de la maison de Chartres, héritiers des comtés de Meaux et de Troyes par l'extinction de la branche de Vermandois-Meaux : le puissant Eudes, comte de Chartres, Blois, Tours, Meaux et Troyes, ayant été vaincu et tué dans une bataille contre Gothelon, duc de la Haute-Lorraine (an 1037), le roi de France Henri Ier, charmé d'être débarrassé de son redoutable vassal, ôta Donchery aux enfans d'Eudes et le donna en bénéfice au vainqueur, au lieu de le rendre à St-Médard, malgré les réclamations de cet abbé Richard, qui avait si rudement défendu son abbaye contre l'évêque

Digitized by Google

Foulques. Richard alors eut recours au menaçant appareil de l'*Interdit*, qui produisait un effet si terrible sur les imaginations superstitieuses des vieux temps : un silence de mort remplaça le *concert éternel* qui retentissait sous les voûtes de St-Médard ; les offices divins cessèrent dans les sept églises de l'abbaye ; les châsses des nombreux martyrs dont St-Médard possédait les reliques, furent descendues de leur place accoûtumée et couchées sur le pavé des basiliques. Ces moyens extraordinaires réussirent : le duc Gothelon eut peur du courroux des saints ; une nuit, il rêva qu'il voyait apparaître autour de lui tous les bienheureux dont les os étaient gisans à St-Médard, et que, sur sentence rendue par St-Grégoire contre lui, comme détenteur du bien du monastère, St-Sébastien s'apprêtait à le transpercer de sa lance. Le duc s'éveilla en grand émoi, et se hâta de rendre Donchery[1].

Quelques années après (1047), un noble homme appelé Hugues, pour le *remède* de son âme et de l'âme de ses proches, remit *intégralement* à St-Médard un *bénéfice* qui avait été usurpé par ses devanciers et qu'il tenait à titre héréditaire, consistant dans le village de Violaine (*Villena*), et quelques autres biens ; laquelle restitution fut opérée dans le monastère des vierges de Ste-Marie, entre les mains de l'abbé Rainauld, successeur de

[1] *Lib. de translat. S. Sébastian. Annal. Benedict.*

Digitized by Google

Richard, en présence de Guy, archevêque de Reims, de Bérauld, évêque de Soissons, et de quelques grands *du palais du roi*, à savoir le comte Rainauld[1], Hugues, surnommé Bardoul, etc. Bien que Hugues eût déclaré dans cet acte n'être *mu par aucune avidité d'argent*, il se fit payer son bénéfice 40 livres, en se réservant le droit, pour lui ou ses hoirs, de ressaisir ledit bien, si jamais l'abbé Rainauld ou quelqu'autre abbé détournait les terres restituées des *usages* du monastère et les donnait en bénéfice. Le roi Henri Ier confirma ce diplôme à *Laon-le-Cloué* le jour de Noël 1047, et y apposa de sa propre main le scel royal, dans une grande assemblée de prélats et de seigneurs qui souscrivirent tous après le roi[2]. Le roi Henri, deux ans auparavant (en 1045), avait enlevé l'*avouerie* et *mainbourdie* de l'abbaye St-Médard à Etienne de Chartres, comte de Troyes et de Meaux, et s'en

[1] Ces paroles de la charte de restitution indiqueraient que le comte Rainauld de Soissons figurait parmi les officiers de la maison du roi ; Dormay dit qu'il était *premier maître-d'hôtel*. Nous ne savons ce que Dormay entend par là : le titre de *maître-d'hôtel du roi* est le même que celui de *maire du palais* (*major-domûs*), qui disparut sous les Capétiens, et fut remplacé par le titre de sénéchal. Jamais comte de Soissons ne fut sénéchal ni maire. Un Rainauld était camérier ou chambellan du roi en 1058 et 1060, d'après les chartes de Henri Ier ; mais ce n'était pas le comte de Soissons, qui mourut en 1057.

[2] La charte est dans le *Gallia Christiana*, t. x. *Instrumenta*, col. 96.

Digitized by Google

était investi lui-même ; il restitua au monastère le château de Vic-sur-Aisne, « dont St-Médard, dit la chronique de l'abbaye, était privé en ce temps-là par l'incurie et la frivolité du comte Etienne, » qui l'avait laissé envahir par les barons du voisinage. « Le roi, poursuit la chronique[1], défendit virilement l'abbaye contre les vexations et les entreprises de Robert, seigneur de Choisy, et annula force coûtumes et droits que ledit Robert prétendait avoir envers l'église St-Médard et ses possessions. »

Vers ce même temps (1047), l'église de St-Crépin essuya une grande catastrophe : elle fut *incendiée pour la première fois*, et rebâtie sur-le-champ par les soins de l'abbé Anseau (*Ansellus*), à ce que rapporte la *Gallia Christiana*, d'après *une cédule fort ancienne renfermée dans une châsse*[2]. Un historien de Soissons (Melchior Regnault) cite un extrait d'un calendrier de St-Crépin-le-Grand, suivant lequel l'église aurait été brûlée en 1057, et reconstruite seulement par le *roi Louis* (le Gros). Il n'est pas facile de décider entre ces deux versions différentes d'un même fait.

En 1049, eut lieu à Reims un événement important dans les fastes de l'Eglise gallicane : le pape Léon IX vint présider, dans l'abbaye de St-Remy, un concile composé de vingt évêques, d'une cinquantaine d'abbés et d'un grand nombre de clercs

[1] *Historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 367.

[2] *Gallia Christ.*, t. IX, col. 396.

Digitized by Google

et de moines. Les prélats s'assirent en cercle autour du Souverain Pontife : Guy de Châtillon, alors archevêque de Reims, après avoir été chanoine de la cathédrale de Soissons, fut placé à la droite du pape, et l'archevêque de Trèves, à la gauche : l'évêque de Soissons, Bérauld, s'assit le premier après son métropolitain; Rainauld, abbé de St-Médard, est nommé, dans les actes du concile, le sixième entre les abbés présents : les seuls français nommés avant lui sont les abbés de St-Remy, de Cluny et de Corbie. L'issue du concile fut fâcheuse pour Rainauld : le principal but du voyage du pape en France était la réforme des mœurs cléricales et la répression de la *simonie* qui viciait les élections ecclésiastiques; Rainauld, qui avait acquis son abbaye à prix d'or, fut saisi d'épouvante en voyant avec quelle vigueur procédait le Pontife romain, qui avait déjà fait excommunier l'évêque de Langres par le concile, et menaçait du même sort plusieurs autres prélats. Rainauld se retira de l'assemblée *sans permission*, et fut excommunié avec l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens. Hugues, seigneur de Braine, fut aussi retranché de la communion des fidèles pour avoir délaissé son épouse légitime et pris une autre femme en mariage ; puis « le seigneur pape renouvela maints décrets des Saints-Pères, dont on ne tenait plus de compte, et prohiba sous peine d'anathême beaucoup de coûtumes illicites qui s'exerçaient dans l'Eglise de Gaule, »

Digitized by Google

telles que les promotions d'évêques faites sans élection, et les rétributions exigées par les prêtres pour le baptême, la sépulture, l'eucharistie[1].

La volonté du pape ne rencontra point de résistance: c'étaient alors les jours de gloire de la papauté, déjà dirigée par le génie du moine Hildebrand, qui devait être le grand Grégoire VII; car tout ce qu'il y avait en Occident d'amis de la civilisation et d'hommes opposés au despotisme aveugle et capricieux de la force matérielle, se ralliait par nécessité au despotisme de l'intelligence.

L'abbé Rainauld, après le concile, partit pour plaider sa cause à Rome et tâcher d'obtenir sa réhabilitation; mais, pendant ce temps, le roi, irrité que Rainauld se fût mis en route sans l'autorisation royale, s'empara de l'abbaye et y installa un autre abbé, Gérauld ou Gérard.

Les documens du XIe siècle ne parlent guère de Rainauld, comte de Soissons, que pour mentionner l'apposition de son seing sur quelques diplômes. Rainauld et son fils Guy assistèrent à un plaid convoqué dans l'abbaye St-Médard en 1047 pour forcer Robert, châtelain de Choisy, à renoncer aux exactions qu'il exerçait contre les biens et les vassaux du monastère. Choisy, comme tant d'autres fiefs d'Eglise, était devenu la forteresse féodale de l'*avoué* à qui les abbés en avaient con-

[1] Labb. *Concil.*, t. IX, col. 1036.

Digitized by Google

fié la garde, depuis le rétablissement des abbés réguliers. Aulbry, fils de Robert de Choisy, suivit l'exemple de son père, et voulut plus tard obliger tous les paysans (*rustici*) et habitans des terres de St-Médard, *à venir à sa justice*; le roi Philippe, fils de Henry, prit encore la défense de l'abbaye (an 1066)[1]. Rainauld et son fils Guy souscrivirent, en 1053, deux chartes de l'Eglise de Reims, où Guy est qualifié de *chevalier* (*miles*).

(1057). Le comte de Soissons termina, trois ans plus tard, sa longue et obscure carrière : sa fin semble avoir été tragique, et son fils le suivit immédiatement dans la tombe ; les détails de la mort de Rainauld sont complétement ignorés. Nulle chronique n'a parlé de cette catastrophe, vaguement indiquée par quelques mots d'une charte que donna Henri Ier en faveur du monastère de Notre-Dame. Voici cette pièce :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité ;

« Moi, Henri, par la grâce de Dieu roi des Français, je veux qu'il soit sû de tous ceux qui régissent la sainte Eglise de Dieu, et de tous mes *fidèles* présents et à venir, que Heddes (Heddo), évêque de Soissons (successeur de Bérauld depuis 1053), est venu en ma présence, et, d'après la prière de l'abbesse Ermengarde, a donné en don perpétuel à l'église du monastère des filles de Ste-

[1] *Historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 580-581.

Digitized by Google

Marie de Soissons, six *autels* (revenus d'églises, paroisses), à savoir les autels des villages de Chacrise (*Carcrisia*), Corcy (*Corciacum*), Courmelles (*Colomella*), Coloisy (*Colisiacum*), Breuil (*Bruelium*), Nanteuil-la-Fosse (*Nantoilum*), à condition que lesdits *autels* ne demeurent jamais sans desservans (*sine personis*), en sorte que, si quelque desservant était condamné pour un crime quelconque, ou sortait de cette vie, un autre soit présenté à sa place (par l'abbesse), et mis en possession par l'évêque sans rétribution pécuniaire,... et que ledit monastère des filles Ste-Marie ait toute justice, savoir : l'*infraction* (le jugement sur les infractions)[1], le vicariat, etc.; sauf le bannissement (*sine banno;* bannissement est ici dans le sens spirituel, pour *excommunication*). S'il arrivait une excommunication dans lesdits lieux, l'évêque réconcilierait les églises sans délai, afin que le service de Dieu ne demeure point suspendu pour quelque *forfait* que ce soit (*foris factum*, chose *faite en dehors* de la loi). L'évêque ne devra rien réclamer dorénavant desdites églises, si ce n'est le *synode*[2] et la *circade*. Afin que cette *préception* demeure ferme et stable, je l'ai fait *signer* de mon scel.

[1] La charte porte : *in facturam*; mais c'est *infracturam* qu'il faut lire. Voy. Ducange, *Glossar.* art. *factura*.

[2] Droit que l'évêque prélevait sur ses prêtres à l'époque de l'année où ils se rendaient au synode épiscopal.

Digitized by Google

« Seing du seigneur † Henri, roi des Français, qui a confirmé cette prescription dans l'église de St-Michel (nous ne savons où se trouvait cet édifice, à moins que ce ne fût une des sept églises de l'abbaye St-Médard), le cinquième dimanche après Pâques.

« Fait le 5e des nones de mai (3 mai) à Soissons, l'an du verbe incarné 1057, le 27e du règne du roi Henri, le 5e de l'épiscopat du seigneur Heddes. *Le comte Rainauld et son fils Guy étant morts cette même année, et la tour de Soissons ayant été assiégée par le roi Henri.*

« Seing du seigneur Heddes, évêque de Soissons, etc., à qui, pour son aumône et bienfait, devant le roi et les évêques comprovinciaux Bauldouin de Noyon et Elinand de Laon, et Gérard, abbé de St-Médard, en présence de beaucoup de clercs, de moines, de laïques, de nobles, l'abbesse en tête et toutes les religieuses ont promis de prier Dieu pour lui tous les jours de sa vie, et de garder dignement sa mémoire par oraisons et aumônes, célébrant annuellement son anniversaire après sa mort, ainsi que celui de tous les évêques ses prédécesseurs. » Parmi les signatures qui suivent, on remarque les noms de plusieurs dignitaires de l'Eglise soissonnaise, archidiacres, prévôt et chantre, et celui du *vicomte Willerme de Coucy* (*de Couciaco*)[1].

[1] Voyez le texte latin aux preuves de *l'Hist. de l'abbaye*

Digitized by Google

L'année commençant alors à Pâques, et cet acte étant daté du 3 mai, il ne pouvait s'être écoulé que quelques semaines depuis le siége de la tour et la mort du comte, arrivée en *cette même année :* les seigneurs qui signèrent la charte étaient sans doute les mêmes qui avaient fait le siége sous les ordres du roi. Mais quelle fut la cause de cette aggression de Henri Ier, qui coûta la vie au vieux comte; car il est vraisemblable, d'après les termes de la charte, que Rainauld mourut les armes à la main en défendant son château? Les chroniques contemporaines ne fournissent aucunes lumières à ce sujet. Il est probable que le comte de Soissons avait pris part à quelque entreprise de ses cousins, les princes de la maison de Chartres, contre le roi, qui était fréquemment en lutte avec ces seigneurs; Rainauld et son fils pillaient sans doute les domaines ecclésiastiques, et le roi fut introduit dans la ville par l'évêque et les abbés qui lui prêtèrent main forte pour se saisir de la Tour des Comtes.

Mais, si le comte Rainauld périt en combattant, tel ne fut pas le sort de son fils : un grand crime

Notre-Dame, p. 436. Cette abbaye avait perdu beaucoup de ses propriétés durant le Xe siècle. Elle en recouvra peu à peu une partie : Albert, comte de Vermandois, lui rendit les *églises* (les revenus ecclésiastiques) des villages de Pargny (*Patriceius*), Morchain (*Morcinctus*) et Fresniches (*Fresnicia*), *dans le pays de Vermandois*, suivant une charte donnée par les rois Hugues et Robert vers 993 ; preuves de l'*Hist. de l'Abbaye*, p. 435.

Digitized by Google

trancha les jours de Guy de Soissons; il mourut par le poison, et non par le fer. La jeune sœur de Guy, Alaïs de Soissons, *fit mourir par maléfice, avec l'aide d'un juif, son frère dont elle convoitait le comté. En punition de ce forfait, le juif expira dans les flammes*[1]; mais sa complice recueillit le fruit du crime, dont elle ne fut point ouvertement accusée. La tutelle de l'héritière d'un grand fief appartenait de droit au suzerain; Alaïs devint donc comtesse de Soissons sous la tutelle de Henri Ier. Il y avait alors à la cour de France un proscrit de sang illustre, un petit-fils de Richard-sans-Peur, chassé du comté d'Eu et de la Normandie pour avoir voulu s'emparer de la couronne ducale et détrôner son cousin Guillaume-le-Conquérant. Ce prince, appelé Guillaume-Busac, après le mauvais succès de sa révolte, s'était réfugié auprès du roi Henri, qui l'avait reçu *bénignement, comme chevalier noble de race et de visage* (*nobilem genere et formâ militem*), dit l'historien normand Guillaume de Jumiéges[2]. « Henri, ajoute cet écrivain, compatissant à son infortune, lui donna le comté de Soissons avec une noble épouse, de laquelle l'heureux exilé eut par la suite une généreuse postérité. » Une charte de l'an 1066, citée par l'historien de Reims (Marlot, t. I, p. 620), prouve que cette

[1] Guibert. De Novigent. *De vitâ suâ, lib.* III, c. 17.

[2] Willelm. Gemetic. *Historia Normannorum;* dans les *Hist. des Gaules et de la France*, t. XI, p. 45.

Digitized by Google

noble épouse était l'héritière des comtes de la maison de Vermandois; dans cette charte figurent Guillaume ou Wilhelm, comte de Soissons, et sa *femme Alais, fille de Rainauld, jadis comte de Soissons.*

Ainsi fut transféré le comté de Soissons de la maison de Vermandois dans la maison d'Eu ou de Normandie.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

SOISSONS SOUS LES COMTES DE LA MAISON D'EU OU DE NORMANDIE.

(1058 à 1141.)

Guillaume-Busac ne jouit pas long-temps en paix de sa nouvelle seigneurie : à peine était-il installé dans son fief, que le ban de guerre du roi Henri appela aux armes tous les vassaux de la couronne pour marcher contre ce même duc de Normandie, qui avait dépouillé et banni Guillaume.

Digitized by Google

Déjà, quatre ans auparavant (1054), les milices de Reims, de Soissons et de tout le pays avaient pris part à une attaque assez malheureuse de Henri Ier contre le duc Guillaume : Henri, excité par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, et peut-être aussi par le comte de Soissons, résolut de venger ses revers ; « Il assembla son *host* (son armée) le plus puissant qu'il put, dit la chronique de Normandie[1], et se mit à chemin, *ardant* (brûlant) et détruisant le pays jusques au Bessin et jusques à la mer. . . Après ce, le roi ordonna son retour par Bayeux et par Caen, » se proposant de passer la rivière de Dive à Varaville, puis de pousser droit à Rouen en saccageant tout sur son passage.

Quand l'armée eut gagné Varaville, « pour ce que la chaussée était longue, et le pont de Dive, étroit, le roi passa le premier, et puis ordonna ses gens à passer par ordre, et doubla son arrière-garde, et l'ordonna à demeurer en la ville, tant que tout le *sommage* (le bagage) fut passé. » Le duc Guillaume, très inférieur en forces à Henri, s'était contenté de garder ses châteaux et villes fortifiées, en observant l'*host* du roi à distance, sans lui offrir la bataille ; mais, quand il sut que les Français passaient la Dive à Varaville, le duc manda tous ses gens, Normands et Bretons, *bien*

[1] *Historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 343.

Digitized by Google

vingt mille et plus, et se *férit* (se jeta) en Varaville, où l'arrière-garde était. « Quand ceux qui étaient sur la chaussée *ouïrent* la *noise* (le tumulte), si se commencèrent à hâter de passer, et se boutaient l'un l'autre ou mares (dans les mares d'eau), et nul ne pouvait aider l'autre, et à si grand nombre se mirent sur le pont, qui était faible, qu'il rompit et chut, et tous ceux qui étaient dessus, tombèrent en la rivière. . . Le duc Guillaume et ses gens criaient: *Diex aïe*! (Dieu aide!) et fortement assaillaient les Français. Moult était le roi dolent, qu'il voyait ses gens ainsi noyer, tuer et prendre, et ne leur pouvait aider. . . . Le comte de Roucy y fut pris, le comte de Soissons, le vicomte de Melun, le *palatin de Brie* (le comte de Champagne et de Brie), et plusieurs autres grands seigneurs. De ladite arrière-garde n'échappèrent que peu ou nuls qui ne fussent morts ou pris. Si grand'prise de prisonniers ne fut onc faite en Normandie, sans plus grand'occision. »

Le comte Guillaume-Busac ne resta toutefois pas long-temps prisonnier du duc son cousin, qui avait été deux fois son vainqueur: la paix fut conclue peu de temps après la journée de Varaville, et le duc de Normandie remit tous ses prisonniers en liberté, moyennant de bonnes rançons, dont le poids retomba sur les vassaux des seigneurs captifs. Guillaume-Busac n'était pas demeuré plus d'un an au pouvoir de Guillaume-le-Conquérant; car il assista, en 1059, au sacre du jeune Philippe Ier,

Digitized by Google

que Henri, son père, associa au trône le jour de la Pentecôte, dans la cathédrale de Reims. Au procès-verbal du sacre[1], le comte de Soissons est nommé le huitième entre les grands barons présents ou représentés par délégués dans la cérémonie : les sept premiers cités sont le duc d'Aquitaine, le duc de Bourgogne, le marquis (comte) de Flandre, les comtes d'Anjou, de *Vadois* (Valois-Amiens), de Vermandois et de Ponthieu. Heddes ou Heddon, évêque de Soissons, siégea le premier entre les prélats, immédiatement après les archevêques : Gérard, abbé de St-Médard, n'est nommé que le dixième, et Hugues, abbé de St-Crépin, que le vingt-neuvième entre les abbés présents.

Les malheurs que Guillaume-Busac avait essuyés rendirent sans doute ses inclinations moins belliqueuses, et l'éloignèrent de se mêler activement aux luttes intestines qui troublèrent la France sous Philippe Ier; le comté de Soissons fut préservé, à ce qu'il semble, des ravages de la guerre qui désola le Valois et l'Ourceois, durant les querelles de Philippe Ier avec la maison de Valois-Amiens. Suivant un historien de Soissons (Cabaret), Guillaume releva la Tour des Comtes, ruinée par le siége de 1057, et lui donna le nom de *Château-Gaillard*, en mémoire du fameux Château-Gaillard près les Andelys, qu'il avait autrefois possédé lorsqu'il était comte d'Eu. La résidence des com-

[1] *Gallia Christiana*, t. x; *Instrumenta*, p. 22.

Digitized by Google

tes de Soissons a été réellement appelée *Château-Gaillard*; mais ce nom fut assez commun en France au Moyen-Age, et l'origine que lui attribue ici le chanoine Cabaret est tout à fait hypothétique.

Le comte Guillaume souscrivit, en 1067, la charte de fondation de St-Martin-des-Champs par le roi Philippe.

L'évêque Heddon était mort vers 1063, après avoir donné au monastère St-Crépin les paroisses (*altaria*) de Pernant et Coulombs. « Josselin, qui avait acquis l'archidiaconat de Paris, non-seulement par simonie, mais par homicide, obtint pareillement, à prix d'or, l'évêché de Soissons (du roi Philippe Ier); mais le souverain pontife Alexandre II défendit à cet homme de recevoir l'ordination, jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant lui ou devant son légat, et prescrivit à Gervais, archevêque de Reims, de ne point le consacrer[1]. » On élut donc un autre évêque, Adélard, qui exerça les fonctions épiscopales depuis 1064 jusqu'en 1072, et fut remplacé par Thibauld de Pierrefonds, frère du sire Nivelon de Pierrefonds; cette maison féodale, cantonnée dans son fort château au milieu des bois, commençait à tenir un rang éminent dans la contrée; elle possédait une partie des fo-

[1] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 349. — Voy. aussi *Litteræ Alexandri papæ*, dans les conciles de Labbe, t. IX, col. 1130 et 1152.

Digitized by Google

rêts de Cuise et de Retz, avec les terres de Montigny-Langrin, Reteuil, le Crotoy, Couloisy, Jaulzy, Haute-Fontaine, Taille-Fontaine, Morte-Fontaine, Neuf-Fontaines, Champ-Baudon, Chelles, St-Etienne, et sa seigneurie s'étendait de la rive sud de l'Aisne aux environs de Villers-Cotteretz; en outre plusieurs *avoueries* ecclésiastiques s'y trouvaient annexées, celle de Vic-sur-Aisne, par exemple[1].

Thibauld de Pierrefonds présida, en 1076, à une fondation pieuse qui devait doter Soissons du plus beau de ses monumens. Il y avait en ce temps-là, hors les murs de Soissons et sur la colline qui commande le quartier sud-ouest de la ville, une église paroissiale assez obscure, dédiée à St-Jean-Baptiste, régie par un curé-cardinal, et servant d'asile depuis peu à quelques clercs qui vivaient canoniquement sous la règle de St-Augustin; car, depuis que la vie régulière avait cessé presque généralement dans les chapitres de chanoines, il s'établissait çà et là des communautés de clercs plus rigides, qui reprenaient volontairement l'ancienne régularité, *conformément aux canons de l'Église et aux préceptes de St-Augustin.* L'église de St-Jean-lès-Soissons changea bientôt de situation, grâce aux bienfaits qu'attira sur elle l'évêque Thibauld. Hugues de Château-Thierry, vassal du comte de Champagne, possédait en fief quelques

[1] *Hist. du Valois*, t. I, p. 237, etc.

Digitized by Google

terres usurpées sur l'Église de Soissons ; sa conscience s'en alarma, et il communiqua à l'évêque l'intention qu'il avait de renoncer au bien mal acquis. Peu de temps après, fut promulguée la charte suivante :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Thibauld, par la miséricorde de Dieu, évêque de Soissons, etc.

« A tous ceux qui pratiquent la religion chrétienne. . . faisons savoir qu'un certain chevalier de Château-Thierry, nommé Hugues, est venu humblement en présence de notre sérénité, nous demandant et priant de recevoir entre nos mains les *autels* (paroisses) de notre domaine épiscopal (*de beneficio nostro*) qu'il tenait *sacrilégement* comme font d'autres princes de ce siècle, à cette condition, qu'après l'avoir absous de l'injuste *tenure* (*tenturâ*) des dits *autels*, nous les assignerions à perpétuité à l'église du saint et vénérable Jean-Baptiste-du-Mont, c'est-à-dire aux clercs qui vivent là servant Dieu nuit et jour sous la règle de Saint-Augustin. Condescendant bénignement à sa demande, et tenant ledit Hugues par la main, en présence d'une grande multitude de laïques, je me suis dirigé vers l'église du bienheureux susnommé, afin de ratifier et confirmer tous deux, moi et lui, ce qu'il avait obtenu de ma bienveillance par ses prières. Alors, Hugues, venant en ce lieu, comme il a été dit, a conféré aux clercs qui vivent là régulièrement, l'église même de St-Jean-Bap-

Digitized by Google

tiste avec toutes ses dépendances, tant terres qu'autres choses, et les *autels* dont nous avons parlé plus haut, savoir, l'un à Charly, le second au Mont-Tivon, le troisième à St-Aignan dans le pays de Brie, le quatrième à Rosoy (*in Roseto*), le cinquième à Arthèse, et deux moulins à farine. Après quoi, retournant au palais (*ad aulam*) épiscopal, j'ai imposé audit chevalier une pénitence convenable pour l'injuste et sacrilége *tenure* des *autels*, ainsi qu'il l'avait demandé, et, de peur que quelque évêque de mes successeurs ne détourne vers d'autres usages. . . . cette *aumône* de sainte mémoire, j'ai fait écrire cette charte en y imprimant mon scel, etc. »

Thibauld accorde ensuite aux clercs de St-Jean le droit d'élire parmi eux un chef, un *prélat* (*prælatum*), qui recevra l'investiture des mains de l'évêque sans que celui-ci la puisse refuser, l'élection étant canonique. « Mais, le *prêtre-cardinal* de ce lieu, ajoute Thibauld, *rendra raison*, selon la coûtume, à moi et à mon archidiacre, du soin des paroissiens. » La charte est signée de l'évêque, des quatre archidiacres, et du doyen et chancelier de l'église-mère de Soissons.

Il paraît, aux termes de la charte, que Hugues de Château-Thierry détenait les revenus de l'église St-Jean comme des cinq autres *autels*, puisqu'il *conféra* cette église aux clercs.

Ce diplôme fut confirmé la même année par le roi Philippe, dont Thibauld et Hugues avaient sol-

Digitized by Google

licité la garantie, et la confirmation fut souscrite par Manassès de Roucy, archevêque de Reims, et par plusieurs autres prélats; par Thibauld, comte de Champagne, de Brie, de Chartres et de Blois, suzerain de Hugues; par Etienne, fils de Thibauld; par Guillaume, comte de Soissons; par le donateur Hugues et son neveu Evrard; par Aulbry, seigneur de Choisy (et non pas Coucy), et par Guy de Châtillon-sur-Marne[1].

Hugues de Château-Thierry ne se borna pas à ce premier bienfait: il donna à l'église de St-Jean trente arpens de vignes qui tapissaient la colline où s'élevait cet édifice; telle fut l'origine du nom de *St-Jean-des-Vignes*, qui prévalut sur celui de *St-Jean-du-Mont*. Les chefs du chapitre de St-Jean prirent le titre d'abbés, et cette communauté de chanoines réguliers obtint une renommée fort honorable *quant aux mœurs et à la doctrine*, suivant l'expression consacrée. Il en sortit plusieurs *grands clercs*, entre autres *maître* Hugues Farsit, qui fut en correspondance avec St-Bernard, et qui écrivit, vers 1128, un livre sur les miracles opérés *par Sainte-Marie mère de Dieu* dans l'abbaye Notre-Dame de Soissons, où les pélerins venaient

[1] Les deux chartes de donation et de confirmation se trouvent dans le *Gallia Christiana*, t. x; *Instrumenta*, col. 97-98. — Voy. aussi Dormay, t. II, c, 12 et 13. — P. Legris; *Chronicon S. Johannis-de-Vineis*, Paris, 1619. — Ch. de Louen, *Hist. de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes*; - Paris, 1710.

Digitized by Google

par troupes en ce temps-là implorer la guérison de leurs maux, comme on fit plus tard à Notre-Dame de Liesse[1]. Les évêques, le chapitre de la cathédrale, et divers seigneurs, favorisèrent à l'envi les progrès de l'abbaye St-Jean, et l'abbé Roger reçut, en 1089, une bulle du pape Urbain II, approuvant les statuts de la communauté et confirmant ses priviléges[2]. Urbain II, célèbre pour avoir prêché la première croisade au concile de Clermont, était né dans le diocèse de Soissons, à Châtillon-sur-Marne, et avait commencé par être chapelain de l'évêque Thibauld de Pierrefonds, avant que de s'élever de degré en degré jusqu'à la chaire de St-Pierre.

St-Médard ne présentait pas un spectacle aussi édifiant que le nouveau monastère St-Jean : l'ancien abbé simoniaque, Rainauld, déposé au concile de Reims en 1049, avait été rétabli *par la faveur d'hommes puissans*, (selon le *Gallia Christiana*); excommunié pour la seconde fois au con-

[1] Le *Libellus de miraculis*, etc., écrit au commencement du XIIe siècle, est inséré entre les preuves de l'*Hist. de l'abb. Notre-Dame*, p. 481. Il donne quelques lumières sur les circonstances locales : on y voit, par exemple, que le *village* (*villa*) de Crouy était déjà *au-delà de St-Médard, au pied de la montagne*, enfin dans son assiette actuelle; le vide s'était déjà opéré dans la plaine, autour de l'église St-Etienne; les villages de Crouy et Cuffies s'étaient formés aux deux extrémités du faubourg de Crouy, ruiné durant les guerres du Xe siècle.

[2] Dormay, t. II, c. 16.

Digitized by Google

cile de Chalon par le légat Pierre Damiani, en 1063, il se maintint dans le gouvernement de l'abbaye, malgré le légat et malgré les moines soulevés contre cet usurpateur. Tout le couvent écrivit au pape contre l'abbé, et plusieurs des religieux partirent pour Rome: le pape Alexandre II ratifia la sentence du légat et la résistance des moines; Rainauld, soutenu par la cour de France, ne céda pas, et l'on ne put le chasser de St-Médard, où il mourut vers 1076. L'abbaye ne gagna rien à sa mort, et le roi Philippe *vendit* St-Médard à un certain Pons (*Pontius*), qui *dévora toute la substance* de l'abbaye, et dissipa jusqu'aux ornemens du culte, en sorte qu'on ne pouvait plus vaquer aux offices divins, *pour la pénurie de toutes choses*[1]. Le scandale devint si éclatant que le roi Philippe n'osa soutenir Pons, ni refuser aux moines, qu'appuyait vivement l'évêque Thibauld, l'autorisation de renvoyer Pons et d'élire un autre abbé (1077).

Il y avait alors à St-Médard un noble brabançon, nommé Arnoul de Pamelle, qui avait endossé la robe monastique malgré sa famille, et qui, ne trouvant pas la vie des moines assez rigide à son gré, avait obtenu de l'abbé Rainauld la permission de se faire reclus comme autrefois St-Wouël. Cet homme, dont l'austérité était aussi excessive que l'avait été le libertinage de Pons, se martyri-

[1] Hariulf. et Lisiard. *Vita S. Arnulfi*. — *Sæcul.* VI. *Act. Benedict. pars*, 2. — Et dans Surius, t. IV.

Digitized by Google

sait lui-même : un autre reclus, trépassé depuis long-temps, lui étant apparu en songe, lui raconta qu'il avait été confiné quelque peu en purgatoire pour s'être rafraîchi en buvant du lait durant une fièvre ardente ; Arnoul, depuis cette vision, s'ingéniait sans cesse à tourmenter son corps : il s'était creusé une fosse sous un égoût, et y restait souvent exposé à la pluie et à la neige, il ne mangeait que du pain d'orge, ne buvait que de l'eau fétide, estimant l'eau de puits chose trop recherchée et trop délicate, et gardait un silence perpétuel. Il passait donc pour un saint : il avait mené cette étrange vie pendant trois ans et demi, lorsque les moines et les vassaux de St-Médard, lui déférèrent la dignité abbatiale par le conseil de l'évêque Thibauld. Arnoul s'enfuit du côté de Laon pour ne point être abbé, et, s'il en faut croire l'histoire de sa vie, ayant rencontré un loup par les chemins, il suivit cette bête sauvage avec l'espoir de gagner ainsi quelque retraite ignorée au fond des bois. Mais le loup le ramena vers Soissons : Arnoul se soumit à la volonté de Dieu, et se laissa enfin crosser et mitrer ; il rentra dans la vie active, et rétablit le bon ordre et la prospérité de St-Médard ; mais il ne conserva guère ses fonctions. Eudes, un de ses moines, qui convoitait fort l'abbaye, suggéra au roi Philippe l'idée d'exiger de l'abbé le service féodal et de le mander pour aller en guerre avec les vassaux de St-Médard ; car l'ancienne exemption de service militaire, dont avait joui autrefois

Digitized by Google

St-Médard, était tombée en désuétude; *l'homme de Dieu* aima mieux résigner sa dignité que de transgresser les *saints canons* en prenant les armes, et rentra dans sa cellule bien-aimée, après avoir engagé ses moines à élire un nommé Gérard.

Le jaloux Eudes ne parvint donc point à son but; mais Gérard ne posséda pas l'abbaye en paix: la reine Berthe de Hollande s'était déclarée hautement la protectrice de l'abbé Pons, dégradé deux ou trois ans auparavant; elle le réinstalla de vive force, malgré les représentations du pieux Arnoul, qui était sorti de sa cellule pour tâcher d'empêcher cette violence.

L'auteur de la vie de St-Arnoul assure que ce saint homme prédit alors à la reine qu'elle serait précipitée du trône et mourrait dans l'affliction et l'oubli.

L'évêque Thibauld était décédé le 26 janvier 1080: on a de lui une charte assez curieuse de l'an 1077, par laquelle, à la prière du comte de Champagne, *maire du palais royal* (*major domûs regiæ*), il reprend aux chanoines de l'*Église-Mère* de Soissons l'autel ou revenu paroissial du village de Bainson, qu'il leur avait donné, et le concéde à la petite abbaye (*abbatiolæ*) récemment fondée à Coincy par le comte Thibauld de Champagne (en 1072), à condition que les moines de Coincy paieraient annuellement un cens de 20 *sols de deniers*[1]

[1] *Sols de* 12 *deniers* sans doute, sols ayant le poids légitime.

Digitized by Google

aux chanoines de la cathédrale, et que le doyen de l'*Église-Mère* de Soissons serait à perpétuité le *titulaire* (*persona*) dudit *autel*, quoique la paroisse fût desservie par un prêtre dépendant du monastère. Parmi les signataires de cette pièce, figurent Hugues de Château-Thierry et son neveu Evrard, Thibauld, prévôt du comte de Champagne à Oulchy, et Hesselin, sénéchal de l'évêque[1].

Les scènes qui avaient troublé St-Médard bouleversèrent l'Eglise épiscopale après la mort de l'évêque Thibauld : le roi Philippe octroya l'évêché, sans élection canonique, à un nommé Ursion, frère de son sénéchal Gervais. Grégoire VII, à cette nouvelle, enjoignit à son légat Hugues, évêque de Die, d'assembler un concile en Gaule pour juger Ursion : le roi ne voulant pas permettre au concile de se réunir dans ses domaines, le légat convoqua les évêques à Meaux, sur les terres du comte de Champagne (1081) ; Ursion ne se présenta pas, fut condamné par contumace, et les clercs et vassaux de l'église de Soissons, qui étaient accourus en foule au concile, élurent évêque le reclus Arnoul ; on l'envoya chercher dans sa cellule de St-Médard, et on le força de s'asseoir parmi les prélats du concile ; puis Arnoul accompagna le légat, qui s'en retournait dans son évêché, et fut sacré évêque à Die, après avoir signalé son avénement par un *miracle*, suivant l'auteur de sa vie,

[1] *Gallia Christiana*, t. x; *Instrumenta*, col. 99.

Digitized by Google

en annonçant à la reine Berthe qu'elle était enceinte en ce moment d'un fils qui régnerait après son père. Les deux prédictions d'Arnoul à la reine, faites ou non après coup, furent conformes aux événemens; car Berthe mit au monde un fils qui devint le roi Louis-le-Gros, et elle n'en fut pas moins répudiée par Philippe sous prétexte de *parenté*.

Le renom du saint homme ne décida pourtant pas l'intrus Ursion à lui céder la place, et, lorsqu'Arnoul, revenu de Provence, voulut faire son entrée dans sa cité épiscopale, le sénéchal Gervais, frère d'Ursion, marcha au-devant du prélat avec une troupe de gens d'armes, et déclara qu'il le tuerait s'il entrait dans Soissons. Arnoul tenta courageusement de passer outre; Gervais et les siens n'osèrent exécuter leur menace, et ne frappèrent pas le *légitime évêque*; mais ils continuèrent à lui barrer le passage, et Arnoul, ne voulant pas recourir à la guerre civile, se retira au château d'Oulchy, (*Ulcheium*, par corruption pour *Urceium*, du nom de la rivière d'Ourcq): il y exerça les fonctions épiscopales sous la protection du comte de Champagne, tandis qu'Ursion les exerçait à Soissons sous la protection du roi. Philippe Ier eût payé cher sa conduite, sans la fameuse guerre des *Investitures*, qui ne laissa pas à Grégoire VII le loisir de diriger ses foudres apostoliques contre le roi de France.

L'évêque Arnoul quitta sa résidence d'Oulchy

Digitized by Google

pour remplir en Flandre une mission vraiment évangélique que lui avait confiée Grégoire VII : il pacifia cette contrée alors livrée à une sanglante anarchie, puis revint dans son diocèse, toujours divisé entre lui et l'usurpateur Ursion; le chagrin que lui inspirèrent les déportemens du roi et la triste situation de la province ecclésiastique de Reims, qui était sans métropolitain, sans conciles provinciaux, sans ordre ni gouvernement quelconque, le porta enfin à se démettre de l'épiscopat, et à rentrer dans sa cellule de St-Médard, qu'il abandonna encore pour aller mourir en Flandre (an 1087). Il fut canonisé trente-trois ans après au concile de Beauvais.

Ursion était mort avant lui, ou avait abdiqué; car un autre évêque nommé Hilgot régissait le diocèse dès 1085[1].

On ne sait trop quel parti embrassèrent le comte Guillaume-Busac et sa famille dans toutes ces querelles cléricales : au mal que dit d'eux le chroniqueur Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, on peut croire qu'ils soutinrent les pillards et les usurpateurs, l'abbé Pons et l'évêque Ursion. Malheureusement pour la renommée du comte et des siens, le témoignagne de Guibert, qui vivait dans le pays et, pour ainsi dire, à la porte de Soissons, a plus de poids que les louanges banales du Normand Guillaume de Jumiéges. « Il tenait cette mé-

[1] Labb. *Concil.* t. x, p. 406.

Digitized by Google

chanceté de son père, » dit Guibert à propos des mauvaises actions d'un des fils de Guillaume-Busac. Quant à la fratricide Alaïs, Guibert raconte qu'un jour elle fit crever les yeux et arracher la langue à un diacre qui lui avait déplu.

Guillaume ne vivait plus en 1082 : le nom de son fils aîné Rainauld, *comte de Soissons*, figure près de celui du sénéchal Gervais, au bas d'un diplôme donné cette année là par Philippe 1er, en faveur de Notre-Dame d'Étampes [1]. Le comte Rainauld II signa aussi la charte de fondation de l'abbaye St-Nicolas de Ribemont, en 1083, et sa confirmation par Philippe Ier en 1084 [2]. C'est là tout ce qu'on connaît de Rainauld II, à qui succéda son frère Jean. Guillaume avait eu trois fils et quatre filles : le troisième fils, Manassès, entra dans les ordres sacrés, et parvint plus tard à l'é-

[1] *Ordonnances des rois de France*; t. XI, p. 174. Dormay n'a pas connu ce comte Rainauld II, et il fait à tort de Jean, frère de Rainauld, le successeur immédiat de Guillaume. Une généalogie latine des rois de la troisième race, etc., écrite vers 1160, et insérée dans le tome XIV des *Hist. des Gaules et de la France*, établit la succession des trois comtes, Guillaume, Rainauld et Jean, et plusieurs chartes corroborent son témoignage. Cette généalogie, copiée par Aulbry de Trois-Fontaines, chroniqueur du XIIIe siècle, renferme toutefois une grave erreur sur l'origine de Guillaume-Busac, qu'elle prétend issu de la maison de Roucy. La science héraldique n'était point encore bien constituée au XIIe siècle.

[2] *Gallia Christ.*, t. X; *Instrumenta*, col. 189-190.

Digitized by Google

vêché de Soissons; une des filles, Ramentrude (suivant une généalogie du XIIe siècle), épousa le seigneur de Nesle, alliance qui devait porter le comté de Soissons dans la maison de Nesle. La comtesse Alaïs mourut le même jour que son fils Rainauld, un 31 mars, on ne sait en quelle année[1]. « La veille du jour où commençait le jeûne (le carême), rapporte Guibert de Nogent, elle avait soupé copieusement : durant la nuit, elle fut frappée de paralysie, perdit l'usage de la langue, et, qui pis est, ne se soucia plus aucunement des choses qui regardent le Seigneur, et vécut jusqu'à la fin comme un vrai pourceau. . . . En essayant de la guérir, on lui coupa presque entièrement la langue, par un juste jugement de Dieu, et elle resta ainsi du commencement du carême jusqu'à l'octave de Pâques où elle mourut. . . . Ce n'étaient pas seulement des querelles, mais des haines mortelles qui existaient entre elle et ses fils Jean et Manassès; ces haines, ils les avaient conçues dès leur naissance; car tous ceux de cette famille sont perpétuellement ennemis les uns des autres. Aussi, poursuit Guibert, les choses que je viens de rapporter ci-dessus (la mort de la comtesse et le fratricide qu'elle avait commis jadis), m'ont-elles été racontées par le comte Jean lui-même tandis

[1] Suivant l'obituaire de St-Jean-des-Vignes. Dormay, ignorant que Rainauld eut possédé le comté, le qualifie de *troisième fils de Guillaume*, tandis qu'il était l'aîné.

Digitized by Google

qu'on portait sa mère à la sépulture (Guibert, l. III, c. 17). »

— Pourquoi, ajoutait le comte, suis-je généreux envers elle, qui n'a voulu faire aucun sacrifice pour le salut de son âme?

Il se reprochait apparemment les dons pieux qu'il avait faits, suivant l'usage, au profit de l'âme de sa mère; aussi reprit-il le Four-l'Evêque, four banal situé près de la porte l'Evêque (ou Porte-Hosanna), et octroyé par Alaïs à St-Jean-des-Vignes. Il usurpa bien d'autres possessions ecclésiastiques.

Ce comte Jean était un singulier personnage sur lequel Guibert (liv. III, c. 17), a laissé de curieux récits: c'était une sorte d'esprit-fort, protecteur zélé des Juifs, des hérétiques, des pillards, de quiconque attaquait l'Eglise en parole ou en action; la *juiverie*[1] était en grand honneur à Soissons de son temps: il *parlait du Sauveur en termes plus criminels que les Juifs eux-mêmes n'eussent pu faire*, et avait rempli la ville d'une foule de mécréans comme lui, *vrai gibier du diable*, dit Guibert. On peut bien croire qu'il ne favorisait pas ainsi les *infidèles* par tolérance philosophique, mais parce qu'il trouvait son compte à soutenir les Juifs persécutés ailleurs et à trafiquer avec eux; l'impatience de toute loi morale et religieuse était le principal motif de la haine que

[1] On prétend que les Juifs avaient une synagogue rue St-Martin.

Digitized by Google

beaucoup de ces petits tyrans féodaux témoignaient contre l'Eglise.

« Quoiqu'il approuvât dans ses paroles la secte des Juifs, il pratiquait extérieurement la religion chrétienne : aux fêtes de la naissance et de la passion du Sauveur, il affectait une telle humilité, que nous n'eussions jamais pu, dit Guibert, le croire infidèle à sa foi. Mais, une certaine année, la veille de Pâques, il vint dans l'église pour veiller durant la nuit, et engagea un clerc à l'entretenir sur les mystères de ce saint temps : quand celui-ci en fut à lui raconter comment le Seigneur avait souffert et était ressuscité, le comte se mit à rire, et s'écria : — Voilà la fable, voilà le mensonge ! — Mais, répliqua le clerc, si tu penses que ceci n'est que fable et mensonge, pourquoi fais-tu la veillée avec nous? — Pourquoi? Parce que je prends plaisir à regarder les belles femmes qui viennent veiller ici la nuit de Pâques !

« Son incontinence était telle qu'il abusait sans aucun scrupule des vierges et des religieuses consacrées à Dieu. »

Il avait épousé Aveline de Pierrefonds, petite-nièce du feu évêque Thibauld, et fille de Nivelon II, sire de Pierrefonds : quoique sa femme fût jeune et belle, il lui préférait une *vieille et laide concubine* qu'il entretenait dans la maison *d'un certain Juif*, son entremetteur, et il n'épargnait ni dédains ni affronts à la comtesse. La crainte de la vengeance des Pierrefonds l'eût peut-être engagé

Digitized by Google

à mieux traiter sa femme ; car le père de la comtesse avait une grande puissance, et, de plus, l'évêché de Soissons était retombé, depuis quelques années, entre les mains d'un Pierrefonds, oncle d'Aveline[1] ; mais le sire Nivelon et l'évêque

[1] L'évêque Hilgot ou Helgaud avait abdiqué l'épiscopat, dès 1087, pour se faire moine à Marmoûtier, après avoir donné à l'abbaye de Coincy les revenus ecclésiastiques (*altaria*) du bourg de Dormans et de trois autres paroisses *recouvrées des mains de détenteurs laïques*, et à l'abbaye de Château-Thierry les revenus de la paroisse de Bosu. L'épiscopat avait été ensuite conféré à Henri, parent, dit-on, du roi d'Angleterre et du duc d'Aquitaine : ce fut ce Henri qui accorda une des prébendes de la cathédrale à l'abbé de St-Jean-des-Vignes. Suivant l'exemple de son prédécesseur, il déposa la mitre et la crosse pour prendre la robe monastique à Cluny (avant 1092). Hugues de Pierrefonds, fort jeune encore, fut le successeur de Henri. Hugues confirma la donation que ses devanciers avaient faite de l'église St-Thibauld de Basoche aux moines de Marmoûtier (*Majus-Monasterium*, St-Martin de Tours), et leur concéda une métairie ou maison de campagne que les évêques de Soissons avaient à Basoche ; cette bourgade était une ancienne propriété de l'Eglise soissonnaise, et ses seigneurs tenaient leur baronnie en fief des évêques. Gervais, sire de Basoche, fut un des héros de la première croisade : les Turks, qui le regardaient comme un de leurs plus redoutables adversaires, s'étant emparés de lui par surprise, le firent mourir sans vouloir le mettre à rançon. L'évêque Hugues, ainsi que ses frères, Nivelon, sire de Pierrefonds, et Jean, vicomte de Chelles, se croisa en 1102, et partit après avoir restitué la paroisse de Damery à St-Médard, et octroyé de nombreux bienfaits au chapitre de la cathédrale, à St-Jean-des-Vi-

Digitized by Google

Hugues, son frère, s'en allèrent mourir à la croisade (an 1103); la seigneurie de Pierrefonds passa aux jeunes frères d'Aveline, qui n'inspiraient pas de crainte au comte Jean, et Manassès de Soissons devint évêque à la place de Hugues de Pierrefonds.

Le comte Jean ne conserva plus aucuns ménagemens, et projeta de répudier Aveline avec éclat : il ne voulut ou ne put recourir à ce prétexte de parenté ou d'alliance, qui, grâce à la susceptibilité outrée de l'Eglise touchant les mariages entre parens, facilitait si souvent le divorce; il se mit en tête d'accuser sa femme d'adultère, et ne trouva pas de meilleur expédient, afin d'arriver à son but, que de rendre la comtesse coupable sans le savoir. « Une nuit, quand les lumières furent éteintes, il envoya un de ses parasites prendre sa place dans le lit de sa femme. Mais la comtesse reconnut à la peau unie de cet homme que ce n'était pas le comte, qui avait le corps couvert de boutons purulens, et, appelant ses domestiques, elle battit et *meurtrit* (*cœdit*) rudement le parasite avec leur aide[1]. »

gnes, etc. Aucun des trois ne revint dans son pays, et Hugues mourut en route, dans la ville d'Aquilée. Le troisième frère, Jean de Pierrefonds, avait vendu, en partant, sa vicomté de Chelles au chapitre de Soissons moyennant seize marcs d'argent comptant, deux *sols* de cens annuel pour ses héritiers, une messe hebdomadaire pendant son absence, et une messe anniversaire après sa mort. (*Hist. du Valois*, t. I, p. 242 et 353).

[1] Guibert. de Novigent. *De vitâ suâ*, lib. III, c. 17.

Digitized by Google

Mais Jean de Soissons ne se déconcerta pas, et n'en porta pas moins contre sa femme l'impudente accusation qu'il avait préméditée: il s'efforça de l'obliger à subir l'*épreuve du fer chaud*, dans l'espoir qu'elle serait victime de cette coûtume barbare, en dépit de son innocence. L'épreuve ou *purgation* par le fer chaud, consistait à placer un fer *chauffé à blanc* (*candens*) dans la main de l'accusé; si la main ne restait point intacte, l'accusé était censé criminel. Cette scandaleuse affaire causa beaucoup d'agitation dans tout le pays; les frères d'Aveline commençaient à montrer des dispositions menaçantes; l'un d'eux, Ancoul, était chanoine et archidiacre de la cathédrale, et il soutenait vivement sa sœur auprès de l'évêque, qui présidait de droit aux *épreuves*, et avait juridiction sur le crime d'adultère.

Manassès de Soissons n'était pas resté long-temps évêque: mort vers 1108[1], il avait été remplacé par

[1] Son épiscopat dura environ cinq ans. Manassès donna au chapitre de la cathédrale, tant pour son *salut* que pour celui de sa mère, les *autels* de Cuise, de Béthisy, et six autres. Il érigea l'église paroissiale de St-Pierre-à-la-Chaux en un prieuré qu'il réunit à l'abbaye de Coincy, et fut enseveli dans cette abbaye de l'ordre de Cluny, qui, grâce à la munificence des évêques et des seigneurs, posséda jusqu'à vingt-et-une paroisses dans le diocèse de Soissons. Les prieurs de St-Pierre continuèrent de figurer entre les *cardinaux* de Soissons, comme avaient fait les curés auxquels ils succédaient.

Digitized by Google

Lisiard de Crépy, ancien prévôt du chapitre de la cathédrale, et fils d'Adam-le-Riche, seigneur de Nanteuil-le-Haudouin et châtelain du donjon de Crépy, qui était chef d'une branche cadette de la maison de Vexin-Valois. Lisiard, homme de bien et de capacité, n'était pas capable de se prêter aux vues du comte. Lisiard toutefois n'osa prendre sur lui de décider seul un pareil procès, et il autorisa le jeune archidiacre Ancoul de Pierrefonds à se rendre auprès du fameux Ives, évêque de Chartres, un des théologiens les plus savans et des casuistes les plus renommés de l'époque (dans les premiers mois de 1115).

Ives de Chartres s'empressa de répondre directement à l'évêque de Soissons :

« A Lisiard, par la grâce de Dieu évêque de Soissons, Ives, par la même grâce humble ministre de l'Eglise de Chartres. (Il faut) veiller avec la vigilance du bon pasteur sur les brebis à soi commises.

« Votre archidiacre est venu vers nous avec quelques *honnêtes frères* (chanoines de Soissons), et a consulté notre humilité (*parvitatem nostram*) sur les moyens légaux par lesquels il pourrait délivrer sa sœur de l'infamie que le comte de Soissons, son mari, veut jeter sur elle *haineusement* (*odiosè*). Il nous a paru que le comte n'attaquait pas sa femme selon l'ordre judiciaire, et que l'*épreuve* qu'il provoque n'était point légitime. Car les *Institutes*[1],

[1] *Justinian. novell.* 117, c. 15.

Digitized by Google

que suit et observe l'Eglise romaine, disent que l'homme qu'un mari soupçonne de vouloir abuser de la pudeur de son épouse, ne peut être ni réputé convaincu ni livré au châtiment, à moins que le mari ne lui ait défendu par trois fois, devant trois témoins dignes de créance, d'entretenir familièrement sa femme en sa maison ou en maison étrangère. Après cela, s'il trouve derechef sa femme et cet homme s'entretenant en particulier, et qu'il ait trois témoins du fait, alors il peut ou les appeler en jugement, ou leur infliger la punition méritée (se faire justice à lui-même, apparemment). Autrement, ni les lois de ce monde ni les lois de Dieu, ne permettent de traiter qui que ce soit en criminel sur de simples conjectures, et votre prudence sait bien que l'esprit des accusateurs et des témoins doit être sans passion, que rien ne doit être fait par un accord frauduleux (*per simultatem*), et surtout que l'accusateur lui-même ne doit pas être coupable de ce qu'il impute à un autre. Quant au *combat singulier* ou à l'*épreuve du fer chaud*, que le comte veut imposer à sa femme, en prétendant qu'elle s'y est spontanément offerte, les lois ecclésiastiques interdisent ces choses plutôt qu'elles ne les prescrivent. « *Les sacrés-canons*, écrivait le pape Etienne à « Luitbert de Mayence, n'admettent pas qu'on ar- « rache d'aveux aux accusés par l'épreuve du fer « chaud ou de l'eau bouillante, et ce qui n'a point « été sanctionné par la parole des Saints-Pères, « on ne doit point l'établir témérairement par des

Digitized by Google

« inventions superstitieuses. Il appartient aux juges « humains de punir les délits révélés par la confes- « sion volontaire du délinquant, ou par la preuve « testimoniale ; mais les choses secrètes et incon- « nues n'appartiennent qu'à un autre juge, qui seul « connaît le cœur des enfans des hommes. » — « Le combat en champ clos, dit le pape Nicolas, « ne saurait être érigé en loi, car il n'a point été « prescrit (par Dieu). . . . Ceux qui font ces « choses et d'autres de même nature nous sem- « blent tenter Dieu. » Il est évident, par ces sentences et d'autres semblables, que le comte ne peut convaincre d'adultère son épouse sinon par des témoignages suffisans, surtout lorsqu'il n'a lui-même témoigné aucune tendresse à sa femme, et s'est à peine acquitté envers elle du devoir conjugal. Je pourrais écrire plus longuement sur ce sujet; mais, parce que j'écris à quelqu'un qui sait la loi, je pense que ceci suffit. Adieu[1]. »

La comtesse ne fut soumise ni à l'épreuve du fer chaud ni au *jugement de Dieu par les armes*: l'évêque Lisiard, encouragé par Ives de Chartres, prit le parti de cette victime innocente, et le comte fut forcé de renoncer à ses desseins, sans toutefois changer de procédés à l'égard de sa femme; mais Aveline n'eut plus long-temps à souffrir les outrages de son indigne époux. « Le ciel, dit Guibert de

[1] Ivon. Carnot. *Epist.* 280, dans Duchesne, *Scriptor. rer. francic.*, t. IV, p. 247.

Digitized by Google

Nogent, ne put supporter davantage ce misérable: un soir qu'il revenait d'une guerre où il avait combattu sous les ordres du roi (l'expédition de Louis-le-Gros contre Thomas de Marle, en 1115,) il expulsa sa femme de son lit et y entra avec cette vieille prostituée dont il a été question plus haut ; mais ce fut avec la mort qu'il coucha! . . . Comme il se sentit pris de cruelles douleurs, il manda le clerc avec lequel il avait conféré lors de la nuit de Pâques, et le consulta ; l'autre (qui exerçait la médecine) lui répondit qu'il allait mourir, et le pressa de songer à son âme et de se repentir de ses débauches ; mais le comte répliqua : — Tu veux, je le vois, que je donne mes biens aux parasites, c'est-à-dire aux prêtres ; ils n'en auront pas une obole. Quant au demeurant, j'ai appris de gens qui te surpassent en savoir, que toutes les femmes doivent être communes à tous, et qu'on ne pèche pas en s'unissant charnellement avec elles.

« Ayant proféré ces paroles, il ne fit et ne dit plus rien qui ne fût d'un *fol* enragé, et voulant chasser son épouse de la chambre à coups de pieds, il en donna un si furieux à un de ses hommes d'armes qu'il faillit le jeter par terre. . . On fut obligé de lui tenir les mains, jusqu'à ce qu'enfin, épuisé de fatigue, il rendit à qui de droit son esprit diabolique. »

Sa seigneurie échut à un fils en bas âge qu'il avait eu d'Aveline et qui fut appelé Rainauld III.

Après avoir raconté la méchante fin du comte

Digitized by Google

Jean[1], Guibert de Nogent donne des détails assez remarquables sur les *hérétiques qu'aimait ce mauvais comte*, et qui étaient alors assez nombreux dans le Soissonnais.

« A Bucy, près Soissons, demeurait un certain Clément, avec Evrard, son frère. C'était, disait-on, un des chefs de l'hérésie, et l'impur comte prétendait n'avoir jamais connu d'homme plus sage. Il ne soutenait pas hautement ses croyances damnables, mais les insinuait pour ainsi dire à la dérobée, et par des conversations à voix basse. . . Ces gens traitent de fable le crucifiement du fils de la Vierge: ils déclarent nul le baptême des petits enfans qui ne peuvent répondre pour eux-mêmes; ils ont en horreur le mystère de l'autel, et appellent *bouche de l'enfer* la bouche des prêtres. . . . Ils condamnent le mariage et l'union de l'homme et de la femme dans le but d'avoir des enfans, et font disparaître tous les fruits de l'union des deux sexes. Ces gens là sont répandus dans tout le *monde latin* (l'Occident); aussi voit-on partout des hommes habiter avec des femmes sans être conjoints par mariage. . . . »

Guibert les accuse ensuite de se livrer, dans leurs

[1] T. Duby, dans ses *Monnaies des prélats et barons, etc.*, cite deux monnaies de billon portant sur la face : *Joanes Comes*, avec le mot *Suessionis*, sur le revers, qui représente une sorte de portail d'église grossièrement dessiné. On ignore si ces pièces appartiennent à Jean Ier ou à quelqu'un des cinq autres comtes qui portèrent le même nom.

Digitized by Google

assemblées nocturnes, à une promiscuité honteuse, et leur impute même l'habitude du vice contre nature; il prétend que les hérétiques brûlent les enfans qui naissent parmi eux, et font, avec les cendres, une sorte de pain qu'ils se partagent en guise de communion. Ce qui ressort du récit de Guibert, en écartant ses exagérations ou ses absurdités, c'est que les hérétiques soissonnais avaient pour principe la condamnation absolue de la chair et du monde visible, dogme qui entraînait presque infailliblement ses sectateurs à tous les désordres de cette chair qu'ils estimaient fatalement vouée au mal; c'étaient de purs Manichéens.

Le comte Jean ne put ou n'osa protéger efficacement ces *infidèles* : pendant la querelle du comte et de sa femme, et quelques mois avant la lettre d'Ives de Chartres, l'évêque Lisiard manda, devant son tribunal épiscopal, les deux frères Clément et Evrard, et « les pressa de dire pourquoi ils tenaient des assemblées autres que celles de l'Eglise, et d'où venait que leurs voisins les qualifiaient d'*hérétiques*? Clément répondit : — N'avez-vous donc pas, Seigneur, lu dans l'Evangile ces paroles : *Beati eritis*[1]? »

Guibert, qui assistait à l'interrogatoire auprès de son ami Lisiard, assure que ce Clément était illettré au point de croire que *beati eritis* signifiait: *heureux les hérétiques*! et qu'*hérétiques* équivalait

[1] Guibert, lib. III, c. 18.

Digitized by Google

à *héritiers* de Dieu. Clément et Evrard nièrent du reste tout ce qu'on leur reprochait, et on ne put les convaincre par témoins : on résolut donc de les soumettre à l'*épreuve de l'eau exorcisée*. Pour cette épreuve on les conduisit dans la cathédrale : Lisiard célébra la messe, et, au moment de la consécration, il se tourna vers les accusés : — Je vous adjure par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par le vrai christianisme que vous avez reçu, et par les saintes reliques qui sont dans cette église, et par le baptême qui vous a régénérés, afin que vous ne vous hasardiez pas à communier, ni à approcher de l'autel, si vous avez fait ou consenti ce qui vous est imputé[1].

[1] Formule de l'*épreuve par l'eau* ; dans Ducange, art. *Judicium*. L'archevêque Hincmar, grand partisan de ces absurdes coûtumes, a laissé une curieuse explication de l'*épreuve par l'eau*.

« Le baptême, dit-il, est un *jugement* par lequel le *menteur* prince et père de ce monde est *chassé dehors*, et le baptême est le conseil (*consilium*) de Dieu ; c'est pourquoi des hommes inspirés du ciel (*divini viri*) ont inventé le jugement de l'eau froide pour découvrir les choses cachées. Dans ce jugement de l'eau froide, à l'invocation de la vérité, qui est Dieu, celui qui veut déguiser la vérité sous le mensonge, ne peut être submergé dans les eaux sur lesquelles a retenti la voix du Seigneur, parce que la pure nature de l'eau, reconnaissant l'impureté de la nature humaine, qui, lavée de toute souillure de mensonge par le baptême, s'est de nouveau salie par le mensonge, ne la reçoit point, mais la rejette comme étrangère, etc. Hincmar. *de divortio Lotharii et Tetbergæ*, p. 60.

Digitized by Google

Ils approchèrent d'un air assuré, et Lisiard leur donna la *sainte communion*, en prononçant ces mots : — Que le corps et le sang du Seigneur vous servent aujourd'hui d'épreuve! « Après quoi, l'évêque et un des archidiacres de la cathédrale, appelé Pierre, se rendirent à l'endroit où l'eau était préparée. L'évêque, versant d'abondantes larmes, entonna les litanies, puis fit l'exorcisme. Les deux frères jurèrent alors que jamais ils n'avaient cru ni enseigné quoique ce fût de contraire à la foi. Cependant, à peine Clément fut-il jeté dans la cuve, qu'il surnagea comme eût fait un léger rameau d'arbre (on prétendait que les innocens allaient au fond, et que les coupables surnageaient.)

« A cette vue, toute l'église fut remplie d'une joie infinie; car cette affaire y avait attiré une si grande affluence de peuple, que personne ne se rappelait avoir jamais vu pareille multitude en ce

Guibert (lib. III, c. 16) raconte une *épreuve* d'un autre genre, un *jugement de Dieu* par le combat à coups de poing. Le Laonnois Anselme ayant volé des croix, des calices et d'autres objets d'or dans la cathédrale de Laon, en avait fait un lingot qu'il vendit à un marchand de Soissons. Peu de temps après, l'acheteur entendit fulminer dans les églises du Soissonnais une sentence d'excommunication contre les auteurs et complices du vol; saisi d'épouvante, il alla dénoncer Anselme aux clercs de Laon. Le voleur nia et requit le combat à coups de poing contre son accusateur. Le Soissonnais *tomba vaincu*, et fut réputé calomniateur, *victime d'une loi injuste et que n'a sanctionnée aucun canon*, ajoute Guibert, qui avait cependan tapprouvé l'*épreuve de l'eau*.

Digitized by Google

lieu. L'autre accusé confessa ses erreurs ; mais, comme il refusait d'en faire pénitence, on le mit en prison avec son frère, que l'*épreuve* avait convaincu. On arrêta aussi deux hommes du bourg de Dormans, bien connus pour être de ces hérétiques, lesquels étaient venus assister à l'*épreuve* des deux frères. Cependant *nous* (Lisiard et le narrateur Guibert) nous rendîmes au concile alors assemblé à Beauvais (1114) pour consulter les évêques sur ce qu'il convenait de faire. Mais le peuple des fidèles, craignant que le clergé ne montrât trop de mollesse, courut, pendant notre absence, à la prison, enleva les hérétiques, éleva un bûcher hors de la ville, et les y brûla. *Tel fut le zèle digne de louanges que le peuple de Dieu déploya contre ces misérables, pour empêcher la propagation du chancre de l'hérésie*[1].

La faveur que le comte Jean accordait aux ennemis de l'Eglise, avait probablement contribué à entretenir, dans la majorité de la population soissonnaise, un esprit d'orthodoxie qui se manifestait à l'occasion par des actes de violence et des emportemens fanatiques. Dès 1092, un concile provincial ayant été réuni à Soissons pour juger un clerc du diocèse de Beauvais, Roscelin, qu'on accusait de professer des erreurs idolâtriques touchant la Trinité et de regarder les trois *personnes* divines comme *trois Dieux*, le peuple le menaça de le

[1] Guibert, lib. III, c. 18.

Digitized by Google

lapider, et Roscelin se rétracta effrayé du courroux de la multitude plutôt que du jugement des évêques[1].

Le zèle farouche des Soissonnais faillit devenir funeste à un théologien bien autrement illustre que Roscelin. Pierre Abeilard, le plus grand philosophe qui eût paru en Occident depuis la ruine de la civilisation antique, faisait en ce temps-là retentir toute la chrétienté de son nom et de ses œuvres: les cloîtres de Notre-Dame et de St-Victor de Paris, le cloître de la cathédrale de Laon[2], l'école de Melun, avaient été tour à tour le théâtre de ses enseignemens et de ses triomphes; il appliquait sa science et son génie à l'étude des dogmes et des mystères, non pour les attaquer, mais pour les expliquer, et s'efforcer de retrouver leur sens métaphysique obscurci durant les siècles d'ignorance. La plupart des théologiens s'ameutèrent contre lui: on le traita de sacrilége et d'hérétique; les uns crièrent qu'il prêchait trois Dieux; les autres, qu'il repoussait la distinction des trois *personnes* dans la Trinité, comme s'il eût pu être à la fois coupable de polythéisme et de théisme antitrinitaire; en conséquence, le légat du pape et l'archevêque de Reims assemblèrent à Soissons, en

[1] Baronius; t. II. — Ivon. Carnot. *epist.* 7.

[2] Au moment où nous écrivons, on achève de faire disparaître les derniers vestiges de ce cloître auquel se rattachaient tant de souvenirs historiques.

Digitized by Google

1121, les évêques de la province de Reims et quelques autres prélats, et mandèrent Abeilard devant eux, avec ordre d'apporter le livre qu'il avait écrit sur la Trinité. Le jour même de son arrivée, Abeilard, qui avait été devancé à Soissons par les intrigues et les calomnies de ses ennemis, manqua d'être assommé par la populace avec quelques disciples qu'il avait amenés: on poursuivit à coups de pierres l'*homme qui enseignait trois Dieux*. Les *pères* du concile ne furent guère plus équitables à son égard que le peuple de Soissons: malgré les représentations consciencieuses de Geoffroy, évêque de Chartres (successeur du fameux Ives), le légat et les autres évêques, entraînés par l'archevêque de Reims, condamnèrent Abeilard sans vouloir l'entendre, et le forcèrent à jeter son livre au feu de sa propre main, puis à lire le symbole de St-Athanase (ou de Nicée, le *Credo*), sans lui permettre de faire aucune profession de foi personnelle; après cette condamnation, on le remit à la garde de Geoffroy-Col-de-Cerf, abbé de St-Médard, pour être enfermé dans ce monastère.

Abeilard a peint en traits touchans et sombres, dans l'*Histoire de ses calamités* (*epist.* 1), la situation de son âme après le cruel traitement qu'il reçut du concile : les égards affectueux de l'abbé Geoffroy et des moines de St-Médard adoucirent un peu sa douleur et son indignation, et lui prouvèrent que ses ennemis n'avaient pu lui aliéner tous les cœurs ni toutes les intelligences. Le légat lui-

Digitized by Google

même ne tarda pas à rendre la liberté à ce grand homme, qui continua, pendant vingt années encore, son orageuse et illustre carrière[1]. Six ans auparavant, un autre concile s'était tenu à Soissons, concile remarquable par la présence du roi Louis-le-Gros, et d'un grand nombre de barons et de prélats. Cette assemblée qui eut lieu au mois de janvier 1115, fut à la fois un synode religieux et un *parlement* politique; on y prit des mesures pour réprimer les fureurs du fameux Thomas de Marle, fils d'Enguerrand de Boves, sire de Coucy et comte d'Amiens, qui avait été excommunié l'année précédente au concile de Beauvais. Ce baron rapace et sanguinaire, cantonné dans les forts châteaux de Crécy-sur-Serre et de Nogent-sous-Coucy, promenait le fer et la flamme dans les diocèses de Laon, de Soissons et de Reims, saccageant les terres d'Eglise, pillant et massacrant les marchands, les pélerins et les pauvres gens du plat pays. Le roi se mit à la tête des habitans exaspérés : les chevaliers et les nobles hommes de la contrée, assez favorables à Thomas, secondèrent très mal Louis; mais la *multitude des vilains armés à la légère* assaillit avec fureur et emporta d'assaut les deux forteresses de Thomas[2].

Ce même concile de Soissons envoya des députés

[1] Abeilard. *Hist. Calamitatum*, etc., epist. I. — *Concil.* t. X, p. 885. — Mabillon, ad *epist.* 3. *S. Bernardi.* — Otto Frising.

[2] Guibert. *lib.* III, c. 15.

Digitized by Google

chercher à la Grande-Chartreuse le Soissonnais Godefroy, qui, après avoir été abbé de Nogent-sous-Coucy, puis évêque d'Amiens, s'était retiré parmi les disciples de St-Bruno. On l'obligea de reprendre la mitre épiscopale ; mais, en 1118, comme il passait à Soissons pour aller à Reims, il tomba malade et mourut à St-Crépin-le-Grand, où il fut inhumé. On le plaça au nombre des saints[1], et le peuple dut ratifier cette canonisation par les motifs mêmes qui ont valu à Godefroy la malveillance du chroniqueur féodal Guibert. Godefroy, dans la révolution qui avait éclaté récemment à Amiens, s'était rangé du côté des bourgeois contre le comte Enguerrand de Coucy, et avait favorisé l'établissement d'une COMMUNE à Amiens.

La révolution d'Amiens n'était qu'un incident de la révolution sociale qui s'opérait alors dans tout le nord de la France. Depuis la ruine de l'Empire Karolingien, nulle loi commune ne régissant le pays, les gens des villes et des bourgs avaient été en proie au despotisme illimité des seigneurs ecclésiastiques et laïques : les *colons* ou *vilains* des campagnes, qui, suivant l'ancienne législation, ne devaient qu'un cens fixe à leurs maîtres, étaient alors assimilés aux serfs ou esclaves, et les hommes libres des cités étaient à leur tour assimilés aux *vilains* toutes les fois qu'ils ne pouvaient repousser

[1] *S. Godefridi vita*, par Nicolas, moine de St-Crépin, dit le *Moine de Soissons*, dans Surius.

Digitized by Google

l'oppression par la force; un régime universel d'exactions et de corvées arbitraires courbait sous son poids toutes les têtes qui ne portaient pas le casque et le gorgerin de mailles du *noble homme*[1]. Le despotisme, tempéré chez quelques prélats par les sentimens religieux, chez quelques barons (les comtes de Vermandois, entre autres) par l'intelligence de leurs vrais intérêts, était effréné, capricieux et féroce chez la plupart des seigneurs, et les suzerains ecclésiastiques étaient souvent plus durs que les autres envers leurs vassaux. La population avait cependant recommencé à s'accroître depuis la fin des invasions normandes: tandis que les arts et la philosophie renaisssaient au fond des cloîtres, on voyait reparaître dans les villes un peu d'industrie, de bien-être, quoiqu'il fût sans cesse menacé et comprimé dans son essor; la *bourgeoisie* se formait sous la féodalité; elle se sentit enfin assez forte pour tenter de s'affranchir, non par un effort général et par un mouvement combiné, mais par

[1] Melchior Regnault (*Abrégé de l'Hist. de Soissons, pièces justific.*), cite, d'après les layettes de St-Crépin-le-Grand, une charte curieuse relative à l'état des personnes et aux bizarreries du régime féodal. Conon de Nesle, et sa femme Agathe, dame de Pierrefonds, donnèrent en aumône au moûtier St-Crépin, Odeline, fille d'Elisabeth de Taillefontaine, nièce du sire Raimbauld de Taillefontaine, laquelle était leur *femme de corps* ou serve, quoique nièce d'un noble homme. Elle était apparemment issue d'un serf et d'une femme noble.

Digitized by Google

mille efforts partiels contre les mille tyrannies locales qui l'étouffaient. Le résultat de cette lutte, très prolongée, très complexe, et terminée presque partout par des transactions, fut l'établissement de véritables républiques municipales, appelées Communes, dans un grand nombre de villes; les villes et bourgs qui n'obtinrent pas la *commune*, reçurent au moins des *franchises* et des priviléges qui améliorèrent notablement leur condition. Ainsi fut créée la *bourgeoisie*, mot nouveau, qui exprimait une chose nouvelle; car les *communes bourgeoises* n'étaient pas les vieux *municipes* ressuscités; les cités gallo-romaines avaient été gouvernées par une aristocratie de grands propriétaires territoriaux; les villes du Moyen-Age le furent par une démocratie de marchands, d'artisans, de citadins, qui ne possédaient pas de terre hors de leur banlieue; les anciennes cités n'avaient point eu en quelque sorte d'existence propre et individuelle; les communes au contraire, toutes concentrées en elles-mêmes et ne subissant pas l'impulsion du dehors, se montrèrent douées de la vitalité politique la plus énergique.

Cambray, Beauvais, St-Quentin, Noyon, étaient organisées en communes depuis plusieurs années. Laon avait, en 1112, acheté la charte de commune au prix de sanglantes catastrophes. Amiens venait d'échapper, après de longs combats, au pouvoir arbitraire du comte Enguerrand. La révolution communale gagna bientôt Soissons.

Digitized by Google

La charte primitive de Soissons étant perdue, on ne connaît ni la date précise ni les détails de cet événement, le plus important des fastes municipaux de la cité. Diverses circonstances autorisent toutefois à placer avec certitude la fondation de la commune entre 1116 et 1126, mais, selon toute apparence, beaucoup plus près de la première date que de la seconde : suivant le catalogue des évêques placé en tête de l'ancien *Ordinaire* de la cathédrale, manuscrit du commencement du XIIIe siècle[1], la commune fut érigée du temps de l'évêque Lisiard : or, Lisiard mourut en 1126 ; d'un autre côté, Guibert de Nogent, qui termina sa chronique vers 1116, pendant le blocus de la tour d'Amiens, et qui raconte avec beaucoup de développemens le procès des hérétiques de Soissons, en 1114, et la mort du comte Jean, en 1115 ou au commencement de 1116, ne dit pas un mot de la commune soissonnaise.

Ce fut donc probablement dans le cours de l'année 1116[2] et aussitôt après le *trépassement* de leur comte, que les habitans de Soissons *firent commune* (*Communia*, *Communitas*, *Communio*), c'est-à-dire s'associèrent pour la défense et la liberté communes, et, s'assemblant en masse sur la place publique, se prêtèrent les uns aux autres à la face du

[1] Dormay, t. II, c. 26.

[2] C'est l'opinion de M. Aug. Thierry ; XIXe *Lettre sur l'Histoire de France*.

Digitized by Google

ciel, sur le salut de leurs âmes et les reliques des saints, ce fameux serment de fidélité réciproque, qui faisait qualifier les *communiers* de *jurés* (*jurati*) ou *conjurés*. L'édifice de l'affranchissement communal ne fut point cimenté avec du sang, comme il était advenu dans mainte autre ville : le comte Rainauld III, fils de Jean, n'était qu'un enfant, et sa mère et ses tuteurs, à ce qu'il paraît, n'essayèrent point de comprimer le mouvement des bourgeois; le vieil évêque Lisiard eut la prudence de consentir à ce qu'il ne pouvait empêcher, et octroya ou vendit son consentement à l'institution d'une municipalité, qui reconnaissait du reste les droits des suzerains, tout en leur interdisant les exactions arbitraires; enfin les bourgeois obtinrent que le roi Louis-le-Gros se rendît garant de leurs libertés, et promulgât, sous forme de charte royale, la constitution communale qu'ils s'étaient donnée à eux-mêmes; faveur qui dut leur coûter bon nombre de *nérets* et de deniers d'argent, car le roi Louis, qui était toujours nécessiteux, avait coûtume de se faire payer fort cher son intervention dans les affaires des communes.

Voici quelles étaient les dispositions de la charte soissonnaise, d'après la confirmation qui en fut accordée par Philippe-Auguste en 1181, et qui supplée entièrement à la charte primitive, dont l'original a disparu de temps immémorial. La nature des libertés conquises nous apprend ce qu'avaient été les servitudes antérieures.

Digitized by Google

I. Au-dedans des *remparts* (*firmitates*) de la cité de Soissons, on se portera secours les uns aux autres loyalement et en conscience (*rectè secundùm suam opinionem*), et nul ne souffrira que qui que ce soit enlève à un homme de la Commune quelque chose de son bien, ou lui impose une *taille* (une levée d'argent); seulement les hommes de la cité feront crédit à l'évêque pendant trois mois pour le pain, la viande et le poisson. Et, si l'évêque, au bout des trois mois, ne paie point ce qui lui aura été *crédité*, on ne lui fera plus crédit, jusqu'à ce qu'il ait soldé sa dette.

II. Toutes les forfaitures, excepté l'*effraction* de la ville[1] (l'invasion à main armée dans les murs de la ville), et la *haine invétérée* (les violences commises avec guet-à-pens; les vengeances préméditées) seront punies par une amende de cinq sols (ce qui interdisait aux seigneurs les amendes arbitraires), et, si un droit de port (*teloneum*, droit sur les marchandises transportées par eau) est réclamé par quelqu'un (par un seigneur, sans doute), et que le réclamant n'établisse pas d'où lui vient ce droit et en quel jour on le lui doit payer, il n'obtiendra nulle réponse; mais, s'il cite son jour, et que celui duquel il réclame le droit ne

[1] Le mot *villa*, d'abord à peu près équivalent à *prædium* ou métairie, puis à *vicus*, *village* ou bourgade, avait enfin atteint le sens de *ville* (*oppidum*), qu'il devait conserver en français moderne.

Digitized by Google

puisse prouver le contraire, ce dernier paiera cinq sols.

III. Si quelqu'un doit prêter serment (à un seigneur), et se veut mettre en voyage pour ses affaires avant la prestation du serment, il ne sera point obligé d'interrompre son voyage pour ce faire, et *ne tombera point* (en amende), mais prêtera le serment à son retour.

IV. Si l'archidiacre (le grand archidiacre) appelle quelqu'un à son *plaid* (à son tribunal), à moins que le *plaignant* (*clamator*) n'ait requis sa justice, ou que le *forfait* ne soit flagrant, on ne répondra point à son appel. Si cependant l'archidiacre a un témoin contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, l'accusé paiera l'amende.

V. Les hommes de cette Commune prendront pour épouses telles femmes qu'ils voudront, en requérant permission de leurs seigneurs, et, si le seigneur refuse, et que l'homme de la Commune se marie, sans le consentement de son seigneur, avec une femme d'une autre seigneurie, il ne paiera que cinq sols d'amende.

VI. Les *hommes de chef* (*capitales*, les vilains soumis à une *capitation*) continueront de payer le *cens* à leurs seigneurs, et, s'ils ne le paient point au jour fixé, ils paieront cinq sols d'amende (au lieu des châtimens arbitraires et corporels qu'ils endureraient auparavant dans ce cas).

VII. Si quelqu'un fait injure à un homme qui a *juré* cette Commune, et que la plainte en vienne

Digitized by Google

aux *Jurés*[1], ils saisiront, s'ils le peuvent, l'auteur de l'injure, et *prendront vengeance de son corps*, selon le jugement des hommes qui auront gardé fidélement la Commune, à moins qu'il n'ait satisfait à l'offensé (d'après cet article, tous les membres de la Commune participaient aux jugemens). Et si l'auteur de cette forfaiture cherche refuge en quelque lieu, et que le seigneur ou les principaux dudit lieu refusent de faire satisfaction à la Commune touchant son ennemi, les hommes de la Commune aideront leurs jurés à tirer vengeance du corps et des biens de l'homme qui aura commis la forfaiture, et de ceux qui lui auront donné refuge (ceci n'est rien moins que le droit de guerre).

VIII. (Cet article établit le droit de punir quiconque fera tort, au-dedans de l'enceinte (*loricam*, la cuirasse) de la ville, à un marchand étranger venu au marché).

IX. Personne, sauf le roi et son sénéchal, ne pourra amener en la cité quiconque aura commis forfaiture contre un homme de la Commune, à moins que le délinquant ne vienne faire satisfaction.

[1] *Juré* est ici non pour simple *conjuré* ou simple membre de la commune, mais pour magistrat municipal ou membre du conseil communal; les magistrats étaient les *jurés* par excellence, les *deux fois jurés*; car ils avaient prêté un premier serment comme citoyens; à leur entrée en charge, ils en prêtaient un second comme chefs et protecteurs de la cité.

Digitized by Google

X. Si l'évêque de Soissons amène par mégarde en la cité un homme qui aura commis forfaiture, etc., il devra le renvoyer sitôt qu'on le lui aura dénoncé comme ennemi de la Commune, et ne plus le ramener sans l'aveu de ceux qui ont la garde de la Commune.

XI. Les hommes de la Commune, qui auront prêté de l'argent, lequel ne leur sera pas rendu, pourront saisir leurs débiteurs et les cautions de leurs débiteurs.

XII. Si un étranger amène son blé ou son vin dans la ville de Soissons pour les y mettre en sûreté, et qu'une querelle s'élève ensuite entre son seigneur et les hommes de la Commune, il aura quinze jours pour vendre son blé et son vin dans la ville, et pour emporter ses écus (*nummos*) et son autre monnaie, sauf le blé et le vin, à moins qu'il n'ait été auteur ou complice d'une forfaiture.

XIII. Personne de la ville, ayant juré la Commune, ne prêtera son argent aux ennemis de la Commune, tant que durera la guerre : justice sera faite de quiconque fournirait quelque chose aux ennemis.

XIV. Si les hommes de la Commune sortent (de la ville) contre leurs ennemis[1], nul de la Commune ne parlementera avec les ennemis, sinon avec la permission des gardiens de la Commune (des magistrats).

[1] Les *ennemis* sont les barons du voisinage : cela va sans dire.

Digitized by Google

XV. Les hommes *constitués pour cela* (pour gouverner la Commune) jureront de n'alléger et de ne grever personne pour affection ou pour haine, et de rendre bonne justice selon leur conscience. Tous les autres jureront de souffrir et de reconnaître la *justice* (ou le jugement) que les *constitués* (*statuti*) susdits feront sur eux.

XVI. Tous les hommes qui habitent dans les murs de la cité, et au dehors dans les faubourgs, quelque soit le seigneur de la terre où ils demeurent, jureront la Commune, et celui qui ne voudra pas jurer, justice sera faite sur sa maison et sur son argent[1].

XVII. Si quelqu'un de la Commune a *forfait* en quelque chose et ne veut point payer l'amende aux *jurés* (aux magistrats), les hommes de la Commune en feront justice.

XVIII. Si quelqu'un ne vient point quand la cloche sonnera pour assembler la Commune, il paiera douze deniers d'amende.

« Lesquelles coûtumes, est-il dit dans la charte de confirmation, ont été établies et confirmées sauf le droit du roi, de l'évêque, des seigneurs et des églises, qui ont quelque droit en ladite ville[2]. »

[1] Il y avait cependant des habitans de la ville qui ne *juraient pas la Commune;* à savoir : les clercs et les nobles.

[2] Voici la charte de confirmation donnée par Philippe-Auguste à Soissons, en 1181.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Phi-

Digitized by Google

Ce fut ainsi que la ville de Soissons s'ouvrit des destinées nouvelles, et que le peuple de la cité, naissant à la vie civile et politique, cessa

lippus, Dei gratiâ Francorum rex. Noverint universi quòd quondàm carissimus avus noster Ludovicus Burgensibus Suessionensibus Communiam inter se habendam concessit, et sigilli sui auctoritate confirmavit; post cujus decessum pater noster Ludovicus bonæ memoriæ eis eam manutenuit et custodivit. Nos verò priorum patrum nostrorum vestigiis inhærentes, chartam super Communiâ eis à memorato avo nostro concessum, et Communiæ consuetudines sicut pater noster eas eis tenuit, concedimus et confirmamus, has videlicet:

I. Infrà civitatis Suessionensis firmitates alter alteri rectè secundùm suam opinionem auxiliabitur, et nullatenùs patietur quòd aliquis alicui eorum aliquid auferat, vel ei talliatam faciat, vel quidlibet de rebus ejus capiat, excepto hoc quòd homines civitatis Episcopo per tres menses de pane et de carnibus et piscibus creditionem facient. Et si episcopus post tres menses quod ei creditum fuerit non reddiderit, nihil ei credetur, donec illud ab Episcopo persolvatur. Piscatores autem forenses nonnisi per quindecim dies ei creditionem facient, et, si post quindecim dies non reddiderit, tantùm de rebus Communiæ ubicumque potuerint capient, quoad quidquid Episcopo crediderint habeant.

II. Omnia forisfacta, exceptis infractione urbis et veteri odio, quinque solidis emendabuntur, et si ab aliquo teloneum requiratur, et requisitor diem, quo illud et undè illud habere debuit, minimè nominaverit, nunquàm ei respondebitur, et si diem nominaverit, et ille dictum ejus solâ suâ manu infirmare non poterit, quinque solidis emendabit.

Digitized by Google

d'être, en quelque sorte, l'instrument corvéable et taillable de l'évêché, des monastères et du comté.

III. Si quis sacramentum alicui facere debuerit, et antè arramitionem sacramenti se in negotium suum iturum dixerit, propter istud faciendum de itinere suo non remeabit, nec ideò incidet, sed postquàm redierit convenienter submonitus, sacramentum faciet.

IV. Si autem archidiaconus aliquem implacitaverit, nisi clamator antè venerit, vel forisfactura apparuerit, non ei respondebit. Si tamen testem habuerit, contrà quem accusatus defendere se non potuerit, emendabit.

V. Homines etiam Communiæ hujus uxores quascumque voluerint, licentiâ à dominis suis requisitâ, accipient, et, si domini hoc concedere noluerint, et absque consensu et concessione domini sui aliquis uxorem alterius potestatis duxerit, et si dominus suus in eum implacitaverit, quinque tantùm solidis illi indè emendabit.

VI. Capitales homines censum debitum dominis suis persolvent, sed si in die constituto non reddiderint, quinque indè solidis emendabunt.

VII. Et si aliquis aliquam injuriam fecerit homini, qui hanc Communionem juraverit, et clamor ad Juratos indè venerit; si illum hominem, qui injuriam fecerit, capere potuerint, de corpore suo vindictam accipient, nisi forisfactum emendaverit illi cui illatum fuerit, secundùm judicium virorum illorum qui Communionem custodierunt. Et si ille qui forisfactum fecerit ad aliquod receptaculum perrexerit, et homines Communiæ ad ipsum receptaculum transmiserint, et domino receptaculi, vel primatibus ipsius loci quæstionem fecerint, ut de eorum inimico faciant eis rectitudinem, sicut superiùs dictum est, si satisfacere voluerint, rectitudinem accipient; quòd si facere noluerint, homines

Digitized by Google

La situation dans laquelle Soissons venait de se placer, était singulièrement compliquée: les bourgeois n'avaient point renversé, les armes

Communiæ auxiliatores erunt faciendi vindictam de corpore et pecuniâ ipsius qui forisfactum fecit, et hominum illius receptaculi in quo inimicus eorum erit.

VIII. Si mercator in istam villam ad mercatum venerit, et aliquis ei aliquid fecerit infrà loricam istius villæ; si Jurati indè clamores audient, et mercator in istâ villâ eum invenerit, homines Communiæ ad vindictam faciendam super hoc rectè secundùm opinionem suam auxilium parabunt, nisi mercator ille de hostibus sæpedictæ Communiæ fuerit. Et si ad aliquod receptaculum ille adversarius perrexerit, si ipse mercator vel Jurati ad eum miserint, et ille hostis satisfaciat mercatori secundùm judicium eorum qui Communionem servaverint, vel probare et ostendere poterit se illud forisfactum non fecisse, Communiæ sufficiet. Quòd si ille facere noluerit, si postmodùm villam intraverit, et capi poterit, de eo vindictam facient Jurati.

IX. Nemo autem præter nos et Dapiferum nostrum, poterit conducere in villam Suessionensem hominem qui forisfactum fecerit homini qui hanc Communiam juraverit, nisi forisfactum emendare venerit secundùm judicium eorum qui Communiam servaverint.

X. Si Episcopus Suessionensis ignoranter adduxerit in civitatem Suessionensem hominem qui forisfactum fecerit homini istius Communiæ, postquàm sibi ostensum fuerit illum esse de hostibus Communiæ, nullo modo eum postea adducet, nisi assensu illorum quibus Communia servanda incumbit, et eâ vice eum reducere poterit.

XI. Pecuniam illam quàm homines istius Communiæ crediderint antèquam Communiam hanc jurassent, si rehabere

Digitized by Google

à la main, le précédent état de choses, ni anéanti les droits ou les prétentions de leurs divers maîtres. Ceux-ci acceptant la réforme avec

non poterint, posquàm indè justum clamorem fecerint, quærent quoquo modo poterint quomodo creditam pecuniam rehabeant. Pro illâ verò pecuniâ quam crediderint postquàm hanc Communiam juraverint, nullum hominem capient, nisi sit debitor aut fidejussor.

XII. Si extraneus homo panem aut vinum suum in villam Suessionensem causâ securitatis adduxerit, si posteà inter dominum ejus et homines Communiæ discordia emerserit, quindecim dies habebit ille vendendi panem et vinum, in eâdem villâ, et deferendi nummos et aliam pecuniam suam præter panem et vinum, nisi ille forisfactum fecerit, vel fuerit cum illis qui fecerint.

XIII. Nemo de villâ prælibatâ, qui hanc Communiam juraverit, credet pecuniam suam vel commodabit hostibus Communiæ quamdiù guerra duraverit. Et si quis probatus fuerit credidisse aliquid hostibus Communiæ, justitia de eo fiet ad judicium eorum qui Communiam servabunt.

XIV. Si aliquando homines Communiæ contrà hostes suos exierint, nullus de Communiâ loquetur cum hostibus Communiæ, nisi licentiâ custodum Communiæ.

XV. Ad hoc statuti homines jurabunt, quòd neminem propter amorem seu propter odium deportabunt, seu gravabunt, et quòd rectum judicium facient secundùm suam æstimationem. Omnes alii jurabunt quòd idem judicium quod prædicti statuti super eos fecerint, et patientur et concedent, nisi potuerint probare quòd de censu proprio nequeant persolvere.

XVI. Universi homines infrà murum civitatis, et extrà in suburbio commorantes, in cujuscumque terrâ commorentur, Communionem jurent: qui verò jurare noluerit,

Digitized by Google

plus ou moins de bonne grâce et de sincérité, on avait seulement circonscrit et réglé leur pouvoir sans le détruire. Ainsi, les bourgeois de la

illi qui juraverunt de domo ipsius et de pecuniâ justitiam facient.

XVII. Si quis etiàm de Communione aliquid forisfecerit, et per Juratos emendare noluerit, homines Communiæ exindè facient justitiam.

XVIII. Si quis verò ad sonum factum pro congregandâ Communiâ non venerit, duodecim denariis emendabit.

XIX. Præter has consuetudines à patribus nostris eis concessas et indultas concedimus, ut nullus infrà ambitam villæ Suessionum aliquid possit capere, nisi Major et Jurati, quamdiù de eo justitiam facere voluerint. Et si aliquis de Communiâ nobis aliquid forisfecerit, oportebit ut nos in curiâ Episcopi Suessionensis per Majorem villæ ad judicium Juratorum justitiam de eo capiamus, nec eos extrà prædictam curiam vel placitare, vel chartam monstrare compellere poterimus, nec cuiquam licebit ab aliquo vel ab aliquâ de Communiâ manum-mortuam exigere.

Has itaque consuetudines prætaxatas, et eas quæ ab avo nostro eis concessæ fuerunt et confirmatæ salvo jure nostro et Episcopi et dominorum et ecclesiarum, quæ in prædictâ villâ aliquid juris habent, concedimus et confirmamus. Quæ omnia ut perpetuum robur obtineant, etc. Præcepimus confirmari. Acta Suessioni; Anno Incarnat. Dom. 1181; Regni nostri II. Data per manum Hugonis Cancellarii. »

On voit, par le dernier article de cette charte, que Philippe-Auguste consentit à un notable accroissement des franchises et libertés de 1116. Si quelqu'un de la Commune, dit-il, *forfait* en quelque chose contre nous, il faudra que nous prenions justice de lui en la *cour* de l'évêque

Digitized by Google

ville et des faubourgs étaient sujets censitaires de l'évêque, du chapitre, du comte ou de quelque abbaye, et en même temps membres de la Commune, garantis par elle contre les tailles, les corvées, les amendes, les emprisonnemens arbitraires, jugeant leurs pairs en cas de forfaiture contre la Commune, prenant l'arc et la pique au signal du beffroi communal, participant enfin à l'élection du corps-de-ville, composé d'un maire, de douze jurés et de deux procureurs, lequel exerçait le pouvoir judiciaire, administratif et militaire, et avait sous sa garde les principaux insignes du droit de Commune, à savoir: le trésor, la bannière, le scel

de Soissons, par l'intermédiaire du maire de la ville et au jugement des jurés, et nous ne pourrons les contraindre (le maire et les jurés) à plaider ni à exhiber leur charte hors de ladite *cour*, et il ne sera permis à personne d'exiger la *main-morte* d'un homme ou d'une femme de la Commune. »

La charte de confirmation a été insérée dans Pérard, p. 336; dans le *Spicilegium*, (t. III, p. 546, édit. in-folio), et dans le recueil des *Ordonnances*, t. XI; p. 219, d'après les deux registres MSS. de Philippe-Auguste, du trésor des chartes, fol. II, *verso*; et de la bibl. royale, n° 8952, fol. 37, recto.

On ne peut apprécier qu'approximativement la valeur réelle des 5 *sols* d'argent adoptés comme tarif des amendes dans la charte de Soissons; c'étaient sans doute des sols *nérets*, un peu inférieurs aux sols parisis ou tournois. Eu égard au prix des denrées, ces 5 sols représentaient peut-être une quinzaine de francs de notre monnaie.

Digitized by Google

avec lequel on scellait les actes et délibérations du corps-de-ville, et la grosse cloche ou tocsin, qui appelait les *Communiers* aux armes du haut de la tour du beffroi, cette citadelle de la liberté municipale.

La Commune avait seigneurie sur les *places*, *remparts*, *marais*, *fossés et plaines environnantes*: la *banlieue* de Soissons[1], le terrain soumis à la juridiction de la Commune, s'étendait, au midi, à partir de la porte St-Christophe dans la plaine de Maupas jusqu'à la montagne de même nom: au nord, elle était bornée par le coude de l'Aisne vers l'endroit où fut bâti St-Crépin-en-Chaye; à l'est, le village de Crouy; à l'ouest, le *rû* (ruisseau) de Voidon, lui servaient de limites[2]. La Tour des Comtes était enfermée entre la rivière et les murailles, dont la propriété et la garde appartenaient à la Commune, et cette circonstance causa plus tard de graves querelles, lorsque les comtes, pour assurer leurs communications avec le dehors, voulurent s'emparer du rempart qui régnait autour de leur château (vers St-Léger).

La tour du rempart qui commandait le pont de l'Aisne, fut érigée en beffroi, et la bannière rouge

[1] *Bannum-leugæ*, *Banleuga;* littéralement *juridiction de la lieue*, parceque la juridiction des villes s'étendait à une lieue, *plus ou moins*, autour de leurs murailles, dit Ducange, art. *Bannum*.

[2] MSS. de Cabaret, t. I. chap. *Commune et Hôtel-de-Ville*.

Digitized by Google

et blanche des *Communiers*[1] flotta sur la plate-forme, comme pour défier le pennon normand des comtes, arboré sur la forteresse des enfans de Guillaume-Busac. Le corps municipal tenait ses séances dans un bâtiment attenant à la tour (où fut plus tard la grande-boucherie) et donnant sur la rivière; cette maison fut appelée *Hôtel du Change* ou *de la Monnaie*, parceque le rez-de-chaussée, dit un historien soissonnais (Cabaret), servait de halle et de marché où l'on *échangeait* et l'on vendait les marchandises. Peut-être faudrait-il voir plutôt, dans cette dénomination fort ancienne, un souvenir de la monnaierie royale qui avait existé à Soissons sous les Karolingiens.

Cependant, en face de la liberté populaire qui venait de surgir, subsistaient toutes les anciennes juridictions cléricales et féodales: dans cette Commune qui jouissait de droits comparables à ceux des petites républiques de l'antiquité, il y avait encore des *main-mortables*, d'anciens serfs, qui, affranchis du despotisme de leurs maîtres par leur entrée dans la *conjuration* communale, et assujétis désormais à un simple cens annuel, restaient néanmoins sous le coup de la *main-morte*, ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, et avaient leur seigneur pour héritier de droit, s'ils mouraient sans enfans légitimes (la main-morte fut abolie à

[1] *Les couleurs de la ville étaient le rouge et le blanc*; MSS. de Rousseau, t. II.

Digitized by Google

Soissons en 1181). Toutes les professions n'étaient pas libres et indépendantes des seigneurs; par exemple, nul ne pouvait ouvrir boutique pour vendre chair, cire ou sel, sans en avoir obtenu le privilége du comte[1]. C'était cependant le pouvoir du comte qui avait le plus perdu à l'établissement de la Commune : l'intervention directe du roi dans la charte municipale, la reconnaissance implicite de la suzeraineté de l'évêque, qui est mentionné cinq ou six fois dans cette pièce, tandis que le comte

[1] Les comtes accordaient ce privilége *en faveur de mariage* : « les époux qui voulaient devenir marchands et débitans de chair, de cire ou de sel, avant d'entrer à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, s'arrêtaient sous le porche ou dans le cimetière, et là se faisait publiquement leur réception en celui des trois états susdits qu'ils embrassaient : en reconnaissance du privilége concédé, ils encensaient le seigneur dans la personne de son bailli, et lui présentaient deux souliers de maroquin, une chausse d'écarlate, deux gâteaux, deux lots de vin, deux écuelles d'étain remplies de noix, et un muids plein de charbon. A quoi ayant satisfait, le greffier de la justice du comte leur délivrait, après lecture publique, la permission de vendre en boutique particulière *la cire façonnée, la chair crue et habillée, et le sel à la petite mesure.* » MS. de D. Frique, bénédictin soissonnais, cité par Cabaret, t. I.

Cette cérémonie, à l'époque où s'effacèrent les coûtumes pittoresques et bizarres du Moyen-Age, fut remplacée par un simple droit de réception; les débitans, du moins les bouchers, payaient encore, en 1789, un droit de 14 livres au duc d'Orléans comte de Soissons.

Digitized by Google

n'y est pas même nommé et s'y trouve confondu entre *les seigneurs i ont qquuelque droit sur la ville*, ce furent là de rudes coups portés à l'autorité du suzerain laïque, et la prépondérance décidée des évêques sur les comtes, data probablement de cette époque.

L'évêque et les autres seigneurs ecclésiastiques avaient conservé mille prérogatives qui devaient heurter à chaque pas l'exercice de la juridiction et des *franchises* communales, et la bonne intelligence ne pouvait durer long-temps entre les bourgeois affranchis et leurs maîtres. Quelles que fussent ses lacunes et ses imperfections à peu près inévitables, la charte de Soissons acquit néanmoins une grande renommée par toute la France, et servit de modèle à beaucoup d'autres : on la copia textuellement à Fimes, à Senlis, à Compiègne, à Sens ; elle fut transmise jusqu'en Bourgogne, et adoptée par les Dijonnais[1] ; les petites villes et même des villages du Soissonnais suivirent l'exemple de la cité, et s'efforcèrent de s'affranchir ; six bourgades de la rive droite de l'Aisne, Vailly, Condé, Chavonnes, Celles, Pargny et Filain, qui ne relevaient pas du comte de Soissons, mais du comte de Bar-sur-Seine et de l'abbé de Corbie, se réunirent en Commune, et leur charte, calquée sur celle de Soissons, fut confirmée par Louis-le-Gros[2]. Les

[1] Aug. Thierry, XIVe *Lettre sur l'Histoire de France* p. 278.

[2] Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 237. La charte

Digitized by Google

paysans du Mont-de-Soissons secouèrent le joug de leur seigneur, qui réclama le secours de Thomas de Marle, car Guibert de Nogent (lib. III, c. 12) raconte que ce féroce baron alla porter secours à *quelqu'un* contre ces campagnards, et en massacra plusieurs de sa propre main.

L'évêque Lisiard survécut peu d'années à l'institution de la Commune. C'était un prélat lettré et fort considéré dans tout le royaume ; Guibert de Nogent lui avait dédié son histoire de la première croisade : *Gesta Dei per Francos*. Lisiard écrivit le troisième livre de la *Vie de St-Arnoul de Pamelle*, dont les deux premiers étaient l'œuvre de l'abbé d'Outtembourg, monastère fondé en Flandre par St-Arnoul. Lisiard, en 1120, présenta, au concile assemblé à Beauvais, ce livre qui servit de fondement à la béatification d'Arnoul. La prospérité de St-Jean-des-Vignes avait été croissant sous l'épiscopat de Lisiard : Hugues-le-Blanc, châtelain de La Ferté-Milon et vassal du comté de Valois[1],

royale de la Commune de Crépy date de 1215, et La Ferté-Milon obtint diverses franchises en 1221. Mais la Commune de Crépy existait bien avant la charte qu'elle reçut de Philippe-Auguste, et n'était probablement guère postérieure à la Commune de Soissons. Béthisy, qui appartenait à la couronne, fut affranchi par Louis-le-Gros.

[1] La postérité directe des anciens comtes de Vexin-Amiens était éteinte, et leur comté de Valois était alors réuni au Vermandois entre les mains des comtes de Vermandois de la maison de France, qui avaient hérité, par mariages, des maisons de Vermandois et de Vexin.

Digitized by Google

appela des chanoines de St-Jean à St-Wulgis de La Ferté; Thibauld-le-Grand, comte de Champagne, donna également aux *clercs réguliers* de St-Jean, l'église Ste-Marie d'Oulchy-le-Château (église d'architecture *romane* qui subsiste encore). Guy, châtelain du *donjon* d'Oulchy-la-Ville, qui avait usurpé les *autels* ou revenus paroissiaux d'Oulchy-la-Ville et d'Arcy-Ste-Restitue, les donna, en 1125, à St-Jean-des-Vignes, au moment de partir pour la Terre-Sainte[1]. Hugues, sire de Basoche, un des principaux feudataires de l'évêque de Soissons, remit entre les mains de Lisiard les biens de l'église St-Rufin et St-Valère, qu'il retenait *contre le droit;* on ne voyait que restitutions de propriétés ecclésiastiques, lesquelles de terres d'Église étaient devenues fiefs, et, de fiefs, redevenaient terres d'Église! Richesse au clergé, liberté à la bourgeoisie, tel fut le double résultat du mouvement immense qui agitait la chrétienté depuis le XIe siècle et la première croisade.

Lisiard mourut le 17 ou le 18 octobre 1126, après avoir donné à St-Jean-des-Vignes la moitié d'un four banal, situé *rue de la Chaîne,* auquel four les bourgeois vassaux de l'évêque étaient obligés de faire cuire leur pain[2]. A Lisiard de Crépy, succéda Gosselin ou Josselin de Vierzy, dit *le Roux* (suivant Orderic Vital) : d'abord *très célèbre maî-*

[1] P. Legris, *Chronicon. S. Johannis*, etc., p. 96.

[2] Dormay, t. II, p. 154.

Digitized by Google

le ciel pour implorer sa pitié. Ce mélange imprudent des malades et des personnes encore saines, cet entassement d'une multitude d'hommes dans un étroit espace, semblait devoir accélérer le progrès de la contagion ; néanmoins, l'intensité du mal n'augmenta plus : l'épidémie s'éteignit assez promptement, et Soissons attribua sa délivrance à la vierge Marie. Le légendaire Hugues Farsit prétend que tous les malades furent guéris au même instant, et que, la veille de ce *bienfait*, plusieurs de ceux qui languissaient étendus sur le pavé de l'église, avaient vu des clartés célestes flamboyer à travers les verrières.

Pendant neuf jours consécutifs, par l'ordre de l'évêque Gosselin, tous les *ardens* guéris vinrent l'un après l'autre baiser le *Saint-Soulier* qu'on promenait processionnellement autour de l'église Notre-Dame[1] ; cette étrange relique était, suivant la tradition, un véritable soulier (*soccus*) de la vierge Marie, et on l'a gravement exposée à la vénération des bonnes âmes jusqu'au XVIIIe siècle.

Une fête annuelle, sous le titre de la *Déclaration des Miracles de la Ste-Vierge*, fut instituée le 6 octobre à Soissons, en mémoire de la délivrance *miraculeuse* de la ville, et le pape Alexandre IV, en 1254, ordonna l'observation de cet anniversaire dans tout le diocèse soissonnais.

Les donations que ces événemens attirèrent

[1] *Hist. de l'abb. Notre-Dame*, p. 362.

Digitized by Google

à l'abbaye, permirent d'entreprendre la reconstruction des églises de Notre-Dame et de St-Pierre. L'abbaye était gouvernée en ce temps-là par Mathilde de La Ferté, fille d'un vicomte de La Ferté-sous-Jouarre et d'une dame d'Aizy : cette abbesse donna au monastère le village d'Aizy en Valois avec la *voierie* de Charly, par acte passé entre les mains de Gosselin à Septmonts[1]. C'est la première fois qu'un monument authentique mentionne Septmonts comme résidence épiscopale.

Un grand nombre de fondations religieuses et de faits mémorables appartiennent à l'épiscopat de Gosselin : ce prélat assista, en 1128, au concile de Troyes, qui fut tenu sous la présidence d'un légat du pape, et qui établit la règle de l'ordre du Temple, récemment fondé par quelques chevaliers français pour la défense du saint Sépulcre. On sait à quel degré de puissance et de richesse parvint rapidement cette congrégation de moines soldats. Beaucoup de terres et de maisons leur furent données dans le Soissonnais : à une lieue et demie

[1] *Hist. de l'abb. Notre-Dame*, p. 144. — Par une charte donnée à Compiégne en 1131, Louis-le-Gros céda à l'abbaye Notre-Dame les deux femmes Hawide et Grosse avec leurs enfans, qu'il avait revendiqués comme serfs du domaine royal, et les déclara libres de tout joug de servitude. Les serfs d'Eglise n'étaient point considérés comme serfs des hommes, mais de Dieu et des saints, et leur condition, en droit, sinon en fait, était meilleure que celle des autres serfs. *Hist. de l'abb. Notre-Dame*, p. 438.

Digitized by Google

nord-est de Soissons, près la route de Laon, sur une colline escarpée qui domine une vallée verte et profonde, on découvre de loin, parmi les bâtimens modernes d'une grande ferme, les arches élégantes et hardies d'un double portail du XIIIe siècle; ce sont les restes de la commanderie de la Perrière, principale forteresse des Templiers dans la contrée. Les Templiers possédaient aussi un manoir à Maupas, et plusieurs maisons à Soissons même, dans les rues de St-Nicolas et de l'Échelle-du-Temple; le nom de cette dernière rue atteste que l'ordre du Temple eut à Soissons le droit de haute-justice, que représentait l'échelle patibulaire toujours debout dans le lieu de la juridiction.

Sur ces entrefaites, le diocèse de Soissons reçut la visite du pape Innocent II; un schisme ayant éclaté en Italie, et Anaclet, compétiteur d'Innocent, s'étant rendu maître de Rome, Innocent venait chercher un asile en France, et y réchauffer le zèle de ses partisans. L'abbaye de St-Médard avait subi, outre les réparations intérieures, des changemens considérables, et il n'y restait plus trace des dévastations normandes et féodales. Eudes, ancien chanoine de Reims devenu moine, qui, trois semaines auparavant, avait été *béni abbé* par le Saint-Père à Orléans, malgré les réclamations du diocésain Gosselin, prit occasion des travaux opérés dans la grande basilique de son abbaye, pour faire dédier de nouveau cet édifice par le pape, le 18 octobre 1131. Cette pompeuse

Digitized by Google

cérémonie attira un immense concours de peuple : la commémoration en fut célébrée depuis par une fête annuelle accompagnée *d'indulgences pléniè-res*, qui la firent nommer *les pardons St-Médard*. La grande basilique étant trop étroite pour la foule des pélerins qui accoururent, le pape ordonna de planter, dans l'enceinte du monastère, des bornes entre lesquelles les pieux voyageurs pouvaient s'acquitter de leurs vœux et *gagner les pardons*[1].

Au séjour d'Innocent II en France, se rattache une anecdote fort curieuse relativement à l'histoire ecclésiastique. Tandis qu'Innocent séjournait à Reims avant de se rendre à Soissons, l'évêque de Châlons, Geoffroy, ancien abbé de St-Médard, lui raconta qu'un moine de cette abbaye, nommé Guernon, s'était confessé faussaire à l'article de la mort, « reconnaissant avoir muni de faux priviléges, sous le nom *apostolique* (papal), les églises St-Ouen de Rouen, St-Augustin de Canterbury, et plusieurs autres, et en avoir reçu des ornemens précieux en récompense de son iniquité[2]. »

Les faux titres que forgeait ce moine étaient des priviléges d'immunité vis-à-vis des évêques, des exemptions de la juridiction épiscopale, etc. C'est peut-être la seule révélation explicite et directe

[1] *Gallia Christ.* t. IX, col. 406-416.

[2] *Hist. des Gaules et de la France*, t. XV, p. 961. Cette anecdote se trouve dans une lettre écrite vers 1178, par Gilles, évêque d'Evreux, au pape Alexandre III.

Digitized by Google

qu'on possède sur ces fraudes monastiques dont les monumens assez multipliés ont été signalés par les savans modernes.

A trois lieues sud-ouest de Soissons, au fond d'une vallée marécageuse de la forêt de Retz, s'élevait un obscur petit village, nommé *Longpont*, à cause d'une longue chaussée qui y aboutissait à travers le marais.

Gosselin, qui fut surnommé à bon droit *le père de beaucoup de monastères*[1], installa, en 1132, dans cette paroisse presque déserte, des moines de Clairvaux, qu'il avait demandés à leur fondateur et abbé, St-Bernard, et Gérard, sire de Kiersy ou *Cherisy* (comme on appelait dans le cours du Moyen-Age cette fameuse résidence des rois franks) donna aux religieux l'*autel* de Longpont, dont il était détenteur. Gérard, sire de *Cherisy* et Muret, était chef d'une branche cadette de la maison de Pierrefonds. Cette fondation fut confirmée par Louis-le-Gros dans une *cour générale* (*curia generalis*) ou *parlement* d'évêques et de seigneurs, tenu à Soissons vers la Pentecôt de l'an 1133. Louis-le-Jeune souscrivit la confirmation comme associé au trône.

La charte de fondation avait été signée par tous les dignitaires du chapitre de la cathédrale, par plusieurs prêtres, diacres et sous-diacres, représentant sans doute le corps du clergé diocésain,

[1] Epitaphe de l'évêque Gosselin, citée plus haut.

Digitized by Google

et par les abbés de St-Crépin, St-Jean-des-Vignes, St-Ived (*Evodius*) de Braine, Ste-Marie de Château-Thierry, Viviers, Essome (*Issoma*)[1]. Plusieurs de ces abbés appartenaient à un ordre religieux voisin encore de son berceau, mais destiné à un essor rapide et à une grande célébrité : c'était l'ordre de Prémontré, fondé en 1120 par St-Norbert, dans un *val* solitaire et sombre de la forêt de *Vosagus*, partie de l'antique forêt de Cuise, qui s'étendait entre l'Ailette, l'Oise et la Serre, et qui commençait à porter le nom de forêt de Coucy, depuis que Coucy était devenu le séjour d'une puissante maison féodale.

Les chanoines réguliers de Prémontré, qui suivirent la vieille institution de St-Augustin, de même que ceux de St-Jean-des-Vignes et que tous les clercs réguliers, eurent bientôt mainte succursale dans les diocèses de Laon et de Soissons, d'où leur institut se propagea par toute la chrétienté en peu d'années. L'évêque Lisiard avait pris part, en 1122, à la dédicace de leur première église ; en 1126, le doyen et les chanoines de l'église de Viviers, bourg du comté de Crépy ou de Valois, ayant embrassé la règle de Prémontré, Hugues-le-Blanc, châtelain de la Ferté-Milon, se dessaisit de l'*autel* de Viviers en leur faveur, et l'évêque Gosselin confirma cette donation ainsi que l'adoption de la règle de St-Norbert, par les chanoines

[1] *Gallia Christ.* t. IX, col. 473, et X, *Instrumenta*, col. 112.

Digitized by Google

de Viviers, qui, plus tard, quittèrent cette bourgade populeuse (*propter tumultum populorum*) et se retirèrent près de *Queuve* ou Cœuvres, dans un frais vallon entouré de collines riantes, dit le *Val-Serein* (*Vallis-Serena;* Valsery). En 1130, André de Baudiment, sénéchal de Champagne, et sa femme Agnès, comtesse de Braine, remirent entre les mains de Gosselin l'*autel* de St-Ived de Braine, dont ils possédaient les revenus; Gosselin remplaça par des Prémontrés les chanoines séculiers de St-Ived, qui étaient fort déréglés dans leurs mœurs. Les chanoines séculiers disparaissaient presque partout devant les réguliers, sauf dans les collégiales des cités. Gosselin, d'accord avec Thibauld IV, comte de Champagne, envoya pareillement des Prémontrés à Château-Thierry en 1133, lesquels se transportèrent à Val-Secret en 1140, sans se dessaisir de l'église de Château-Thierry; les Prémontrés formèrent aussi des colonies monastiques à Chartreuve (*Cartovorum*), à Lieu-Restauré, et quelques chanoines de St-Jean de Laon fondèrent, en 1134, l'abbaye de Val-Chrétien sur Ourcq, dans le Tardenois.

Pendant ce temps, le comte Rainauld III, d'enfant devenu homme, gouvernait son comté sans bruit et sans éclat : l'histoire n'eût pas conservé le moindre souvenir des vingt premières années de son gouvernement, sans un démêlé qui s'éleva entre ce seigneur et l'évêque Gosselin, au sujet de l'*autel* de Terny. Cette paroisse, appartenant au prieuré St-Paul-aux-Bois, avait été usurpée jadis

Digitized by Google

par le comte Jean, et restituée par les tuteurs de Rainauld, durant sa minorité; mais, lorsque le jeune comte eut atteint l'âge d'entrer dans l'ordre de chevalerie (*postquàm in militem aptatus esset*), « poussé par les instigations d'hommes pervers, il ressaisit cet *autel*[1]. » La querelle alla aussi loin que possible : l'évêque excommunia le comte en 1132, et il y eut sans doute des troubles assez graves à Soissons, la cité et le diocèse se partageant entre les deux puissances belligérantes. Le roi chercha peut-être à ménager un accommodement lorsqu'il vint tenir sa cour dans la ville de Soissons, à la Pentecôte de 1133; le comte céda, et rendit l'autel de Terny, moyennant toutefois une prestation de sept muids de blé-méteil et trois muids d'avoine. Une transaction analogue termina un différend de même nature élevé entre le comte et les chanoines de St-Jean-des-Vignes, pour la possession du Four-l'Évêque[2].

On rencontre, vers cette époque, dans les annales de l'abbaye St-Crépin, un procès beaucoup plus intéressant par les détails curieux qu'il renferme sur les mœurs judiciaires du XIIe siècle. C'est Téoul (*Teulfus*), abbé de St-Crépin, qui fait lui-même le récit de cette affaire dans une charte de l'an 1135.

« Un certain homme de Soissons, appelé Alauld, raconte Téoul, avait quelques rentes dans la *ville*

[1] Martenne, *Thesaur. Anecdot.*, t. III.

[2] Dormay, t. II, p. 159.

Digitized by Google

(ou village) de Béthisy, à savoir des vignobles, des *hôtes* (des *vilains* qui lui payaient un cens annuel), des *terrages* [1], qu'il disait tenir en fief (*in feodo*) de notre église. J'interrogeai à cet égard les plus anciens moines : ils m'assurèrent par serment que cet homme ne disait pas vrai, mais avait extorqué ces biens de ladite église plutôt par *subreption* que selon le droit et l'équité.... Je mandai par-devant moi Alauld à plusieurs reprises, et l'invitai, par menaces et par caresses, à restituer aux saints ce qu'il avait ravi injustement à leur église, de peur d'être excommunié.... Il ne promettait ni ne refusait absolument, et me tenait en suspens par ses délais : sur ces entrefaites, il maria sa fille Ade à un certain Wilard de la porte St-Wouël, et lui donna tous les biens ci-dessus dits à mon insu, puis, bientôt après, sortit inopinément de cette vie.... J'ordonnai à notre prévôt Jehan de mettre ses soins à recouvrer la possession de ce qu'Alauld nous avait soustrait.... Alauld donc enlevé de ce monde, Wilard vint vers nous, avec sa femme, demandant l'investiture du fief qu'avait tenu le père de son épouse, et, comme je ne lui accordai pas sa requête, il m'accusa d'agir injustement à son égard. Je lui assignai alors un jour de *plaid* dans notre *cour* (devant la justice abbatiale), en protestant que je ferais ce qu'ordonnerait la loi des plaids (*lex causidica*) ou la loi ecclésiasti-

[1] *Terrage* ou *Champart*, portion de la récolte qu'on payait en nature au seigneur.

Digitized by Google

que. Il vint au jour fixé, accompagné d'une grande troupe d'amis et d'hommes experts dans le droit : sachant cela d'avance, j'avais mandé par écrit tout ce qui se passait au très glorieux Louis, roi des Français, qui avait envoyé vers nous *de son côté* (*ex latere suo*) son prévôt royal, Hugues, dit Achaire, avec ordre de juger *définitivement* la cause (*definire*). Lorsqu'on eut pris place de part et d'autre, Wilard demanda derechef que je lui rendisse le fief qu'avait tenu Alauld, afin qu'il m'en fît hommage selon la coûtume. Je refusai, et le pressai vivement de dire où, quand, comment et de quelle main Alauld avait reçu ce fief. Il affirma, sans pouvoir préciser le temps ni le lieu, qu'un certain Eudes, qui régissait autrefois notre monastère et le couvent de St-Arnoul de Crépy, avait donné le fief. A ces mots, deux servans de notre église, Richard et Martin, tous deux accablés de vieillesse, s'avancent au milieu de l'assemblée, et protestent par serment qu'ils ont vu et entendu Eudes, siégeant dans sa chambre (*in camerâ*), donner ce fief à Alauld, mais sans l'octroi ni le consentement de tout le *chapitre* [1], ou plutôt malgré l'opposition de tous les frères et les servans de l'église. Wilard s'écria que Richard et Martin avaient *faussement juré*, et qu'il n'ajoutait point foi à leur serment. Alors, par la loi commune des *plaideurs* (*lege causidicorum communi*) et par le

[1] Ainsi le terme de *chapitre* s'appliquait à une congrégation de moines.

Digitized by Google

droit *forain*[1], il fut décrété que le duel devait avoir lieu. Comme le combat s'apprêtait, que les champions allaient en venir aux mains, et que la décision du procès s'agitait déjà, pour ainsi dire, *sous le bâton*[2], le vénérable Gosselin, évêque de Soissons, le comte Rainauld, l'archidiacre Ebles, etc., prièrent instamment nos frères d'empêcher que le duel eût lieu, parce qu'il s'ensuivrait des haines et des périls divers, surtout l'issue du duel étant incertaine.... Nous arrêtames donc, d'un commun accord, que l'église (St-Crépin) aurait la moitié du fief, et que l'autre moitié demeurerait à l'épouse de Wilard, tant qu'elle vivrait, pour retourner à l'église après sa mort, sans revendication de la part de ses héritiers.... Wilard et sa femme, s'avançant au milieu de l'assemblée, confirmèrent cet arrêt par serment devant toute l'assistance....

« De cet accord ou pacte entre nous et eux, furent médiateurs et témoins le seigneur évêque Gosselin avec le comte Rainauld. Du côté de St-Crépin comparurent l'abbé Téoul, le prieur, le trésorier, le chambrier, le chantre, le cellerier, le maître des écoles, quatre clercs, deux archi-

[1] *Forense*; extérieur; étranger; c'est apparemment ici le droit féodal, par opposition au droit canon.

[2] *Sub baculo*; faut-il prendre ici *baculum* dans le sens propre de *bâton*, ou dans le sens général d'arme, de *bâton de guerre*? Les roturiers, dans leurs duels, n'avaient droit d'employer que le bâton; mais il nous paraît peu vraisemblable qu'Alauld et Wilard aient été rôturiers.

Digitized by Google

diacres (de la cathédrale); les chevaliers Guy de Galardun, Hugues, vicomte de Bucy, Garnier-le-Roux, de Cuffies; les *servans* (vassaux) de l'église, Nocher, maire de Soissons, avec son fils Gaultier; Dominique le doyen, avec son fils; Guiard, vicomte de Soissons; Jehan le *sarteur* (artiste; fabricant d'ornemens d'église); Ives, maire de Béthisy [1].

« Du côté de Wilard et d'Ade, Guiard de *Valleboin* (Vauxbuin), etc. »

Les deux sceaux de l'abbaye St-Crépin et de l'évêché étaient appendus à cette charte; le premier, représentant St-Crépin avec la palme du martyre dans la main droite, et la légende suivante : *sigillum sanct. t. Mariæ, Crispini et Crispiniani;* le second, portant l'image de l'évêque Gosselin, assis dans sa chaire, sans mitre, tenant le bâton pastoral en la main droite, et un livre dans la gauche [2].

Ce fut sans doute comme étant personnellement vassal de St-Crépin, que le maire de Soissons figura entre les partisans de l'abbaye : ce Wilard, adversaire de l'abbé Téoul, ne devait pas être un bourgeois, membre de la Commune, mais un noble homme ayant quelque maison à tourelle et à créneaux dans la ville, près la porte St-Wouël [3].

[1] Le château et bourg de Béthisy appartenait au domaine royal : Louis-le-Gros y séjournait fréquemment et en avait affranchi les habitans.

[2] Mabillon, *de re diplomaticâ*; p. 600.

[3] On remarque aux alentours de la cathédrale diffé-

Digitized by Google

Le roi Louis-le-Gros intervint bientôt dans des contestations plus importantes : de graves conflits éclataient chaque jour entre la Commune, qui voulait compléter son affranchissement, et les seigneurs, qui s'efforçaient de restreindre les effets de la charte communale. Cette charte contenait bien des germes de discorde : elle avait laissé trop de prérogatives aux suzerains pour que la Commune ne fût pas entraînée à des empiétemens inévitables, et ne cherchât pas à se débarrasser des mille entraves qui gênaient tous ses mouvemens. Un des jurés, nommé Simon, homme énergique et remuant, excitait et dirigeait ses concitoyens : malheureusement pour les Soissonnais, la lutte ne resta point concentrée dans leur cité, et l'évêque Gosselin en appela à un pouvoir supérieur, qui, suivant l'intérêt du moment, protégeait ou opprimait tour à tour les Communes. Le roi manda les parties contendantes devant sa *cour* de justice, et une lettre de ce prince, adressée à Gosselin, promulgua l'arrêt du plaid royal.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Gosselin, par la même grâce, vénérable évêque de Soissons, et à tous ses successeurs canoniques, salut....

« Il est advenu que, pour la paix du pays, nous

rentes maisons très anciennes, dans lesquelles existe encore une tour ronde ou carrée qui semble annoncer un fief d'origine noble. Nous citerons seulement les maisons habitées aujourd'hui par MM. Lagarde, Desèvre, Chastel, Mlle Lecrocq, Mme Desboves, etc.

Digitized by Google

avons établi en la cité de Soissons une Commune formée des hommes qui avaient alors une maison ou un emplacement dans les limites de la ville et des faubourgs, et nous les avons déchargés de quelques *grévemens* (*gravamina*) qu'ils souffraient de la part de leurs seigneurs; ce pourquoi nous leur avons fait une charte. Mais ils ne se sont point contentés des immunités par nous accordées; bien plus, ils ont usurpé témérairement mainte chose sur toi, sur l'église épiscopale, sur les autres églises qui te sont confiées, et sur les *hommes libres* (les seigneurs laïques; les nobles).

« A savoir.... ils enlevaient à leurs seigneurs des hommes et des femmes étrangers à la Commune, en les mariant à d'autres personnes qui étaient de la Commune, et ils retenaient ces hommes et ces femmes dans ladite Commune malgré leurs seigneurs. . . Ils enlevaient aux églises et aux *hommes libres* les justices de leurs terres, en sorte que, si un homme de la justice desdits seigneurs refusait de débattre son droit devant eux, la Commune empêchait le seigneur suzerain de saisir sur ses terres les biens du rebelle. . . Si un homme de la Commune allait demeurer dans un village hors de la Commune, il ne s'acquittait point des tailles et corvées que devait la terre et que payaient les autres habitans, et la Commune le soutenait par force contre le seigneur de la terre. . . Si des hommes qui n'étaient pas de la Commune, déposaient, pour les mettre en sûreté, du blé, du vin ou d'autres choses sur les terres des églises ou des *hommes li-*

Digitized by Google

bres, situées en dedans de la cité ou des faubourgs, ou s'ils apportaient lesdites denrées au marché, ceux de la Commune en exigeaient des tailles... Ils empêchaient la perception des *portages*[1] que les vassaux de l'évêché tenaient en fief de l'évêque. Ils ne permettaient pas aux seigneurs de recevoir plus de cinq *sols* d'amende pour les *effractions* (*infracturis*) et les autres forfaitures qui se faisaient sur les terres sises en la Commune[2]. Ils faisaient leurs assemblées dans les maisons de l'évêque, et incarcéraient leurs prisonniers malgré lui dans sa *grande cour* (dans la geôle de sa cour de justice).

« Desquelles choses, toi, Gosselin, évêque, et ton église, avez porté plainte devant nous, et êtes comparus à St-Germain-en-Laye au jour indiqué (pour juger) entre vous et la Commune; et là, par le jugement de notre cour, il a été décidé que la Commune avait usurpé toutes les choses susdites, et le maire Lootes (*Lootus*) et les autres jurés présens ont engagé leur foi en notre présence qu'ils ne commettraient plus dorénavant de telles usurpations. Le reste de la Commune, qui était à Soissons, a donné semblablement sa foi, en présence de Guillaume,

[1] Ce mot peut désigner, soit une taxe frappée sur les marchandises *portées* à dos d'homme, soit un droit perçu aux *portes* de la ville. Voy. le Glossaire de Ducange, au mot *portagium*.

[2] Les violences avec *effraction* étaient seules exceptées par la charte, du tarif de 5 sols; voy. plus haut, p. 478.

Digitized by Google

notre échanson, que nous avons envoyé en notre place; il a été toutefois convenu, pour la paix publique, que Simon, qui avait été la cause de tout le mal, serait expulsé de la Commune, et que les hommes et femmes, qui, contre les *statuts* (la charte de Commune) avaient été reçus dans la Commune, y resteraient à condition de marier un de leurs enfans sous la puissance de leurs seigneurs hors de la Commune; et ils ne pourront recevoir des forfaitures de la Commune au-delà de XL *sols*, sans la volonté des seigneurs desquels ils sont les hommes ou les *hôtes*[1]; mais les seigneurs des terres pourront recevoir autant que le comporte la forfaiture, ou saisir les biens des *forfaiteurs* sans *clameur* (sans appel aux armes) de la Commune.

« Et ils (les Communiers) ont donné à toi et à l'Eglise, pour garans (*obsides*) de leur foi ultérieure, moi et Louis mon fils, et la reine Adélaïde ma femme, et le comte Raoul (de Vermandois.)

« Fait à Laon, etc. . . . l'an 1136. . . . Seing de Raoul, comte et sénéchal. . . de Guy, bouteillier. . . de Hugues, connétable. . . de Hugues, chambellan. . . Donné par la main d'Etienne, chancelier[2]. »

L'issue de cette première lutte contre l'autorité

[1] Cet article est assez obscur: nous l'avons traduit littéralement.

[2] Voy. le texte latin dans Martenne, *Amplissima collectio*, t. I, col. 748, et dans les *Historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, préface, p. LXXII.

Digitized by Google

ecclésiastique, et l'exil de ce Simon, qui n'avait probablement commis d'autre crime que d'embrasser avec trop d'ardeur les intérêts de sa Commune, étaient d'un fâcheux augure pour les libertés soissonnaises. On ne sait si le crédit de Gosselin suffit à faire pencher ainsi la balance du côté des seigneurs, ou si l'évêque et les autres suzerains employèrent ces argumens pécuniaires auxquels Louis-le-Gros n'était que trop sensible en pareil cas, ainsi que le prouve la tragique histoire de la Commune de Laon.

Il n'est pas plus question du comte de Soissons dans la lettre royale de 1136 que dans la charte communale: le comté semble tout à fait anéanti sous la *seigneurie* de Rainauld III. La carrière de ce comte fut obscure et malheureuse: victime des vices de son père, il portait dans ses veines le triste héritage d'un sang corrompu; sa santé débile l'empêcha sans doute de prendre une part active aux événemens politiques de son temps. Ayant perdu sa femme Bathilde, qui vivait encore quand il se réconcilia avec l'évêque Gosselin[1], il épousa en secondes noces une fille de la maison de Nesle; mais il ne vécut pas long-temps avec cette nouvelle épouse: une affreuse maladie dont il avait reçu le germe de son père, le fit bientôt descendre au niveau de ces misérables que nos ayeux rejetaient avec horreur du sein de la société, et ensevelissaient, comme des cadavres vivans, dans la funèbre en-

[1] MSS. D. Grenier, *pagus Suessonicus*, paquet 20, n° 6.

Digitized by Google

ceinte des ladreries. Rainauld III fut attaqué de la lèpre!

L'infortuné comte s'efforça d'attirer sur lui la miséricorde du ciel à force d'aumônes et d'œuvres pieuses; ses dernières années n'offrent qu'une série de donations aux églises et d'établissemens religieux. Une nouvelle abbaye avait été fondée en 1131, près de la rivière d'Aisne, dans la plaine dont une partie était encore occupée alors par le faubourg St-Léger, et qu'on nommait la plaine de Chaye, du latin *cavea*, qui pouvait désigner également l'arène d'un amphithéâtre et l'ancienne *chartre* ou prison romaine. Il y avait là une maison qui passait pour bâtie sur les cachots où avaient été renfermés Crépin et Crépinien, et, jusqu'au XVIIIe siècle, on montra en ce lieu les prétendus restes de la prison des martyrs, laquelle, vraisemblablement, ne fut point aussi éloignée du *château d'Albâtre*. Quoiqu'il en soit, cette maison fut érigée en monastère par son propriétaire appelé Wiard, qui prit l'habit monastique dans son propre logis; on bâtit une église sous l'invocation de St-Crépin[1], et le comte Rainauld se joignit aux divers particuliers, nobles et bourgeois, qui dotèrent l'abbaye St-Crépin-en-Chaye; il lui donna des terres à Margival et ailleurs. Le pape Innocent II confirma l'érection de cette abbaye en 1142.

[1] Le *Gallia Christiana* et Dormay disent qu'une église ou chapelle de St-Crépin existait en cet endroit avant l'établissement du monastère; mais ils n'en donnent point de preuve suffisante.

Digitized by Google

La fondation de St-Crépin-en-Chaye fut suivie de celle de l'abbaye St-Léger : les comtes de Soissons tenaient en fief de l'évêché, l'*autel* du faubourg St-Léger ; Rainauld III, en 1139, résolut de restituer ce *bénéfice* à l'Eglise. Gosselin, d'accord avec le comte, ayant mandé de l'abbaye d'Arroise près Bapaume un abbé et quelques chanoines réguliers, Rainauld se rendit à la cathédrale le jour de Pâques, et là, en présence du clergé et du peuple, il déclara se dessaisir de l'*autel* de St-Léger entre les mains de l'évêque ; il pria Gosselin d'octroyer cette paroisse aux clercs réguliers de St-Augustin, et gratifia la nouvelle Communauté de quelques dîmes en blé et en vin sur les paroisses de Bucy, St-Martin, Amblegny, etc., d'une vigne, et de deux muids de sel à prendre annuellement au grenier public du comté[1]. On ne saurait déterminer aujourd'hui avec certitude l'emplacement précis de l'ancienne église paroissiale de St-Léger ; le faubourg de ce nom et le vaste faubourg romain dont il n'était lui-même qu'un débris, ont disparu tout entiers, et l'on distingue à peine, sous les sillons verdoyans de la plaine de Chaye, des indices qui révèlent un sol fouillé et remué par la main de l'homme, des mouvemens de terrain qui semblent correspondre aux lignes effacées des rues détruites[2].

[1] Dormay, t. II, p. 111, d'après le cartulaire de St-Léger.

[2] Les laboureurs nous ont assuré positivement que, quand les blés de la plaine de Chaye sont mûrs, on reconnaît, aux différences qui existent dans l'élévation et l'épaisseur des épis, la configuration de l'ancien faubourg, tellement

Digitized by Google

Vers ce même temps, Soissons avait eu à souffrir une seconde invasion du *mal des ardens,* moins terrible toutefois que la première, ainsi qu'il arrive ordinairement dans les grandes épidémies. Cette fois, on eut recours à la protection des patrons de la ville, Crépin et Crépinien, et l'on transféra leurs reliques de la vieille *fierte* (*feretro*) de St-Anserik dans une châsse d'argent ornée de figures d'un travail précieux, qu'on a conservée jusqu'à la révolution de 1793: cette châsse avait été forgée avec la vaisselle des religieux de St-Crépin-le-Grand, aidés par les dons de Gosselin et des bourgeois les plus riches. La translation fut célébrée solennellement le jour de la Pentecôte, en présence de Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, et du comte Rainauld. Tandis qu'on faisait la procession autour de l'église St-Crépin-le-Grand, le battant de la grosse cloche, qui sonnait à pleine volée, se rompit, et vint tomber avec fracas du haut du clocher aux pieds du comte de Soissons, qu'entouraient une foule de gentilshommes, de clercs et de bourgeois. Le fer s'enfonça de deux pieds dans la terre sans toucher qui que ce fût parmi cette multitude, et l'on ne manqua pas de crier au miracle[1].

qu'on pourrait désigner l'emplacement des rues et celui des maisons.

[1] J. Elie, *Hist. de l'abbaye St-Crépin*, MS. Fonds de St Germain français, n° 903. — Dormay, t. II, p. 115. Une procession solennelle fut établie, en mémoire de cette

Digitized by Google

Le comte Rainauld eût été plus heureux de mourir alors que de traîner encore plusieurs années sa misérable existence; nul remède humain ou divin ne le délivra de ses maux, et la lèpre qui le rongeait fut reconnue incurable. Il se résigna enfin à cesser toutes relations civiles et politiques avec ses égaux et ses sujets, pour lesquels il n'était plus qu'un objet de répugnance et d'effroi, et il se retrancha lui-même, pour ainsi dire, du nombre des vivans; n'ayant point d'*hoirs de son corps*[1], et voyant plusieurs prétendans prêts à se disputer sa succession les armes à la main, il ne voulut point laisser après lui aux Soissonnais une cause de guerre civile, et, dans une assemblée tenue à Soissons, il régla le sort du comté d'accord avec l'évêque Gos-

translation, le lundi de l'octave de l'Ascension; les religieux de St-Crépin, suivis des échevins et du peuple, portaient leur châsse en grande pompe à la cathédrale.

[1] Dormay (t. II, p. 91) veut que Rainauld ait eu de la comtesse Jeanne un fils nommé Hugues, qui fut sur le point d'épouser la fille de Thibauld, comte de Champagne, et qui mourut de chagrin parceque le roi Louis VII empêcha cette alliance. Cette anecdote est évidemment controuvée. Rainauld n'épousa Jeanne qu'après 1134 et abdiqua en 1141 : s'il eut un fils dans cet intervalle, ce fils lui fut enlevé au berceau, et ne mourut certainement pas d'amour à trois ou quatre ans. Des lettres écrites par St-Bernard au roi Louis VII en 1142 ou 1143, nous apprennent qu'il exista en effet un projet d'alliance entre le *comte de Soissons* et la fille de Thibauld de Champagne, et que Louis s'y opposa; mais le *comte de Soissons*, à cette époque, n'était autre qu'Ives de Nesle, déjà en possession du comté.

Digitized by Google

selin et les plus puissans seigneurs du nord de la France, qui garantirent la décision prise en commun. Tous les parens et alliés de Rainauld, qui manifestaient quelques prétentions à son héritage, avaient été appelés à Soissons : Ives, sire de Nesle, fils d'une fille de Guillaume-Busac, et cousin-germain de Rainauld, fut préféré à ses compétiteurs, à charge de leur payer une sorte d'indemnité en argent. La comtesse Jeanne, si elle était réellement de la maison de Nesle (ainsi que l'affirme André Duchesne), dut contribuer à faire décider cette grande question en faveur de son parent.

L'incident le plus remarquable de cette transaction fut l'intervention directe de l'évêque en qualité de suzerain du comté : c'est une charte de Gosselin qui nous a conservé le souvenir du pacte par lequel le comté fut donné au seigneur de Nesle, et cette charte est le monument le plus ancien et le plus décisif entre ceux qui attestent la suzeraineté épiscopale. Peut-être Rainauld fut-il le premier comte qui se reconnut d'une manière absolue, l'*homme* de l'évêque; les circonstances n'avaient jamais été plus favorables aux envahissemens de la puissance épiscopale. Voici les principaux passages de cette charte :

« Gosselin, par la patience de Dieu évêque des Soissonnais (*Suessorum*), à tous les évêques qui lui succéderont canoniquement sur le siége de Soissons. . . . J'ai voulu assurer à jamais, par le secours de l'écriture, (*litterarum officio*), la mémoire des droits et engagemens (*pactionum jura*) qu'Ives de

Digitized by Google

Nesle m'a récemment garantis par foi et sermens multipliés, et par diverses cautions. . . . Il est advenu, par la volonté de la divine providence, que Rainauld, comte de Soissons, fût frappé d'une grande maladie, et demeura sans enfans. Ses parens convoitant à l'envi ses honneurs (son titre, sa dignité), ledit comte, parceque son comté était un *casement* (un fief) épiscopal, nous est venu trouver par le conseil de beaucoup de gens de bien, en nous priant d'assigner jour à tous ceux qui briguaient sa succession, pour qu'ils débatissent librement leur droit en notre présence, et que celui à qui le comté serait adjugé par le jugement de notre *cour* (*curiæ*) fût héritier, et devint notre *homme lige* en recevant le *casement*. Le jour fut fixé: à Soissons vinrent, avertis par nous et par le comte, ses parens Geoffroy de Douzy, Gaultier, comte de Brienne, Guy de Dampierre, Ives de Nesle; et, après que chacun d'eux eut long-temps parlé pour son droit en notre présence, du consentement de tous, nous avons commis le jugement de l'affaire aux évêques présens, à nos barons (ceux du diocèse) et aux personnes ecclésiastiques; la justice et la vérité ayant été soigneusement examinées, il a été décidé par les amis des prétendans que Geoffroy, Gaultier et Guy céderaient pour toujours à Ives de Nesle tout ce qu'ils avaient réclamé touchant la terre du comte, et ce, moyennant une somme d'argent dont ils étaient convenus entre eux. Alors Ives de Nesle nous a offert l'hommage-lige ainsi que l'exigeait le *casement*. Cependant, à cause de

Digitized by Google

Mathieu de Montmorency[1], qui, bien qu'averti, n'était pas venu, nous avons différé jusqu'à ce qu'on eut jugé qu'on ne devait pas différer davantage pour lui.

« Ont été garans de ceci : Raoul, comte de Vermandois, qui a juré et *pleigé* (servi de caution); Théodorik, comte de Flandre, qui a confirmé par sa foi ; Bauldouin, comte de Hainaut ; Aulbry de Roye ; Evrard de Breteuil ; Enguerrand de Coucy ; lesquels ont donné leur foi. Ledit Ives nous a encore donné pour garans le seigneur Samson, archevêque de Reims, et Simon (de Vermandois), évêque de Noyon. Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1141[2]. »

Le pacte de Soissons eut un garant plus illustre encore, le roi de France Louis VII, dans la même année, confirma ce traité à la demande de son *fidèle* Ives de Nesle, qui pria le roi de *prendre en main* (*in manu accipere*) le *plaid* et convention fait entre lui Ives et le *vénérable* Gosselin pour le comté. Les coûtumes féodales imposant aux hoirs collatéraux l'obligation de payer un *relief* au seigneur, Ives s'était engagé de payer annuellement à l'évêque quatre muids de sel pris sur le

[1] Mathieu, sire de Montmorency, connétable et beau-père du roi Louis VII (il avait épousé la veuve de Louis-le-Gros), était, dit-on, petit-fils d'une fille de Guillaume-Busac, et par conséquent plus élevé d'un degré qu'Ives de Nesle.

[2] Melchior Regnault, *Abrégé de l'Hist. de Soissons*. Dormay, t. II, p. 95.

Digitized by Google

minage de Soissons et dix livres soissonnaises[1].

Ives de Nesle fut mis sans délai en possession du comté : le dernier acte connu du malheureux Rainauld est une charte de donation à l'église St-Yved de Braine, datée de cette année 1141, et signée du comte Rainauld, de Gérard de Kiersy (ou Cherisy), Pierre de Braine, Hellon de Villers, Adon de Cour-Landon et Jacques de Ribemont[2]. Le comte vécut encore quatre ou cinq ans après sa retraite du monde, et fut délivré de la vie vers 1146 ; la comtesse Jeanne, qui s'était retirée à l'abbaye Notre-Dame alors dirigée par une abbesse de la célèbre maison de Toulouse, avait précédé dans la tombe Rainauld-le-Lépreux.

[1] Voy. les *Lettres-Royaux* de Louis VII (1141), dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*.

[2] Carlier, *Hist. du Valois*, t. I, p. 476.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google